BANK OF CANADA
BANQUE DU CANADA

ANNUAL REPORT 2014

DYNAMIC.
ENGAGED.
TRUSTED.

The *Annual Report* is available on the Bank of Canada's website at **bankofcanada.ca**.

For further information, contact:

Public Information Office
Communications Department
Bank of Canada
234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario K1A 0G9
Telephone: **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (toll free in North America)
Email: **info@bankofcanada.ca**
Website: **bankofcanada.ca**

ISSN 1914-5691 (Print)
ISSN 1487-0452 (Online)
© Bank of Canada 2015

CONTENTS

Message from the Governor 1

2014 Highlights 6

Management Discussion and Analysis 9

Mandate and Core Functions 11

- The Bank of Canada's Vision 12
- Planning and Performance Framework 12

Managing the Bank of Canada 25

- Our People 27
- Renewing the Bank's Head Office 28
- Operating Infrastructure 30

Communications and Accountability 31

- Communicating Bank of Canada Policy 32
- Speaking Engagements and Meetings 32
- Surveying Canadians 33
- Online Communications 34

Global Engagement 35

- Global Financial Activities 37
- Renminbi and Other Central Bank Swap Arrangements 38
- Secure International Currency Systems 38
- International Co-Operation 39
- Central Bank Operations 39

Governance of the Bank of Canada 41
Governor 42
Board of Directors 42
Board of Directors and Committee Meetings 44
Bank of Canada Management 46
Risk Management 51
Risk Governance and Oversight 52
The Bank's Risk Profile 53
2014 Financial Results 57
2014 Financial Position 58
Highlights of the Statement of Net Income 59
Looking Ahead to 2015 62
Accounting and Control Matters 63
Understanding the Bank's Financial Operations 64
Financial Statements 67

MESSAGE FROM THE GOVERNOR

Stephen S. Poloz, Governor

The world of central banking has been shaken by the events of the past decade. The emergence of massive financial excesses and a global financial crisis, along with the associated real economic consequences, all while central banks were quietly keeping inflation low and predictable, has altered the policy landscape. The policy response was, and remains, extreme, with interest rates at historic lows and many countries resorting to unconventional policies. Furthermore, the global financial regulatory framework is being remodelled, financial stability risks have become a preoccupation of central bankers, and macroprudential policy tools have entered everyday parlance.

It is not a stretch to describe this as a reinvention of central banking, although those with a fuller appreciation of history might see the increased focus on financial stability as a return to central banking's roots. Regardless, it was against this backdrop that the Bank of Canada adopted a vision statement in early 2014 to help guide resource allocation and inspire our people as we look to the future: "A leading central bank—dynamic, engaged, and trusted—committed to a better Canada." While these words could equally have described the Bank of Canada a generation ago, our emphasis on the words "leading" and "dynamic" is driven by the recent context: through innovative research and policy analysis, we intend to lead the intellectual evolution—or reinvention—of central banking that is under way.

Superficially, 2014 seemed like an unremarkable year for monetary policy. Inflation was very close to target, the economy grew at a reasonable pace and there was no material increase in financial stability risks. The Bank's policy rate remained unchanged in that context. Beneath the surface, however, there was considerable constructive activity at the Bank of Canada.

It is worth recalling that at the beginning of 2014, inflation was well below target, and, with the economy operating with considerable excess capacity, the risk that any new setback could push Canada into outright deflation had to be taken seriously. The world economy was still struggling to find its post-crisis footing, and the U.S. economic outlook remained a question mark. And, even taking all that into account, Canada's export performance was discouraging, a significant puzzle for economists.

By early 2015, Canada's inflation rate was very close to target, albeit boosted mainly by temporary factors, including the effects of the Canadian dollar's depreciation. Even so, there has been some narrowing of Canada's excess capacity, measured from the perspectives of both production capacity and labour supply. The export puzzle has been mostly solved, as Bank staff members have identified significant export capacity that was destroyed during the 2002–12 period, and the exchange-rate-sensitive sectors expected to lead our recovery have begun to do so. Central to this is a much stronger U.S. economy, a welcome contrast to the rest of the world, which remains fragile and fraught with downside risk.

Even if the U.S. economy appears to have entered a more robust growth phase, and Canada is starting to benefit from this and from the lower Canadian dollar, it is important not to forget that this is all happening with policy interest rates at extraordinarily low levels. What this means is that the economy is still trying to grow against significant headwinds, and requires considerable monetary stimulus to avoid falling back into recession. In Canada, the growth we have been seeing has been mainly the product of policy stimulus—whether domestic or international in origin—and a strong energy sector. And the energy sector was dealt a major blow in the closing weeks of 2014, as world oil prices plunged.

Through innovative research and policy analysis, we intend to lead the intellectual evolution—or reinvention—of central banking that is under way.

Accordingly, the positive progress that has been made must be weighed against lingering uncertainty about the future. Indeed, managing uncertainty, or risk, became a central preoccupation of the Bank during 2014. This showed up in the form of increased transparency around key unknowns in our *Monetary Policy Report* (MPR), including offering ranges for forecasts (output, inflation) or assumptions (potential growth, the neutral rate of interest) instead of point estimates, and providing more alternative scenarios. Among other things, this work underscored the difference between the forecaster's lens and the policy-maker's lens: two-sided risks that seem balanced to the forecaster might pose very unbalanced consequences for policy. In the current context, for example, with interest rates already so low, downside risk on the projected inflation profile would be much more difficult to manage than upside risk.

Another major uncertainty for policy during 2014 was the ongoing buildup of financial vulnerabilities, especially those associated with high household indebtedness and a hot housing sector. These vulnerabilities are the natural by-product of easy monetary conditions—the purpose of cutting interest rates, after all, is to persuade individuals to borrow and spend when they otherwise would not. However, the extended duration of low rates is allowing these imbalances to edge higher through time.

The Bank's analysis of these and other financial stability risks had for some time been presented in the form of a semi-annual *Financial System Review* (FSR). But in 2014 the Bank developed several significant methodological advances in that space, and elevated the FSR's profile to make it an essential complement to the MPR. In its oversight role for systemically important financial market infrastructures, the Bank worked effectively with other key players to ensure implementation of the new Principles for Financial Market Infrastructures. Meanwhile, at the global level, the Bank was also a key participant in negotiations around new capital and liquidity standards. Today, we operate in a more resilient global financial system as a result.

A stronger communications strategy was developed around both the monetary policy and financial stability streams in 2014, also with increased transparency as the central goal. Taken together, the eight interest rate announcements, four MPRs and two FSRs generated 10 press releases, which were simplified to enhance transparency. Rather than offering forward guidance around interest rates, as in the past, we provided more insight into the risks to the outlook for inflation, thereby encouraging financial markets to respond to the daily dataflow in a natural way. Press conferences hosted by the Governor and Senior Deputy Governor upon the release of the MPR and FSR were enhanced with a more fulsome opening statement offering increased visibility of the policy deliberations of the Governing Council. And, public speeches by all members of the Governing Council were treated as vehicles to advance this policy dialogue, each offering a preliminary release in a lock-up setting for media.

Meanwhile, the Bank's operations continued to run smoothly and efficiently. On the currency front, the new series of polymer notes now constitutes some 75 per cent of notes in circulation, and counterfeiting rates in the new series are extremely low. Furthermore, the durability of the new notes appears to be exceeding our original forecast. A public engagement process has been launched to help the Bank develop a recommendation to the government for a special commemorative bank note to mark the 150th anniversary of Confederation in 2017. Significant progress was also made in our research on the future of e-money.

In terms of managing government balances and the stock of government debt, perhaps the most interesting development was the issue of $3.5 billion in Government of Canada bonds at a coupon rate of 2.75 per cent, with a term to maturity of 50 years. Working to maintain a balanced market presence across the remainder of the yield curve, particularly in key benchmark issues, is proving to be a continuing challenge as the government's financing needs decline with its fiscal deficit. We also made a significant advance in the development of our internal credit risk-assessment capability.

The Bank was recognized as one of Canada's top 100 employers for the fifth year running, and we received the Central Banking Website of the Year Award.

On another front, the Bank worked with the banks and the Investment Industry Regulatory Organization of Canada to develop a code of conduct for the setting of benchmark interest rates, and to tender the role of administrator for the Canadian Dollar Offered Rate (CDOR) and CORRA, the Canadian overnight repo rate. We also worked with the People's Bank of China to create a swap arrangement that will backstop the development of direct Canadian-dollar/renminbi trading in Canada, a positive development for Canadian exporting companies.

At a corporate level, the Bank developed a long-term technology strategy in 2014. The Bank's systems are used by over 8,000 individuals, most of them in the community of financial institutions, in support of $160 billion in daily electronic transactions. A complementary cyber-security strategy was also developed, along with an extensive array of resilience and contingency plans. And, the Bank's renewal of its iconic head office complex remained on track to completion in late 2016.

All of this could only be achieved by a committed, professional and passionate staff. The Bank's triennial workforce checkup showed an extraordinary level of employee engagement, and key metrics highlighted for attention three years previously had all improved. The Bank was recognized as one of Canada's top 100 employers for the fifth year running, and we received the Central Banking Website of the Year Award. Bank employees are to be commended for maintaining their

reputation for excellence, despite the challenges of temporary accommodations, along with significant turnover at the top of the house.

Indeed, 2014 saw the departure of Senior Deputy Governor Tiff Macklem, and the retirement of Deputy Governor John Murray, to both of whom the Bank of Canada owes a great deal. This situation placed a significant extra burden on our Board of Directors, who supported the creation of the new executive role of Chief Operating Officer, effectively splitting the Senior Deputy Governor role into two complementary positions, and then worked through the selection processes. Carolyn Wilkins was appointed Senior Deputy Governor; Filipe Dinis was appointed Chief Operating Officer; Deputy Governor Tim Lane moved into the international portfolio to work with Deputy Governor Agathe Côté, who retained the domestic economic portfolio; and Lynn Patterson was appointed Deputy Governor to work alongside Deputy Governor Larry Schembri on the financial side.

I wish to thank the Bank's Board members for their confidence, advice and encouragement in 2014. I thank especially Philip Deck, who extended his term and took on the role of Lead Director to oversee the appointment of our new Senior Deputy Governor and the other changes to the executive team. Along with Mr. Deck (Ontario), Leo Ledohowski (Manitoba), Richard McGaw (New Brunswick), Doug Emsley (Saskatchewan) and Brian Henley (Newfoundland and Labrador) all rotated off of the Board in 2014. They will remain Bank alumni, and we shall always be grateful to them for their service. Derek Key (Prince Edward Island) took over as Lead Director.

We welcome several new Board members: Alan Borger (Manitoba), Norman Betts (New Brunswick), Greg Stewart (Saskatchewan), Wes Scott (Ontario) and Martin Sullivan (Newfoundland and Labrador); also, we welcome Paul Rochon, Deputy Minister of Finance, to replace Michael Horgan, who retired from public service in 2014 after an extraordinary career.

All of these fine people epitomize the Bank's vision, to be a leading central bank—dynamic, engaged, and trusted—committed to a better Canada, every single day. Many thanks for a great year, everyone.

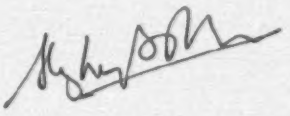

Stephen S. Poloz

Governor

2014 HIGHLIGHTS

The Bank of Canada adopted a vision statement in 2014:

OUR VISION / NOTRE VISION

A leading central bank – dynamic, engaged, and trusted – committed to a better Canada.

2%

INFLATION

Total consumer price index (CPI) inflation in Canada averaged close to the target in 2014 and inflation expectations remained well anchored at 2 per cent.

The Bank of Canada was a key participant in the development and implementation of global financial system reforms.

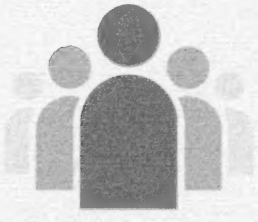

The *Financial System Review* was redesigned to help Canadians better understand the vulnerabilities and risks in both the domestic and international financial systems.

The Bank advanced understanding of key developments in the Canadian and global economies, to inform Canada's monetary policy and create a richer narrative around key policy issues.

$3.5 BILLION | 50 YEARS

As fiscal agent for the Government of Canada, the Bank facilitated Canada's issue of $3.5 billion in ultra-long debt with a term to maturity of 50 years, locking in stable, low-cost funding for many years.

2014 HIGHLIGHTS

Operational Highlights

For the fifth year in a row, the Bank was recognized as one of Canada's Top 100 employers and one of the top 25 employers in the National Capital Region.

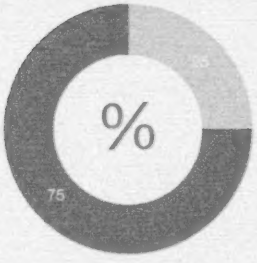

Polymer bank notes represented around 75 per cent of the bills in circulation by the end of 2014, allowing the Bank to promote efficiency and reduce costs in currency operations.

Renewed strategies were developed to provide the Bank with innovative, resilient and secure technology architecture and systems.

Financial Highlights

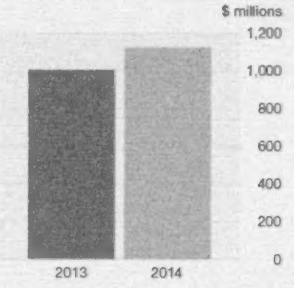

The Bank's net income for 2014 was $1,126.8 million, an increase of 12 per cent over the previous year. Total expenses decreased by $96.2 million, largely as a result of lower costs for the production of bank notes.

$1,025.4
MILLION SURPLUS

The Bank remitted $1,025.4 million in surplus to the Receiver General for Canada for 2014 in accordance with the requirements of the Bank of Canada Act.

+3% BALANCE SHEET

The Bank's balance sheet increased by 3 per cent in 2014, mainly related to the growth in the quantity of bank notes in circulation. This is roughly in line with the growth of nominal GDP.

CENTRAL BANKING .COM
TOP CENTRAL BANK WEBSITE

The Bank of Canada received an award for the top central bank website of 2014 by CentralBanking.com.[1]

1 http://www.centralbanking.com/central-banking-journal/feature/2388605/website-of-the-year-bank-of-canada

MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS

MANDATE AND CORE FUNCTIONS

The Bank of Canada is the nation's central bank. Its mandate, as defined in the Bank of Canada Act, is "to promote the economic and financial welfare of Canada."

The Bank is committed to keeping Canadians informed about its policies, operations and activities.

The Annual Report is the Bank of Canada's public accountability document, outlining its priorities and financial and non-financial performance each year.

The Bank of Canada also publishes quarterly financial reports and maintains a comprehensive website to publish a variety of research papers, speeches, public reports, backgrounders and video statements to promote public understanding of its ongoing work.

The Bank of Canada's Vision

The Bank of Canada adopted the following vision statement in 2014:

"A leading central bank—dynamic, engaged, and trusted—committed to a better Canada."

The vision indicates what the Bank is trying to achieve as it pursues its legislated mandate. Shared at the Bank's first employee conference in 2014, the vision statement serves as a guide and inspiration for excellence in the development of policy and the delivery of programs and services.

Planning and Performance Framework

The Bank of Canada has a robust planning framework to implement and operationalize its mandate and vision, including a three-year medium-term plan and an annual planning and reporting process.

The medium-term plan for 2013–15, *Building on Excellence: Strength, Stability and Confidence*, outlines the Bank's high-level goals and priorities for that time period, with three strategic priorities:

- performing superior policy analytics;
- building a resilient financial system; and
- delivering excellent services.

The process to develop the next medium-term plan (2016–18) has begun and will continue in 2015.

To complement longer-term planning, all Bank of Canada departments engage in an annual planning exercise. Plans are grouped functionally by core business area, which may include one or more Bank departments.

The Bank's four core areas of responsibility are:

MONETARY POLICY

The objective of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low, stable and predictable.

FINANCIAL SYSTEM

The Bank promotes safe, sound and efficient financial systems, within Canada and internationally, and conducts transactions in financial markets in support of these objectives.

CURRENCY

The Bank designs, issues and distributes Canada's bank notes, oversees the note distribution system, and ensures a supply of quality bank notes that are readily accepted and secure against counterfeiting.

FUNDS MANAGEMENT

The Bank provides funds-management services for the Government of Canada, the Bank itself and other clients. For the government, the Bank provides treasury management services and manages the government's public debt programs and foreign exchange reserves.

Monetary Policy

The objective of monetary policy is to preserve the value of money by keeping inflation low, stable and predictable. This allows Canadians to make spending and investment decisions with more confidence, encourages longer-term investment in Canada's economy, and contributes to sustained job creation and productivity growth.

At the heart of Canada's monetary policy framework is the 2 per cent inflation-control target, which is the midpoint of a 1 to 3 per cent target range. Introduced in 1991, the target is set jointly by the Bank of Canada and the federal government and reviewed every five years. The inflation target is symmetrical: the Bank is equally concerned about inflation rising above or falling below the target.

The conduct of monetary policy is the responsibility of the Bank's Governing Council. Their decisions regarding monetary policy are made within a flexible inflation-targeting framework. Since monetary policy affects the economy with a lag, decisions must be forward looking and, therefore, rely upon analysis and forecasts by Bank staff as well as on other insights from external sources. Given that Canada is an open economy that trades with the rest of the world and maintains a floating exchange rate regime, global forces are an important consideration when the Bank of Canada conducts monetary policy.

The recovery in the global economy paused in 2014. Despite exceptional monetary policy stimulus and accommodative global financial conditions, global economic growth continued to be held back by headwinds, including the need for further public and private sector deleveraging and reduced confidence in growth prospects that dampened investment spending.

Disappointing growth was widespread across regions, but those economies that had taken the most aggressive and sustained policy actions in response to the global financial crisis fared the best as the year progressed. This was most notable in the United States where, on the back of strengthening activity, the U.S. Federal Reserve ended its asset-purchase program in October. World oil prices fell sharply in the latter part of the year, owing largely to substantial increases in supply, particularly from U.S. shale oil, and in the context of weak growth in global demand.

Real GDP growth in Canada picked up during 2014, to a rate above the estimated growth of potential economic output. Signs of a rotation of demand away from household spending toward business investment and exports also became evident. Exports began gaining traction, in line with the growing momentum in the U.S. economy and a lower Canadian dollar, and, in the second half of the year, business investment also began to pick up. Household spending remained robust, in part because of ongoing low interest rates, and still represents more than its long-run sustainable share of growth. The strength of household spending was associated with further sizable increases in house prices and additional upward pressures on household debt-to-income ratios.

Both core and total CPI inflation rose during 2014, to rates close to the 2 per cent target, compared with near 1 per cent in 2013 (**Chart 1**). A significant portion of the

Chart 1: Total CPI and core inflation rose to about 2 per cent in the fourth quarter of 2014

Year-over-year percentage change, monthly data

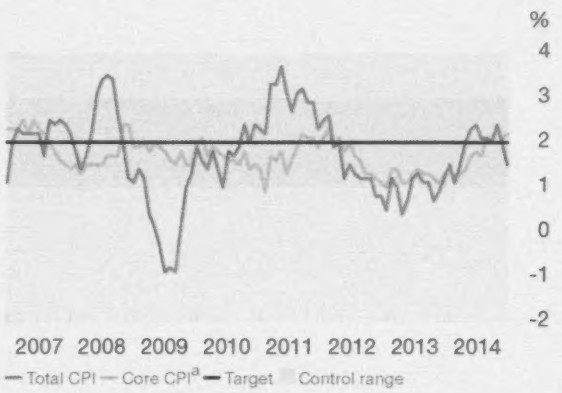

a. Consumer price index excluding eight of the most volatile components and the effect of changes in indirect taxes on the remaining components

Source: Statistics Canada

rise in inflation since the beginning of 2014 reflected the temporary effects of exchange rate pass-through and sector-specific factors.[2] The Bank continued to judge that the underlying rate of inflation remained below the 2 per cent target, given the persistent slack in the economy and the continued effects of competition in the retail sector.

In its monetary policy decisions, the Bank considered a range of important risks to its inflation outlook. With underlying inflation expected to remain below target for some time, the downside risks to inflation remained important. These included the risk that growth in emerging-market economies, and in the global economy more generally, could be lower than expected; or that Canadian exports could disappoint, possibly reflecting more intense competitive pressures or an inability to respond rapidly to increases in foreign demand.

In its monetary policy decisions, the Bank considered a range of important risks to its inflation outlook.

In the last quarter of 2014, the marked decline in global oil prices presented another significant downside risk to the Canadian economy. An important risk on the upside was the possibility of a more robust recovery in the United States. Finally, a key two-sided risk was the possibility of greater-than-expected strength in housing and consumption, which would boost Canadian economic growth while increasing the likelihood and potential severity of a correction later on.

Weighing all of these considerations within its risk-management framework, the Bank judged that the risks to its inflation projection were roughly balanced over the course of 2014, while the financial stability risks associated with household imbalances edged higher by December. Overall, the balance of risks fell within the zone for which the current stance of monetary policy was appropriate, and therefore the target for the overnight rate remained at 1 per cent throughout 2014. Detailed economic analysis and an explanation of the Bank's monetary policy decisions are provided in the quarterly *Monetary Policy Report*.

Achievements in 2014

The Bank accomplished several key goals in the area of monetary policy in 2014:

- Steps were taken to improve the Bank's communications with the Canadian public. In particular, in an effort to convey the uncertainty associated with analyzing the Canadian economy, growth and inflation forecasts were published in the form of ranges rather than points, and more emphasis was accorded to uncertainty and risks in the *Monetary Policy Report* (MPR).
- The Bank reassessed the role of forward guidance—that is, a specific indication in the Bank's monetary policy communications regarding the probable future path of policy interest rates. Since there are costs as well as benefits to using this tool, the Governing Council decided that forward guidance will be reserved for times when the benefits to its use are clear, such as periods of market stress or when traditional monetary policy tools are constrained.
- Important economic issues and developments were identified and analyzed in a timely and rigorous manner, including global and Canadian inflation dynamics, Canadian export performance, slow global trade, labour and housing market developments, a reassessment of the neutral rate of interest, potential output and the risk of secular stagnation, and the downside risks to oil prices. Some innovative approaches were used in this analysis.
- Extensive research was produced on a wide range of issues related to monetary policy in Canada and abroad, as well as on commodities and inflation.

2 The depreciation of the Canadian dollar appears to have added about 0.1 to 0.3 percentage points to core inflation in the latter part of 2014. Since some of the key volatile components excluded from the core measure are more sensitive to exchange rate movements, the pass-through to total CPI inflation is estimated to be larger, at about 0.3 to 0.5 percentage points.

Looking Forward

The inflation-control agreement with the federal government is renewed every five years, and the next renewal is scheduled for 2016. Between renewals, as part of its commitment to good governance, the Bank rigorously reviews the framework by monitoring the experiences of other central banks, keeping abreast of the academic literature, evaluating the track record on inflation and questioning the assumptions underpinning the agreement. Three key issues have been established as research priorities for the 2016 renewal (see Côté 2014):

- analyze the costs and benefits of adjusting the inflation target in light of the post-recession experience with the zero lower bound on nominal interest rates, and evidence that the neutral rate has declined;
- evaluate financial stability considerations in the formulation of monetary policy; and
- re-examine the properties of alternative measures of core inflation to determine whether the Bank should continue its practice of identifying one pre-eminent measure of core inflation as its operational guide, and, if so, whether CPIX[3] should continue to play that role.

The Bank will also work on improving estimates of economic slack in the Canadian economy, with particular emphasis on the labour market, and on gaining a better understanding of the links between slack and underlying inflation pressures. As well, Bank staff will continue to improve their understanding of household imbalances and the Canadian housing market, including the drivers of housing activity and house prices and their implications for household credit.

Internationally, the emphasis will be on deepening the understanding of the structural changes under way in the global and Canadian economies. This will include analyzing ongoing developments in emerging-market economies, as well as global trade and commodity prices and their implications for Canada's terms of trade and exports.

More Information

Côté, A. 2014. "Inflation Targeting in the Post-Crisis Era." Remarks to the Calgary CFA Society, 18 November 2014. Available at http://www.bankofcanada.ca/2014/11/inflation-targeting-post-crisis-era/.

Poloz, S. S. 2014. "Integrating Uncertainty and Monetary Policy-Making: A Practitioner's Perspective." Bank of Canada Discussion Paper No. 2014-6, October. Available at http://www.bankofcanada.ca/2014/10/discussion-paper-2014-6.

The quarterly *Monetary Policy Report* presents the Bank's base-case projection for inflation and growth in the Canadian economy, and its assessment of risks. Available at http://www.bankofcanada.ca/publications/mpr/.

3 When the inflation targets were renewed in 2001, the Bank adopted a new measure of core inflation, CPIX, to replace CPI excluding food and energy. This measure excludes eight of the most volatile components of the CPI and adjusts the remaining components for the effect of changes in indirect taxes.

Bank of Canada Fellowship Program

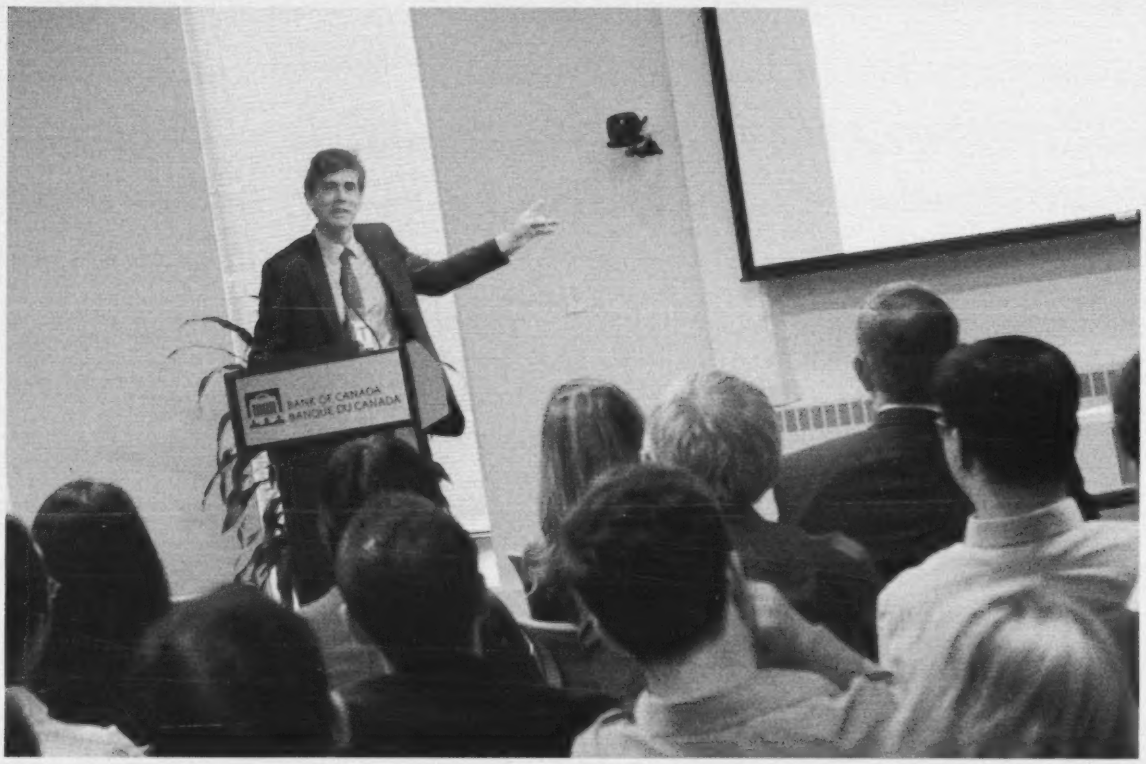

Professor Thomas Lemieux, winner of the 2014 Fellowship Award, gives a presentation to Bank of Canada staff at the Fellowship Learning Exchange.

The Bank of Canada's Fellowship Program encourages leading-edge research in subjects critical to the Bank's mandate, and allows the Bank to develop close working relationships and partnerships with Canadian researchers and other external experts.

Two major awards are presented each year: the Fellowship Award provides financial support to a leading academic researcher and the Governor's Award is given to exceptional assistant and associate professors with the potential to do exemplary work in fields related to the Bank's core functions.

The recipient of the 2014 Fellowship Award was Professor Thomas Lemieux of the University of British Columbia's Vancouver School of Economics. His work focuses on the study of regional variations within countries to answer a number of important questions on unemployment and the evolution of wage inequality.

The Governor's Award for 2014 was presented to Professor Amy Hongfei Sun of Queen's University. Her macroeconomic research focuses on monetary policy, asset pricing and wealth distribution.

An important part of the Fellowship Program is the annual Fellowship Learning Exchange in Ottawa. The three-day event builds working relationships among and between researchers, management and the recipients of Bank awards. Bank employees have the opportunity to meet with the award recipients to discuss and share information about important areas of study.

More information is available at http://www.bankofcanada.ca/research/fellowship-program/.

Financial System

The Bank of Canada promotes the safe and efficient operation of the Canadian and global financial systems that allow Canadian consumers and firms to purchase goods and services and to make financial transactions and investments. The Bank works with market participants, federal and provincial agencies, and other central banks and international organizations to achieve these goals. An effective and resilient global financial system is crucial to the long-run stability and growth of the Canadian economy.

One important way the Bank fulfills this responsibility is by identifying and assessing important underlying financial vulnerabilities, as well as key and emerging risks to the stability of Canada's financial system, and communicating this analysis to Canadians through the twice-yearly publication of its *Financial System Review*. The Bank also provides policy advice to the federal government on issues pertaining to the domestic and international financial sectors and works with other agencies and with counterpart organizations abroad to monitor and respond to emerging financial risks in Canada and globally.

The Bank has specific oversight responsibilities for financial market infrastructures (FMIs) that are designated as being systemically important for Canada. Those systems facilitate the clearing, settlement or recording of payments, securities, derivatives or other financial transactions among participating entities.[4] The Bank works with other regulatory authorities to ensure that systemically important FMIs operate in a way that controls risk and promotes efficiency and stability in the Canadian financial system.

To facilitate the smooth operation of Canadian payment systems, the Bank of Canada acts as settlement agent, or "banker," for members of the Canadian Payments Association (CPA) that are direct participants in the Large Value Transfer System (LVTS), Canada's main payment system. The Bank offers an overnight collateralized lending facility to participants experiencing a temporary shortfall at the end of the day, and provides intraday liquidity to promote the finality of transfers throughout the day.

In addition to this standing provision of liquidity to support the LVTS, the Bank of Canada is also the lender of last resort to Canadian financial institutions in times of stress. Through Emergency Lending Assistance (ELA), the Bank may provide liquidity to deposit-taking financial institutions facing severe and persistent liquidity pressures, and it also has a range of extraordinary liquidity facilities at its disposal to provide market-wide liquidity when needed to deal with important shocks.

The Bank has specific oversight responsibilities for financial market infrastructures (FMIs) that are designated as being systemically important for Canada.

Far-reaching and ongoing international reforms have made the global financial system stronger and more resilient than it was before the financial crisis. Banks are substantially better capitalized and in a stronger position to deal with unexpected adverse shocks than they were a few years ago. Significant progress has been made in making important financial markets more resilient, notably through the increased use of financial market infrastructures in over-the-counter derivatives markets. Reforms have also begun to tackle risks in the shadow banking system that were a source of stress during the global financial crisis. The development of minimum global policy standards is largely complete and focus is switching to national implementation. Reflecting all of this progress, the Financial Stability Board (FSB) Chair declared in November that the job of agreeing to the measures to fix the fault lines that caused the financial crisis is substantially complete.

4 Under the Payment Clearing and Settlement Act (PCSA), the Bank is responsible for the regulatory oversight of major clearing and settlement systems, including the Large Value Transfer System, the Canadian Depository for Securities Limited, the Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, the Canadian Derivatives Clearing Service and SwapClear.

National implementation of these measures in Canada is under way. The FSB recently provided a progress report on implementation in key areas, by individual member jurisdictions. Canada's scorecard indicates high marks for the implementation of the Basel III capital requirements, standards for compensation practices by banks, and the implementation of recovery and resolution plans for domestic systemically important banks. Canadian authorities, including the Bank, have also taken important steps toward the development of credible regimes to resolve failing financial institutions in an orderly manner. Canada has also promoted an increased use of central clearing for repo transactions, helping to make this core funding market more resilient.

Exceptional monetary policy in many advanced economies, including Canada, helped drive equity indexes to, or close to, all-time highs in 2014 and reduced risk premiums and volatility across a range of asset markets and a general search for higher yield.

Very low interest rates, while needed to stimulate economic growth, also encouraged more borrowing and increased investor risk taking, contributing to a buildup of financial system vulnerabilities. Canada continued to experience elevated levels of household indebtedness and rising prices in key housing markets.

Achievements in 2014

To sharpen its assessment of these and other financial system vulnerabilities, the Bank developed an enhanced analytical framework in 2014 to assess the probability and potential impact of the main financial stability risks facing Canada. The Governor raised the level of public discussion of these issues in 2014 by giving greater prominence to the publication of the *Financial System Review*, with an accompanying news release and press conference.

Significant progress was made in 2014 on planned improvements to the regulations and policies underpinning Canada's financial system, already considered one of the most robust systems in the world. Efforts were focused on reducing systemic risk and increasing the resilience of financial institutions and important components of Canada's market infrastructures.

Work continued on comprehensive reviews of the Bank of Canada's liquidity provision framework and of its framework for market operations. These included reviews of the Bank's Emergency Lending Assistance and market-wide liquidity facilities to respond to the evolution of the financial system and lessons learned from the financial crisis, both in Canada and in other jurisdictions. In line with the Government of Canada's broad objective of clarifying federal and provincial roles and responsibilities related to provincially regulated financial institutions, the Bank reviewed the conditions under which these financial institutions would be eligible for ELA.

An amendment to the Bank of Canada Act was proposed in 2014 to enshrine in legislation the requirement for provinces to indemnify the Bank of Canada against potential residual losses in instances when the Bank provides ELA to provincially regulated credit unions and caisses populaires. The Bank met with provincial authorities and credit unions/centrals to discuss the proposed amendment and its implementation.

The Bank made progress in several other areas of its financial system responsibilities in 2014, including financial benchmarks, over-the-counter derivatives, liquidity regulation, capitalization of the trading book for banks, and shadow banking. These contributions relate to the G-20 agenda for financial regulatory reform, highlighted in the Global Engagement section of this *Annual Report*.

The Bank collaborated with other agencies to review Canada's national payment systems, which resulted in the Bank becoming responsible for prominent payment systems. While problems in these systems would not cause systemic risk, they are still considered essential to the smooth operation of the national economy. The Bank worked with the Department of Finance to draft the recommended changes to the Payment Clearing and Settlement Act.

The Bank also drafted guidance for the implementation of the Principles for Financial Market Infrastructures (PFMIs)[5] in Canada. Following input from the securities commissions, the guidance was sent out for public consultation on 27 November 2014.[6]

5 The Principles for Financial Market Infrastructures are part of a set of 12 key standards that the international community considers essential to strengthen and preserve financial stability. The PFMIs were issued in April 2012 by the Committee on Payment and Settlement Systems-International Organization of Securities Commissions. Jurisdictions around the world are in the process of implementation.

6 See http://www.bankofcanada.ca/2014/11/public-consultation-policy-guidance-bank-canada-risk-management/.

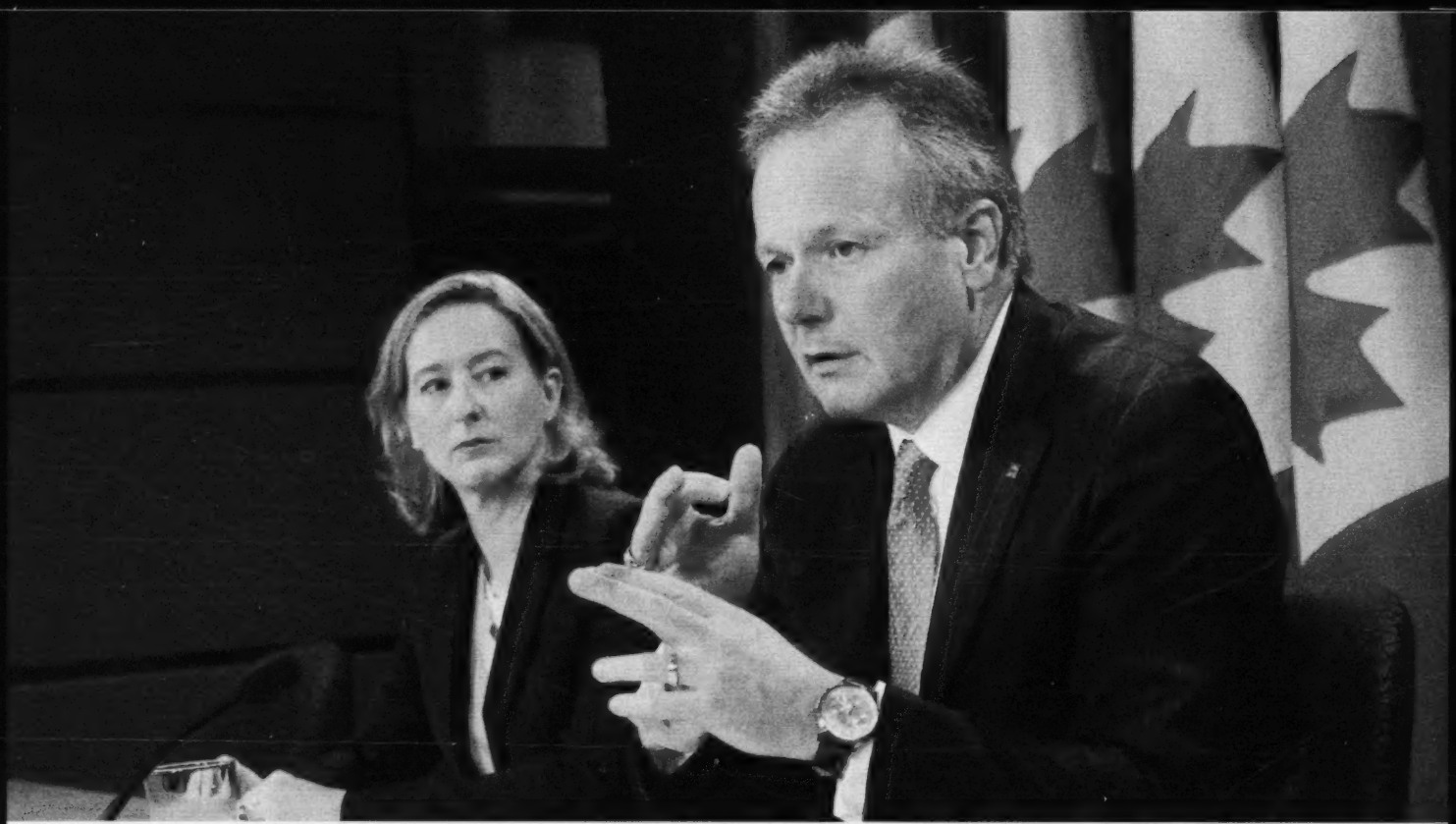

Governor Stephen S. Poloz and Senior Deputy Governor Carolyn Wilkins at the first press conference to discuss the Financial System Review, June 2014

Looking Forward

The Bank will implement recommendations from an ongoing review of its financial market operations. This may include changes to the management of the Bank's balance sheet and to its regular and emergency liquidity operations, as well as updated policies on its role as lender of last resort via ELA.

Working with provincial and federal agencies, the Bank will develop a framework for the resolution of designated FMIs.

The Bank will provide support to the Canadian Payments Association on the research and analysis needed to develop the next generation of core payment systems in Canada.

In co-operation with other Canadian financial authorities, including the Department of Finance, the Office of the Superintendent of Financial Institutions, and the Canada Deposit and Insurance Corporation, the Bank will undertake domestic work related to measures agreed to by the G-20 and the Financial Stability Board in the areas of resolution of global systemically important FMIs, over-the-counter derivatives, financial benchmarks and shadow banking. It will also continue to promote increased use of central counterparties in repo transactions.

More Information

The Bank communicates its assessments of financial system risk in its semi-annual ***Financial System Review***. Available at http://www.bankofcanada.ca/2014/12/fsr-december-2014/.

The quarterly ***Business Outlook Survey*** summarizes interviews conducted by the Bank's regional offices with the senior management of about 100 firms. Available at http://www.bankofcanada.ca/publications/bos/.

The ***Senior Loan Officer Survey*** collects information on the business-lending practices of Canadian financial institutions. Available at http://www.bankofcanada.ca/publications/slos/.

The Bank publishes a variety of technical reports, discussion papers, and working papers on the financial system, authored by the Bank's research economists, as well as speeches and research papers published by members of the Governing Council, including:

Schembri, L. 2014. "Double Coincidence of Needs: Pension Funds and Financial Stability," available at http://www.bankofcanada.ca/2014/06/dual-vision-canadian-payments-system/;

Schembri, L. 2014. "A Dual Vision for the Canadian Payments System," available at http://www.bankofcanada.ca/2014/05/double-coincidence-needs-pension-funds/; and

Schembri, L. 2014. "Housing Finance in Canada: Looking Back to Move Forward," available at http://www.bankofcanada.ca/2014/11/article-lawrence-schembri-04-november-2014/.

Currency

The Bank of Canada is responsible for supplying Canadians with bank notes they can use with confidence. The Bank oversees the complete life cycle of a bank note, including the design, development, production, distribution and post-issue support for Canada's bank note supply. The goal is to ensure that bank notes in circulation are secure against counterfeiting, meet a high standard of quality and are available in sufficient supply.

Regular consultations with stakeholders in law enforcement, retail, and banking, and with the public at large, enable the Bank to ensure that bank notes meet the needs of Canadians. These external consultations also provide valuable information on the manner in which bank notes are being used.

To deter the counterfeiting of Canadian currency, the Bank collaborates with law-enforcement agencies and conducts educational activities to increase the routine verification of bank notes by retailers and the public. The Bank's goal is to achieve a level of fewer than 30 counterfeit notes for every 1 million genuine notes in circulation (30 ppm).[7]

The Bank undertakes a broad spectrum of research in such areas as bank note security and design; the quality and performance of notes in circulation; the use of cash and the future of bank notes; and the potential role of the central bank in policy, oversight, regulation and issuance of e-money. These research activities support initiatives related to the future development of bank notes and contribute to strategic decision making and direction setting for the Currency function.

The Bank participates in international working groups and collaborates with research institutes and other central banks to pool knowledge, share opinions and resources, exchange best practices and contribute to the evolution of research in currency-related fields.

Achievements in 2014

The transition from paper to polymer bank notes in Canada continued in 2014. At year-end, polymer notes represented about 75 per cent of all notes in circulation, an increase from 51 per cent at the end of 2013. This figure is projected to reach 85 per cent by the end of 2015.

The Bank continued to see benefits from the adoption of the "greener" *Polymer* series, with polymer notes trending toward a circulation lifespan that is more than 2.5 times that of paper bank notes. Since polymer notes last longer and can be recycled, they have less environmental impact than paper notes and represent a reduced cost to Canadians. The new series of polymer bank notes incorporates leading-edge security features that are easy to verify and difficult to counterfeit.

Polymer vs Paper Bank Notes in Circulation

31 December 2014

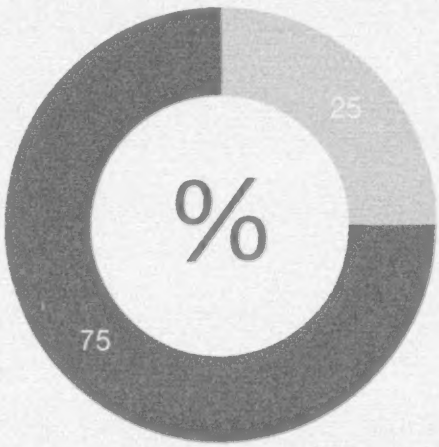

Note: Approximately 1.8 billion bank notes ($5 to $100) were in circulation at 31 December 2014.

7 Bank note counterfeiting numbers are expressed as the number of counterfeits identified for every 1 million genuine notes in circulation. If there are 30 counterfeit notes for 1 million genuine notes in circulation, the rate is expressed as 30 parts per million (ppm).

The overall quality of bank notes in circulation remained high in 2014, and all bank note delivery targets were achieved. Bank note inventories across the distribution system were managed efficiently, providing both a good contingency note reserve across all denominations and allowing the Bank to accelerate the withdrawal of paper notes.

Research and development on bank note security in 2014 were aimed at building a contingency bank note design to counter any serious upturn in counterfeiting; developing a plan for future bank note series; and developing new bank note technologies in a research consortium that included the National Research Council and participants from both the public and private sectors.

The introduction of the *Polymer* series also created opportunities for the Bank to find efficiencies in its currency operations, benefiting both the Bank and its financial institution partners. The Bank has also been working to streamline the supply chain for the distribution of bank notes.

In 2014, the Bank completed and published a review of its bank note design process, fulfilling a commitment it had made to Canadians in 2013. This review recognized that, to ensure that bank notes have broad appeal and reflect the national character of Canada, the Bank must consult more openly and with a larger number of Canadians on the development of visual content for new bank note series, including theme, subject matter and images.

The Bank also began consultations with the public to identify themes and images for the commemorative bank note planned for 2017 to mark the anniversary of Canada's first 150 years.

Bank of Canada offices in Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal and Halifax were key contributors to the Bank's confidence objectives, liaising with and delivering currency education programs to law-enforcement personnel, financial institutions and retailers. The Bank's partnership in the Bank Note Distribution System ensured that high-quality notes were available to Canadians in all regions.

Looking Forward

The Bank will:

- continue work on the 2017 commemorative note project, specifically to decide on the visual content of the note design and initiate the production process;
- continue research on the future of bank notes and on issues of policy, regulation and oversight as they apply to e-money;
- undertake a formal review of Canada's Bank Note Distribution System, and continue development of an innovative data and tracking system to better evaluate the quality of bank notes in circulation; and
- develop, sustain and nurture partnerships in counterfeiting deterrence with law-enforcement and other agencies.

Celebrating Canada's 150th Birthday

In 2014, the Government of Canada announced that a commemorative bank note will be issued in 2017 to celebrate the 150th anniversary of Confederation.

The Bank of Canada invited Canadians to propose ideas and images that would best represent Canada's 150th birthday on a bank note.

The Bank collected input from thousands of Canadians through its website, a national survey, and other consultations with stakeholders and subject matter experts. Results of these broad consultations will be shared with the public.

The Minister of Finance will make the final choice on the design of the commemorative bank note.

Since it was founded, the Bank of Canada has issued two commemorative bank notes: a special $1 note to celebrate Canada's 100th anniversary in 1967 and a $25 note in 1935 honouring the Silver Jubilee of King George V.

Funds Management

As the Government of Canada's fiscal agent and banker, the Bank of Canada is focused on providing effective and efficient banking and other funds-management services within a strong and resilient risk-management framework. The Bank administers and advises on the federal government's debt and reserves and, in co-operation with the Department of Finance, develops policies and programs for managing Canada's borrowing and investment activities.

The Bank manages the government's domestic cash balances, conducts auctions for domestic debt, and manages the assets of the Exchange Fund Account, Canada's foreign exchange reserves.[8]

Cash balances for the federal government and Canadian financial institutions averaged approximately $32 billion in 2014.

The market value of liquid reserves held in the EFA was US$62.7 billion as at 31 January 2014 and is invested in securities denominated in U.S. dollars, euros, Japanese yen and pound sterling.[9]

Approximately $95 billion in Government of Canada marketable bonds and $307 billion in treasury bills will be issued over the 2014/2015 fiscal year. The total stock of market debt is projected to be roughly $650 billion at the end of fiscal year 2014/2015.

The Bank also manages the risks associated with its own balance sheet, and acts as administrator of the Bank of Canada Pension Plan, which includes managing the assets of the Pension Trust Fund.

In addition, the Bank undertakes banking activities on behalf of other central banks and international organizations, and provides banking services to financial institutions and designated payment clearing and settlement systems.

Finally, the Bank of Canada acts, on behalf of the owner, as the custodian of unclaimed balances. These are Canadian-dollar deposits or negotiable instruments held by federally regulated banks or trust companies where there has been no activity for a period of 10 years.

Achievements in 2014

The Bank continued in 2014 to maintain its high standard of operational excellence in funds management, with payment system availability of 99.96 per cent. Operational infrastructure was further strengthened through the completion of a number of major initiatives to improve systems.

The Bank continued in 2014 to maintain its high standard of operational excellence in funds management, with payment system availability of 99.96 per cent.

The Bank of Canada has made significant progress in reducing its reliance on external credit-rating agencies by developing and implementing internal capacity to perform its own credit assessments. This follows a 2010 recommendation by the Financial Stability Board that all banks should reach their own credit judgments on the financial instruments that they will accept in market operations, both as collateral and as outright purchases. Reducing mechanistic reliance on the ratings of external credit-rating agencies is seen as a way to promote stability in the system.

Significant advances were made in the management of Canada's foreign exchange reserves. The Bank adopted a strategic benchmark for the Exchange Fund Account, based on the Bank's internal credit ratings, which will guide decisions on asset allocation and performance measurement.

8 Note that the assets of the Exchange Fund Account are those of the government and do not appear on the balance sheet of the Bank of Canada.

9 More information on the Exchange Fund Account can be found at http://www.fin.gc.ca/purl/efa-eng.asp.

The Bank also finalized a new margining and collateral policy for the cross-currency swap portfolio. While the Bank will incur some initial and ongoing costs to implement the new policy, it is expected to reduce risk and lower the government's funding costs by $25 million to $30 million per year once fully implemented. In support of this initiative, the Bank will incur project-related and ongoing operations costs.

Canada issued $3.5 billion in ultra-long debt with a term to maturity of 50 years, locking in stable, low-cost funding for an extended term. In addition, terms of the morning auction for Receiver General cash balances were revised, moving deposits with financial institutions to a fully collateralized basis, thus reducing credit risk for the government.

Looking Forward

The Bank will continue its work to improve operational excellence in funds management in 2015. Revisions are planned to the Banking Operations service model and road map, which will clarify the framework for services offered to clients. The Bank will also continue to invest in updated technology to improve the functionality and resilience of Canada's financial, risk-management, banking and markets systems.

Research will proceed in the areas of funds management and banking operations and will include joint activities with other agencies, such as a study with the Canadian Payments Association on the next generation of payment systems.

More Information

More information on funds management at the Bank of Canada can be found at http://www.bankofcanada.ca/core-functions/funds-management/.

Research and related publications: http://www.bankofcanada.ca/research/browse/?topic%5B%5D=186&topic%5B%5D=773

Information on unclaimed balances, including how to claim them, is available at http://www.bankofcanada.ca/unclaimed-balances/.

MANAGING THE BANK OF CANADA

The Bank of Canada places a high priority on operational excellence as an integral part of its vision to be a "leading central Bank—dynamic, engaged, and trusted—committed to a better Canada." The Bank aims to ensure that Canadians, as well as its international partners, can rely on its efficient, cost-effective, and innovative programs and services.

At the Bank's first employee conference, which took place in May 2014, Governor Poloz introduced the Bank of Canada's vision statement: "A leading central bank—dynamic, engaged, and trusted—committed to a better Canada."

The Bank's corporate administration departments are essential to the delivery of the Bank's mandate. They provide a wide range of programs and services to support the Bank's management of its people, operations and strategic initiatives, as well as the stewardship of its physical, information and technology assets.

They also manage significant centralized Bank-wide costs, such as leases, taxes, utilities, recruitment and training, information and data purchases, technology and licences, as well as maintenance and support contracts.

The Bank's governance structure was modified in 2014 to include a new Executive Council and a Senior Management Council, to enhance management oversight of Bank operations and ensure ongoing alignment of corporate administration resources with those of the Bank's core business functions.

A Chief Operating Officer position was added to oversee the Corporate Administration function and operational planning; the COO is a member of the Executive Council. In addition, the accountabilities of key operational committees reporting to the Senior Management Council were clarified. These include Head Office Oversight, Project Review, Security, Human Resources, Finance and Contracts, and Risk Oversight.

Our People

The Bank of Canada employed approximately 1,600 people across Canada in 2014.[10] Nearly 90 per cent of all employees were based in Ottawa, with the remaining staff located in offices and operations centres in Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver and New York City.

The staff complement includes economists and financial system specialists, as well as individuals in a variety of other professions who guide and deliver essential support, such as information technology, financial services, audit, communications, security, knowledge and information, data and statistics, legal services, and human resources.

The Bank of Canada's recruitment efforts are focused on attracting the best talent in the fields of expertise required by the Bank. The recruitment framework is designed to ensure an appropriate balance of external recruiting and internal staffing to support and deliver on the Bank's mandate and strategic objectives.

The Bank uses various methods in its hiring practices, including general recruitment, university recruitment, and MA and PhD internship programs, and by hiring co-op and summer students. The annual University Recruitment Campaign targets graduates of university programs in economics and finance at the bachelor's, master's and doctoral levels. These graduates fill positions as research assistants, economists/analysts and senior analysts, respectively.

The Bank promotes employee engagement through the creation of a superior work environment.

In 2014, for the fifth consecutive year, the Bank was recognized as one of Canada's Top 100 employers, and one of the top 25 employers in the National Capital Region.

The Bank's first employee conference was held in May 2014, with the participation of 1,150 staff from every department and division of the Bank. The Governor presented the Bank's new vision statement to employees at the conference

The Bank's inaugural Awards of Excellence were presented in 2014 to recognize individual employees and teams demonstrating outstanding contributions to corporate objectives. A total of 56 employees were honoured for their work in the categories of innovation, work environment and collaboration.

The Bank regularly assesses job and organizational engagement—employees' perceived relationship to their work and with their organization—through a triennial Corporate Work Environment Check Up (WECU) survey. Eighty-seven per cent of employees participated in the most recent survey, completed in 2014. The results were very good, with the scores for overall engagement increasing by 5 per cent compared with the 2011 survey, and exceeding the target of 70 per cent.

Composition of Bank Staff, by Role

As of December 2014

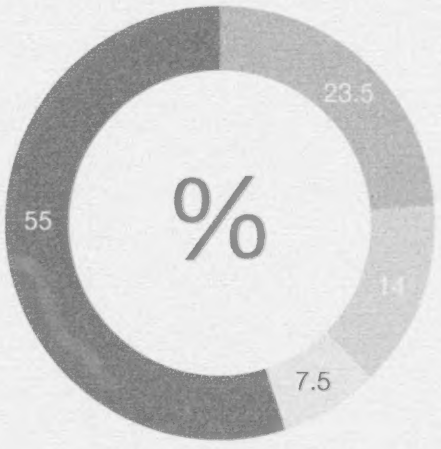

WECU Survey Outcomes

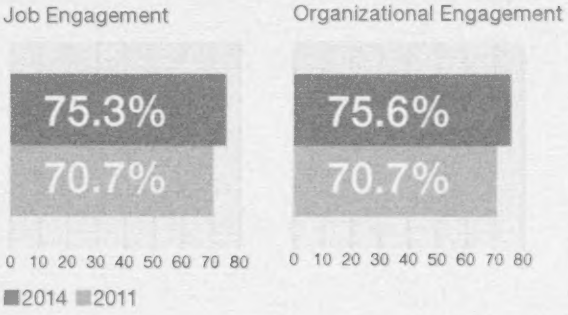

10 *Staff numbers* include employees in both regular and temporary positions.

Leadership development was a focus for the Bank in 2014, with just over 50 leaders and managers participating in training sessions. The Bank has a comprehensive succession-planning process in place, recognizing the importance of continuity of leadership for all programs and services. Employees also have access to a variety of professional development opportunities, including job rotations, lateral moves and temporary assignments within the Bank, as well as secondments, external training and education.

The Bank of Canada devotes considerable effort to providing staff with the information and the tools needed to do their jobs and feel welcome in the workplace. Clear, open communications with Bank employees are a priority.

A number of communications vehicles are used to meet the needs of employees. The Bank's employee website —*Banque Centrale*— is updated daily with practical information and news of interest to employees. The Bank also publishes a quarterly employee magazine, *Bank Notes*, which highlights exceptional and interesting work by Bank staff.

Significant improvements were made in 2014 to modernize and enhance the Bank's Human Resources processes, including the use of new electronic tools for recruitment, staffing and human resource case management.

Renewing the Bank's Head Office

The Bank of Canada is renewing its head office complex at 234 Wellington Street with a clear commitment to preserving the architectural heritage and integrity of the original buildings, while exercising sound stewardship of public funds.

A resilient work facility is critical for the Bank to continue to fulfill its mandate to promote the economic and financial welfare of Canada. The head office complex was in need of extensive renovation to meet modern health, safety and structural standards and to satisfy the Bank's evolving security and business requirements.

The Bank will modernize the space in a way that enhances its best features and remains true to the architects' original vision, while ensuring that it will be a safe, comfortable and productive place to work for decades to come. The project is an opportunity to make the complex more energy-efficient, cost-effective and environmentally sustainable.

The Bank continues to consult with stakeholders interested in the Head Office Renewal Program, including the National Capital Commission and the City of Ottawa. The Bank and its architects met with heritage groups and outside architects in 2014 to solicit views on maintaining the architectural heritage of the building, with the goal of respecting the intent of the architect, Arthur Erickson, who designed the modern towers.

The estimated cost of the construction is $460 million. A committee of senior Bank staff oversees the project, and it is also closely monitored by the Board of Directors. The goals and details related to the project can be found on the Bank's website at http://www.bankofcanada.ca/about/head-office-renewal/.

In 2014, demolition work was completed and construction began. Work progressed well through the year and remains on schedule. Plans for shared spaces were completed, and workspace design was initiated. Both management and staff are involved in the process to ensure that design and technology are appropriate to staff activities and collaborative work styles. Design work will be completed in 2015.

The Bank is anticipating significant capital outlays in 2015 as construction proceeds, with the main focus on mechanical, electrical and structural work. Construction is anticipated to be completed by the end of 2016.

The program remains on schedule, with employee moves to the renewed facility scheduled to start early in 2017.

On next page: Design and construction of the renewed Bank of Canada buildings proceeded on schedule in 2014. Shown is an architect's rendering of the East Plaza, to be completed in 2017.

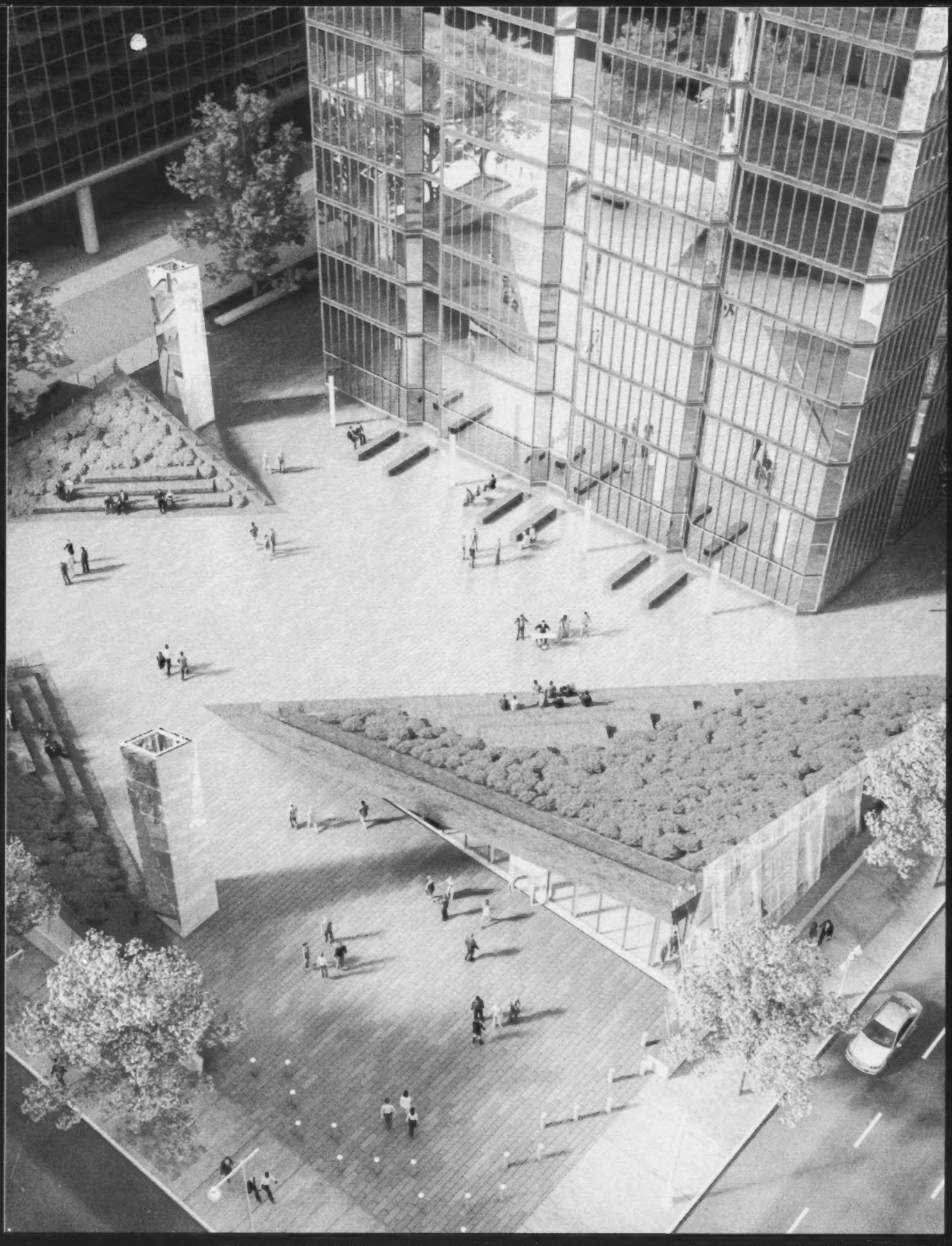

Operating Infrastructure

The rapid pace of change in technology, along with constantly evolving business needs, requires ongoing improvement in the Bank's operating infrastructure.

Technology plays a vital role in any modern workplace, and is an integral part of business success at the Bank of Canada. The Bank maintains the backbone and critical systems that support everything from macroeconomic policy analysis to daily national and international financial transactions, serving approximately 8,500 internal and external users.

The Bank developed a renewed information technology (IT) strategy in 2014, to be implemented over the next four years. The strategy focuses on the provision of innovative, resilient and secure technology architecture and systems to business areas, supported by updated policies and governance.

The IT strategy will complement the Head Office Renewal Program. The new facility will allow for the improved integration of systems to support a more flexible workplace. Employees will be able to adjust work methods as tasks and circumstances dictate; share knowledge in more productive ways; and capture, store and distribute information that is important to the Bank.

The complexity and interdependent nature of networks and other Bank systems makes cyber attacks an increasing risk. In 2014, the Bank assessed its preparedness to detect and respond to cyber risks, and developed a coordinated and consolidated approach to security threats, risk assessment and policy development.

The Bank has been active in the development of key security linkages with Canadian financial institutions and government agencies, with the goal of enhancing the resilience of the financial sector more broadly. In November 2014, the Bank led an exercise that brought together financial sector participants to test escalation procedures, strategic decision making and information flow within the context of a large-scale cyber event. Discussions have also continued with external electricity and telecom providers to share information on potential financial sector vulnerabilities.

COMMUNICATIONS AND ACCOUNTABILITY

Effective communication is essential to achieving the Bank's mandate to promote the economic and financial welfare of Canada. It provides the transparency needed to be accountable and understandable to the Canadian public. Further, by providing information about its policies and track record in meeting objectives, the Bank helps Canadians make financial decisions with confidence.

At the Bank of Canada, communications go in both directions. Listening to individuals and businesses enriches the Bank's understanding of the Canadian economy, which in turn helps it to develop and implement effective policy.

Communicating Bank of Canada Policy

A number of changes were made in 2014 to provide greater transparency around the Bank's policy decision making.

Eight times a year, the Bank announces its decision on the setting of its key policy interest rate. To provide context for the policy decisions, the announcements explain the Bank's analysis of the significant forces at play in the economy and the risks to the inflation outlook. More extensive analysis, including forecasts for growth and inflation, is published in the Bank's quarterly *Monetary Policy Report* (MPR), released simultaneously with four of the policy rate announcements. To communicate the uncertainty associated with analyzing the Canadian economy, the growth and inflation forecasts now appear as ranges rather than as point estimates. With more emphasis accorded to uncertainty and risks, the Bank has refined its risk management approach to monetary policy.[11]

The Bank also reassessed the role of forward guidance—that is, the Bank's specific indication of the probable future path of policy interest rates. There are costs as well as benefits to using forward guidance; consequently, the Governing Council decided that this tool will be reserved for times when the benefits of its use outweigh the costs, such as periods of market stress or when traditional monetary policy tools are constrained.

Finally, the structure of the *Financial System Review* (FSR) was revised to better articulate Canada's financial vulnerabilities and risks, and the publication was given a higher profile in 2014. Similar to the program for the publication of the MPR, the FSR is now accompanied by a press release and is followed by a news conference, led by the Governor and Senior Deputy Governor.[12]

11 Refer to Monetary Policy section, page 13.

12 Refer to Financial System section, page 17.

Speaking Engagements and Meetings

The Bank communicates with Canadians through speeches delivered across Canada and internationally, parliamentary appearances, press conferences and media interviews. In 2014, members of Governing Council delivered 17 public speeches.

The Governor and Senior Deputy Governor appeared twice before both the House of Commons Standing Committee on Finance and the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce and held 12 press conferences. Both the Governor and Senior Deputy Governor participated in numerous media interviews.

In addition to policy-related communications programs, the Bank has a regional outreach program. Deputy Governors make regular visits to regions, supported by members of the Board of Directors, to deliver presentations about the functions of the Bank, to meet local stakeholders and to conduct media interviews. In 2014, three such regional outreach events took place.

The Bank's five regional offices in Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal and Halifax play an important liaison role with businesses, organizations and citizens across the country. They keep abreast of regional and local issues and interests and contribute to the Bank's analysis of economic and business trends. The regional offices also work with partner agencies, businesses and citizens to promote an effective currency system. The Bank also has an office in New York City to maintain contact with partner agencies in the United States.

An important part of the Bank's ongoing engagement with the public is the Governor's consultation program, a series of meetings held with business leaders and organizations on matters related to the Bank's mandate. These meetings allow the Governor to hear external perspectives on issues facing Canada's economic and financial sectors. In 2014, Governor Poloz hosted 11 such consultations in Ottawa and other locations.

The Bank of Canada Museum

The Bank of Canada Museum (formerly the Currency Museum) will re-open in 2017 with a new location and a new mission: to bring the work of the Bank of Canada to Canadians. In the meantime, Canadians can access the Museum via a new website and a series of travelling exhibitions. *Voices from the Engraver*, launched in November 2014, has been booked across Canada into 2016. For further information, see http://www.bankofcanadamuseum.ca.

Surveying Canadians

The Bank has ongoing informal contact with partners and stakeholders related to the Bank's core business areas and operational activities.

The Bank also formally tracks and assesses the views of Canadians. Annual and periodic surveys allow the Bank to collect a broad sample of public opinion on important issues. Examples of ongoing survey work include the quarterly *Business Outlook Survey* and *Senior Loan Officer Survey*.

Other surveys are conducted periodically to support specific Bank activities. In 2014, the Bank commissioned a national telephone and online survey to measure what Canadians know and understand about the Bank and its mandate and policies. The questions, format and time frame were consistent with surveys conducted in 1999 and 2010 in order to track changes in public opinion over time.

In the autumn of 2014, to increase public engagement in the design of future bank notes, the Bank invited Canadians to complete a website questionnaire to give their views on the principles that guide the design of the country's bank notes; a total of 1,972 responses were received.[13]

Canadians also participated in an online survey posted in December 2014 to suggest potential themes for a commemorative bank note to mark Canada's 150th anniversary as a nation.

13 http://www.bankofcanada.ca/principles-bank-note-design/

Online Communications

The Bank takes full advantage of online and multi-media communications tools to strengthen its outreach to Canadians.

The Bank maintains a dynamic website that averaged 910,000 visits per month in 2014. Visitors can find key financial market information—such as the exchange rate and interest rates—as well as backgrounders, publications, research papers and speeches that provide the academic and technical context for the Bank's policies and operations. The website also has extensive educational content about the Bank and its history, bank notes and currency, and useful statistics.

In 2014, the website was redesigned to emphasize the Bank's research, to make content easily accessible on mobile devices, and to enhance the overall experience for online audiences. The Bank of Canada's site was named the top central bank website of 2014 by CentralBanking.com.[14]

The Governor's speeches, press conferences and key presentations are webcast to improve public access to important Bank information and announcements and to help Canadians understand complex economic and financial issues.

The Bank uses other popular online tools to give Canadians the opportunity to receive information, provide feedback and contribute to the work of the Bank. In addition to the website and YouTube, the Bank has followers on Twitter and LinkedIn and uses email updates, RSS feeds and Flickr.

70,123 followers on Twitter

8,027 followers on LinkedIn

128,556 video views on YouTube

910,000 monthly visitors on the Bank website on average

14 http://www.centralbanking.com/central-banking-journal/feature/2388605/website-of-the-year-bank-of-canada

GLOBAL ENGAGEMENT

Through its engagement with other central banks and international financial organizations, the Bank of Canada promotes strong, sustained and balanced international economic growth and a more resilient global financial system.

The Bank regularly engages in dialogue with international organizations such as the International Monetary and Financial Committee (IMFC), which met in Washington in October 2014. Credit: IMF

The Governor of the Bank of Canada—as well as the Senior Deputy Governor, Deputy Governors and other Bank leaders—engages in dialogue throughout the year on global economic and financial developments through bodies such as the G-7, the G-20, the Financial Stability Board (FSB), the Basel Committee on Banking Supervision (BCBS), the Bank for International Settlements (BIS), the Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), and the International Monetary Fund (IMF).

Other Bank leaders and staff members also collaborate with their international counterparts to promote innovation and excellence in central banking policy and operations in Canada and abroad. This includes joint research and information sharing on such issues as monetary policy, commodity markets, financial stability, currency and bank notes, and foreign reserves management.

International discussions on the global economy during 2014 took place in the context of the disappointing global economic recovery from the financial crisis of 2008.

Despite exceptional monetary policy stimulus and accommodative global financial conditions, headwinds continued to dampen economic growth and investment spending. A major development in the last quarter was the substantial decline in oil prices, which was seen as likely to benefit the global economy as a whole despite the adverse effects on Canada and other oil-exporting countries.

At G-20 meetings in 2014, Canada's representatives advocated policies to bolster demand alongside structural reform measures to boost potential growth. G-20 countries committed to the development of comprehensive growth strategies that, if fully implemented, will, by 2018, lift the G-20's GDP by 2.1 per cent above the trajectory implied by policies in place at the St. Petersburg summit. Bank of Canada staff also participated in various G-20 working groups—including the Framework Working Group, the Investment and Infrastructure Working Group, and the Energy Sustainability Working Group—to fulfill important elements of the G-20 strategy.

Global Financial Activities

The Bank of Canada works with its domestic and international partners on measures to make the global financial system more resilient.

The Bank played a key role in the completion in 2014 of the Net Stable Funding Ratio (NSFR), one of the Basel Committee's key reforms to promote a more resilient banking sector. The NSFR will require banks to maintain a stable funding profile in relation to the composition of their assets and off-balance-sheet activities. The intention is to reduce the likelihood that disruptions to a bank's regular sources of funding will erode its liquidity position in a way that would increase the risk of its failure and potentially lead to broader systemic stress. The international work was led by the Bank of Canada's Senior Deputy Governor and supported by staff participating on the Basel Committee, the BCBS Working Group on Liquidity, the Economic Consultative Committee Working Group on Central Bank Monetary Policy Operating Frameworks and Current Regulatory Initiatives, and the BCBS Policy Development Group. The Bank also chairs the work at the BCBS on the implementation of the Basel III countercyclical capital buffer, a macroprudential tool that aims to increase the resilience of the global banking system.

The Bank played a key role in the completion in 2014 of the Net Stable Funding Ratio, one of the Basel Committee's key reforms to promote a more resilient banking sector.

On behalf of domestic financial regulators, the Bank led Canada's participation in several Financial Stability Board monitoring exercises. The Bank worked with industry and regulators to address challenges to implementation and global aggregation of trade reporting for over-the-counter derivatives, including the development of a strategy to access trade-reporting data. These data, which are being collected as part of G-20 commitments to make derivatives markets more transparent and resilient, have the potential to improve the ability of Canadian and global authorities to monitor these markets, permitting the early detection of systemic risk.

The Bank played a leadership role in the development of an international regulatory framework of minimum haircuts on securities financing transactions; a review of the implementation of international margin standards for non-cleared derivatives; and in the reform of financial benchmarks.

Canada made important contributions in 2014 to the development of recommendations to enhance the resilience and effective regulation of benchmark rates that are set and used in fixed-income and foreign exchange markets. These contributions included Canada's active role on the FSB Official Sector Steering Group, which developed recommendations on reforming major interest rate benchmarks, as well as on the FSB Foreign Exchange Benchmarks Group, which produced similar recommendations with respect to foreign exchange benchmarks.

Safe and efficient financial market infrastructures (FMIs) are an important element of financial stability. The Bank contributes to international efforts to strengthen FMIs, including by advancing the work of the Committee on Payments and Market Infrastructures (CPMI). In 2014, the Bank contributed to the CPMI-IOSCO Implementation Monitoring Standing Group and headed one of the teams assessing whether measures adopted by various jurisdictions are complete and consistent with the Principles for Financial Market Infrastructures. In addition, the Bank made contributions to reports by CPMI on cyber resilience, FMI recovery, collateral management and retail payments.

Peer reviews play an important role in ensuring that countries adhere to agreed international standards and promote global financial stability. Notable in the Bank's peer review contributions was the chairmanship by one of the Bank's Deputy Governors of the FSB peer review of the Netherlands, with a focus on its macroprudential policy framework and tools, as well as crisis management and bank resolution.

Renminbi and Other Central Bank Swap Arrangements

In November, the Prime Minister of Canada announced an agreement with the Government of China, establishing a renminbi trading hub in Canada. This is part of a broader initiative to promote increased trade and investment between Canada and China. It will also be a step toward the internationalization of the renminbi, which will ultimately promote stable and balanced growth of the global economy.

A key element of the renminbi hub is a new reciprocal Canadian-dollar/renminbi bilateral liquidity swap between the Bank of Canada and the People's Bank of China (PBoC). The Bank also signed a memorandum of understanding with the PBoC to establish a regular dialogue on the conduct of renminbi business and on renminbi liquidity conditions in Canada, and to support the establishment of a renminbi clearing bank in Canada.

The Bank already has standing swap arrangements with a number of other central banks. As an exercise to test operational readiness, the Bank conducted a small-value Canadian-dollar operation in 2014 with the European Central Bank, drawing euros against Canadian dollars. The Bank intends to conduct similar exercises in the future as part of prudent planning.

Canada is also one of the first sovereigns to update the documentation governing its derivatives transactions to allow for the two-way flow of collateral, thus improving the functioning of the financial system and lowering the government's cost of funding. The Bank's approach to modelling domestic debt portfolios continues to be leading edge, and Canada's advice and technical assistance have been sought by several other central banks.

Secure International Currency Systems

Canada collaborates with other central banks and research institutes around the world in the development of strategies and tools to ensure a global supply of safe and secure bank notes.

This includes a range of innovative research in Canada on subjects such as bank note security and design, the quality and performance of notes in circulation, the use of cash, and the future of bank notes. There was also significant research and collaboration with other central banks in 2014 on the subject of e-money and digital currencies.

To address counterfeiting threats resulting from the use of scanners, image editing software and various other innovative technologies, the Bank takes part in the Central Bank Counterfeit Deterrence Group (CBCDG), an association of 34 central banks. The CBCDG provides guidance to private sector manufacturers to ensure that the equipment and software they produce will recognize bank note images and impede reproduction.

The Four Nations Counterfeit Deterrence Group—comprising the central banks of Mexico, England, Australia, and the U.S. Federal Reserve and the Bank of Canada—facilitates information sharing on counterfeiting statistics, counterfeiting techniques and research on security features. The Bank of Canada is also one of 14 central banks participating in the Reproduction Research Centre (RRC), a state-of-the-art facility staffed by experts in the field of graphic arts and science. The RRC is hosted by the Danish National Bank.

Finance Minister Joe Oliver and Bank of Canada Governor Stephen S. Poloz met with their Group of 20 (G-20) colleagues in Washington, D.C., in October 2014. The G-20 is the premier forum for international economic co-operation, with members accounting for 85 per cent of global output and two-thirds of the world's population. Credit: IMF

International Co-Operation

Bank of Canada staff members collaborate with other central banks, international financial organizations and universities to exchange ideas among leading economists and researchers around the world. This sharing allows Bank of Canada staff to receive constructive feedback on their own research, benefit from the experiences and knowledge of peer institutions, and build networks and relationships to carry out joint work.

The Bank of Canada provides technical assistance to other central banks and international agencies that can benefit from the Bank's expertise, either in core business areas such as economics and currency or in technical or administrative activities such as strategic planning and information technology. These activities help the Bank of Canada maintain strong international relationships and develop its reputation as a dynamic institution in the central bank community.

Participating institutions may visit the Bank, provide questionnaires for the Bank to complete, or have discussions via video or teleconference. Staff will occasionally travel to the participating institutions, generally as part of a broader initiative with external funding. In 2014, the Bank of Canada accommodated 64 requests for technical assistance, ranging from advice and expertise on website design to sharing information and providing training on currency communications, operations and distribution.

Central Bank Operations

Canada promotes best practices in central bank operations through collaborative work with international agencies and organizations.

In 2014, the Bank hosted internal auditing professionals from central banks representing 15 French-speaking countries to share best practices and discuss common current and future challenges for this important corporate function.

The Bank's information technology managers maintain close relationships with their counterparts around the world through forums such as the Group of Computer Experts (GCE). Members of the GCE were consulted on the Bank of Canada's 2014 IT strategy. Additionally, the Bank is an active member of the Working Party on Security Issues (WPSI), an international forum for sharing information, concerns and experiences on the critical topic of IT security.

GOVERNANCE OF THE BANK OF CANADA

The Bank of Canada Act provides the legal authority and framework for governance of the Bank of Canada.

Governor

The Governor of the Bank of Canada is both the Chief Executive Officer of the Bank and Chair of its Board of Directors.

The Governor has specific authority and responsibility for the business of the Bank, including the formulation and implementation of monetary policy, the provision of fiscal-agent services to the government, the issuance of bank notes, the provision of liquidity to the financial system, and oversight of Canada's major financial clearing and settlement systems, as set out in the Payment Clearing and Settlement Act.

In his role as Chair, the Governor leads the Board in its oversight responsibilities for financial and administrative matters at the Bank.

Board of Directors

The Board of Directors of the Bank of Canada is composed of the Governor, the Senior Deputy Governor and 12 independent directors.[15]

All independent directors are appointed for three-year renewable terms by the Governor-in-Council (the Cabinet). The Deputy Minister of Finance is an ex-officio, non-voting member of the Board.

The Board has specific responsibilities related to strategic planning, financial and accounting matters, risk management, human resources, and other internal policies. Monetary policy is neither formulated nor implemented by the Board.

The Board and the Bank regularly review best practices on corporate governance and management used by similar public institutions, central banks and private sector organizations to ensure that Bank processes meet the highest standards.

Board members also keep the Bank informed about prevailing economic conditions in their respective regions.

15 As at 31 December 2014, the Board had one vacancy.

Changes to the Board of Directors in 2014

Appointments	Departures
Carolyn Wilkins, Senior Deputy Governor and member of the Board, May 2014	Tiff Macklem, Senior Deputy Governor, April 2014
Alan Borger, July 2014	Richard McGaw, July 2014
Norman Betts, July 2014	Leo Ledohowski, July 2014
Greg Stewart, October 2014	Doug Emsley, October 2014
Wes Scott, October 2014	Philip Deck, October 2014
Martin Sullivan, December 2014	Brian Henley, December 2014

Changes in Board leadership roles

Lead Director: Derek D. Key succeeded Philip Deck in April 2014.

Chair, Human Resources and Compensation Committee: Monique Jérôme-Forget succeeded Philip Deck in July 2014.

Chair, Pension Committee: Carolyn Wilkins succeeded Tiff Macklem in May 2014.

Board of Directors

Stephen S. Poloz[2,*]
Governor

Carolyn Wilkins[2,7,*]
Senior Deputy Governor

Norman M. Betts[4,7]
Fredericton, New Brunswick

Alan Andrew Borger[3,5]
Winnipeg, Manitoba

Phyllis Clark[2,4,*,6]
Edmonton, Alberta

Colin Dodds[6,7,8]
Halifax, Nova Scotia

Monique Jérôme-Forget[2,3,6,*]
Montréal, Quebec

Claire Kennedy[3,*,4,6]
Toronto, Ontario

Derek D. Key[1,2,3,5]
Summerside, Prince Edward Island

Hassan Khosrowshahi[4,5]
Vancouver, British Columbia

Wes Scott[4,7]
Toronto, Ontario

Greg Stewart[5,8]
Regina, Saskatchewan

Martin Sullivan[5,6,**]
Calvert, Newfoundland and Labrador

Paul Rochon
Deputy Minister of Finance, Member ex officio

1. Lead Director
2. Member of Executive Committee
3. Member of Corporate Governance Committee
4. Member of Audit and Finance Committee
5. Member of Capital Projects Committee
6. Member of Human Resources and Compensation Committee
7. Member of Pension Committee
8. Chair of the Fellowship Nominating Committee

* Indicates committee chair

** Committee appointment made subsequent to year-end

Board of Directors and Committee Meetings

The Board and its committees meet regularly in Ottawa throughout the year. The Board holds one meeting outside of Ottawa as part of the Bank's regional outreach program. In 2014, the Board met nine times and the external meeting was held in Edmonton.

In addition, the Bank of Canada Act provides for an Executive Committee to act in place of the Board. In 2014, the Executive Committee met once to receive the Bank's Annual "Senior Officer and Succession Planning Report."

The Board of Directors has five Standing Committees. Each committee has terms of reference outlining the responsibilities of the committee and its chair, and adopts a work plan for the year.

In February, a Special Committee composed of independent directors was formed to lead the process that selected Carolyn Wilkins as Senior Deputy Governor for a seven-year term, effective May 2014. Board members also participated in the selection of Lynn Patterson as Deputy Governor.

An independent director acts as Chair of the Nominating Committee of the Bank's Fellowship Program. That post was held by Colin Dodds in 2014.

Standing Committees of the Board of Directors

Committee	Chair	Mandate	Number of meetings in 2014[a]
Audit and Finance Committee	Phyllis Clark	Provides Board oversight on the financial affairs of the Bank, including its medium-term plan, annual budget and expenditures, and on internal and external audit activities.	7
Human Resources and Compensation Committee	Monique Jérôme-Forget[b]	Provides Board oversight on human resources policies and practices, compensation policies, succession planning, and senior executive performance. Recommends compensation of the Governor and the Senior Deputy Governor, within ranges set by the Governor-in-Council and subject to its approval.	4
Corporate Governance Committee	Claire Kennedy	Oversees corporate governance policies and practices, including Board effectiveness, Board member education, terms of reference of the Board and its committees, and the composition of Board committees.	3
Capital Projects Committee	Brian Henley[c]	Provides Board oversight for significant Bank capital projects, including the Head Office Renewal Program.	4
Pension Committee[d]	Carolyn Wilkins[e]	Advises the Board on the Bank's responsibilities as sponsor and administrator of the Bank of Canada pension plan, including plan investment policies, plan administration, communications and stakeholder relations.	4

a. Attendance figures for the Board are published on the Bank of Canada's website at http://www.bankofcanada.ca/about/board-of-directors.
b. From July 2014
c. To December 2014
d. The Pension Committee is composed of three independent directors, the Senior Deputy Governor and three other members of management.
e. From May 2014

Board Independence

As the Governor is both Chair of the Board of Directors and Chief Executive Officer, the independent (non-management) directors elect a Lead Director for a two-year renewable term to represent their interests and act as a link between them and the Governor. Derek Key began his two-year term as Lead Director in April 2014.

The Board and its committees regularly hold sessions without management or non-independent directors present. Each Standing Committee of the Board, except the Pension Committee, consists solely of independent directors.

The Audit and Finance Committee provides Board oversight of the Bank's internal auditors and manages the relationship with the Bank's external auditors, which are appointed by the Governor-in-Council. The committee meets privately on a regular basis with the joint auditors, the Chief Internal Auditor, and the Chief Financial Officer and Chief Accountant.

The Board and its committees have the right to retain independent advisers at the Bank's expense.

Board Conduct, Effectiveness and Education

The Board regularly conducts an assessment of its effectiveness by soliciting directors' views on various aspects of the Board's operations, governance and activities. New directors participate in a comprehensive orientation program. The Board has implemented an ongoing director education program and regularly examines its education requirements.

The Bank of Canada Act specifies eligibility requirements for members of the Board, including rules to prevent conflict of interest. The Board has also adopted a Code of Business Conduct and Ethics for the independent directors.

Director Compensation

Independent directors are paid within the ranges established under the *Remuneration Guidelines for Part-Time Governor-in-Council Appointees in Crown Corporations*, administered by the Privy Council Office.

Board Member Compensation:

- Annual retainer: $8,000
- Executive Committee, additional retainer: $3,000
- Committee Chair, additional retainer (excluding Corporate Governance): $1,000
- Corporate Governance Committee Chair, additional retainer: $2,000
- Per diem for meeting attendance: $625

The Bank reimburses all independent members for travel, accommodation and meal expenses incurred while attending meetings of the Board, its committees or other Board-related events.

The Governor, the Senior Deputy Governor and the Deputy Minister of Finance receive no compensation for their duties as members of the Board.

Bank of Canada Management

Governor and Senior Deputy Governor

The Governor and the Senior Deputy Governor are appointed for terms of seven years by the independent directors with the approval of the Governor-in-Council (the Cabinet). The length of the term allows the Governor and the Senior Deputy Governor to adopt the medium- and longer-term perspectives essential to conducting effective monetary policy.

The salaries of the Governor and the Senior Deputy Governor are determined by the Board within ranges established by the Government of Canada's Advisory Committee on Senior Level Retention and Compensation. They are subject to approval by the Governor-in-Council.

The remaining components of their total compensation are related to their membership in the Bank of Canada pension plan and health and dental benefits. The Bank of Canada Act stipulates that the salaries of the Governor and the Senior Deputy Governor shall not include any performance-based element.

Governing Council

The Governor is assisted by the Governing Council in the Bank's policy-making functions, namely:

- the conduct of monetary policy
- promoting a safe and efficient financial system

The Governing Council is made up of the Governor, the Senior Deputy Governor and four Deputy Governors.

Two committees are in place to provide advice to the Governing Council:

1. **Monetary Policy Review Committee (MPRC)**
   The MPRC meets regularly to share information and to advise the Governing Council on monetary policy. The committee plays an important role in the assessment of economic conditions.

   The MPRC consists of the Governing Council, the General Counsel and Corporate Secretary, advisers, chiefs of the economics and communications departments, the financial market directors in Montréal and Toronto, and the Bank's senior representative in New York. The MPRC is chaired by the Governor or the Senior Deputy Governor in the absence of the Governor.

2. **Financial System Review Committee (FSRC)**
   The FSRC is the main forum for the presentation and discussion of financial system issues.

It has broad membership that includes all of the members of the MPRC and the Chief of the Currency Department. The FSRC is chaired by the Governor or the Senior Deputy Governor in the absence of the Governor.

The Bank also has five advisers and one special adviser who provide advice and expertise on specialized topics of interest to the Governing Council and the Executive Council.

Bank of Canada Management Structure

The Bank made a number of adjustments to its management structure and personnel in 2014 to address the organization's changing needs and priorities.

A Chief Operating Officer (COO) position was created in 2014 to oversee strategic and operational planning, administration, and operations. Filipe Dinis joined the Bank as COO in May 2014.

Additional changes to the Bank's management committee structure became effective on 1 October 2014. In addition to the existing Leadership Forum, the updated structure now includes an Executive Council (EC) and a Senior Management Council (SMC). The responsibilities of the current committees are as follows:

1. The Executive Council is the primary forum for management discussion and decisions on the Bank's strategic direction. The Executive Council is composed of members of the Governing Council and the Chief Operating Officer.

2. The Leadership Forum focuses on strategic Bank issues and building a leadership culture. Board debriefs, seminars and other meetings are key means of information sharing. The forum consists of members of the Governing Council, together with the Bank's advisers and department chiefs.

3. The Senior Management Council (SMC), which replaced the former Management Council, supports the EC's work by overseeing operational issues, corporate programs, strategic initiatives, financial reporting, annual planning and related risks.

Members of the Bank's Executive Council in 2014 (left to right): Agathe Côté, *Deputy Governor;* Carolyn Wilkins, *Senior Deputy Governor;* Filipe Dinis, *Chief Operating Officer;* Stephen S. Poloz, *Governor;* Lawrence Schembri, *Deputy Governor;* Timothy Lane, *Deputy Governor;* and Lynn Patterson, *Deputy Governor*

The SMC is composed of the Senior Deputy Governor (Chair), the Chief Operating Officer (Co-Chair), the General Counsel and Corporate Secretary, the Chief Risk Officer (CRO), the Chief Accountant and Chief Financial Officer (CFO), the Chief of Human Resources, the Chief of Corporate Services, and four other department chiefs on 18-month rotations. In 2014, the rotating positions were filled by the Chiefs of Funds Management and Banking, International Economic Analysis, Financial Stability, and Communications.

The Bank has 13 departments, including a new Human Resources Department created in February 2014 (previously a division of the Corporate Services Department). The others are Audit, Canadian Economic Analysis, Communications, Corporate Services, Currency, Executive and Legal Services, Financial Markets, Financial Services, Financial Stability, Funds Management and Banking, Information Technology Services, and International Economic Analysis.

Compliance and Ethics

The Bank requires that all employees observe the highest standards of professional ethics. To this end, a comprehensive Code of Business Conduct and Ethics was introduced in 2013, which consolidated and updated previous policies guiding the personal and professional conduct of Bank employees.

The Code serves as a guide for all employees on the professional ethics expected by the Bank, including behaviour related to conflict of interest, work environment, confidentiality, conduct of personal financial transactions and handling of information. Enhanced trading restrictions are applied to senior employees and to those with access to certain confidential information.

Once a year, Bank employees, individuals seconded to the Bank and certain consultants are required to formally acknowledge their awareness of, and compliance with, the Code.

Disclosure of Wrongdoing Framework

The Bank has a policy and processes to support the disclosure of wrongdoing, including the provision of information to employees on how to report wrongdoing. The processes also provide for management's role in disclosures, investigations and reporting.

Bank of Canada—Senior Officers

Governing Council

Governor
Stephen S. Poloz

Senior Deputy Governor
Carolyn Wilkins

Deputy Governors
Agathe Côté
Timothy Lane
Lynn Patterson
Lawrence Schembri

Chief Operating Officer
Filipe Dinis

Chief of Staff to the Governor and Senior Deputy Governor
Rosemarie Boyle

General Counsel and Corporate Secretary
Jeremy S.T. Farr

Advisers
Don Coletti, Janet Cosier,[16] *Dale Fleck, Sharon Kozicki, Colleen Leighton*

Chief Risk Officer
Sheila Vokey

Special Adviser
Line Rivard

16 Also Chair of the Board of Directors of the Canadian Payments Association

Audit
Julie Champagne, Chief Internal Auditor

Canadian Economic Analysis
Stephen Murchison, Chief

Communications
Jill Vardy, Chief

Corporate Services
Dinah Maclean, Chief

Currency
Richard Wall, Chief

Executive and Legal Services
Jeremy S.T. Farr, General Counsel and Corporate Secretary

Financial Markets
Paul Chilcott, Chief

Financial Services
Carmen Vierula, Chief Financial Officer and Chief Accountant

Financial Stability
Ron Morrow, Chief

Funds Management and Banking
Grahame Johnson, Chief

Human Resources
Alexis Corbett, Chief

Information Technology Services
Sylvain Chalut, Chief

International Economic Analysis
Eric Santor, Chief

BANK
OF
CANADA

RISK MANAGEMENT

The Bank of Canada places a high priority on managing financial, business and enterprise risks that may directly or indirectly affect the Bank's ability to deliver on its mandate and achieve its strategic objectives. Business and enterprise risks incorporate both strategic and operational risks.

Risk Governance and Oversight

An enterprise-risk-management (ERM) framework is in place to ensure that risks are identified, assessed and managed as needed:

- Deputy Governors, the Chief Operating Officer (COO) and department chiefs are accountable to the Governor and Senior Deputy Governor for the management of risk in their respective areas.
- The Chief Risk Officer, who chairs the Risk Oversight Committee and is a member of the Senior Management Council, provides guidance on risk management.
- The Internal Audit Department conducts periodic reviews of the Bank's operations, including risk-management processes.

Through a quarterly risk self-assessment process, senior managers identify and assess the key risks for each functional area—monetary policy, the financial system, currency, funds management and corporate administration.

The results of these assessments are shared with the Risk Oversight Committee, the Senior Management Council and the Executive Council to incorporate their views. As well, any significant changes in the levels of existing risks or the identification of any new risks that arise during the year are also brought to their attention. Where required, changes to risk-management strategies are identified and implemented.

The Board of Directors receives semi-annual risk reports, as well as in-depth briefings on specific risks related to each of the Bank's functions over the course of the year. In addition, reports on any significant changes to the level or type of risk are escalated as required.

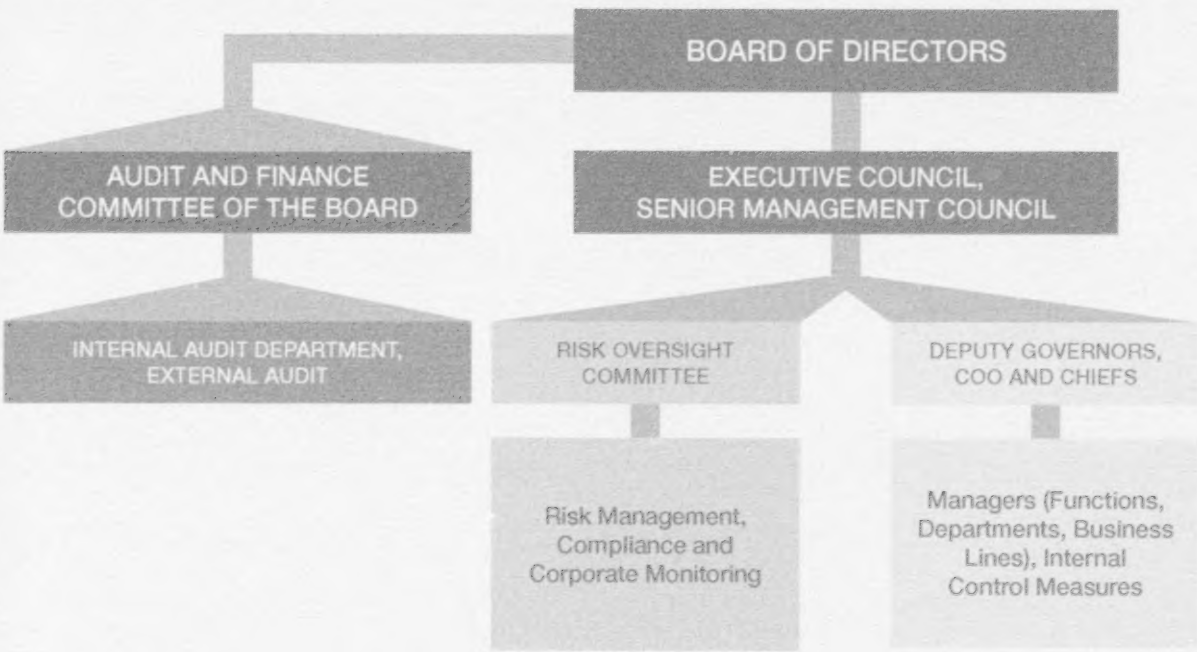

The Bank's Risk Profile

The Bank's risk profile reflects some short- to medium-term challenges and uncertainties in both the external and internal environments. Notable risk-management achievements in 2014 included:

- a new framework to help manage, monitor and report on risks arising from market operations;
- improvements in the currency supply chain and business continuity planning for the Bank Note Distribution System;
- an enhanced strategy to promote secure and resilient IT architecture and systems, including mitigation of cyber risks;
- measures to stabilize other areas of corporate administration, given the 2013 relocation of head office staff and related service-delivery changes; and
- an enhanced Continuity of Operations program.

The Bank's risk framework is broken down into three categories:

1. Financial risk,
2. Business risk (which includes strategic risk), and
3. Enterprise risk.

Financial Risk

The Bank is exposed to the following financial risks: credit risk, market risk and liquidity risk.[17]

The Bank's asset portfolio consists primarily of securities that represent direct obligations of the Government of Canada, thereby exposing the Bank's balance sheet to credit, market and liquidity risks. However, such financial risk is low, given the stable nature of the securities and how they are managed.

Management has established and actively monitors a system of internal controls, and periodic reviews are conducted to assess the appropriateness and effectiveness of these controls. The Financial Risk Office, which is independent of operations, monitors and reports on financial risks relating to the Bank's balance sheet. Collateral policies are reviewed and updated regularly in connection with the Bank's liquidity operations.

Credit Risk

The Bank's maximum exposure to credit risk is the carrying amount of the portfolio. Advances and securities purchased under resale agreements are offset by collateral taken in accordance with the Bank's publicly disclosed policies.

Additional risk arises when the Bank undertakes extraordinary liquidity operations in support of financial system stability and monetary policy. Operations may include exceptional buyback transactions, purchases of an expanded range of securities and Emergency Lending Assistance[18] to solvent members of the Canadian Payments Association. The terms and conditions for these operations are approved by the Governing Council.

Market Risk

The Bank's exposure to market risk is primarily through its available-for-sale investments, including Government of Canada treasury bills and the Bank's investment in the Bank for International Settlements (BIS). The BIS investment is subject to currency and price risks, since the fair value of the shares is estimated on the basis of the net asset value in Canadian dollars on the reporting date. These variations would not affect the Bank's ability to fulfill its obligations, since its income greatly exceeds its expenses.

Liquidity Risk

The Bank's largest liability is bank notes in circulation, which are non-interest-bearing with no fixed maturity. In the event of an unexpected redemption of bank notes or a significant withdrawal from the Government of Canada's prudential liquidity-management plan deposit, the Bank has the ability to settle the obligation by means of several tools.

17 For further information about the Bank's financial risks, see note 8 to the financial statements.

18 The last such event occurred in 1986.

Business Risk

Business risks arise from internal issues or external factors that directly affect the Bank's ability to carry out its four core functions: monetary policy, financial system, currency and funds management.

Monetary policy

Risks arise from a number of sources, including uncertainty related to the global and domestic economic outlooks and the global financial system, the level of the neutral rate of interest, the transmission mechanism, the complexity of the analysis required, and challenges in attracting a sufficient number of skilled and experienced staff.

Financial system

Risks related to policy, oversight, communications and operations arise from the significant global and domestic reform agenda and its cumulative impact on markets; high household indebtedness; issues with keeping relevant audiences informed on financial system policies, risks and vulnerabilities; and the challenges in attracting and retaining sufficient numbers of qualified staff.

Currency

Risks relate mainly to operations, the counterfeiting of older series of bank notes and the longer-term uncertainties regarding the use of cash and e-money. The risk level decreased following the successful issuance of all denominations in the *Polymer* series of bank notes; their low counterfeiting rate (0.56 parts per million) and durability; the decreasing proportion of bank notes in circulation from prior series; and the reduction in risk to the Bank Note Distribution System resulting from increased automation.

Funds management

Risks are mainly associated with the operations of the payment clearing and settlement system, the management of foreign exchange reserves, and the operations of safekeeping services.

Risks related to monetary policy, the financial system and funds management were assessed as cautionary in 2014, given the uncertainty in the global economy and the changing domestic and international environments for financial and funds management. Risks related to the Currency function were considered to be acceptable.

The Bank analyzes, monitors and manages risks through well-established policy frameworks, an extensive research and analysis program, and collaboration and information sharing with other central banks and with its regulatory partners associated with the Canadian and international financial sectors.

As well, a comprehensive communications effort is in place to ensure that Canadians are informed about the Bank's policy decisions, and to promote awareness of potential vulnerabilities in the financial system.

Enterprise Risk

Enterprise risks cross multiple functions and occur in support activities as well as in the core functions. The Bank divides these risks into the following key areas:

People and capacity

These risks relate to elevated movement of staff; the growing complexity of the Bank's work; the limited and highly competitive labour market pool for economists and financial sector specialists, as well as some other professions; and capacity pressures in IT system development.

The Bank manages these risks by continuing to strengthen its recruitment strategy, and focusing on leadership development and succession planning.

Project-related risks

These risks relate to the interdependency and breadth of initiatives under way, as well as human resource capacity to stay abreast of the Bank's evolving business needs.

The Bank mitigates these risks with a sound IT governance structure; project monitoring and reporting; portfolio-management practices; a focus on successfully transitioning projects to operations; strengthened partnerships between the client and project delivery areas; and the use of external expertise, where appropriate.

Continuity of critical business processes

These risks pertain to the possibility that the Bank would be unable to carry out its critical business processes, if staff, information, IT systems and other infrastructure were not available.

Disaster-recovery tests are conducted periodically to further strengthen the Bank's disaster-recovery posture. Measures to manage risks also include ongoing training on operational processes and systems; split operations for critical processes; and a co-ordinated approach to security threats, risk assessment and policy development.

Head Office Renewal Program

In 2014, risks related primarily to the completion of the design for the renewed head office complex, demolition and the first phases of construction.

The Bank has a comprehensive governance and oversight framework for managing this initiative, and has engaged external expertise to support the work and to provide independent advice. The contractual provisions for this work are designed to limit the Bank's financial risks. Regular risk workshops are held with key stakeholders to assess and manage ongoing or emerging risks.

Although caution continued to be warranted in these areas in 2014, as it did in 2013, some of the risk pressures have been reduced. These reductions were due to the stabilization of operations following significant changes in 2013; the completion of the design for the renewed head office complex, and the demolition and first phases of its construction; and progress on key infrastructure initiatives and project execution.

2014 FINANCIAL RESULTS

The Bank's balance sheet has increased by 46 per cent since 2011 and 3 per cent in 2014.

The expansion from 2011 was mainly due to the federal government's decision to build a prudential liquidity-management deposit of up to $20 billion at the Bank of Canada. This deposit grew by $10 billion in 2012 and by a further $10 billion in 2013, driving the increase in the Bank's balance sheet over those years and resulting in higher income for the Bank in 2014 because of the full-year impact of the larger asset portfolio.

This year, changes in the Bank's balance sheet are related to the demand for bank notes in circulation. The value of bank notes in circulation increased by 5 per cent in 2014, roughly in line with the growth of nominal GDP.

Proceeds from the issuance of bank notes were invested in Government of Canada securities. As a result, the Bank's investment portfolio grew by 2.5 per cent in 2014.

2014 Financial Position

The Bank's *assets* and *liabilities* and *equity* increased by $2,806.4 million since 31 December 2013, and by $827.4 million since its last interim reporting.

Assets

Investments have increased by $2,249.3 million (2.5 per cent). Government of Canada treasury bills decreased by $2,199.9 million and Government of Canada bonds increased by $4,431.1 million. The balance of the change in investments resulted from an increase in the fair value of the Bank's investment in shares of the Bank for International Settlements (BIS).

As at 31 December 2014, *Loans and receivables* consisted primarily of purchase and resale agreements undertaken for general balance-sheet-management purposes (related to the seasonal demand for bank notes during the peak holiday season). The purchase and resale agreements that were outstanding at year-end 2013 matured in January 2014.

The change in *Capital assets* resulted primarily from capital spending related to the Bank's Head Office Renewal Program.

Other assets have decreased by $42.9 million since 31 December 2013, owing mainly to a lower net defined-benefit asset related to the Bank's registered pension plan. The decrease in the net defined-benefit asset is the result of a drop in the discount rate[19] (as described in the discussion of *Other Comprehensive Income*). This change was partially offset by higher advances related to the Head Office Renewal Program and bank note inventory.

Liabilities

The bank note liability represents approximately 75 per cent of the Bank's *Total liabilities and equity*. This liability increases over time with the growth in demand for bank notes and is also subject to seasonal variations.[20] *Bank notes in circulation* has increased by 5 per cent since 31 December 2013.

The second-largest liability on the balance sheet consists of deposits held for the Government of Canada and other financial institutions. The main components

19 The net defined-benefit assets and liabilities are measured using the discount rate in effect as at the period-end. The rate as at 31 December 2014 was 4.0 per cent (4.9 per cent at 31 December 2013).

20 The *Bank notes in circulation* liability typically reaches its lowest level at the end of the first quarter and peaks in the second and fourth quarters around holiday periods.

Highlights of the Statement of Financial Position
(Millions of Canadian dollars)

	As at 31 December	
	2014	2013
Assets		
Cash and foreign deposits	8.4	5.0
Loans and receivables	2,768.4	2,214.9
Investments	90,826.4	88,577.1
Capital assets[a]	327.7	284.6
Other assets	181.2	224.1
Total Assets	94,112.1	91,305.7
Liabilities and Equity		
Bank notes in circulation	70,023.5	66,615.9
Deposits	23,195.6	23,823.5
Other liabilities	443.7	431.1
Equity	449.3	435.2
Total liabilities and equity	94,112.1	91,305.7

a. Includes *Property and equipment*, and *Intangible assets*

of the *Deposits* liability are $1,526.6 million held for the Government of Canada for operational balances[21] and $20,000.0 million held for the government's prudential liquidity-management plan. The Government of Canada operational balances decreased by $803.3 million compared with year-end 2013.

Other liabilities consist mainly of the accrued profit transfer to the Receiver General for Canada and the defined-benefit liabilities for the Bank's deferred employee benefit plans.

Changes in the accrued profit transfer liability are the result of the timing of cash payments to the Receiver General for Canada. Net income earned on the Bank's assets, after deductions for operating expenses and allocations to reserves, is paid each year to the Receiver General. At 31 December 2014, the unremitted balance was $150.4 million[22] ($153.7 million at 31 December 2013).

Increases in the liabilities related to defined-benefit plans[19] are the result of a drop in the discount rate used to value these liabilities (as described in the discussion on *Other Comprehensive Income*).

Since 31 December 2013, the Bank's *Equity* has increased by $14.1 million, mainly as a result of fair-value increases in the Bank's investment in the BIS. Fair-value changes related to the Bank's investment in the BIS and the portfolio of Government of Canada treasury bills are reported in *Other Comprehensive Income* and accumulated in the available-for-sale reserve within *Equity* (see note 16 of the Financial Statements). As at 31 December 2014, this reserve totalled $319.3 million and consisted primarily of the fair-value change in the Bank's investment in the BIS.

21 The operating portion of the deposit is dependent on the cash needs of the Government of Canada, and fluctuations that occur are a result of decisions related to cash-flow management.

22 For the 12 months ended 31 December 2014, the Bank transferred cash payments of $153.7 million related to 2013 net income and $875.0 million related to 2014 net income to the Receiver General ($82.2 million related to 2012 net income and $1,077.0 million related to 2013 net income was paid during the 12 months ended 31 December 2013).

Highlights of the Statement of Net Income

Income

Total Income for 2014 was $1,604.6 million, an increase of $24.6 million, or 1.5 per cent, compared with the previous year.

The Bank's *Interest revenue* consists mainly of interest revenue from treasury bills and bonds. In 2014, the Bank recorded $1,808.6 million in interest revenue from treasury bills and bonds, an increase of $37.9 million over the previous year.

The growth in *Interest revenue* is due mainly to the higher level of investments, which is partially offset by lower yields on newly acquired bonds compared with yields on investments that have matured. The remaining component is interest earned on purchase and resale agreements and dividend revenue from the Bank's investment in the BIS, which were both slightly lower than 2013 levels.

Income is reported net of the interest paid on Government of Canada deposits. The higher level of Government of Canada deposits[23] in 2014, compared with 2013, resulted in a higher interest expense on deposits of $7.6 million. Interest rates paid on deposits are based on market-related rates, which did not change significantly from 2013.

The Bank's revenues from its remaining sources[24] decreased slightly from 2013 levels.

Expenses

Operating expenses were in line with expectations for 2014 and decreased by $96.2 million compared with the previous year, mainly as a result of lower costs associated with the production of polymer bank notes.

23 The government's prudential liquidity-management plan reached its intended maximum amount of $20.0 billion in September 2013 and has remained at that amount since that time.

24 Other sources of revenue include interest earned on lending facilities and client deposits, as well as safekeeping and custodial fees.

Highlights of the Statement of Net Income
(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December	
	2014	2013
Interest revenue	1,814.6	1,779.5
Interest expense	(218.2)	(210.6)
Other revenue	8.2	11.1
Total income	**1,604.6**	**1,580.0**
Staff costs (includes salaries and employee benefits)	191.3	213.6
Bank note research, production and processing	99.6	158.8
Other expenses	186.9	201.6
Total expenses	**477.8**	**574.0**
Net income	**1,126.8**	**1,006.0**

Costs associated with bank note production were $59.2 million lower than the previous year. Costs for bank note production are driven by note volumes delivered by the printers. During 2014, 458 million polymer notes were received, compared with 733 million notes received in 2013. Polymer notes are expected to last at least 2.5 times longer than the previous cotton-based notes, and as a result, the Bank needed fewer notes to be produced in 2014.

Excluding the impact of the new bank notes, the decrease in expenses is $37.0 million and is broadly distributed among staff costs, technology costs, premises costs and depreciation. *Staff costs* decreased by $22.3 million in 2014 compared with 2013. The decrease was mainly the result of lower benefit costs associated with the Bank's defined-benefit plans, which are driven by changes in discount rates.[25] Benefit costs decreased by $23.7 million compared with the same period in 2013.

The remaining expenses (premises, technology, depreciation and other operating expenses) represent 39 per cent of the Bank's total operating expenses. These costs decreased by $14.7 million in total compared with 2013.

Increases in *Premises* costs of $12.7 million are related to demolition costs associated with the Bank's Head Office Renewal Program.

Technology and telecommunications costs decreased by $7.5 million as a result of the completion of a number of the Bank's strategic investment projects in 2013. *Depreciation and amortization* costs were higher in 2013 as a result of the depreciation of the 234 Wellington facility.[26]

Bank of Canada Expenses
Can$ millions

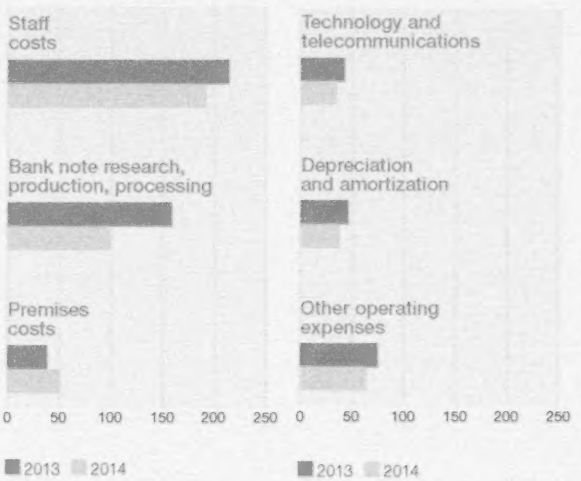

25 Expenses associated with the defined-benefit plans are measured using the discount rate in effect at the previous year-end. Expenses for 2014 are based on a discount rate of 4.9 per cent (4.0 per cent in 2013).

26 Following the approval of the Head Office Renewal Program, depreciation of the building was aligned to coincide with the start of construction in 2014.

Net Income and Remittances to the Receiver General For Canada
(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December	
	2014	2013
Net income	1,126.8	1,006.0
Other comprehensive income (loss)	(87.3)	221.4
Comprehensive income	1,039.5	1,227.4

Other Comprehensive Income, Equity and Reserves, and Remittances

Net income was $1,126.8 million at 31 December 2014, compared with $1,006.0 million at 31 December 2013. The increase in *Net income* was driven mainly by lower costs in 2014.

Other comprehensive income (loss) of ($87.3) million consists of remeasurement losses of $101.4 million on the Bank's defined-benefit plan assets and liabilities, and an increase of $14.1 million in the fair values of available-for-sale (AFS) assets.

Remeasurements of defined-benefit plan assets and liabilities are affected by the return on plan assets and by changes in the discount rate used to determine defined-benefit obligations. The remeasurements recorded in 2014 are the result of a 90-basis-point decrease in the discount rate used to value the net defined-benefit liability/asset,[27] offset by strong returns on plan assets. The 90-basis-point decrease in the discount rate reflects the change in AA-corporate bond yields over the past 12 months.

Available-for-sale assets are composed of Government of Canada treasury bills and the Bank's investment in the BIS. Fair-value changes are accumulated in the reserve for AFS assets within the Bank's *Equity* (see note 16 of the financial statements). At 31 December 2014, the fair value of the Bank's investment in the BIS was $355.2 million, representing an increase of $18.1 million since year-end 2013. The remainder of the change resulted from a decrease in the fair value of the Bank's portfolio of treasury bills.

Transfer to Receiver General for Canada

In accordance with the requirements of the Bank of Canada Act, the Bank remits its surplus income, after funding its operations, to the Receiver General for Canada and does not hold retained earnings.

The Bank's operations are not constrained by its cash flow or by its holdings of liquid assets, since income is predictable and exceeds its expenses. The balance of this income, less agreed reserves and deductions, is remitted to the Receiver General for Canada. This amount was $1,025.4 million in 2014.

The remittance agreement with the Minister of Finance allows the Bank to deduct from its remittances to the Receiver General and hold within retained earnings an amount equal to unrealized losses on available-for-sale assets, unrealized remeasurement losses on post-employment defined-benefit plans, and other unrealized or non-cash losses. Subsequently, amounts held back are issued upon the recognition of unrealized gains.

As a result of actuarial losses on the defined-benefit plans in 2014, the Bank withheld $101.4 million from its transfers to the Receiver General.

27 The net defined-benefit liability/asset is based on the discount rate as at the period-end. The rate in effect at 31 December 2014 was 4.0 per cent (4.9 per cent at 31 December 2013).

Equity

The Bank's primary equity includes $5 million of authorized share capital and a $25 million statutory reserve.

The Bank also holds a special reserve of $100 million to offset valuation losses arising from changes in the fair value of available-for-sale assets (see note 16 of the Financial Statements). There has been no change in the reserve since its inception.

The largest reserve held by the Bank is the available-for-sale reserve (discussed above).

Bank of Canada Equity

Can$ millions

Looking Ahead to 2015

The Bank's forecasts for its operations do not include projections of net income and financial position. Such projections would require assumptions about interest rates, which could be interpreted as a signal of future monetary policy.

The 2013–15 financial plan established a target of $363 million for medium-term plan (MTP) operating expenses for 2015, up 2 per cent from a budget of $356 million in 2014.

Total operating expenses in 2015 are expected to decrease by $9 million from 2014 levels. Expenses related to bank note production will be lower than in 2014 as a result of lower production volumes. Operating costs associated with the Head Office Renewal Program will also decrease in 2015, since the majority of costs associated with the project will be capital in nature.

In 2015, the Bank also expects to incur $208 million in capital expenditures, of which the majority relates to the Head Office Renewal Program.

The Bank's 2015 Plan
(Millions of Canadian dollars)

	2015 budget	2014 actual
MTP operating expenses	363	348
Bank note production	73	96
Non-current deferred employee benefits	14	(3)
MTP programs including Head Office Renewal	19	37
Total expenses	469	478

Accounting and Control Matters

The Bank is a Government Business Enterprise as defined by the Public Sector Accounting Board Handbook and, as such, adheres to the standards applicable to publicly accountable enterprises as outlined by the Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada).

The Bank of Canada Act requires the Bank to submit audited financial statements for the fiscal year ending 31 December to the Minister of Finance, accompanied by a summary report, by the end of February. The Minister then presents the *Annual Report* to Parliament and a copy of the financial statements is published in the *Canada Gazette*.

Funding of deferred employee benefit plans

The Bank sponsors a funded defined-benefit pension plan (the registered pension plan) to provide retirement income benefits to eligible employees. The Bank also sponsors a funded defined-benefit supplementary pension arrangement[28] and other unfunded benefit plans. Plans are funded in accordance with applicable federal pension legislation and actuarial standards of practice in Canada to ensure proper funding of employee benefit obligations.

The registered pension plan

The Bank has been conducting annual actuarial valuations of the plan for funding purposes since 2008, with the latest completed valuation as at 31 December 2013. On a going-concern basis (which assesses the plan over the long term on the assumption that it will operate indefinitely), the funding status of the plan at 31 December 2013 was an actuarial surplus ratio of 120 per cent. On a solvency basis (which assesses the plan on the assumption that it would be terminated on the date of the valuation), the funding status of the plan was an actuarial solvency ratio of 104 per cent.

The funding requirements of the plan are determined by the going-concern valuation. In addition, since 2009, the Bank has made additional contributions toward eliminating the solvency deficit. The Bank's estimated funding requirement for 2015 is $22 million, in regular contributions to cover current service costs. In 2015, it is estimated that there will be no requirement for additional contributions as projections indicate an average three-year solvency surplus.

Financial controls

The Bank maintains an internal control framework to evaluate the design and effectiveness of internal controls over financial reporting, as well as disclosure controls and procedures to provide reasonable assurance about the reliability of financial reporting and the preparation of the financial statements.

Significant contracts and agreements

The Bank of Canada and the People's Bank of China signed a reciprocal three-year Canadian-dollar/renminbi (RMB) bilateral swap arrangement with a maximum value of Can$30 billion when the People's Bank of China draws, or RMB 200 billion when the Bank of Canada draws. This swap facility was established to promote increased trade and investment between Canada and China, as well as to provide liquidity in each jurisdiction should market conditions warrant.

28 The supplementary pension arrangement was established to pay pension benefits to employees with annual earnings above the amount covered by the registered pension plan, as provided under the Income Tax Act (Canada).

Understanding the Bank's Financial Operations

The Bank of Canada is a Crown corporation wholly owned by the Government of Canada and accountable to the Minister of Finance. It works closely throughout the year with the Department of Finance and other federal and provincial financial regulators to promote a strong economy and oversee Canada's financial systems.

The Bank's financial structure supports its arm's-length relationship with the government in the conduct of monetary policy. The Bank has an independent revenue stream to fund its activities and operations; any net revenue remaining after expenses is remitted to the Government of Canada. The Bank does not have a budget appropriation from the government.

The Bank's activities and operations are undertaken in support of its core mandate, and not with the objective of generating revenue or profits.

The Bank has the exclusive right to issue Canadian bank notes. The face value of the bank notes in circulation is the most significant liability on the Bank's balance sheet. The Bank invests the proceeds from the issuance of bank notes into Government of Canada securities which are acquired on a non-competitive basis.

The Bank's investments consist primarily of government securities in a proportion that broadly mirrors the structure of the federal government's domestic marketable debt. This makes the Bank's balance sheet a neutral factor in the government's debt-management and fiscal-planning activities.

Interest income derived from Government of Canada securities is the Bank's primary source of revenue. The income is generated from the assets backing the bank notes in circulation (net of bank note production and distribution costs), referred to as "seigniorage"; this generates a stable source of funding for the Bank's operations.

Financial Impact of Core Functions

Monetary Policy

The objective of the Bank of Canada's monetary policy is to keep inflation close to a target that supports sustainable economic growth, as defined by a formal agreement with the Government of Canada. The current target is the 2 per cent midpoint of a 1 to 3 per cent inflation-control range.

The Bank influences short-term interest rates through adjustments in the overnight interest rate on predetermined fixed announcement dates. Other tools used to maintain the overnight rate close to target, as described below, have an impact on the Bank's financial results.

Tool used by the Bank	Impact on the Bank's financial results
Direct-clearing members of the Canadian Payments Association (CPA) can hold surplus deposits with the Bank (referred to as settlement balances) and take advances on an overnight basis. Deposits earn interest at the target rate minus 25 basis points, and collateralized advances are charged interest at the target rate plus 25 basis points.	The Bank currently targets $150 million in net settlement balances but can adjust this amount as warranted to provide required liquidity to the financial system in virtually unlimited amounts. These settlement balances are reflected on the Bank's financial statements.
When required, the Bank offers term purchase and resale agreements and sale and repurchase agreements to designated counterparties.	These agreements are recorded as collateralized lending transactions[a] or as collateralized borrowing transactions[b] at the amounts at which the securities were acquired or sold, plus accrued interest.
Receiver General cash balances are invested through an auction process with participating financial institutions that is administered by the Bank.	Receiver General cash balances held at the Bank are liabilities on the balance sheet.[c]

a. These transactions are recorded in *Loans and receivables* on the Statement of Financial Position.
b. These amounts are recorded in *Other liabilities* on the Statement of Financial Position.
c. Receiver General balances appear on the Statement of Financial Position as *Deposits–Government of Canada*.

Financial System

The Bank of Canada works with other agencies and market participants to promote the safe and efficient operation of the key elements of Canada's financial system: financial institutions, financial markets and payment systems. The Bank also has specific responsibilities related to financial market infrastructures (FMIs) involved in the clearing, settling or recording of payments, securities, derivatives or other financial transactions among participating entities.

The Payment Clearing and Settlement Act (PCSA) defines the Bank's responsibilities related to payment clearing and settlement systems in Canada. The systems designated for oversight under the PCSA are the Large Value Transfer System (LVTS), the Canadian Depository for Securities Exchange, the Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, the Canadian Derivatives Clearing Service and SwapClear.

The Bank's financial assets are also used to support the financial system function, as described below. Financial institutions typically allocate liquidity without having to make significant use of the Bank's collateralized advance and deposit facilities. However, in exceptional circumstances, the Bank may be required to provide Emergency Lending Assistance to a financial institution that does not have sufficient liquidity.

Services provided by the Bank	Impact on the Bank's financial results
Settlement balances Typically, participants in the Large Value Transfer System settle net payment positions among themselves on a daily basis. Where required, participants can hold deposits or take advances from the Bank through the Standing Liquidity Facility.	Settlement balances appear as liabilities[a] or assets[b] on the Bank's balance sheet.
Standing Liquidity Facility Advances to financial institutions at a rate of 25 basis points above the target rate are routine under this facility. The framework for the target overnight interest rate provides an incentive for financial intermediaries to allocate liquidity among themselves without having to make significant use of the Bank's deposit facilities and collateralized advances.	These advances[c] are assets of the central bank, and interest on these advances is included in the Bank's revenue.
Securities-lending program The Bank operates a securities-lending program to support the efficiency of the market for Government of Canada securities by providing a temporary, secondary source of securities. When specific Government of Canada treasury bills or bonds are in short supply in the secondary market, the Bank will lend up to 50 per cent of its holdings in these securities on an overnight basis in exchange for other securities.	Securities-lending transactions are fully collateralized by securities. The securities loaned by the Bank continue to be accounted for as assets. Lending fees[d] are included in the Bank's revenue.
Securities purchased or sold under repurchase agreements In the normal course of managing its balance sheet, the Bank needs to undertake repurchase operations from time to time. These assets are typically acquired to offset seasonal flows of bank notes, but can be used for other temporary purposes.	For the impact on the financial results, see the Monetary Policy section on page 13.
Emergency Lending Assistance (ELA) The Bank has the ability to provide ELA to a participant that is judged to be solvent but requires short-term liquidity. Under the Bank of Canada Act, the Bank can provide collateralized ELA to a member of the Canadian Payments Association. Under the Payment Clearing and Settlement Act, the Bank may also provide liquidity loans to a clearing house or a central counterparty.	ELA would appear as a collateralized loan receivable. Interest would be recorded as revenue.

a. Recorded as *Deposits—Members of the Canadian Payments Association* on the Statement of Financial Position.
b. Recorded as *Advances to members of the Canadian Payments Association* on the Statement of Financial Position.
c. Advances appear on the Statement of Financial Position as *Advances to members of the Canadian Payments Association*.
d. Lending fees are recorded as *Other revenue* on the Statement of Comprehensive Income.

Currency

The Bank has exclusive responsibility for supplying Canadians with bank notes that they can use with confidence.

Impact of bank note production on the Bank's financial results	
Bank notes in circulation represent the largest liability on the Bank's balance sheet. The liability increases with the growth in demand for bank notes and is subject to important seasonal variations, typically reaching its lowest level at the end of the first quarter and peaking in the second and fourth quarters around holiday periods.	The costs of producing bank notes are expensed as the bank notes are produced and received in finished form by the Bank. The raw materials purchased by the Bank for the production of notes are recorded as *Inventory* on the Bank's balance sheet until they are used in note production.

Funds Management

The Bank of Canada manages the assets and liabilities on its own balance sheet and serves as administrator of the Bank of Canada Pension Plan, making investments on behalf of the Pension Trust Fund.

As fiscal agent for the Government of Canada, the Bank serves as the country's banker and treasurer, managing the accounts of the Receiver General as well as Canada's domestic debt transactions and foreign exchange reserves.

The Bank provides limited funds-management services, including securities settlement and custodial services, to other central banks and international organizations.

Services provided by the Bank	Impact on the Bank's financial results
Fiscal agent to the Government of Canada	The Bank maintains sufficient funds in Receiver General accounts to meet the government's daily requirements and invests any surplus in term deposits. Receiver General accounts are shown as liabilities on the Bank's balance sheet.[a] The costs associated with the provision of fiscal-agent services to the Government of Canada are part of the Bank's expenses. No fees are earned for these services.
The Bank provides policy advice to the government and manages the country's debt. The Bank sells government securities at auction to financial market distributors. The Bank also administers the government's retail debt program, including Canada Savings Bonds.	Debt liabilities are reported in the Public Accounts of Canada and do not appear in the Bank's financial statements.
Canada's foreign exchange reserves are held in the Exchange Fund Account.	The Bank does not hold foreign exchange reserves on its balance sheet and holds only minimal foreign cash balances. The foreign reserves of the Government of Canada appear in the Public Accounts of Canada.
Administration of Bank of Canada Pension Plan	Assets of the Bank of Canada Pension Plan are held and maintained in a segregated Pension Trust Fund.[b]
International securities settlement and custodial services	Assets held under custody agreements held on behalf of the Bank's clients do not appear as assets on the Bank's balance sheet; however, fees earned for these services are included in the Bank's income.

a. Amounts are recorded as *Deposits—Government of Canada* on the Statement of Financial Position.
b. See note 15 in the Financial Statements for more detail on the Bank's accounting as sponsor of the Bank of Canada Pension Plan.

FINANCIAL STATEMENTS

31 December 2014

Financial Reporting Responsibility

The accompanying financial statements of the Bank of Canada (the Bank) have been prepared by management in accordance with International Financial Reporting Standards and contain certain items that reflect the best estimates and judgment of management. The integrity and reliability of the data in these financial statements are management's responsibility. Management is responsible for ensuring that all information in the *Annual Report* is consistent with the financial statements.

In support of its responsibility for the integrity and reliability of these financial statements and for the accounting system from which they are derived, management has developed and maintains a system of internal controls to provide reasonable assurance that transactions are properly authorized and recognized, that financial information is reliable, that the assets are safeguarded and liabilities recognized, and that the operations are carried out effectively. The Bank has an internal Audit Department whose functions include reviewing internal controls, including accounting and financial controls and their application.

The Board of Directors is responsible for ensuring that management fulfills its responsibilities for financial reporting and internal controls and exercises this responsibility through the Audit and Finance Committee of the Board. The Audit and Finance Committee is composed of members who are neither officers nor employees of the Bank and who are financially literate. The Audit and Finance Committee is therefore qualified to review the Bank's annual financial statements and to recommend their approval by the Board of Directors. The Audit and Finance Committee meets with management, the Chief Internal Auditor, and the Bank's independent auditors who are appointed by Order-in-Council. The Audit and Finance Committee has established processes to evaluate the independence of the Bank's independent auditors and oversees all services provided by them. The Audit and Finance Committee has a duty to review the adoption of, and changes in, accounting principles and procedures that have a material effect on the financial statements, and to review and assess key management judgments and estimates material to the reported financial information.

These financial statements have been audited in 2014 by the Bank's independent auditors, Deloitte LLP and Ernst & Young LLP, and their report is presented herein. The financial statements of the Bank for the year ended 31 December, 2013, were audited by Deloitte LLP and KPMG LLP. The independent auditors have full and unrestricted access to the Audit and Finance Committee to discuss their audit and related findings.

Stephen S. Poloz,
Governor

Carmen Vierula, CPA, CA,
Chief Financial Officer and Chief Accountant

Ottawa, Canada
13 February 2015

Independent Auditors' Report

To the Minister of Finance, registered shareholder of the Bank of Canada (the "Bank")

We have audited the accompanying financial statements of the Bank, which comprise the statement of financial position as at 31 December 2014 and the statements of net income and comprehensive income, changes in equity and cash flows for the year then ended, and notes, comprising a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditors' Responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform an audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on our judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, we consider internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained in our audit is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Bank as at 31 December 2014 and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Other matter

The financial statements of the Bank for the year ended 31 December, 2013, were audited by Deloitte LLP and KPMG LLP who expressed an unmodified opinion on those statements on 13 February 2014.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants
Chartered Accountants
Licensed Public Accountants

Ernst & Young LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants

Ottawa, Canada
13 February 2015

Statement of Financial Position

(Millions of Canadian dollars)

	31 December 2014	As at 31 December 2013
Assets		
Cash and foreign deposits (note 4)	8.4	5.0
Loans and receivables		
Securities purchased under resale agreements (note 5)	2,764.8	2,205.9
Advances to members of the Canadian Payments Association (note 5)	-	-
Other receivables	3.6	9.0
	2,768.4	2,214.9
Investments (notes 6, 7, 8)		
Government of Canada treasury bills	19,386.5	21,586.4
Government of Canada bonds	71,084.7	66,653.6
Other investments	355.2	337.1
	90,826.4	88,577.1
Property and equipment (note 9)	283.9	232.4
Intangible assets (note 10)	43.8	52.2
Other assets (note 11)	181.2	224.1
Total assets	94,112.1	91,305.7
Liabilities and Equity		
Bank notes in circulation (notes 7, 12)	70,023.5	66,615.9
Deposits (notes 7, 13)		
Government of Canada	21,526.6	22,329.9
Members of the Canadian Payments Association	150.1	186.7
Other deposits	1,518.9	1,306.9
	23,195.6	23,823.5
Other liabilities (note 14)	443.7	431.1
	93,662.8	90,870.5
Equity (note 16)	449.3	435.2
Total liabilities and equity	94,112.1	91,305.7

Commitments, contingencies and guarantees (notes 17, 18)

Stephen S. Poloz,
Governor

Carmen Vierula, CPA, CA,
Chief Financial Officer and Chief Accountant

Derek D. Key,
Lead Director, Board of Directors

Phyllis Clark,
Chair, Audit and Finance Committee

(See accompanying notes to the Financial Statements.)

Statement of Net Income and Comprehensive Income

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended	
	31 December 2014	31 December 2013
Income		
Interest revenue		
Interest earned on investments	**1,808.6**	1,770.7
Dividend revenue	**3.3**	4.7
Interest earned on securities purchased under resale agreements	**2.5**	3.8
Other interest revenue	**0.2**	0.3
	1,814.6	1,779.5
Interest expense		
Interest expense on deposits	**(218.2)**	(210.6)
Net interest income	**1,596.4**	1,568.9
Other revenue	**8.2**	11.1
Total income	**1,604.6**	1,580.0
Expenses		
Staff costs	**191.3**	213.6
Bank note research, production and processing	**99.6**	158.8
Premises costs	**51.0**	38.3
Technology and telecommunications	**34.6**	42.1
Depreciation and amortization	**37.6**	46.2
Other operating expenses	**63.7**	75.0
Total expenses	**477.8**	574.0
Net income	**1,126.8**	1,006.0
Other comprehensive income (loss)		
Items that will not be reclassified to net income		
Remeasurements of the net defined-benefit liability/asset	**(101.4)**	224.7
Items that may be reclassified subsequently to net income		
Change in fair value of available-for-sale financial assets	**14.1**	(3.3)
Other comprehensive income (loss)	**(87.3)**	221.4
Comprehensive income	**1,039.5**	1,227.4

(See accompanying notes to the Financial Statements.)

Statement of Changes in Equity

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended 31 December					
	Share capital	Statutory reserve	Special reserve	Available-for-sale reserve	Retained earnings	Total
Balance, 1 January 2014	**5.0**	**25.0**	**100.0**	**305.2**	**-**	**435.2**
Comprehensive income for the period						
Net income	-	-	-	-	1,126.8	1,126.8
Remeasurements of the net defined-benefit liability/asset	-	-	-	-	(101.4)	(101.4)
Change in fair value of BIS shares	-	-	-	18.1	-	18.1
Change in fair value of Government of Canada treasury bills	-	-	-	(4.0)	-	(4.0)
	-	-	-	14.1	1,025.4	1,039.5
Transfer to Receiver General for Canada	-	-	-	-	(1,025.4)	(1,025.4)
Balance, 31 December 2014	**5.0**	**25.0**	**100.0**	**319.3**	**-**	**449.3**

	Share capital	Statutory reserve	Special reserve	Available-for-sale reserve	Retained earnings	Total
Balance, 1 January 2013	5.0	25.0	100.0	308.5	-	438.5
Comprehensive income for the period						
Net income	-	-	-	-	1,006.0	1,006.0
Remeasurements of the net defined-benefit liability/asset	-	-	-	-	224.7	224.7
Change in fair value of BIS shares	-	-	-	(5.6)	-	(5.6)
Change in fair value of Government of Canada treasury bills	-	-	-	2.3	-	2.3
	-	-	-	(3.3)	1,230.7	1,227.4
Transfer to Receiver General for Canada	-	-	-	-	(1,230.7)	(1,230.7)
Balance, 31 December 2013	5.0	25.0	100.0	305.2	-	435.2

(See accompanying notes to the Financial Statements.)

Statement of Cash Flows

(Millions of Canadian dollars)

	For the year ended	
	31 December 2014	31 December 2013
Cash Flows from Operating Activities		
Interest received	1,870.1	1,817.0
Dividends received	3.3	4.7
Other revenue received	13.0	7.3
Interest paid	(218.2)	(210.6)
Payments to or on behalf of employees/suppliers and to members of the Canadian Payments Association	(482.7)	(515.7)
Net decrease in advances to members of the Canadian Payments Association	-	61.8
Net increase (decrease) in deposits	(627.9)	10,532.2
Proceeds from maturity of securities purchased under resale agreements	21,321.1	57,969.7
Acquisition of securities purchased under resale agreements	(21,878.4)	(58,337.3)
Repayments of securities sold under repurchase agreements	(229.9)	(3,653.9)
Proceeds from securities sold under repurchase agreements	229.9	3,653.9
Net cash provided by operating activities	0.3	11,329.1
Cash Flows from Investing Activities		
Net decrease (increase) in Government of Canada treasury bills	2,180.4	(2,582.0)
Purchases of Government of Canada bonds	(18,109.8)	(18,213.5)
Proceeds from maturity of Government of Canada bonds	13,634.0	7,780.0
Additions of property and equipment	(76.8)	(66.3)
Additions of intangible assets	(3.9)	(6.0)
Net cash used in investing activities	(2,376.1)	(13,087.8)
Cash Flows from Financing Activities		
Net increase in bank notes in circulation	3,407.6	2,915.9
Remittance of ascertained surplus to the Receiver General for Canada	(1,028.7)	(1,159.2)
Net cash provided by financing activities	2,378.9	1,756.7
Effect of Exchange Rate Changes on Foreign Currency	0.3	0.2
Increase (decrease) in Cash and Foreign Deposits	3.4	(1.8)
Cash and Foreign Deposits, Beginning of Year	5.0	6.8
Cash and Foreign Deposits, End of Year	8.4	5.0

(See accompanying notes to the Financial Statements.)

Notes to the Financial Statements of the Bank of Canada

For the year ended 31 December 2014

(Amounts in the notes to the Financial Statements of the Bank of Canada are in millions of Canadian dollars, unless otherwise stated.)

1. The business of the Bank of Canada

The Bank of Canada (the Bank) is the nation's central bank. The Bank is a corporation under the Bank of Canada Act, is wholly owned by the Government of Canada and is exempt from income taxes. The Bank is a Government Business Enterprise as defined by the Canadian Public Sector Accounting Standards and, as such, adheres to the standards applicable to publicly accountable enterprises as outlined by the Chartered Professional Accountants of Canada (CPA Canada).

The address of the registered head office is 234 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario.

The responsibilities of the Bank focus on the goals of low and stable inflation, financial system stability, a safe and secure currency, and the efficient management of government funds and public debt. These responsibilities are carried out as part of the broad functions described below.

Monetary policy
Contributes to solid economic performance and rising living standards for Canadians by keeping inflation low, stable and predictable.

Financial system
Promotes the stability and efficiency of Canada's financial system, both within Canada and globally.

Currency
Designs, produces and distributes Canada's bank notes and replaces worn notes. The Bank deters counterfeiting through leading-edge bank note design, public education and collaboration with law-enforcement agencies.

Funds management
Provides effective and efficient funds-management services for the Government of Canada, and administers and advises on the public debt and foreign exchange reserves. In addition, the Bank provides banking services to foreign central banks, as well as to critical payment clearing and settlement systems.

The Bank's activities and operations are undertaken in support of its core mandate and not with the objective of generating revenue or profits. It does not offer banking services to the public. The Bank has the exclusive right to issue Canadian bank notes, and the face value of these bank notes is the most significant liability on the Bank's balance sheet. The Bank invests the proceeds from the issuance of bank notes into Government of Canada securities, which are acquired on a non-competitive basis. These assets enable the Bank to execute its responsibilities for the monetary policy and financial system functions.

Interest income derived from Government of Canada securities is the Bank's primary source of revenue each year. The income generated from the assets backing the bank notes in circulation (net of bank note production and distribution costs) is referred to as "seigniorage," which provides a stable and constant source of funding for the Bank's operations, enabling it to function independently of government appropriations. A portion of this revenue is used to fund the Bank's operations and reserves; the remaining net income is remitted to the Receiver General in accordance with the requirements of the Bank of Canada Act.

2. Basis of preparation

Compliance with International Financial Reporting Standards (IFRS)

These financial statements have been prepared in accordance with IFRS as issued by the International Accounting Standards Board and conform to the disclosure and accounting requirements of the Bank of Canada Act and the Bank's bylaws.

The Board of Directors approved the financial statements on 13 February 2015.

Measurement base

The financial statements have been prepared on a historical cost basis, except for the available-for-sale (AFS) financial assets, which are measured at fair value, and the net defined-benefit liability/asset of employee benefit plans, which is recognized as the net of the fair value of plan assets and the present value of the defined-benefit obligation.

Significant accounting estimates and judgments in applying accounting policies

The preparation of the financial statements requires management to make judgments, estimates and assumptions based on information available at the statement date that affect the application of accounting policies and the reported amounts of assets, liabilities, income and expenses, as well as related information. The Bank based its assumptions and estimates on information that was available when these financial statements were prepared. Existing circumstances and assumptions about future developments may change, however, in response to market fluctuations or circumstances that are beyond the control of the Bank. In such cases, the impact will be recognized in the financial statements of a future fiscal period.

Estimates and underlying assumptions are reviewed on an ongoing basis. Revisions to accounting estimates are recognized in the period in which the estimates are revised and in any future periods affected. Significant estimates are primarily in the area of the fair values of certain financial instruments and collateral taken (note 8) and employee benefits (note 15).

Functional and presentation currency

The Bank's functional and presentation currency is the Canadian dollar.

Fiscal-agent and custodial activities

Responsibility for the operational management of the Government of Canada's financial assets and liabilities is borne jointly by the Bank (as fiscal agent for the Government of Canada) and the Department of Finance. In this fiscal-agent role, the Bank provides transactional and administrative support to the Government of Canada in certain areas. The assets, liabilities, expenditures and revenues to which this support relates are those of the Government of Canada and are not included in the financial statements of the Bank.

Securities safekeeping and gold custodial activities are provided to foreign central banks and international organizations. The assets, and income arising therefrom, are excluded from these financial statements, since they are not assets or income of the Bank.

3. Significant accounting policies

This section contains the Bank's accounting policies that relate to the financial statements as a whole. Significant accounting policies specific to a note are included within that note. Accounting policies related to non-material items are not included in these financial statements.

There were no new or amended standards adopted by the Bank during fiscal 2014 that had a material impact on its financial statements.

Translation of foreign currencies

Investment income and expenses denominated in foreign currencies are translated at the exchange rate in effect at the date of the transaction. Fair-value items denominated in foreign currencies are translated at the exchange rate in effect at the date of the fair-value measurement. Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated into Canadian dollars at the rates of exchange prevailing at the end of the reporting period. The resulting gains and losses are included in *Other revenue*. Gains or losses on equity investments classified as AFS, along with any exchange-related gains or losses, are recognized in the available-for-sale reserve within *Other Comprehensive Income*.

Impairment of financial assets

For financial assets that are not classified at fair value through net income, the Bank assesses at the end of each reporting period whether there is objective evidence that a financial asset or group of assets is impaired. Once impaired, financial assets carried at amortized cost are remeasured at the net recoverable amount, with the amount of impairment recognized in net income. Unrealized losses on impaired AFS financial assets are recognized in net income at the time of impairment.

Impairment of non-financial assets

Non-financial assets, including property and equipment, and intangible assets, are reviewed annually for impairment and whenever events or changes in circumstances indicate that the carrying amount exceeds its recoverable amount.

Intangible assets under development are assessed for impairment on an annual basis.

Revenue recognition

Interest revenue earned on Government of Canada treasury bills and bonds is recognized in net income using the effective interest method. Dividend revenue on the Bank for International Settlements (BIS) shares is recognized as dividends are declared.

Realized gains (losses) on the sale of Government of Canada treasury bills are recognized in net income at the time of sale as a reclassification from *Other Comprehensive Income* and are calculated as the excess of proceeds over the amortized cost at the transaction date.

Interest earned on securities purchased under resale agreements is recognized using the effective interest method.

Other revenue is primarily composed of interest earned on advances to members of the Canadian Payments Association (CPA) and is recognized using the effective interest method.

Future changes in accounting policies

The following new standards issued by the International Accounting Standards Board (IASB) were assessed as having a possible effect on the Bank in the future. The Bank is currently determining the impact of these standards on its financial statements.

IFRS 9 Financial Instruments (IFRS 9)

In July 2014, the IASB issued the final version of IFRS 9, *Financial Instruments*, bringing together the classification and measurement, impairment and hedge accounting phases of the IASB's project to replace IAS 39, *Financial Instruments: Recognition and Measurement*.

IFRS 9 eliminates the existing financial asset categories and adopts a logical approach to the classification of financial assets driven by cash-flow characteristics and the business model in which an asset is held.

IFRS 9 introduces a new impairment model that results in a single impairment model being applied to all financial instruments. In addition, this new expected loss impairment model will require more timely recognition of expected credit losses.

IFRS 9 also includes a new hedge accounting model, together with corresponding disclosures about risk-management activities for those applying hedge accounting. The new model represents a substantial overhaul of hedge accounting that will enable entities to better reflect their risk management activities in their financial statements. The most significant improvements apply to those entities that hedge non-financial risk.

The IASB has set 1 January 2018 as the mandatory effective date for the adoption of IFRS 9, although early adoption is permitted. The Bank is currently evaluating the impact of IFRS 9 on its financial statements.

IFRS 15 Revenue from contracts with customers (IFRS 15)

IFRS 15, as issued in May 2014, relates to the recognition of revenue that applies to all contracts with customers (except for contracts that are within the scope of the standards on leases, insurance contracts and financial instruments).

IFRS 15 establishes a five-step model to apply to revenue from contracts and extensive requirements for revenue disclosure. The standard also addresses the recognition and measurement of gains and losses on the sale of some non-financial assets that are not an output of the entity's ordinary activities.

The IASB has set 1 January 2017 as the mandatory effective date for the adoption of IFRS 15, although early adoption is permitted. The Bank is currently evaluating the impact of IFRS 15 on its financial statements.

4. Cash and foreign deposits

Cash and foreign deposits is composed of cash on hand as well as highly liquid demand deposits in foreign currencies with other central banks or international financial institutions. Included in this balance is Can$7.9 million (Can$4.6 million at 31 December 2013) of foreign deposits. Credit risk related to these foreign deposits is discussed in note 8.

5. Loans and receivables

Loans and receivables is composed primarily of securities purchased under resale agreements and, if any, advances to members of the CPA. These transactions are fully collateralized in accordance with publicly disclosed collateral eligibility and margin requirements. Financial risks related to these instruments are discussed in note 8.

Accounting policy

Securities purchased under resale agreements for terms of one business day are acquired to reinforce the target overnight interest rate. Securities are acquired through buyback transactions with primary dealers where the counterparties may accept an amount up to their pre-specified limit.

Securities purchased under resale agreements for terms of longer than one business day are acquired through an auction process. Details of these auctions are announced by the Bank in advance. Bids are submitted on a yield basis, and funds are allocated in descending order of bid yields.

Securities purchased under resale agreements are reverse repo-type transactions in which the Bank purchases securities from designated counterparties with an agreement to sell them back at a predetermined price on an agreed transaction date. For accounting purposes, these agreements are treated as collateralized lending transactions and are recognized on the Statement of Financial Position at the amounts at which the securities were originally acquired, plus accrued interest.

Securities purchased under resale agreements

Balances outstanding at 31 December 2014 consist of agreements with original terms to maturity of 24 days. (Balances outstanding at 31 December 2013 consist of agreements with original terms to maturity of 21 days.)

Advances to members of the Canadian Payments Association

Advances to members of the Canadian Payments Association (CPA) are typically composed of liquidity loans made under the Bank's Standing Liquidity Facility. These advances mature the next business day. Interest on overnight advances is calculated at the Bank Rate. The Bank Rate is the rate of interest that the Bank charges on one-day loans to major financial institutions.

6. Securities lending program

The Bank operates a Securities-Lending Program to support the liquidity of Government of Canada securities by providing the market with a secondary and temporary source of these securities. These securities-lending transactions are fully collateralized by securities and are generally one business day in duration.

Accounting policy

The securities loaned continue to be accounted for as investment assets. Lending fees charged by the Bank on these transactions are included in *Other revenue* at the maturity date of the transaction.

Securities lending

As at 31 December 2014, the Bank's investments included loaned securities with a fair market value of $185.8 million ($129.7 million at 31 December 2013) and an amortized cost of $175.0 million ($119.5 million at 31 December 2013). Collateral held against investments loaned under securities lending at the end of the reporting period was in the form of securities issued or guaranteed by the Government of Canada. The fair value of collateral held totalled $190.5 million, representing 102 per cent of the fair market value of the securities loaned.

7. Financial instruments

The Bank's financial instruments consist of cash and foreign deposits, securities purchased under resale agreements, advances to members of the CPA, other receivables, investments (consisting of Government of Canada treasury bills, Government of Canada bonds and other investments), bank notes in circulation, deposits and other liabilities (excluding the net defined-benefit liability for pension benefit plans and other employee benefit plans).

In *Other investments*, the Bank holds 9,441 BIS shares (9,441 BIS shares at 31 December 2013) in order to participate in the BIS. Ownership of BIS shares is limited to central banks, and new shares can only be acquired following an invitation to subscribe extended by the BIS Board of Directors. The shares are non-transferable unless prior written consent is obtained from the BIS. The fair value of the BIS shares totalled $355.2 million ($337.1 million at 31 December 2013).

Accounting policy

The Bank accounts for all financial instruments using settlement-date accounting. Financial instruments are measured at fair value on initial recognition, plus transaction costs, if any, for all financial assets not carried at fair value through net income. Subsequent to initial recognition, they are accounted for based on their classification.

Subsequent to initial recognition, financial assets classified as AFS are measured at fair value using quoted market prices, with the exception of the BIS shares, which are measured using significant non-observable inputs. Unrealized changes in the values of AFS financial assets measured at fair value are recognized in *Other Comprehensive Income* and accumulated in the *Available-for-sale reserve* in *Equity* until the financial asset is derecognized or becomes impaired. At that time, the cumulative unrealized gain or loss previously recognized in *Other Comprehensive Income* is reclassified from *Equity* to *Net income*. The Bank's financial assets designated as AFS consist of Government of Canada treasury bills and other investments, which include BIS shares.

Financial assets that the Bank has the intent and ability to hold to maturity are classified as held-to-maturity (HTM). Subsequent to initial recognition, financial assets classified as HTM are measured at amortized cost using the effective interest method less any impairment losses. The effective interest method uses the rate inherent in a financial instrument that discounts the estimated future cash flows over the expected life of the financial instrument in order to recognize interest on a constant-yield basis. Government of Canada bonds are classified as HTM.

The Bank has not classified any of its financial assets at fair value through net income, other than cash and foreign deposits.

All other financial assets are classified as loans and receivables. Subsequent to initial recognition, these are measured at amortized cost less any impairment losses using the effective interest method.

The Bank derecognizes a financial asset only when the contractual rights to the cash flows from the asset expire. On derecognition of a financial asset measured at amortized cost, the difference between the asset's carrying amount and the sum of the consideration received and receivable is recognized in net income.

The Bank has classified its financial liabilities as other liabilities. These liabilities are initially recognized at fair value. Subsequent to initial recognition, financial liabilities are measured at amortized cost using the effective interest method, with the exception of bank notes in circulation, which are measured at face value. The Bank has not classified any of its financial liabilities at fair value through net income.

The Bank derecognizes financial liabilities when the Bank's obligations are discharged, cancelled or expire. The difference between the carrying amount of the financial liability derecognized and the sum of the consideration paid and payable, including any non-cash assets transferred or liabilities assumed, is recognized in net income.

Securities sold under repurchase agreements are repo-type transactions in which the Bank sells Government of Canada securities to designated counterparties with an agreement to buy them back at a predetermined price on an agreed transaction date. For accounting purposes, these agreements are treated as collateralized borrowing transactions and are recognized on the Statement of Financial Position at the amounts at which the securities were originally sold, plus accrued interest.

Measurement of financial instruments

Cash and foreign deposits, Government of Canada treasury bills, and BIS shares are measured at fair value. All other financial instruments are measured at amortized cost using the effective interest method, with the exception of bank notes in circulation, which are measured at face value.

Financial instruments measured at fair value

Financial instruments measured at fair value are classified using a fair-value hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the measurements:

Level 1 – quoted prices (unadjusted) in active markets for identical assets or liabilities;

Level 2 – inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the assets or liabilities, either directly (i.e., as prices) or indirectly (i.e., derived from prices); and

Level 3 – inputs for the assets or liabilities that are not based on observable market data (unobservable inputs).

The fair-value hierarchy requires the use of observable market inputs wherever such inputs exist. In measuring fair value, a financial instrument is classified at the lowest level of the hierarchy for which a significant input has been considered.

	Level 1	Level 2	Level 3	Total
Financial assets at fair value as at 31 December 2014				
Government of Canada treasury bills	**19,386.5**	**-**	**-**	**19,386.5**
BIS shares	**-**	**-**	**355.2**	**355.2**
	19,386.5	**-**	**355.2**	**19,741.7**
Financial assets at fair value as at 31 December 2013				
Government of Canada treasury bills	21,586.4	-	-	21,586.4
BIS shares	-	-	337.1	337.1
	21,586.4	-	337.1	21,923.5

There were no transfers of amounts between levels in 2014.

The fair value of the BIS shares is estimated to be 70 per cent of the Bank's interest in the net asset value (NAV) of the BIS at the reporting date. This formula is equivalent to the methodology applied by the BIS to determine the pricing of any new shares issued. While the Bank considers that the 30 per cent discount against the net asset value of the BIS continues to be the appropriate basis for valuation, the valuation inputs are not considered to be observable, and a 5 per cent change in the discount to the NAV would not have a material impact on the fair value of the BIS shares. There were no changes to the valuation technique during the year.

The following table reconciles the estimated fair value of the BIS shares determined using Level 3 fair-value measurements:

	31 December 2014	31 December 2013
Opening balance at beginning of period	**337.1**	342.7
Change in fair value recorded through *Other Comprehensive Income*	**18.1**	(5.6)
Closing balance at period-end	**355.2**	337.1

Financial instruments not measured at fair value
Fair values of Government of Canada bonds are determined based on unadjusted quoted market prices in an active market (Level 1). The fair value of Government of Canada bonds is $75,630.7 million at 31 December 2014 ($68,622.2 million at 31 December 2013).

8. Financial risk management

The Bank has a well-established framework for identifying, managing and monitoring pertinent areas of risk. This framework is supported by the Board of Directors, which ensures that the Bank has a robust risk-management process in place. The Bank is exposed to financial risk (credit risk, market risk and liquidity risk) associated with the management of the Bank's financial assets and liabilities. The Financial Risk Office, which is independent of operations, monitors and reports on the financial risks relating to the Bank's Statement of Financial Position. The following is a description of those risks and how the Bank manages its exposure to them.

Credit risk

Credit risk is the risk that a counterparty to a financial contract will fail to discharge its obligations in accordance with agreed-upon terms.

The Bank is exposed to credit risk through its cash and foreign deposits, investment portfolio, and advances to members of the CPA, and through market transactions conducted in the form of securities purchased under resale agreements and loans of securities. The maximum exposure to credit risk is estimated to be the carrying value of the items listed above. There are no past due or impaired amounts.

Advances to members of the CPA, securities purchased under resale agreements and securities loaned are fully collateralized loans. Collateral is taken in accordance with the Bank's publicly disclosed eligibility criteria and margin requirements, which are accessible on its website. Strict eligibility criteria are set for all collateral, and the Bank requires excess collateral relative to the size of the loan provided.

In the unlikely event of a counterparty default, collateral can be liquidated to offset credit exposure. The credit quality of collateral is managed through a set of restrictions based on asset type, term to maturity and the credit ratings of the securities pledged.

Concentration of credit risk

The credit risk associated with the Bank's investment portfolio, representing 97 per cent of the carrying value of its total assets (97 per cent in 2013), is low because the securities held are primarily direct obligations of the Government of Canada, which holds a credit rating of AAA. The Bank's advances to members of the CPA and securities purchased under resale agreements, representing 3 per cent of the carrying value of its total assets (2 per cent in 2013), are collateralized obligations of various Canadian-based financial institutions.

Collateral held against securities purchased under resale agreements at the end of the reporting period was in the form of securities issued or guaranteed by the Government of Canada. The fair value of collateral held totalled $2,868.4 million, representing 104 per cent of the amortized cost of $2,764.8 million ($2,250.6 million, representing 102 per cent of the amortized cost at 31 December 2013).

The Bank is exposed to credit risk through its guarantee of the Large Value Transfer System (LVTS) and through the execution of foreign currency contracts. The maximum exposure under guarantees and foreign currency contracts is described in note 18.

Market risk

Market risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: interest rate risk, currency risk and other price risk.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates.

The Bank's investment in Government of Canada treasury bills and bonds counteracts the non-interest-bearing bank notes in circulation liability and supports the Bank's operational independence to conduct monetary policy. These assets are acquired in proportions that broadly resemble the structure of the Government of Canada's domestic debt outstanding in order to reduce interest rate risk from the perspective of the Government of Canada.

The Bank's exposure to fair-value interest rate risk arises principally through its investment in Government of Canada treasury bills, which are short term in duration, and Government of Canada bonds. The fair value of the Government of Canada treasury bills portfolio held by the Bank is exposed to fluctuations because of changes in market interest rates. Unrealized gains and losses on the Government of Canada treasury bill portfolio are recognized in the *Available-for-sale reserve* in the *Equity* section of the Statement of Financial Position until they mature or are sold. Government of Canada bonds are carried at amortized cost and are acquired with the intention of holding them to maturity. All other financial assets or liabilities with an interest rate component are carried at amortized cost or at face value.

The Bank's revenue will vary over time in response to future movements in interest rates. These variations would not affect the ability of the Bank to fulfill its obligations, since its revenues greatly exceed its expenses.

The figures below show the effect at 31 December of an (increase)/decrease of 25 basis points in interest rates on the fair value of the Government of Canada treasury bill portfolio and on other comprehensive income.

	31 December 2014	**31 December 2013**
Government of Canada treasury bills	**(17.5) / 16.9**	(17.6) / 17.0

The Bank's exposure to interest rate risk in the form of fluctuations in future cash flows of existing financial instruments is limited to Government of Canada deposits, and cash and foreign deposits, since these instruments are subject to variable interest rates. The remainder of the Bank's financial assets and liabilities have either fixed interest rates or are non-interest-bearing.

The figures below show the effect at 31 December of an increase/(decrease) of 25 basis points in interest rates on the interest expenses paid on Government of Canada deposits.

	31 December 2014	**31 December 2013**
Interest expense on Government of Canada deposits	**57.1 / (57.1)**	51.3 / (51.3)

For all financial instruments, except bank notes in circulation, the future cash flows of the Bank are dependent on the prevailing market rate of interest at the time of renewal.

The following table illustrates interest rate risk relative to future cash flows by considering the expected maturity or repricing dates of existing financial assets and liabilities.

	As at 31 December 2014				
	Non-interest-sensitive	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	-	8.4	-	-	8.4
Loans and receivables[1]	3.6	2,764.8	-	-	2,768.4
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	19,386.5	-	-	19,386.5
Government of Canada bonds[2]	-	12,031.7	35,162.0	23,891.0	71,084.7
Shares in the BIS	355.2	-	-	-	355.2
	358.8	34,191.4	35,162.0	23,891.0	93,603.2
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	70,023.5	-	-	-	70,023.5
Deposits					
Government of Canada	-	21,526.6	-	-	21,526.6
Members of the CPA	-	150.1	-	-	150.1
Other deposits	577.3	941.6	-	-	1,518.9
Other financial liabilities	238.9	-	-	-	238.9
	70,839.7	22,618.3	-	-	93,458.0
Interest rate sensitivity gap	(70,480.9)	11,573.1	35,162.0	23,891.0	145.2

	As at 31 December 2013				
	Non-interest-sensitive	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	-	5.0	-	-	5.0
Loans and receivables[1]	9.0	2,205.9	-	-	2,214.9
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	21,586.5	-	-	21,586.5
Government of Canada bonds[2]	-	13,706.3	32,040.8	20,906.5	66,653.6
Shares in the BIS	337.1	-	-	-	337.1
	346.1	37,503.7	32,040.8	20,906.5	90,797.1
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	66,615.9	-	-	-	66,615.9
Deposits					
Government of Canada	-	22,329.9	-	-	22,329.9
Members of the CPA	-	186.7	-	-	186.7
Other deposits	532.7	774.2	-	-	1,306.9
Other financial liabilities	254.4	-	-	-	254.4
	67,403.0	23,290.8	-	-	90,693.8
Interest rate sensitivity gap	(67,056.9)	14,212.9	32,040.8	20,906.5	103.3

1. Securities purchased under resale agreements are interest-bearing assets. Other receivables are non-interest-sensitive.
2. Interest payments on Government of Canada bonds are classified according to their coupon date.

Currency risk

Currency risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in foreign exchange rates. Given the small size of the Bank's net foreign currency exposure relative to its total assets, currency risk is not considered significant.

The Bank is exposed to currency risk primarily by holding shares in the BIS. These shares are denominated in Special Drawing Rights (SDRs). The SDR serves as the unit of account for the International Monetary Fund (IMF) and its value is based on a "basket" of four major currencies: the euro, the U.S. dollar, the pound sterling and the Japanese yen. SDRs are translated into Canadian-dollar equivalents at the rates prevailing on the date when the fair value is determined.

Other price risk

Other price risk is the risk that the fair value or future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices (other than those arising from changes in interest and exchange rates), whether those changes are caused by factors specific to the individual financial instrument or its issuer, or by factors affecting all similar financial instruments traded in the market.

The Bank is exposed to other price risk through its investment in the BIS. For accounting purposes, the Bank treats BIS shares as AFS and the fair value of these shares is estimated on the basis of the net asset value of the BIS, less a discount of 30 per cent. Accordingly, these shares are revalued to reflect movements in the net asset value of the BIS and in the Canadian dollar. The other price risk faced on BIS shares is incidental to the general reasons for holding them and is immaterial compared with other market risks faced by the Bank.

Liquidity risk

Liquidity risk is the risk that an entity will encounter difficulty in meeting obligations associated with financial liabilities that are settled by delivering cash or another financial asset. Liabilities with no fixed maturity include *Bank notes in circulation* and *Government of Canada deposits*. Historical experience has shown that bank notes in circulation provide a stable source of long-term funding for the Bank. *Government of Canada deposits* are deposits held in the Bank's capacity as the Government of Canada's fiscal agent. As a counterpart to this non-interest-bearing liability with no fixed maturity, the Bank holds a portfolio of highly liquid, interest-bearing securities. In the event of an unexpected redemption of bank notes or a significant withdrawal from the Government of Canada's deposit for the prudential liquidity-management plan, the Bank has the ability to settle the obligation by means of several tools.

As the nation's central bank, the Bank is the ultimate source of liquid funds to the Canadian financial system and has the power and operational ability to create Canadian-dollar liquidity in unlimited amounts at any time. This power is exercised within the Bank's commitment to keep inflation low, stable and predictable.

The Bank is exposed to liquidity risk through its guarantee of the LVTS. The maximum exposure under this guarantee is described in note 18.

The following table presents a maturity analysis of the Bank's financial assets and liabilities. The balances in this table do not correspond to the balances in the Statement of Financial Position, since the table presents all cash flows on an undiscounted basis.

In cases where counterparties to securities purchased under resale agreements substitute collateral after the outset of an agreement, portions of the carrying values presented may mature earlier than as presented, where the amount maturing early is dependent on the value of the collateral being substituted. Where collateral has been substituted, agreements are typically re-established under the same terms and conditions. The information presented in the following table is prepared according to agreements in place as at 31 December 2014 and 31 December 2013, respectively.

	As at 31 December 2014				
	No fixed maturity	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	8.4	-	-	-	8.4
Loans and receivables	-	2,768.4	-	-	2,768.4
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	19,450.0	-	-	19,450.0
Government of Canada bonds	-	11,986.8	35,040.0	23,123.8	70,150.6
Shares in the BIS	355.2	-	-	-	355.2
	363.6	34,205.2	35,040.0	23,123.8	92,732.6
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	70,023.5	-	-	-	70,023.5
Deposits					
Government of Canada	21,526.6	-	-	-	21,526.6
Members of the CPA	-	150.1	-	-	150.1
Other deposits	1,518.9	-	-	-	1,518.9
Other financial liabilities	-	238.9	-	-	238.9
	93,069.0	389.0	-	-	93,458.0
Net maturity difference	(92,705.4)	33,816.2	35,040.0	23,123.8	(725.4)

	As at 31 December 2013				
	No fixed maturity	Within 12 months	1 to 5 years	Over 5 years	Total
Financial Assets					
Cash and foreign deposits	5.0	-	-	-	5.0
Loans and receivables	-	2,214.9	-	-	2,214.9
Investments					
Government of Canada treasury bills	-	21,650.0	-	-	21,650.0
Government of Canada bonds	-	13,634.0	31,971.8	20,158.8	65,764.6
Shares in the BIS	337.1	-	-	-	337.1
	342.1	37,498.9	31,971.8	20,158.8	89,971.6
Financial Liabilities					
Bank notes in circulation	66,615.9	-	-	-	66,615.9
Deposits					
Government of Canada	22,329.9	-	-	-	22,329.9
Members of the CPA	-	186.7	-	-	186.7
Other deposits	1,306.9	-	-	-	1,306.9
Other financial liabilities	-	254.4	-	-	254.4
	90,252.7	441.1	-	-	90,693.8
Net maturity difference	(89,910.6)	37,057.8	31,971.8	20,158.8	(722.2)

9. Property and equipment

Accounting policy

Property and equipment consists of land, buildings, computer equipment, other equipment and related projects in progress. *Property and equipment* is measured at cost less accumulated depreciation, except for land, which is not depreciated, and is net of any related impairment losses. Projects in progress are measured at cost but are not depreciated until the asset is available for use. Cost includes expenditures that are directly attributable to the acquisition or construction of the asset.

When parts of an item of property and equipment have different useful lives, they are accounted for as separate items (major components) of property and equipment. Upon replacing a significant part of an item of property and equipment, the carrying amount of the replaced part is derecognized and any gain or loss recognized in depreciation.

Depreciation is calculated using the straight-line method and is applied over the estimated useful lives of the assets, as shown below. The estimated useful life and the depreciation method are reviewed at the end of each annual reporting period, with the effect of any changes in estimate being accounted for on a prospective basis.

Buildings	25 to 65 years
Computer equipment	3 to 7 years
Other equipment	5 to 15 years

Leasehold improvements (included in *Other equipment*) are depreciated over the lesser of the useful life or the term of the lease.

Carrying value of property and equipment

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
2014				
Cost				
Balances, 31 December 2013	221.4	35.8	80.5	337.7
Additions	70.1	3.4	3.3	76.8
Disposals	-	-	(4.6)	(4.6)
Transfers to other asset categories	-	0.1	(0.1)	-
Balances, 31 December 2014	291.5	39.3	79.1	409.9
Depreciation				
Balances, 31 December 2013	(72.4)	(11.4)	(21.5)	(105.3)
Depreciation expense	(5.9)	(5.3)	(14.0)	(25.2)
Disposals	-	-	4.5	4.5
Transfers to other asset categories	-	-	-	-
Balances, 31 December 2014	(78.3)	(16.7)	(31.0)	(126.0)
Carrying amounts				
At 31 December 2013	149.0	24.4	59.0	232.4
At 31 December 2014	213.2	22.6	48.1	283.9

Land and buildings includes the activities related to the Head Office Renewal Program. In December 2013, the Bank signed a memorandum of understanding with the construction manager that establishes a guaranteed maximum price for future construction at the head office facility. The commitments at 31 December 2014 are primarily associated with the Head Office Renewal Program.

Other equipment includes bank note inspection equipment that was obtained through a finance lease arrangement (note 17).

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
Projects in progress 2014				
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2014	**89.4**	**5.1**	**0.4**	**94.9**
Additions during 2014	**69.7**	**3.4**	**0.3**	**73.4**
Commitments at 31 December 2014	**199.5**	**0.3**	**1.0**	**200.8**

Projects in progress consists primarily of $89.4 million related to the Head Office Renewal Program (31 December 2013—$19.7 million) and $5.1 million related to the High Availability Renewal Program (31 December 2013—$1.8 million). The Tri-Agency Database System Renewal was put into service in 2014 and removed from *Projects in progress*.

	Land and buildings	Computer equipment	Other equipment	Total
2013				
Cost				
Balances, 31 December 2012	240.7	27.2	95.7	363.6
Additions	20.8	7.4	50.6	78.8
Disposals	(37.8)	(1.1)	(65.8)	(104.7)
Transfers to other asset categories	(2.3)	2.3	-	-
Balances, 31 December 2013	221.4	35.8	80.5	337.7
Depreciation				
Balances, 31 December 2012	(89.4)	(7.1)	(76.7)	(173.2)
Depreciation expense	(13.8)	(4.9)	(9.8)	(28.5)
Disposals	30.8	0.6	65.0	96.4
Transfers to other asset categories	-	-	-	-
Balances, 31 December 2013	(72.4)	(11.4)	(21.5)	(105.3)
Carrying amounts				
At 31 December 2012	151.3	20.1	19.0	190.4
At 31 December 2013	149.0	24.4	59.0	232.4
Projects in progress 2013				
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2013	19.7	2.0	0.1	21.8
Additions during 2013	17.8	1.8	0.4	20.0
Commitments at 31 December 2013	41.4	0.1	5.7	47.2

10. Intangible assets

Accounting policy

Intangible assets are identifiable non-monetary assets without physical substance. The Bank's intangible assets consist of computer software internally developed or externally acquired.

Costs that are directly associated with the internal development of identifiable software are recognized as intangible assets if, in management's best estimate, the asset can technically be completed and will provide a future economic benefit to the Bank. Subsequent expenditure is capitalized only when it increases the future economic benefits embodied in the specific asset to which it relates.

Computer software assets that are acquired by the Bank and have finite useful lives are measured at cost less accumulated amortization and accumulated impairment losses.

Amortization is calculated using the straight-line method and is applied over the estimated useful lives of the assets, which may vary from 3 to 15 years. The estimated useful life and amortization method are reviewed at the end of each annual reporting period, with the effect of any changes in the estimate being accounted for on a prospective basis.

Carrying value of intangible assets

	Internally generated software	Other software	Total
2014			
Cost			
Balances, 31 December 2013	43.2	61.4	104.6
Additions	2.7	1.2	3.9
Disposals	-	-	-
Balances, 31 December 2014	45.9	62.6	108.5
Amortization			
Balances, 31 December 2013	(33.8)	(18.6)	(52.4)
Amortization expense	(4.7)	(7.6)	(12.3)
Disposals	-	-	-
Balances, 31 December 2014	(38.5)	(26.2)	(64.7)
Carrying amounts			
At 31 December 2013	9.4	42.8	52.2
At 31 December 2014	7.4	36.4	43.8
Projects in progress 2014			
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2014	2.7	0.5	3.2
Additions during 2014	2.7	0.5	3.2
Commitments at 31 December 2014	-	-	-

	Internally generated software	Other software	Total
2013			
Cost			
Balances, 31 December 2012	42.8	55.8	98.6
Additions	0.4	5.6	6.0
Disposals	-	-	-
Balances, 31 December 2013	43.2	61.4	104.6
Amortization			
Balances, 31 December 2012	(29.7)	(13.3)	(43.0)
Amortization expense	(4.1)	(5.3)	(9.4)
Disposals	-	-	-
Balances, 31 December 2013	(33.8)	(18.6)	(52.4)
Carrying amounts			
At 31 December 2012	13.1	42.5	55.6
At 31 December 2013	9.4	42.8	52.2
Projects in progress 2013			
Included in *Carrying amounts* at 31 December 2013	-	4.1	4.1
Additions during 2013	-	2.7	2.7
Commitments at 31 December 2013	-	-	-

11. Other assets

Accounting policy

Bank note inventory consists of production materials, including the polymer substrate and ink, and is measured at the lower of: the cost or the net realizable value. The cost to produce finished bank notes is expensed as incurred.

Composition of other assets

	31 December 2014	31 December 2013
Bank note inventory	**17.2**	11.9
Net defined-benefit asset (note 15)	**134.8**	197.7
All other assets	**29.2**	14.5
Total other assets	**181.2**	224.1

Included in *All other assets* is a $15.0 million advance to CBRE Limited in connection with the Head Office Renewal Program, which is expected to remain in place through to the end of the construction period ($Nil at 31 December 2013). The advance is to facilitate the timely payment of subcontractor agreements.

12. Bank notes in circulation

In accordance with the Bank of Canada Act, the Bank has the sole authority to issue bank notes for circulation in Canada. A breakdown by denomination is presented below.

	31 December 2014	31 December 2013
$5	**1,188.0**	1,103.4
$10	**1,275.6**	1,263.8
$20	**17,801.4**	17,229.7
$50	**11,233.9**	10,744.3
$100	**37,323.9**	35,039.3
Other bank notes	**1,200.7**	1,235.4
Bank notes in circulation	**70,023.5**	66,615.9

Other bank notes include denominations that are no longer issued but continue to be legal tender. Bank notes in circulation are non-interest-bearing liabilities and are due on demand.

13. Deposits

The liabilities within *Deposits* consist of $23,195.6 million in Canadian-dollar demand deposits ($23,823.5 million at 31 December 2013). The Bank pays interest on the deposits for the Government of Canada, banks and other financial institutions at short-term market rates, and interest expense on deposits is included in the Statement of Net Income and Comprehensive Income.

Deposits from the Government of Canada consist of $1,526.6 million for operational balances and $20,000.0 million held for the prudential liquidity-management plan ($2,329.9 million and $20,000.0 million, respectively, at 31 December 2013).

14. Other liabilities

Accounting policy

A provision is recognized if, as a result of a past event, the Bank has a present legal or constructive obligation that can be estimated reliably as at the statement of financial position date, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation.

Composition of other liabilities

	31 December 2014	31 December 2013
Accrued transfer payment to the Receiver General for Canada	**150.4**	153.7
Net defined-benefit liability (note 15)		
Pension benefit plan	**32.0**	16.8
Other benefit plans	**172.8**	159.9
All other liabilities and provisions (note 17)	**88.5**	100.7
Total other liabilities	**443.7**	431.1

Accrued transfer payment

The accrued transfer payment to the Receiver General for Canada of $150.4 million (31 December 2013—$153.7 million) is included in the $1,025.4 million *Transfer to the Receiver General* for the year presented in the Statement of Changes in Equity (31 December 2013—$1,230.7 million).

For the year ended 31 December 2014, an amount of $153.7 million related to 2013 net income and $875.0 million related to 2014 net income was paid to the Receiver General for Canada ($82.2 million related to 2012 net income and $1,077.0 million related to 2013 net income was paid in 2013).

All other liabilities and provisions

As a result of the program to overhaul and modernize the head office building, provisions totalling $15.1 million for the final year of the five-year lease agreement for temporary office space and for site restoration costs were recognized in 2012 and are included under *Other liabilities*. *Other liabilities* consists of provisions, a finance lease obligation, accounts payable and accrued liabilities.

15. Employee benefits

Accounting policy

Short-term employee benefits

Short-term employee benefits include cash salary, bonus, annual leave, health benefits, dental care and statutory benefits and are measured on an undiscounted basis.

Long-term employee benefits

The Bank sponsors a long-term disability program.

The liability recognized in respect of this plan amounts to the present value of the defined-benefit obligation. The present value of the defined-benefit obligation is calculated by discounting estimated future cash flows using interest rates on high-quality corporate bonds with terms to maturity approximating the estimated duration of the obligation. The expense recognized for the period-end consists of current service costs, interest costs, remeasurement gains and losses, and past service costs.

The current service costs and the benefit obligations of the plan are actuarially determined on an event-driven accounting basis. Remeasurement gains and losses, as well as past service costs arising from plan amendments, are recognized immediately on the Statement of Net Income and Comprehensive Income in the period in which they occur.

Post-employment defined-benefit plans

The Bank sponsors a funded defined-benefit pension plan (the Bank of Canada Pension Plan) and a funded defined-benefit supplementary pension arrangement (the Bank of Canada Supplementary Pension Arrangement), which are designed to provide retirement income benefits to eligible employees. The Bank of Canada Pension Plan was established under the provisions of the Bank of Canada Act, 1934, and has remained in accordance with the Act as subsequently amended. The Bank of Canada Pension Plan is a registered plan as defined in the Income Tax Act (Canada) (ITA) and, consequently, is not subject to income taxes. The Supplementary Pension Arrangement was created to pay pension benefits to Bank employees with annual earnings above the amount covered by the Bank of Canada Pension Plan (the RPP), as provided under the ITA. The Supplementary Pension Arrangement is a Retirement Compensation Arrangement as defined in the ITA.

Benefits provided under these plans are calculated based on years of service and average full-time salary for the best five consecutive years and are indexed to reflect changes in the consumer price index on the date payments begin and each 1 January thereafter. The Bank is the administrator of the pension plans. The Bank's Board of Directors has established a Pension Committee and has delegated to it the responsibility for carrying out the Bank's duties as administrator of the plans, including adherence to the guidelines established in the Statement of Investment Policy and Procedures (SIPP), which is approved annually by the Board. A separate trust fund has been established for each plan to receive and invest contributions and pay benefits due under the plans.

The most recent actuarial valuation for funding purposes of the Pension Plan was done as of 1 January 2014, and the next required valuation will be as of 1 January 2015.

The Bank also sponsors other unfunded post-employment defined-benefit plans, which include life insurance and eligible health and dental benefits, as well as a long-service benefit program for employees hired before 1 January 2003.

The net asset or liability of these plans is recognized on the Statement of Financial Position. The net asset or liability recognized at period-end in respect of these plans is composed of the present value of the defined-benefit obligation less the fair value of plan assets, where applicable. The present value of the defined-benefit obligation is calculated by discounting estimated future cash flows using interest rates on high-quality corporate bonds with terms to maturity approximating the estimated duration of the obligation. The expense recognized for the reporting period consists of current service costs, past service costs, net interest on the net defined-benefit liability/asset, gains or losses arising on settlement (if applicable) and administrative costs. Net interest is calculated by applying the discount rate to the net defined-benefit liability/asset.

The current service costs and the benefit obligations of the plans are actuarially determined using the projected unit credit method. Remeasurements comprise actuarial gains and losses, the return on plan assets, and the effect of the asset ceiling (if applicable). They exclude amounts included in net interest on the net defined-benefit liability/asset. Remeasurements are recognized immediately in *Other Comprehensive Income* in the period in which they occur. Past service costs are recognized at the earlier of: when the plan amendment or curtailment occurs, or when the entity recognizes related restructuring costs or termination benefits. Plan assets of funded benefit plans are determined according to their fair value at the end of the reporting period.

Termination benefits

A liability for termination benefits is recognized at the earlier of when the entity can no longer withdraw the offer of the termination benefit or when the entity recognizes any related restructuring costs.

Net defined benefits

The changes in plan assets and defined-benefit obligations for the year are as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2014	31 December 2013	31 December 2014	31 December 2013
Fair value of plan assets				
Fair value of plan assets at beginning of year	**1,404.9**	1,266.5	**-**	-
Interest income	**68.6**	50.7	**-**	-
Remeasurement gains				
Return on plan assets[1]	**105.0**	84.3	**-**	-
Bank contributions	**28.3**	41.3	**-**	-
Employee contributions	**11.8**	10.2	**-**	-
Benefit payments and transfers	**(47.7)**	(46.6)	**-**	-
Administration costs	**(1.7)**	(1.5)	**-**	-
Fair value of plan assets at end of year	**1,569.2**	1,404.9	**-**	-
Defined-benefit obligation				
Benefit obligation at beginning of year	**1,224.0**	1,285.8	**159.9**	182.7
Current service cost	**25.9**	33.2	**6.0**	7.5
Interest cost	**60.1**	52.7	**7.7**	7.2
Employee contributions	**11.8**	10.2	**-**	-
Remeasurement (gains)/losses				
Arising from changes in demographic experience	**(3.3)**	66.1	**(3.1)**	6.6
Arising from changes in financial assumptions	**195.6**	(179.0)	**12.9**	(34.9)
Past service costs	**-**	1.6	**-**	-
Benefit payments and transfers	**(47.7)**	(46.6)	**(10.6)**	(9.2)
Defined-benefit obligation at end of year	**1,466.4**	1,224.0	**172.8**	159.9
Net defined-benefit asset/(liability)	**102.8**	180.9	**(172.8)**	(159.9)
Net defined-benefit asset	**134.8**	197.7	**-**	-
Net defined-benefit liability	**(32.0)**	(16.8)	**(172.8)**	(159.9)
Net defined-benefit asset/(liability)	**102.8**	180.9	**(172.8)**	(159.9)

1. The return on plan assets excludes net interest.

Pension benefit plans - Asset mix

The Plan's SIPP requires that its investments be held in a diversified mix of asset types and also sets out requirements for investment eligibility. The diversification of assets serves to decrease the variations in the expected return performance of the portfolio. The current practice is to conduct an Asset-Liability Modelling (ALM) study every three years. The ALM assists the Pension Committee in establishing an asset allocation that is consistent with the pension plan's objectives and the Bank's risk tolerance.

The Plan's investments are subject to credit, liquidity and market risks. Of these risks, the most significant is asset volatility, since plan liabilities are calculated using a discount rate set with reference to the yield on Canadian AA-corporate bonds. If plan assets underperform this yield, a deficit will be created. Requirements for asset diversification and investment eligibility serve as basic risk-management tools for the investment portfolio as a whole.

The pension benefit plan assets consist of the following:

	31 December 2014				31 December 2013			
	Quoted	Unquoted	Total	In %	Quoted	Unquoted	Total	In %
Money market instruments	13.7	-	13.7	0.9	11.2	-	11.2	0.8
Equity instruments								
Canadian equity funds	324.7	-	324.7	20.7	310.0	-	310.0	22.1
Foreign equity funds	576.8	-	576.8	36.7	517.4	-	517.4	36.8
Debt instruments[1]								
Securities issued or guaranteed by the Government of Canada	209.0	-	209.0	13.3	171.3	-	171.3	12.2
Other securities	343.2	-	343.2	21.9	295.0	-	295.0	21.0
Real estate funds	-	70.0	70.0	4.5	-	69.1	69.1	4.9
Statutory deposit	-	31.8	31.8	2.0	-	30.9	30.9	2.2
	1,467.4	101.8	1,569.2	100.0	1,304.9	100.0	1,404.9	100.0

1. Debt instruments consist of fixed-income securities and inflation-linked assets.

Defined-benefit obligations and expenses

The defined-benefit obligation, presented in terms of membership, is as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2014	31 December 2013	31 December 2014	31 December 2013
Active members	591.3	476.5	88.7	89.4
Pensioners	788.3	675.7	84.1	70.5
Deferred members	86.8	71.8	-	-
Defined-benefit obligation	1,466.4	1,224.0	172.8	159.9

Benefit plan expenses recognized in the Statement of Net Income and Comprehensive Income are composed of the following components:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2014	31 December 2013	31 December 2014	31 December 2013
Current service cost, net of employee contributions	**25.9**	33.2	**6.0**	7.5
Past service costs	**-**	1.6	**-**	-
Net interest expense	**(8.5)**	2.0	**7.7**	7.2
Actuarial gains arising from changes in financial assumptions	**-**	-	**(4.3)**	(0.8)
Administration costs	**1.7**	1.5	**-**	-
Benefit plan expense recognized in *Net Income*	**19.1**	38.3	**9.4**	13.9
Remeasurement on the net defined-benefit liability/asset:				
Return on plan assets (excluding net interest)	**(105.0)**	(84.3)	**-**	-
Actuarial (gains)/losses arising from changes in demographic experience	**(3.3)**	66.1	**1.2**	6.6
Actuarial (gains)/losses arising from changes in financial assumptions	**195.6**	(179.0)	**12.9**	(34.1)
Remeasurement (gains)/losses recognized in *Other Comprehensive Income*	**87.3**	(197.2)	**14.1**	(27.5)

Remeasurement gains and losses pertaining to post-employment benefit plans are recognized in *Other Comprehensive Income* and are accumulated in *Equity* in the *Remeasurements reserve*.

The cumulative remeasurement losses recognized in *Other Comprehensive Income* are as follows:

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2014	31 December 2013	31 December 2014	31 December 2013
Cumulative remeasurement losses recognized, beginning of year	**(133.4)**	(330.6)	**(12.0)**	(39.5)
Remeasurement gains/(losses) recognized in current year	**(87.3)**	197.2	**(14.1)**	27.5
Cumulative remeasurement losses recognized, end of year	**(220.7)**	(133.4)	**(26.1)**	(12.0)

Total cash payments

Regulations governing federally regulated pension plans establish certain solvency requirements that assume that the plans are wound up at the valuation date. Actuarial valuations for funding purposes are required annually under the Pension Benefits Standards Act. The actuarial valuation of the Pension Plan completed at 1 January 2014 reported a solvency surplus of $48.7 million and a three-year average solvency deficit of $24.4 million. The Bank is making additional contributions to fund this average solvency deficit over a period of five years. In 2014, these additional contributions amounted to $4.9 million.

Contributions in 2015 will be based on the actuarial valuation as at 1 January 2015, and are estimated to be $22.0 million, consisting solely of regular contributions to cover current service costs. In 2015, it is estimated that there will be no requirement for additional contributions as projections indicate an average three-year solvency surplus.

Assumptions

The cost of the defined-benefit pension plans and other benefits plans and the present value of the benefit obligations are determined using actuarial valuations. An actuarial valuation involves making various assumptions that may differ from actuarial developments in the future. These assumptions include the determination of the discount rate, future salary increases, mortality rates and future pension increases. Owing to the complexities involved in the valuation and its long-term nature, a defined-benefit obligation is highly sensitive to changes in these assumptions.

The most recent actuarial valuation for funding purposes of the Pension Plan was done as of 1 January 2014, and the next required valuation will be as of 1 January 2015.

The significant assumptions used are as follows (on a weighted-average basis):

	Pension benefit plans		Other benefit plans	
	31 December 2014	31 December 2013	31 December 2014	31 December 2013
Defined-benefit obligation				
Discount rate	**4.00%**	4.90%	**3.99%**	4.79%
Inflation rate[1]	**2.00%**	2.00%	**n.a.**	n.a.
Rate of compensation increase	**3.20%**	3.30%	**3.20%**	3.30%
	+ merit	+ merit	**+ merit**	+ merit
Benefit plan expense				
Discount rate	**4.90%**	4.00%	**4.79%**	3.86%
Inflation rate[1]	**2.00%**	2.00%	**n.a.**	n.a.
Rate of compensation increase	**3.20%**	3.30%	**3.30%**	3.30%
	+ merit	+ merit	**+ merit**	+ merit
Assumed medical cost trend				
Medical cost trend rate	**n.a.**	n.a.	**6.01%-4.50%**	6.31% - 4.50%
Year that the rate reaches the ultimate trend rate	**n.a.**	n.a.	**2029**	2029

1. *Other benefit plans* does not include an inflation rate adjustment since it is a component of *Assumed medical cost trend*

The parameter most subject to change is the discount rate, which is determined by reference to Canadian AA-corporate bonds with terms to maturity approximating the duration of the obligation.

The weighted-average duration of the defined-benefit obligation is approximately 17 years for the *Pension benefit plans* and 6 to 21 years for the Other benefit plans.

The mortality assumptions used in the plan valuations are based on tables issued by the Canadian Institute of Actuaries. Actuarial adjustments to the tables are applied when recommended by the plan's actuaries. In 2014, the assumption for life expectancy for the plan valuations assumes that a male member reaching 60 will live for approximately 27 years (2013: 27 years) and a female member approximately 29 years (2013: 29 years).

Sensitivity analysis

The following table outlines the potential impact of changes in certain key assumptions used in measuring the defined-benefit obligations and benefit costs.

	Change in obligation	
	Pension benefit plans	Other benefit plans
Discount rate	**4.00%**	**3.99%**
Impact of 0.10 percentage point increase	**(23.7)**	**(3.0)**
Impact of 0.10 percentage point decrease	**24.2**	**3.1**
Rate of compensation increase	**3.20%**	**3.30%**
Impact of 0.10 percentage point increase	**3.8**	**0.4**
Impact of 0.10 percentage point decrease	**(3.7)**	**(0.4)**
Mortality rate		
Impact of 0.10 percentage point increase	**(28.8)**	**(3.0)**
Impact of 0.10 percentage point decrease	**31.9**	**3.5**
Inflation rate	**2.00%**	**n.a.**
Impact of 0.10 percentage point increase	**21.9**	**n.a.**
Impact of 0.10 percentage point decrease	**(21.3)**	**n.a.**
Medical cost trend rates	**n.a.**	**6.01%**
Impact of 1.00 percentage point increase	**n.a.**	**29.0**
Impact of 1.00 percentage point decrease	**n.a.**	**(22.4)**

The sensitivity analysis presented in this table is hypothetical and should be used with caution. The analysis is based on a change in assumptions while holding all other assumptions constant. In practice, this is unlikely to occur, and changes in some of the assumptions may be correlated. The method and types of assumptions used in preparing the sensitivity analysis did not change compared with the previous year.

16. Equity

The Bank manages its capital to ensure compliance with the Bank of Canada Act. There were no other externally imposed capital requirements at the end of the reporting year.

The elements of equity are shown in the table below:

	31 December 2014	31 December 2013
Share capital	**5.0**	5.0
Statutory reserve	**25.0**	25.0
Special reserve	**100.0**	100.0
Available-for-sale reserve	**319.3**	305.2
Retained earnings	**-**	-
Total equity	**449.3**	435.2

Share capital

The authorized capital of the Bank is $5.0 million divided into 100,000 shares with a par value of $50 each. The shares are fully paid and have been issued to the Minister of Finance, who holds them on behalf of the Government of Canada.

Statutory reserve

The statutory reserve was accumulated out of net income until it reached the stipulated maximum amount of $25.0 million in 1955.

Special reserve

The special reserve was created in 2007 further to an amendment to the Bank of Canada Act to offset potential unrealized valuation losses due to changes in the fair value of the Bank's available-for-sale portfolio. The amount held in the special reserve is reviewed regularly for appropriateness using value-at-risk analysis and scenario-based stress tests and may be amended, pursuant to a resolution passed by the Board of Directors. The value-at-risk analysis uses historical data to estimate the maximum possible extent of unrealized valuation losses of the Bank's treasury bill portfolio. The scenario-based stress tests assess the impact of a rapid increase in interest rates on the value of the Bank's treasury bill portfolio. This reserve is subject to a ceiling of $400 million; an initial amount of $100 million was established in September 2007.

Available-for-sale reserve

The available-for-sale reserve represents cumulative movements in the fair value of the Bank's available-for-sale portfolios, as shown below:

	31 December 2014	31 December 2013
Government of Canada treasury bills	**2.2**	6.2
BIS shares	**317.1**	299.0
Available-for-sale reserve	**319.3**	305.2

Retained earnings

The net income of the Bank, less any allocation to reserves, is considered to be ascertained surplus and is transferred to the Receiver General for Canada, consistent with the requirement of Section 27 of the Bank of Canada Act.

The Bank's remittance agreement with the Minister of Finance was designed to enable the Bank to manage its equity requirements considering the volatility arising from fair-value changes and remeasurements (which are recorded in *Other Comprehensive Income*). This agreement allows the Bank to deduct from its remittances to the Receiver General and hold within *Retained earnings* an amount equal to unrealized losses on AFS financial assets, unrealized remeasurements of the net defined-benefit liability/asset on defined-benefit plans and other unrealized or non-cash losses arising as a result of changes in accounting standards or legislation.

During 2014, the Bank withheld $101.4 million for remittances ($224.7 million paid during 2013) and, as at 31 December 2014, $127.0 million ($25.5 million as at 31 December 2013) in withheld remittances was outstanding.

17. Leases

Accounting policy

Where the Bank is a lessee

Leases of equipment where the Bank has substantially assumed all the risks and rewards of ownership are classified as finance leases. Finance leases are capitalized at the lease's inception at the lower of the fair value of the leased asset or the present value of the minimum lease payments. The corresponding lease obligations, net of finance charges, are included in *Other liabilities*. Each lease payment is allocated between the liability and finance charges to achieve a constant rate of return on the finance lease obligation outstanding. Equipment acquired under finance leases is depreciated over the shorter of the asset's useful life or the lease term.

Other leases are classified as operating leases. Payments made under operating leases are charged to the Statement of Net Income and Comprehensive Income on a straight-line basis over the period of the lease.

Where the Bank is a lessor

Leases granted on the Bank's property were assessed and classified as operating leases, because the risks and rewards of ownership are not transferred to the lessees. Operating lease income is recognized on a straight-line basis over the period of the lease.

Operating lease commitments

The Bank occupies leased premises in Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary and Vancouver. The minimum payments are determined at the beginning of the lease and may vary during the term of the lease. Contingent rent on premises leases is based on building operating costs; for office equipment leases, contingent rent is based on usage. The expiry dates vary for each lease, from August 2014 to October 2025.

As a result of the program to overhaul and modernize the head office building, in 2012, the Bank signed a five-year lease agreement for temporary office space.

At 31 December 2014, the future minimum payments are $58.7 million for rent, real estate taxes and building operations. Lease payments expensed in the period are $15.8 million ($12.2 million as at 31 December 2013).

	31 December 2014	31 December 2013
Due within one year	**16.0**	16.0
Due within one to five years	**40.5**	55.8
Due later than five years	**2.2**	3.3
Total premises lease commitments	**58.7**	75.1

Finance lease commitments

As at 31 December 2014, the future minimum lease payments were $9.3 million ($12.0 million as at 31 December 2013) for equipment obtained through a finance lease arrangement (note 9). The net carrying amount of the equipment at 31 December 2014 was $8.8 million ($11.3 million at 31 December 2013). The finance lease obligation amounted to $9.0 million at 31 December 2014 ($11.5 million as at 31 December 2013) and is recorded in *Other liabilities* (note 14).

18. Commitments, contingencies and guarantees

Long-term contracts other than leases

The Bank has a long-term contract with an outside service provider for retail debt services that expires in 2021. At 31 December 2014, fixed payments totalling $132.2 million remained, plus a variable component based on the volume of transactions.

The Bank has a long-term contract with an outside service provider for data centre services that expires in 2025. At 31 December 2014, fixed payments totalling $14.1 million remained.

Commitments related to the program to overhaul and modernize the head office building are included in commitments for *Property and equipment* in note 9.

The total minimum annual payments for long-term contracts, other than leases, *Property and equipment*, and *Intangible assets*, are as follows:

Due within one year	**22.1**
Due within one to three years	**44.2**
Due within three to five years	**44.2**
Thereafter	**35.8**
Total minimum annual payments	**146.3**

Foreign currency contracts

The Bank is a counterparty to several foreign currency swap facilities as follows:

	Maximum available
Bilateral liquidity swap facilities with central banks	
Bank of Japan (denominated in Japanese yen)	**Unlimited**
Swiss National Bank (denominated in Swiss francs)	**Unlimited**
Bank of England (denominated in British pounds)	**Unlimited**
European Central Bank (denominated in euros)	**Unlimited**
Federal Reserve Bank of New York (denominated in U.S. dollars)	**Unlimited**
People's Bank of China (denominated in renminbi)	**200,000.0**
Other swap facilities	
Exchange Fund Account of Canada (denominated in Canadian dollars)	**Unlimited**
Federal Reserve Bank of New York (denominated in U.S. dollars)	**2,000.0**
Banco de México (denominated in Canadian dollars)	**1,000.0**

None of the liquidity or other swaps were accessed, by either party, in 2014 or 2013. No related commitments existed at 31 December 2014 ($Nil as at 31 December 2013).

Bilateral liquidity swap facilities with central banks

The bilateral liquidity swap facilities were established to provide liquidity in each jurisdiction in any of their currencies, should market conditions warrant.

The swap facilities with the Bank of Japan, the Swiss National Bank, the Bank of England, the European Central Bank and the Federal Reserve Bank of New York were converted to standing arrangements in January 2014. The Bank of Canada and the People's Bank of China signed a reciprocal three-year Canadian-dollar/renminbi bilateral swap arrangement in November 2014.

These facilities can be structured as either a Canadian-dollar liquidity swap or a foreign currency liquidity swap arrangement and can be initiated by either party. The exchange rate applicable to the swap facilities is based on the prevailing market spot exchange rate as mutually agreed upon by the parties.

Other swap facilities

The other swap facilities established with the Federal Reserve Bank of New York and with the Banco de México, which expire on 11 December 2015, have indefinite terms and are subject to annual renewal.

The Bank is also party to a standing foreign currency swap facility with the Exchange Fund Account of Canada. There is no stated maximum amount under this agreement.

Contingency

The 9,441 shares in the BIS have a nominal value of 5,000 Special Drawing Rights per share, of which, 25 per cent (i.e., SDR1,250) is paid up. The balance of SDR3,750 is callable at three months' notice by a decision of the BIS Board of Directors. The Canadian equivalent of this contingent liability was $59.5 million at 31 December 2014 ($58.0 million at 31 December 2013), based on prevailing exchange rates.

Guarantees

In the normal course of operations, the Bank enters into certain guarantees, which are described below.

LVTS guarantee

The LVTS is a large-value payment system, owned and operated by the CPA. Any deposit-taking financial institution that is a member of the CPA can participate in the LVTS, provided that it maintains a settlement account at the Bank of Canada, has the facilities to pledge collateral for LVTS purposes and meets certain technical requirements. The system's risk-control features, which include caps on net debit positions and collateral to secure the use of overdraft credit, are sufficient to permit the system to obtain the necessary liquidity to settle in the event of the failure of the single LVTS participant with the largest possible net amount owing. The Bank guarantees to provide this liquidity, and, in the event of a single-participant failure, the liquidity loan will be fully collateralized. In the extremely unlikely event that there were defaults by more than one participant during the LVTS operating day, in an aggregate amount in excess of the largest possible net amount owing by a single participant, there would not likely be enough collateral to secure the amount of liquidity that the Bank would need to provide to settle the system. This might result in the Bank having unsecured claims on the defaulting participants in excess of the amount of collateral pledged to the Bank to cover the liquidity loans. The Bank would have the right, as an unsecured creditor, to recover any amount of its liquidity loan that was unpaid. The amount potentially at risk under this guarantee is not determinable, since the guarantee would be called upon only if a series of extremely low-probability events were to occur. No amount has ever been provided for in the liabilities of the Bank, and no amount has ever been paid under this guarantee.

Other indemnification agreements

In the normal course of operations, the Bank provides indemnification agreements with various counterparties in transactions such as service agreements, software licences, leases and purchases of goods. Under these agreements, the Bank agrees to indemnify the counterparty against loss or liability arising from acts or omissions of the Bank in relation to the agreement. The nature of the indemnification agreements prevents the Bank from making a reasonable estimate of the maximum potential amount that the Bank would be required to pay such counterparties. No amount has ever been paid under such indemnifications.

Insurance

The Bank does not normally insure against direct risks of loss to the Bank, except for potential liabilities to third parties and where there are legal or contractual obligations to carry insurance. However, in connection with the Head Office Renewal Program, the Bank has obtained insurance coverage for the period of construction to cover direct risks to the Bank's property.

Any costs arising from risks not insured are recognized in the accounts if, as a result of a past event, the Bank has a present legal or constructive obligation that can be estimated reliably as at the statement of financial position date, and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation.

19. Related parties

The Bank is related in terms of common ownership to all Government of Canada departments, agencies and Crown corporations. To achieve its monetary policy objectives, the Bank maintains a position of structural and functional independence from the Government of Canada through its ability to fund its own operations without external assistance and through its management and governance.

In the normal course of its operations, the Bank enters into transactions with related parties, and material transactions and balances are presented in these financial statements. Not all transactions between the Bank and government-related entities have been disclosed, as permitted by the partial exemption available to wholly owned government entities in International Accounting Standard 24 *Related Party Disclosures* (IAS 24).

The Bank provides funds-management, fiscal-agent and banking services to the Government of Canada, as mandated by the Bank of Canada Act, and does not recover the costs of these services.

Bank of Canada pension plans

The Bank provides management, investment and administrative support to the Bank of Canada Pension Plan. Services in the amount of $0.8 million ($0.6 million in 2013) were fully recovered from the Plan in 2014.

Key management personnel and compensation

The key management personnel responsible for planning, directing and controlling the activities of the Bank are the members of the Executive Council, the Senior Management Council and the Board of Directors. The number of key management personnel as at 31 December 2014 was 29 (21 in 2013).

The compensation of key management personnel is presented in the following table:

	31 December 2014	31 December 2013
Short-term employee benefits	**3.7**	3.0
Post-employment benefits	**1.0**	0.9
Directors' fees	**0.2**	0.3
Total compensation	**4.9**	4.2

Short-term employee benefits and post-employment benefits apply to Bank of Canada employees only.

There were no other long-term employee benefit costs or termination benefits related to key management personnel in 2014.

Bank of Canada Offices

Head Office

Bank of Canada
234 Laurier Avenue West
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0G9

Regional Offices

Atlantic Provinces
1701 Hollis Street, 13th Floor
Halifax, Nova Scotia B3J 3M8

Quebec
1501 McGill College Avenue,
Suite 2030
Montréal, Quebec H3A 3M8

Ontario
150 King Street West, Suite 2000
Toronto, Ontario M5H 1J9

Prairie Provinces, Nunavut and Northwest Territories
308–4th Avenue S.W., Suite 2411
Calgary, Alberta T2P 0H7

British Columbia and Yukon
200 Granville Street, Suite 2710
Vancouver, British Columbia V6C 1S4

New York Office
Canadian Consulate General
[illegible]51 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175 U.S.A.

Website

Provides timely access to press releases, speeches by the Governor, the Bank's major publications and current financial data.
bankofcanada.ca

Public Information

Responds to general information inquiries about the Bank of Canada.
Telephone: 1 800 303-1282
Fax: 613 782-7713
Email: info@bankofcanada.ca

Information on unclaimed balances

Telephone: 1 800 303-1282
Fax: 613 782-7713
Email: info@bankofcanada.ca

BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL 2014

DYNAMIQUE.
ENGAGÉE.
DIGNE DE
CONFIANCE.

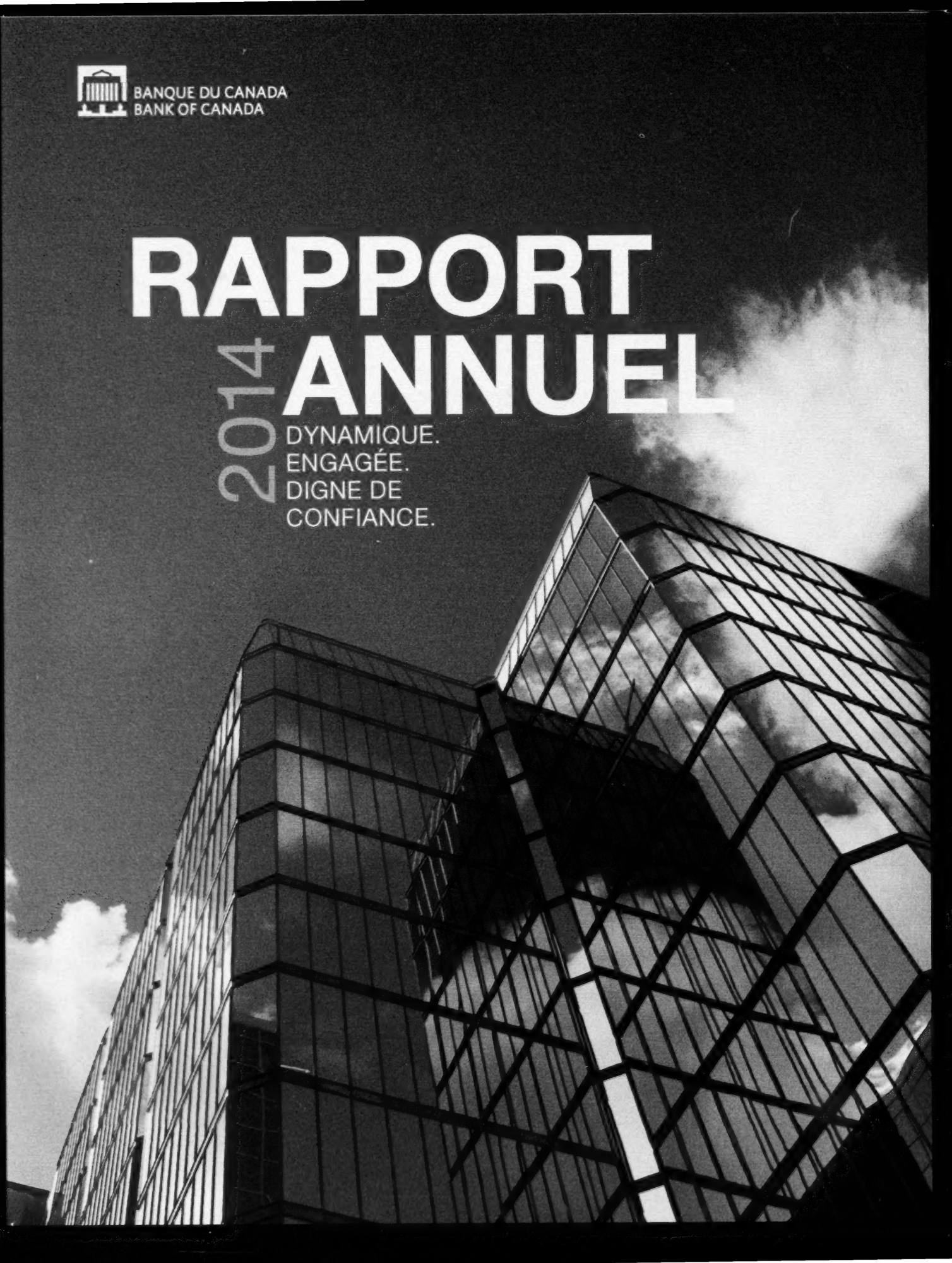

Le rapport annuel de la Banque du Canada peut être consulté dans le site Web de la Banque, à l'adresse **banqueducanada.ca**.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : 613 782-8111; 1 800 303-1282 (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : **info@banqueducanada.ca**
Site Web : **banqueducanada.ca**

ISSN 1914-5691 (version papier)
ISSN 1487-0460 (Internet)
© Banque du Canada 2015

TABLE DES MATIÈRES

Message du gouverneur 1

Faits saillants de 2014 6

Rapport de gestion 9

Mandat et grandes fonctions 11

- La vision de la Banque du Canada 12
- Le cadre de planification et de rendement 12

Administration de la Banque du Canada 27

- Les employés 29
- La modernisation du siège de la Banque 30
- L'infrastructure opérationnelle 32

Communications et obligation d'information du public 33

- Communication de la politique monétaire de la Banque du Canada 34
- Interventions publiques et rencontres 34
- Enquêtes auprès des Canadiens 35
- Communications en ligne 36

Activités internationales 37

- Les activités dans la sphère financière mondiale 39
- Les accords de swap avec les banques centrales de Chine et d'autres pays 40
- Des monnaies sûres à l'échelle mondiale 40
- La coopération internationale 41
- Les opérations de banque centrale 42

Gouvernance de la Banque du Canada 43
Le gouverneur 44
Le Conseil d'administration 44
Les réunions du Conseil et de ses comités 46
La direction de la Banque du Canada 48
Gestion des risques 53
La surveillance et le cadre de gouvernance des risques 54
Le profil de risque de la Banque 55
Résultats financiers pour 2014 59
Situation financière en 2014 60
Points saillants de l'état du résultat net 61
Perspectives pour 2015 64
Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles 65
Aperçu des opérations financières de la Banque 66
États financiers 69

MESSAGE DU GOUVERNEUR

Stephen S. Poloz, gouverneur

Les faits marquants des dix dernières années ont ébranlé le milieu des banques centrales. Les énormes excès financiers mis au jour et la crise financière mondiale, de même que leurs effets sur l'économie réelle — pendant que les banques centrales maintenaient tout simplement l'inflation à un niveau bas et prévisible — ont bouleversé le paysage des politiques publiques. Les mesures prises par les autorités ont été, et sont toujours, poussées à l'extrême, les taux d'intérêt touchant des creux historiques et de nombreux pays recourant à des politiques non traditionnelles. Qui plus est, le cadre mondial de réglementation financière est en pleine réforme, les risques pour la stabilité financière sont aujourd'hui une préoccupation des dirigeants des banques centrales, et les instruments de politique macroprudentielle sont entrés dans le vocabulaire courant.

Il ne semble pas exagéré, dans la circonstance, de parler de réinvention du rôle des banques centrales, quoique les férus d'histoire considèrent peut-être l'intérêt accru du milieu pour la stabilité financière comme un retour aux sources. C'est néanmoins dans ces conditions que, pour favoriser une meilleure répartition de ses ressources et inciter ses employés à regarder vers l'avenir, la Banque du Canada s'est donné l'énoncé de vision suivant au début de 2014 : « Une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur ». Cette formule aurait très bien pu s'appliquer à l'institution il y a une génération, mais l'accent mis sur les termes « influente » et « dynamique » s'explique par le contexte récent : nous comptons, grâce à nos travaux novateurs de recherche et d'analyse des politiques, être à l'avant-garde de l'évolution intellectuelle — de la réinvention — du rôle des banques centrales.

Nous comptons, grâce à nos travaux novateurs de recherche et d'analyse des politiques, être à l'avant-garde de l'évolution intellectuelle — de la réinvention — du rôle des banques centrales.

L'année 2014 a l'air tout à fait ordinaire sur le plan de la politique monétaire. L'inflation était très proche de la cible, l'économie a progressé à un rythme raisonnable et les risques pour la stabilité financière n'ont pas fortement augmenté. Cela étant posé, le taux directeur de la Banque est resté inchangé. Mais derrière les apparences, la Banque du Canada a déployé d'énormes efforts qui se sont avérés constructifs.

On se souviendra qu'au début de 2014, l'inflation se situait nettement sous la cible, et compte tenu des capacités excédentaires considérables au sein de l'économie, il fallait prendre au sérieux le risque qu'un nouveau recul puisse précipiter le Canada dans une période de déflation pure et simple. L'économie mondiale s'employait toujours à trouver son équilibre d'après-crise et les perspectives économiques américaines restaient l'objet d'interrogations. Malgré tous ces éléments, la tenue des exportations canadiennes était décourageante, une situation pour le moins étrange aux yeux des économistes.

Au début de 2015, le taux d'inflation au Canada était très proche de la cible, quoique grâce principalement à l'élan donné par des facteurs temporaires, parmi lesquels les effets de la dépréciation du dollar canadien. Pour autant, les capacités excédentaires au Canada ont quelque peu diminué, comme en font foi les indicateurs de la capacité de production et de l'offre de main-d'œuvre. L'énigme entourant la tenue des exportations a été résolue presque totalement : des employés de la Banque ont repéré d'importantes capacités d'exportation disparues de 2002 à 2012, et les secteurs sensibles aux variations du taux de change, qui étaient censés alimenter la reprise, se sont finalement engagés dans cette voie. Au cœur de cette évolution se trouve une économie américaine beaucoup plus forte, qui contraste favorablement avec celle du reste du monde, toujours fragile et menacée par un risque à la baisse.

Certes, l'économie américaine semble être entrée dans une phase de croissance plus soutenue et le Canada commence à bénéficier de la situation tout comme de la baisse du dollar canadien, mais n'oublions pas que tous ces événements se déroulent dans un contexte de taux directeurs exceptionnellement bas. Autrement dit, l'économie cherche toujours à progresser face à de forts vents contraires et une détente monétaire considérable est nécessaire pour éviter une rechute dans la récession. Au Canada, la croissance enregistrée est surtout le résultat des politiques de relance — mises en œuvre par les autorités nationales ou étrangères — et du dynamisme du secteur énergétique. Ce dernier, du reste, a enregistré un coup dur dans les dernières semaines de 2014 en raison de l'effondrement des prix mondiaux du pétrole.

En conséquence, il faut mettre en balance les progrès accomplis et l'incertitude persistante quant à l'avenir. De fait, en 2014, la Banque a placé la gestion de l'incertitude, ou du risque, au centre de ses préoccupations. Cette évolution s'est manifestée par une transparence accrue, dans le *Rapport sur la politique monétaire*, à l'égard des principaux facteurs inconnus. Citons à ce titre la présentation des prévisions (production, inflation) ou des hypothèses (croissance potentielle, taux d'intérêt neutre) sous forme d'intervalles plutôt que d'estimations ponctuelles, et la proposition d'un plus grand nombre de scénarios différents. Ces procédés permettent notamment de mettre en évidence la différence entre le

point de vue du prévisionniste et celui du responsable de politique : les risques tant à la hausse qu'à la baisse que le prévisionniste juge équilibrés pourraient entraîner des conséquences — des déséquilibres — marquées pour la conduite de la politique. Ainsi, dans le contexte actuel où les taux d'intérêt sont déjà particulièrement bas, un risque à la baisse pesant sur le profil d'inflation serait bien plus difficile à gérer qu'un risque à la hausse.

Autre élément important d'incertitude dans la conduite de la politique en 2014 : l'accumulation incessante des vulnérabilités financières, surtout celles qui sont liées au fort endettement des ménages et à l'effervescence du secteur du logement. Ces vulnérabilités sont la conséquence naturelle des conditions monétaires expansionnistes — tout bien considéré, l'abaissement des taux d'intérêt a pour but d'inciter les consommateurs à emprunter et à dépenser, ce qu'ils ne feraient pas en d'autres circonstances. Cela dit, la durée prolongée des bas taux accentue légèrement ces déséquilibres au fil des ans.

Pendant un certain temps, la Banque a présenté l'analyse de ces risques (et d'autres encore) pour la stabilité financière dans la *Revue du système financier*, sa publication semestrielle. En 2014, elle a toutefois réalisé quelques avancées méthodologiques considérables dans ce domaine et s'est employée à augmenter la visibilité de cette publication, qui offre désormais un complément indispensable au *Rapport sur la politique monétaire*. Dans son rôle de surveillance des infrastructures de marchés financiers d'importance systémique, la Banque a collaboré efficacement avec d'autres acteurs essentiels afin de veiller à la mise en œuvre des nouveaux Principes pour les infrastructures de marchés financiers. Parallèlement, elle a également compté parmi les participants de premier plan, à l'échelle du globe, aux négociations entourant les nouvelles normes de fonds propres et de liquidité. Par conséquent, le système financier mondial est aujourd'hui plus résilient.

En 2014, nous avons renforcé notre stratégie de communication en matière de politique monétaire et de stabilité financière dans le but principalement d'accroître la transparence. Les huit annonces du taux directeur, les quatre livraisons du *Rapport sur la politique monétaire* et les deux livraisons de la *Revue du système financier* ont donné lieu conjointement à dix communiqués, qui ont été simplifiés pour en améliorer la transparence. Au lieu de fournir, comme par le passé, des indications prospectives sur les taux d'intérêt, nous avons donné davantage d'explications sur les risques liés aux perspectives d'inflation, favorisant de ce fait la réaction naturelle des marchés financiers au flot quotidien de données. Une déclaration préliminaire détaillée est venue se greffer aux conférences de presse tenues par le gouverneur et la première sous-gouverneure à l'occasion de la publication du *Rapport sur la politique monétaire* et de la *Revue du système financier*, ce qui a permis de mieux mettre en évidence les discussions du Conseil de direction sur la politique à mener. D'autre part, les discours publics des membres du Conseil ont servi de support pour faire avancer ces discussions, chacun d'entre eux s'accompagnant d'une diffusion préliminaire dans le cadre d'une séance à huis clos réservée aux médias.

Entre-temps, la Banque a continué d'assurer la bonne marche et l'efficience de ses activités. En ce qui a trait à la monnaie, à l'heure actuelle, environ 75 % des billets en circulation sont de la nouvelle série en polymère, laquelle affiche des taux de contrefaçon extrêmement faibles. En outre, la durabilité des nouveaux billets semble dépasser les prévisions initiales. La Banque a mis en place un processus de consultation du public pour l'aider à élaborer une recommandation à l'intention du gouvernement sur la création d'un billet de banque spécial pour souligner le 150e anniversaire de la Confédération en 2017. Nos recherches sur l'avenir de la monnaie électronique ont par ailleurs considérablement progressé.

Sur le plan de la gestion des soldes de trésorerie du gouvernement et de l'encours de la dette publique, l'évolution la plus intéressante a peut-être été l'émission d'obligations du gouvernement du Canada, d'une valeur totale de 3,5 milliards de dollars, assorties d'un taux d'intérêt nominal de 2,75 % et d'une échéance de 50 ans. Maintenir une présence équilibrée sur les marchés pour le reste de la courbe de rendement est un défi constant, en particulier à l'égard des principales émissions de référence, car les besoins d'emprunt de l'État déclinent parallèlement à la baisse du déficit budgétaire. Nous avons également nettement progressé dans la mise en place de nouvelles capacités internes d'évaluation du risque de crédit.

Sur un tout autre plan, la Banque s'est associée aux banques et à l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières pour mettre au point un code de conduite relatif à l'établissement des taux d'intérêt de référence et pour organiser un appel d'offres en vue de la sélection d'un administrateur des indices CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) et CORRA (taux des opérations de pension à un jour). L'institution a également travaillé en collaboration avec la Banque

populaire de Chine à la création d'un accord de swap qui appuiera l'expansion des transactions directes entre le dollar canadien et le renminbi au Canada, une bonne chose pour les entreprises exportatrices canadiennes.

En 2014, la Banque a élaboré une stratégie institutionnelle à long terme en matière de technologies. Plus de 8 000 personnes (dont la plupart font partie d'institutions financières) utilisent les systèmes de la Banque pour effectuer des opérations électroniques qui s'établissent quotidiennement à 160 milliards de dollars. La Banque a également développé une stratégie complémentaire de cybersécurité, ainsi qu'une vaste gamme de plans d'urgence et de résilience. De plus, la modernisation de l'emblématique complexe du siège devrait être achevée comme prévu à la fin de 2016.

Tout cela serait impossible sans des employés travaillant avec dévouement, professionnalisme et passion. D'après les résultats de l'enquête triennale sur la satisfaction des employés menée par la Banque cette année, le niveau d'engagement du personnel est exceptionnel et les principaux indicateurs sur lesquels on avait attiré l'attention trois ans auparavant ont tous connu une amélioration. La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour la cinquième année consécutive et a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale de l'année. Les employés de la Banque méritent d'être félicités pour avoir maintenu leur réputation d'excellence malgré les défis liés aux locaux temporaires ainsi que les changements notables apportés à la direction de l'institution.

La Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada pour la cinquième année consécutive et a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale de l'année.

En effet, en 2014, le premier sous-gouverneur Tiff Macklem a quitté ses fonctions et le sous-gouverneur John Murray a pris sa retraite. La Banque leur doit beaucoup à tous les deux. Ces départs ont sensiblement alourdi la tâche du Conseil d'administration, qui a appuyé la création d'un nouveau poste de cadre supérieur, celui de chef de l'exploitation (les responsabilités de premier sous-gouverneur ont ainsi été scindées en deux postes complémentaires), et a participé au processus de sélection afférent. Carolyn Wilkins a été nommée première sous-gouverneure et Filipe Dinis, chef de l'exploitation. Le sous-gouverneur Tim Lane s'est vu confier la surveillance des analyses de l'économie internationale en partenariat avec la sous-gouverneure Agathe Côté, qui reste chargée de la surveillance des analyses de l'économie canadienne. Lynn Patterson a été nommée sous-gouverneure et a la responsabilité des questions financières de concert avec le sous-gouverneur Larry Schembri.

Je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration de la Banque pour leur confiance, leurs conseils et leurs encouragements en 2014. Je remercie tout particulièrement Philip Deck, qui a prolongé son mandat, accepté les fonctions d'administrateur principal et, à ce titre, a supervisé la nomination de la première sous-gouverneure et les autres changements apportés à l'équipe de direction. Philip Deck (Ontario), Leo Ledohowski (Manitoba), Richard McGaw (Nouveau-Brunswick), Doug Emsley (Saskatchewan) et Brian Henley (Terre-Neuve-et-Labrador) ont quitté le Conseil en 2014 et comptent désormais parmi les anciens de la Banque. Nous leur serons éternellement reconnaissants pour les services qu'ils ont rendus à l'institution. Derek Key (Île-du-Prince-Édouard) occupe à présent les fonctions d'administrateur principal.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux administrateurs : Alan Borger (Manitoba), Norman Betts (Nouveau-Brunswick), Greg Stewart (Saskatchewan), Wes Scott (Ontario) et Martin Sullivan (Terre-Neuve-et-Labrador). J'accueille également chaleureusement Paul Rochon, sous-ministre des Finances, en remplacement de Michael Horgan, qui a quitté la fonction publique après y avoir mené une carrière exceptionnelle.

Toutes ces personnes de qualité illustrent à merveille la vision de la Banque, qui consiste à être une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur, jour après jour. Merci beaucoup à tous pour cette année formidable.

Le gouverneur,

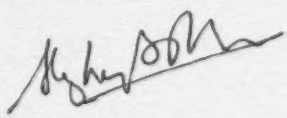

Stephen S. Poloz

FAITS SAILLANTS DE 2014

La Banque du Canada s'est donné un énoncé de vision en 2014 :

OUR VISION / NOTRE VISION

Une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur.

INFLATION DE 2 %

En 2014, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) global au Canada s'est établie en moyenne près de la cible et les attentes d'inflation sont restées bien ancrées à 2 %.

La Banque a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes du système financier à l'échelle du globe.

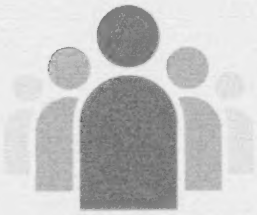

La *Revue du système financier* a été remaniée pour mieux faire comprendre aux Canadiens les vulnérabilités et les risques touchant le système financier au pays et à l'étranger.

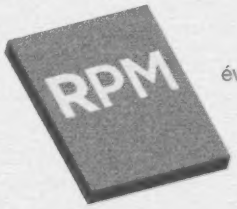

La Banque a approfondi sa compréhension des principales évolutions des économies canadienne et mondiale, qui lui a servi à orienter la politique monétaire du Canada et à étoffer son message sur les grands enjeux stratégiques.

3,5 MILLIARDS $ | **50 ANS**

En qualité d'agent financier du gouvernement du Canada, la Banque a facilité l'émission d'obligations à très long terme (50 ans) d'une valeur totale de 3,5 milliards de dollars, ce qui garantit un financement stable et à faible coût pendant de nombreuses années.

FAITS SAILLANTS DE 2014

Faits saillants opérationnels

Pour la cinquième année de suite, la Banque s'est classée parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada et les 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

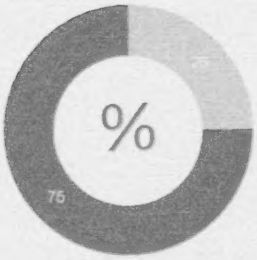

Les billets en polymère représentaient environ 75 % des billets en circulation à la fin de 2014, ce qui a permis à la Banque d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts des opérations liées à la monnaie.

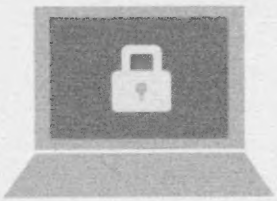

Les stratégies ont été revues afin de doter la Banque d'une architecture et de systèmes technologiques novateurs, résilients et sûrs.

Faits saillants financiers

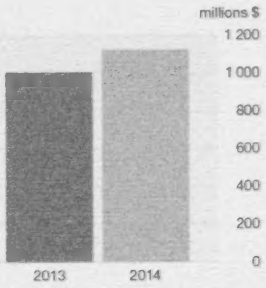

Le résultat net de la Banque s'est établi à 1 126,8 millions de dollars en 2014, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges a diminué de 96,2 millions de dollars, surtout en raison de la baisse des coûts de production des billets de banque.

EXCÉDENT DE

1 025,4

MILLIONS $

Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, en 2014, la Banque a versé au receveur général du Canada ses revenus excédentaires, soit 1 025,4 millions de dollars.

BILAN **+3 %**

La taille du bilan de la Banque s'est accrue de 3 % en 2014, ce qui tient principalement à la hausse du nombre de billets de banque en circulation. Cet accroissement correspond en gros au taux d'expansion du PIB nominal.

CENTRAL BANKING .COM

MEILLEUR SITE WEB DE BANQUE CENTRALE

En 2014, la Banque du Canada a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale décerné par CentralBanking.com[1].

1 http://www.centralbanking.com/central-banking-journal/feature/2388605/website-of-the-year-bank-of-canada (en anglais seulement)

RAPPORT DE GESTION

MANDAT ET GRANDES FONCTIONS

La Banque du Canada est la banque centrale du pays. Son mandat, défini dans la Loi sur la Banque du Canada, *est de « favoriser la prospérité économique et financière du Canada ».*

La Banque s'emploie à tenir les Canadiens informés de ses politiques, de ses opérations et de ses activités.

Le Rapport annuel, *le document par lequel la Banque s'acquitte de son obligation d'information du public, fait état chaque année des priorités de l'institution, ainsi que de ses résultats financiers et non financiers.*

En outre, la Banque produit des rapports financiers trimestriels et diffuse dans son site Web une grande variété de travaux de recherche, de discours, de rapports d'intérêt public, de documents d'information et de communications vidéo pour aider la population à mieux comprendre ses travaux en cours.

La vision de la Banque du Canada

En 2014, la Banque du Canada a adopté l'énoncé de vision suivant :

« Une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur ».

Cette vision traduit concrètement ce que la Banque cherche à accomplir en s'acquittant du mandat qui lui est conféré par la loi. Dévoilé à l'occasion de la première Conférence des employés en 2014, l'énoncé de vision est une source d'inspiration qui guide, dans une optique d'excellence, l'élaboration de politiques ainsi que la prestation de programmes et de services.

Le cadre de planification et de rendement

Pour mettre en œuvre et réaliser son mandat et sa vision, la Banque du Canada dispose d'un cadre de planification rigoureux, qui comprend notamment un plan à moyen terme triennal et un processus annuel de planification et de production de rapports.

Le Plan à moyen terme 2013-2015, intitulé *Bâtir sur l'excellence : solidité, stabilité et confiance*, présente les grands objectifs et les grandes priorités de la Banque pour cette période. Il est axé sur les trois priorités stratégiques suivantes :

- mener des analyses de politique de qualité supérieure;
- bâtir un système financier résilient;
- fournir d'excellents services.

Le processus d'élaboration du Plan à moyen terme 2016-2018, déjà entamé, se poursuivra en 2015.

Outre ces efforts à plus long terme, tous les départements de la Banque participent à un exercice annuel de planification. Les plans sont regroupés selon les fonctions, par principaux secteurs d'activité, lesquels peuvent être formés d'un ou de plusieurs départements de la Banque.

Les quatre grandes fonctions de la Banque sont les suivantes :

POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

SYSTÈME FINANCIER

La Banque s'emploie à promouvoir la fiabilité, la solidité et l'efficience des systèmes financiers au Canada et à l'échelle internationale. À cette fin, elle effectue des opérations sur les marchés financiers.

MONNAIE

La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens, supervise le système de distribution des billets et veille à l'émission de billets de qualité aisément acceptés et dotés de caractéristiques anticontrefaçon.

GESTION FINANCIÈRE

La Banque assure des services de gestion financière pour son propre compte ainsi qu'au nom du gouvernement fédéral et d'autres clients. Elle fournit des services de gestion de la trésorerie à l'État, administre les programmes relatifs à la dette publique et gère les réserves de change.

Politique monétaire

La politique monétaire vise à préserver la valeur de la monnaie en maintenant l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible. Elle permet aux Canadiens de prendre des décisions en matière de dépenses et de placements avec une plus grande confiance, favorise l'investissement à long terme dans l'économie du pays et contribue, de façon soutenue, à la création d'emplois et à l'accroissement de la productivité.

La pierre angulaire du cadre de conduite de la politique monétaire au Canada est la cible de maîtrise de l'inflation, fixée à 2 %, soit le point médian d'une fourchette allant de 1 à 3 %. Adoptée en 1991, cette cible est établie conjointement par la Banque du Canada et le gouvernement fédéral, qui la réexaminent tous les cinq ans. Ce régime de ciblage de l'inflation est symétrique : la Banque se préoccupe autant d'un taux d'inflation qui dépasse la cible que d'un taux qui lui est inférieur.

La conduite de la politique monétaire revient au Conseil de direction de la Banque. Ses décisions en la matière sont prises dans le cadre d'un régime flexible de ciblage de l'inflation. Puisque la politique monétaire agit sur l'économie avec un certain décalage, ces décisions doivent être orientées vers l'avenir. Elles reposent donc sur les analyses et les prévisions du personnel de la Banque, de même que sur des indications provenant de différentes sources externes. Le Canada, en tant qu'économie ouverte, entretient des relations commerciales avec le reste du monde et adhère à un régime de changes flottants, et c'est pourquoi il importe que la Banque tienne compte des grandes forces internationales dans la conduite de sa politique monétaire.

La reprise de l'économie mondiale a marqué une pause en 2014. Malgré des mesures exceptionnelles de détente monétaire et des conditions financières avantageuses, la croissance à l'échelle du globe a continué d'être ralentie par des vents contraires, comme la nécessité de poursuivre la réduction des leviers d'endettement des secteurs public et privé, et l'érosion de la confiance dans les perspectives d'expansion, qui ont freiné les dépenses d'investissement.

La croissance décevante a été généralisée dans les différentes régions du monde, mais les économies ayant déployé les mesures les plus énergiques et les plus soutenues en réponse à la crise financière ont fait meilleure figure que les autres au fil des mois. Ce fut le cas tout particulièrement aux États-Unis, où le renforcement de l'activité a permis à la Réserve fédérale de mettre fin à son programme d'achat d'actifs au mois d'octobre. Les cours mondiaux du pétrole ont chuté de façon marquée dans la dernière partie de l'année, du fait principalement d'une augmentation notable de l'offre, surtout de pétrole de schiste américain, et de la faible progression de la demande mondiale.

La croissance du PIB réel du Canada s'est accélérée en 2014, pour se situer au-dessus du taux d'expansion estimatif de la production potentielle. De plus, certains signes ont indiqué que la demande se déplaçait des dépenses des ménages vers les investissements des entreprises et les exportations. Ces dernières ont commencé à se redresser, en phase avec le dynamisme grandissant de l'économie américaine et le niveau plus faible du dollar canadien, et, au second semestre de l'année, les investissements des entreprises se sont également mis à progresser. Les dépenses des ménages sont demeurées robustes, en raison notamment de la persistance des bas taux d'intérêt, et la part qu'elles occupent dans la croissance dépasse encore son niveau viable à long terme. La vigueur de ces dépenses a été associée à une nouvelle montée notable des prix des maisons et à d'autres pressions à la hausse sur le ratio de la dette au revenu des ménages.

Tant l'inflation mesurée par l'indice de référence que l'inflation mesurée par l'IPC global ont augmenté en 2014, pour atteindre des taux avoisinant la cible de 2 %, alors qu'elles se situaient près de 1 % en 2013 (**Graphique 1**). La hausse de l'inflation observée depuis le début de l'année 2014 tenait en grande partie aux effets temporaires de la transmission des variations du taux de change et à d'autres facteurs sectoriels[2].

2 La dépréciation du dollar canadien semble avoir ajouté de 0,1 à 0,3 point de pourcentage environ à l'inflation mesurée par l'indice de référence vers la fin de 2014. Comme certaines des principales composantes volatiles exclues de l'indice de référence sont plus sensibles aux mouvements du taux de change, l'incidence sur l'inflation mesurée par l'IPC global est, selon les estimations, plus prononcée et se situerait entre 0,3 et 0,5 point de pourcentage environ.

Graphique 1 : L'inflation mesurée par l'IPC global et par l'indice de référence s'est hissée à environ 2 % au quatrième trimestre de 2014
Taux de variation en glissement annuel, données mensuelles

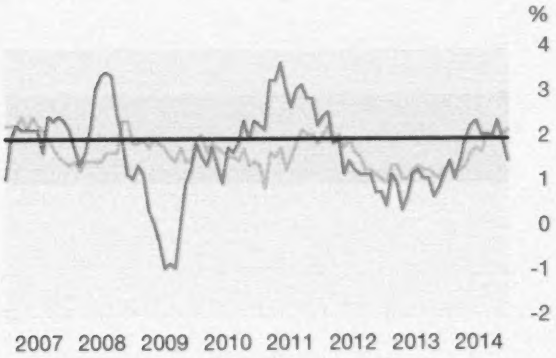

a. Indice excluant huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes

Source : Statistiques Canada

La Banque est restée d'avis que l'inflation tendancielle demeurait sous la cible de 2 %, compte tenu de la marge persistante de capacités excédentaires au sein de l'économie et des effets continus de la concurrence dans le commerce de détail.

Dans ses décisions de politique monétaire, la Banque a tenu compte de divers risques majeurs touchant les perspectives d'inflation. L'inflation sous-jacente devant rester sous la cible pendant quelque temps, les risques à la baisse entourant l'inflation demeuraient importants. Parmi ceux-ci figuraient le risque que la croissance des économies émergentes, et de l'économie mondiale en général, soit plus faible que prévu, et le risque que les exportations du Canada se révèlent décevantes, en raison possiblement de pressions concurrentielles plus intenses ou d'une incapacité à répondre rapidement à une augmentation de la demande étrangère.

Au dernier trimestre de 2014, la chute marquée des prix mondiaux du pétrole a fait peser un autre important risque à la baisse sur l'économie canadienne. La possibilité d'une reprise plus robuste que prévu aux États-Unis constituait quant à elle l'un des principaux risques à la hausse. Enfin, un dynamisme supérieur aux attentes dans les secteurs du logement et de la consommation représentait un risque aussi bien à la hausse qu'à la baisse, puisqu'il stimulerait la croissance économique du pays, mais accroîtrait également la probabilité et la gravité potentielle d'une correction à plus long terme.

Après avoir soupesé ces facteurs à la lumière de son cadre de gestion des risques, la Banque considère que les risques entourant sa projection au sujet de l'inflation ont été relativement équilibrés en 2014, alors que les risques planant sur la stabilité financière associés aux déséquilibres dans le secteur des ménages se sont inscrits en légère hausse en décembre. Dans l'ensemble, la résultante des risques s'est située dans la zone pour laquelle la politique monétaire en vigueur était appropriée et par conséquent le taux cible du financement à un jour est resté à 1 % tout au long de l'année 2014. Une analyse économique détaillée et des explications concernant les décisions de politique monétaire de la Banque sont publiées tous les trois mois dans le *Rapport sur la politique monétaire*.

Dans ses décisions de politique monétaire, la Banque a tenu compte de divers risques majeurs touchant les perspectives d'inflation.

Réalisations en 2014

La Banque a atteint plusieurs grands objectifs relatifs à la politique monétaire en 2014.

- Des mesures ont été prises pour améliorer la communication entre la Banque et la population du pays. Plus précisément, dans le but de refléter l'incertitude qui entoure l'analyse de l'économie canadienne, la Banque a commencé à présenter ses prévisions de croissance et d'inflation sous forme de fourchettes plutôt que de points. Elle a aussi accordé une importance accrue à l'incertitude et aux risques dans le *Rapport sur la politique monétaire*.
- La Banque a réévalué le rôle des indications prospectives, à savoir les renseignements qu'elle fournit, dans ses communications sur la politique monétaire,

quant à la trajectoire probable de son taux directeur. Puisque l'utilisation de cet outil comporte des coûts en plus de ses avantages, le Conseil de direction a décidé de le réserver pour les moments où il est clairement avantageux d'en faire usage, c'est-à-dire en périodes de tensions sur les marchés, ou lorsque le recours aux instruments de politique monétaire traditionnels est limité.

- D'importantes questions et évolutions économiques ont été circonscrites et analysées avec rigueur et diligence, notamment : la dynamique de l'inflation au Canada et ailleurs dans le monde; la tenue des exportations canadiennes; l'atonie du commerce mondial; l'évolution des marchés du travail et du logement; la réévaluation du taux d'intérêt neutre; la production potentielle et le risque de stagnation séculaire; et les risques à la baisse liés aux cours du pétrole. Des approches novatrices ont été utilisées pour effectuer ces analyses.
- Des recherches approfondies ont été menées sur une vaste gamme de sujets relatifs à la politique monétaire canadienne et étrangère, de même que sur les produits de base et l'inflation.

Activités à venir

L'entente sur la maîtrise de l'inflation conclue entre la Banque et le gouvernement du Canada est reconduite tous les cinq ans, et le prochain renouvellement est prévu pour 2016. Dans l'intervalle, conformément à son engagement à l'égard d'une bonne gouvernance, la Banque réévalue rigoureusement ce cadre en se fondant sur l'expérience d'autres banques centrales, sur les derniers travaux universitaires publiés et sur son propre bilan au regard de l'inflation, et en remettant en question les hypothèses sur lesquelles repose l'entente. Les grandes priorités en matière de recherche, en vue du renouvellement de 2016, se déclinent en trois axes (voir Côté, 2014) :

- analyser les coûts et avantages d'une modification de la cible d'inflation à la lumière de l'expérience acquise durant la période d'après-récession, caractérisée par des taux d'intérêt nominaux avoisinant la borne du zéro, et des signes révélant un recul du taux neutre;
- évaluer les considérations liées à la stabilité financière dans la formulation de la politique monétaire;
- réexaminer les propriétés d'autres mesures de l'inflation fondamentale afin de déterminer si la Banque devrait continuer de recourir à une mesure prééminente de l'inflation fondamentale pour orienter la conduite de la politique monétaire et, le cas échéant, si l'IPCX[3] devrait encore jouer ce rôle.

La Banque tâchera aussi d'améliorer ses estimations des capacités de production excédentaires dans l'économie canadienne, en portant une attention particulière au marché du travail, et cherchera à mieux appréhender les relations entre les ressources inutilisées et les pressions inflationnistes sous-jacentes. En outre, le personnel de la Banque continuera d'approfondir sa compréhension des déséquilibres dans les secteurs des ménages et du logement au Canada, notamment les déterminants de l'activité dans le secteur de l'habitation et des prix des maisons, ainsi que leurs implications pour le crédit aux ménages.

Sur le plan international, une importance accrue sera accordée à l'étude des changements structurels en cours dans les économies canadienne et mondiale. Il s'agira notamment d'analyser l'évolution actuelle des économies émergentes, du commerce mondial et des prix des produits de base, et leur incidence sur les termes de l'échange et les exportations du Canada.

Renseignements complémentaires

Côté, A. (2014). *Le ciblage de l'inflation en période d'après-crise*, discours prononcé devant la CFA Society Calgary, 18 novembre. Internet : http://www.banqueducanada.ca/2014/11/ciblage-inflation-periode-apres-crise/.

Poloz, S. S. (2014). *Intégrer l'incertitude dans l'élaboration de la politique monétaire — La perspective d'un praticien*, document d'analyse n° 2014-6, Banque du Canada. Internet : http://www.banqueducanada.ca/2014/10/document-analyse-2014-6/.

Dans son *Rapport sur la politique monétaire*, que l'on peut consulter à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/publication/rpm/, la Banque du Canada fait état tous les trois mois de son scénario de référence relatif à l'inflation et à la croissance de l'économie canadienne, ainsi que de son évaluation des risques connexes.

3 Lors de la reconduction de la cible d'inflation, en 2001, la Banque a adopté un nouvel indice mesurant l'inflation fondamentale ou tendancielle, l'IPCX, qui allait remplacer l'IPC hors alimentation et énergie. Cet indice exclut huit des composantes les plus volatiles de l'IPC ainsi que l'effet des modifications des impôts indirects sur les autres composantes.

Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada

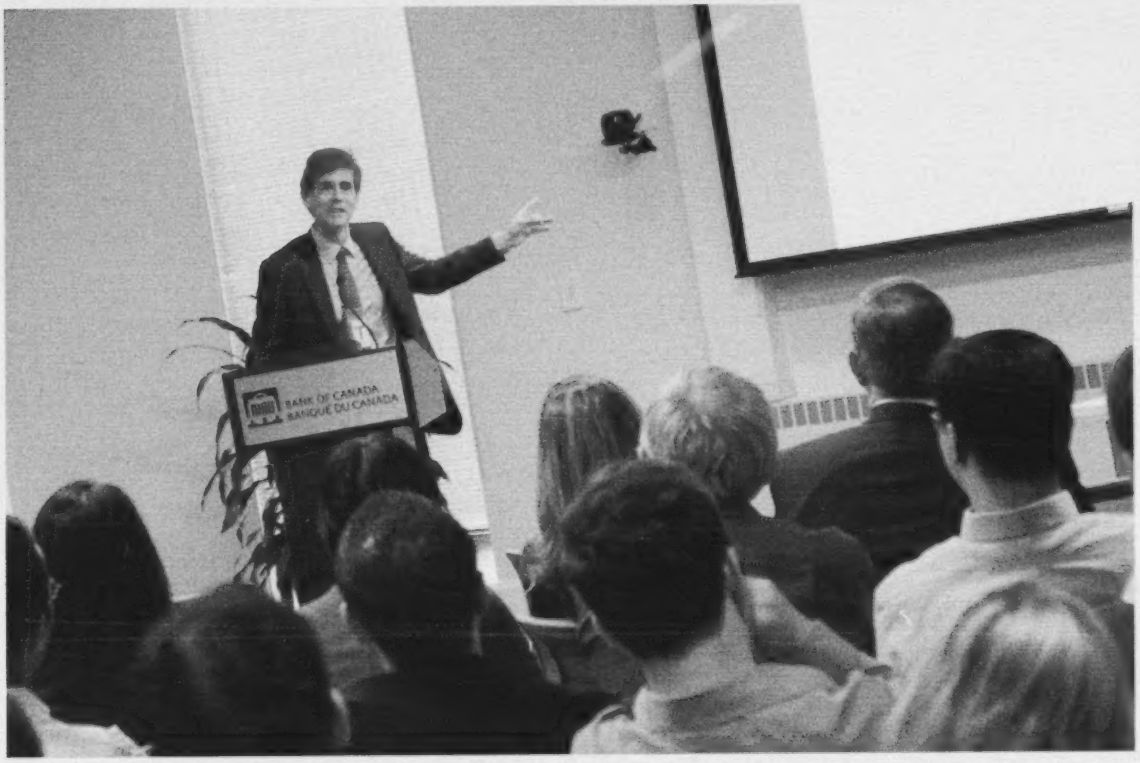

M. Thomas Lemieux, lauréat de la Bourse de recherche de la Banque du Canada en 2014, présente un exposé au personnel à l'occasion de l'Échange de connaissances.

Le Programme de bourses de recherche de la Banque du Canada vise à encourager la recherche de pointe dans les domaines qui sont au cœur du mandat de l'institution. Il permet à la Banque de nouer des liens et des partenariats solides avec des chercheurs canadiens et d'autres spécialistes de l'extérieur.

Deux prestigieuses distinctions sont décernées chaque année : la Bourse de recherche fournit un soutien financier à un universitaire largement reconnu, tandis que la Bourse du gouverneur est accordée à un professeur adjoint ou agrégé exceptionnel qui fait preuve du potentiel nécessaire pour effectuer des travaux de recherche exemplaires dans des disciplines cadrant avec les grandes fonctions de la Banque.

En 2014, la Bourse de recherche a été remise à M. Thomas Lemieux, professeur à la Vancouver School of Economics de l'Université de la Colombie-Britannique. Il axe ses recherches sur l'analyse d'importantes questions liées au chômage et à l'évolution des inégalités de revenus, en se fondant sur les variations interrégionales au sein des pays.

La lauréate de la Bourse du gouverneur de 2014 est M^me^ Amy Hongfei Sun, professeure à l'Université Queen's. Ses recherches en macroéconomie portent principalement sur la politique monétaire, l'évaluation des actifs et la répartition de la richesse.

L'Échange de connaissances, qui se tient tous les ans à Ottawa, constitue un volet central du Programme de bourses de recherche. Ce rassemblement de trois jours est l'occasion de renforcer les relations entre les chercheurs, la direction de la Banque et les lauréats. Les employés de l'institution ont l'occasion de rencontrer les boursiers, de discuter avec eux et d'échanger de l'information sur des sujets de recherche d'importance.

Pour en savoir plus : http://www.banqueducanada.ca/recherches/programme-de-bourses-de-recherche/.

Système financier

La Banque du Canada favorise le fonctionnement sûr et efficient des systèmes financiers qui, ici comme à l'étranger, permettent aux entreprises et aux particuliers canadiens d'acheter des biens et services et de réaliser des transactions financières ainsi que des investissements. Pour parvenir à ces objectifs, elle travaille de concert avec les acteurs du marché, des organismes fédéraux et provinciaux, des organisations internationales et d'autres banques centrales. Un système financier mondial efficace et résilient est essentiel à la stabilité et à la croissance à long terme de l'économie canadienne.

Afin de remplir cette mission, la Banque s'attache notamment à cerner et à évaluer les principales vulnérabilités sous-jacentes au secteur financier, de même que les risques entourant la stabilité du système financier canadien — tant les risques naissants que les risques majeurs — et à communiquer au public cette analyse dans une publication semestrielle, la *Revue du système financier*. Par ailleurs, la Banque fournit au gouvernement fédéral des conseils stratégiques sur des enjeux qui intéressent le secteur financier, au pays et à l'extérieur, et elle coopère avec d'autres organismes ainsi qu'avec des contreparties à l'étranger pour suivre les risques financiers qui se dessinent au Canada et dans le monde et y faire face.

La Banque assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des infrastructures de marchés financiers (IMF) désignées comme étant d'importance systémique au Canada. Ces infrastructures facilitent la compensation, le règlement ou l'enregistrement des opérations de paiement, des transactions sur titres et sur dérivés et d'autres transactions financières entre les entités participantes[4]. La Banque, en concertation avec d'autres autorités de réglementation, s'assure que les infrastructures de marché d'importance systémique fonctionnent de manière à contrôler les risques ainsi qu'à soutenir l'efficience et la stabilité du système financier canadien.

Pour faciliter le bon fonctionnement des systèmes de paiement canadiens, la Banque du Canada agit comme agent de règlement, ou « banquier », des membres de l'Association canadienne des paiements (ACP) qui sont des participants directs au Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), principal système de paiement national. La Banque met à la disposition des participants dont le solde de règlement est temporairement déficitaire en fin de journée un mécanisme de prêt aux termes duquel elle accorde des crédits à un jour contre garanties, et elle fournit des liquidités intrajournalières en vue de favoriser l'irrévocabilité des transferts de fonds tout au long de la journée.

La Banque assume des responsabilités particulières de surveillance à l'égard des infrastructures de marchés financiers (IMF) désignées comme étant d'importance systémique au Canada.

Outre ces dispositifs permanents d'octroi de liquidités en appui au STPGV, la Banque offre des prêts de dernier ressort aux institutions financières canadiennes en période de tensions. Par l'aide d'urgence, elle est en mesure d'apporter du financement aux institutions de dépôt aux prises avec des problèmes de liquidité graves et persistants, et elle a également diverses facilités qui lui permettent d'assurer au besoin un apport exceptionnel de liquidités dans l'ensemble du marché pour contrer des chocs importants.

4 La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* confère à la Banque la responsabilité de la surveillance réglementaire des principaux systèmes de compensation et de règlement, à savoir le Système de transfert de paiements de grande valeur, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée, la Continuous Linked Settlement (CLS) Bank, le Service canadien de compensation de produits dérivés et le service SwapClear.

Les profondes réformes en cours dans le monde ont rendu le système financier mondial plus fort et plus résilient qu'avant la crise financière. Les banques sont beaucoup mieux capitalisées et mieux armées qu'il y a quelques années pour faire face à des chocs défavorables imprévus. Des progrès considérables ont été réalisés afin d'améliorer la résilience des marchés financiers clés, notamment par un recours accru aux infrastructures de marchés financiers pour la compensation des dérivés de gré à gré. Des réformes ont aussi commencé à être mises en place pour s'attaquer aux risques dans le secteur bancaire parallèle, qui ont été une source de tensions pendant la crise financière mondiale. La formulation de normes communes de base applicables à l'échelle internationale est en grande partie terminée, et les efforts portent maintenant sur la mise en œuvre des réformes par chaque pays. Prenant acte de ces avancées, le président du Conseil de stabilité financière (CSF) a déclaré en novembre dernier que les parties intéressées s'étaient, pour l'essentiel, entendues sur les mesures à prendre pour résoudre les failles à l'origine de la crise financière.

La mise en œuvre de ces réformes est en cours au Canada. Le CSF a récemment produit un rapport d'étape faisant état des progrès accomplis par chaque pays membre dans différents domaines essentiels. Le Canada affiche de bons résultats au chapitre de la mise en application des exigences de fonds propres de Bâle III, des normes sur les pratiques de compensation des banques et de la mise en place des plans de redressement et de résolution des banques d'importance systémique nationale. Les autorités canadiennes, y compris la Banque, ont fait des progrès notables en vue de la création de régimes crédibles qui aideraient à résoudre de manière ordonnée la défaillance d'établissements financiers. Par ailleurs, le Canada a préconisé une plus grande utilisation de services de compensation centralisée pour les opérations de pension, dans le but d'accroître la résilience de ce marché de financement essentiel.

Les politiques monétaires exceptionnelles appliquées dans de nombreuses économies avancées, dont le Canada, ont facilité l'essor des indices boursiers, qui ont atteint ou frôlé des sommets sans précédent en 2014. Elles ont réduit les primes de risque ainsi que la volatilité sur tout un éventail de marchés d'actifs et contribué à une quête de rendements généralisée.

Les taux d'intérêt très bas, bien qu'ils soient nécessaires pour stimuler la croissance de l'activité, ont aussi eu pour effet de favoriser l'emprunt et d'amplifier la prise de risque chez les investisseurs, et ont ainsi concouru à l'accumulation de vulnérabilités dans le système financier. Au Canada, le niveau d'endettement des ménages est demeuré élevé, et les prix sur les marchés clés du logement ont poursuivi leur mouvement à la hausse.

Réalisations en 2014

Pour affiner son évaluation des vulnérabilités qui viennent d'être évoquées et d'autres vulnérabilités dans le système financier, la Banque a mis au point, en 2014, un cadre d'analyse amélioré qui lui permet d'évaluer la probabilité de matérialisation des principaux risques menaçant la stabilité financière au Canada et leurs incidences éventuelles. Le gouverneur a élevé le niveau du débat public autour de ces questions pendant l'année écoulée en donnant plus de visibilité à la *Revue du système financier*, qui a fait l'objet d'un communiqué et d'une conférence de presse.

Des progrès considérables ont été accomplis en 2014 afin d'améliorer, conformément à ce qui était prévu, la réglementation et les politiques qui encadrent le système financier canadien, déjà considéré comme l'un des plus robustes au monde. L'essentiel du travail a porté sur la réduction du risque systémique ainsi que sur le renforcement de la résilience des institutions financières et d'importants éléments des infrastructures de marché au Canada.

La Banque a poursuivi son examen approfondi des mécanismes d'octroi de liquidités et du cadre sur lequel elle fonde ses opérations sur les marchés. Elle a notamment passé en revue son aide d'urgence et ses dispositifs d'octroi de liquidités destinés à l'ensemble du marché, avec la volonté de tenir compte de l'évolution du système financier et des enseignements tirés de la crise financière, au Canada et dans d'autres pays. Conformément à l'objectif plus large du gouvernement canadien de préciser les attributions respectives des intervenants fédéraux et provinciaux à l'égard des institutions financières de régime provincial, la Banque a examiné les conditions d'admissibilité des établissements de cette catégorie à son aide d'urgence.

Une modification à la *Loi sur la Banque du Canada* a été proposée en 2014, prévoyant que les provinces indemnisent la Banque des pertes résiduelles découlant des prêts accordés, au titre de l'aide d'urgence, à une

Le gouverneur, Stephen S. Poloz, et la première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, lors de la première conférence de presse sur la Revue du système financier, en juin 2014

coopérative de crédit ou caisse populaire de régime provincial. La Banque a discuté de la modification proposée et de son application avec les autorités provinciales et les représentants des coopératives et centrales de crédit.

En 2014, la Banque a réalisé des progrès dans plusieurs autres domaines qui relèvent de son mandat à l'égard du système financier, y compris les indices financiers de référence, les produits dérivés de gré à gré, la réglementation de la liquidité, la capitalisation du portefeuille de négociation des banques et le secteur bancaire parallèle. Les travaux dans ces domaines sont liés au programme de réformes du G20 sur la réglementation financière décrit dans la section du présent rapport annuel consacrée aux activités internationales.

La Banque a passé en revue les systèmes de paiement nationaux, de concert avec d'autres organismes. Cet examen a conduit à conférer à la Banque la responsabilité de la surveillance des systèmes de paiement importants. Si ces derniers n'engendrent pas un risque systémique en cas de difficultés, ils sont néanmoins jugés essentiels au bon fonctionnement de notre économie. La Banque et le ministère des Finances ont collaboré à la préparation des changements recommandés à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

La Banque a formulé par ailleurs des indications relatives à la mise en œuvre des Principes pour les infrastructures de marchés financiers[5] au Canada. Après avoir reçu les commentaires des commissions des valeurs mobilières, elle a publié ces indications le 27 novembre 2014 dans le cadre d'une consultation publique[6].

Activités à venir

La Banque appliquera les recommandations découlant de l'examen en cours de ses opérations sur les marchés. Elle pourrait ainsi être amenée à apporter des changements à la gestion de son bilan et à ses opérations ordinaires et exceptionnelles de soutien à la liquidité, et à revoir sa politique concernant son rôle de prêteur de dernier ressort au titre de l'aide d'urgence.

---

5 Les Principes pour les infrastructures de marchés financiers font partie des douze normes clés considérées par la communauté internationale comme essentielles au renforcement et à la préservation de la stabilité financière. Les Principes ont été publiés par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et l'Organisation internationale des commissions de valeurs en avril 2012. À travers le monde, les pays sont en voie d'intégrer ces principes.

6 Voir : http://www.banqueducanada.ca/2014/11/consultation-publique-indications-normes-banque-canada/.

En collaboration avec des organismes provinciaux et fédéraux, la Banque élaborera un cadre pour la résolution des défaillances des IMF désignées.

La Banque apportera son concours à l'Association canadienne des paiements pour mener les travaux de recherche et d'analyse nécessaires à l'élaboration des principaux systèmes de paiement de la prochaine génération pour le Canada.

En coopération avec les autres instances nationales, dont le ministère des Finances, le Bureau du surintendant des institutions financières et la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Banque entreprendra des travaux au sujet des mesures adoptées par le G20 et le Conseil de stabilité financière sur la résolution de la défaillance des IMF d'importance systémique mondiale, ainsi que sur les dérivés de gré à gré, les indices financiers de référence et le secteur bancaire parallèle. Elle continuera également à préconiser le recours accru à des contreparties centrales pour les opérations de pension.

Renseignements complémentaires

Dans sa publication semestrielle, la *Revue du système financier*, la Banque communique son évaluation des risques auxquels est exposé le système financier. Voir : http://www.banqueducanada.ca/2014/12/rsf-decembre-2014/.

L'enquête sur les perspectives des entreprises, qui paraît chaque trimestre, contient une synthèse de l'information obtenue dans le cadre d'entrevues réalisées par le personnel des bureaux régionaux de la Banque auprès des responsables d'une centaine d'entreprises. Voir : http://www.banqueducanada.ca/publication/epe/. L'enquête auprès des responsables du crédit sert à recueillir des renseignements sur les pratiques des institutions financières canadiennes en matière de prêts aux entreprises. Voir : http://www.banqueducanada.ca/publication/erc/.

La Banque publie des rapports techniques, des documents d'analyse et des documents de travail sur le système financier rédigés par ses économistes, ainsi que les discours et travaux de recherche des membres du Conseil de direction, notamment :

Schembri, L. (2014). *Double coïncidence des besoins : les caisses de retraite et la stabilité financière*. Voir : http://www.banqueducanada.ca/2014/05/double-coincidence-besoins-caisses-retraite/.

Schembri, L. (2014). *Une vision en deux volets pour le système de paiement canadien*. Voir : http://www.banqueducanada.ca/2014/06/vision-deux-volets-systeme-paiement-canadien/.

Schembri, L. (2014). *Housing Finance in Canada: Looking Back to Move Forward*. Voir : http://www.banqueducanada.ca/2014/11/article-lawrence-schembri-04-novembre-2014/.

Monnaie

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance. Elle est responsable du cycle de vie complet des billets de banque — conception, élaboration, production et distribution, ainsi que soutien visant à assurer l'approvisionnement en billets partout au pays — afin que les billets en circulation soient à l'épreuve de la contrefaçon, qu'ils respectent des normes de qualité élevées et soient en quantité suffisante.

Pour faire en sorte que les billets répondent aux besoins de la population, la Banque sollicite régulièrement l'avis des représentants des organismes d'application de la loi, des secteurs du commerce de détail et des services bancaires, ainsi que du grand public. Ces consultations auprès d'intervenants externes constituent également une source précieuse de renseignements sur l'utilisation des billets de banque.

Dans le but de décourager la contrefaçon de la monnaie canadienne, la Banque collabore avec les organismes d'application de la loi et organise des activités de sensibilisation destinées à accroître la vérification systématique des billets par les détaillants et le public. L'institution s'est fixé une cible de moins de 30 faux billets détectés pour chaque million de billets authentiques en circulation (30 BPM)[7].

La Banque du Canada mène des recherches sur un vaste éventail de sujets, tels que la conception et la sûreté des coupures, la qualité et l'état des billets en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque; elle s'intéresse également au rôle que pourraient jouer les banques centrales dans la surveillance, l'émission et la réglementation des monnaies électroniques, de même que dans les politiques qui s'y rattachent. Ces travaux viennent appuyer les initiatives liées à l'élaboration des billets de banque à l'avenir et alimentent la prise de décisions stratégiques ainsi que la définition des orientations de la fonction Monnaie.

La Banque participe à des groupes de travail internationaux et collabore avec des instituts de recherche et d'autres banques centrales dans le but de favoriser la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires ainsi que l'échange de points de vue et le partage de ressources. Il s'agit aussi pour elle de contribuer à l'avancement de la recherche dans des domaines ayant un lien avec la monnaie.

Réalisations en 2014

Le passage du papier au polymère s'est poursuivi en 2014 au Canada. À la fin de l'année, les billets en polymère représentaient environ 75 % des billets en circulation, comparativement à 51 % un an plus tôt. On s'attend à ce que ce taux soit de 85 % au terme de 2015.

L'adoption des billets en polymère, plus écologiques, a continué de porter ses fruits, et tout semble indiquer que la durée de vie des coupures en circulation surpassera de plus de deux fois et demie celle des billets en papier. Par conséquent, comme ils sont plus durables et qu'ils peuvent être recyclés, les billets en polymère sont meilleurs pour l'environnement et représentent une économie pour les contribuables. La nouvelle série est dotée d'éléments de sécurité d'avant-garde faciles à vérifier et difficiles à contrefaire.

La qualité générale des billets de banque en circulation est demeurée élevée en 2014, et toutes les cibles fixées pour la livraison des billets ont été atteintes. La gestion efficace des stocks dans l'ensemble du système de distribution a permis à la Banque de maintenir une réserve suffisante de billets en cas d'urgence, et ce, pour l'ensemble des coupures, et d'accélérer le retrait des billets en papier.

Les travaux de recherche-développement sur la sûreté des billets de banque menés en 2014 visaient la conception d'une version de rechange comme solution à une recrudescence possible de la contrefaçon; ils visaient en outre l'élaboration d'une stratégie pour les séries de billets à venir et la mise au point de nouvelles technologies avec un groupe de recherche dont font partie le Conseil national de recherche du Canada et des représentants des secteurs public et privé.

7 Le taux de contrefaçon, exprimé en billets par million (BPM), correspond au nombre de faux billets détectés par million de billets authentiques en circulation. Ainsi, si 30 faux billets ont été détectés pour 1 million de billets authentiques en circulation, le taux de contrefaçon est de 30 BPM.

Répartition des billets de banque en circulation

31 décembre 2014

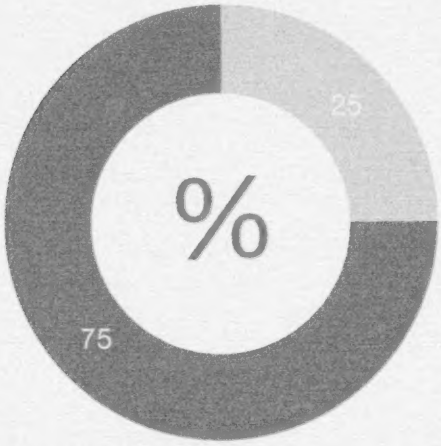

■ Polymère ■ Papier

Nota : Au 31 décembre 2014, on comptait 1,8 milliard de billets de banque en circulation.

La mise en circulation de la série en polymère a aussi permis à la Banque de réaliser, au chapitre des opérations liées à la monnaie, des gains d'efficience dont les institutions financières ont pu profiter également. La Banque s'est aussi employée à simplifier la chaîne logistique pour la distribution des billets de banque.

En 2014, la Banque a terminé l'examen de son processus de conception des billets et publié les résultats, comme elle s'était engagée à le faire en 2013. Elle en est venue à la conclusion que, pour que les billets de banque plaisent au plus grand nombre et évoquent nos particularités nationales, elle devra tenir un dialogue plus direct avec la population et consulter un plus grand nombre de Canadiens pour l'élaboration du contenu visuel de ses prochaines séries de billets, notamment en ce qui concerne les thèmes et les images.

L'institution a entrepris également des consultations avec le public afin de définir les thèmes et les images qui composeront le billet commémoratif qu'elle compte émettre en 2017 afin de souligner le 150e anniversaire du Canada.

Les bureaux de Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax ont grandement contribué à l'atteinte des objectifs que la Banque s'est fixés sur le plan de la confiance en entretenant des liens avec les organismes d'application de la loi, les institutions financières et les détaillants et en leur offrant des programmes d'information sur la monnaie. Grâce à sa participation au Système de distribution des billets de banque, la Banque a pu fournir aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays des billets d'une grande qualité.

Activités à venir

Au cours des prochaines années, la Banque s'emploiera à :

- poursuivre l'élaboration du billet commémoratif en vue de son émission en 2017; elle s'attachera plus particulièrement au choix du contenu visuel et au lancement du processus de production;
- continuer la recherche sur l'avenir des billets de banque ainsi que sur les politiques, la réglementation et la surveillance relatives à la monnaie électronique;
- entreprendre un examen en bonne et due forme du Système de distribution des billets de banque et poursuivre la mise au point d'un système novateur de suivi des données afin d'évaluer avec plus de précision la qualité des billets en circulation;
- établir, entretenir et cultiver des partenariats avec les autorités chargées de l'application de la loi ou d'autres organismes afin de décourager la contrefaçon.

Souligner les 150 ans du Canada

En 2014, le gouvernement du Canada a annoncé l'émission, en 2017, d'un billet commémoratif pour souligner les 150 ans de la Confédération.

La Banque du Canada a invité la population à proposer des idées de sujets et d'images qui illustreraient le mieux cet anniversaire sur un billet.

Des milliers de Canadiennes et de Canadiens se sont exprimés sur son site Web et ont répondu à une enquête menée à l'échelle nationale. La Banque a aussi sollicité l'avis de divers intervenants et experts. Les résultats de cette vaste consultation seront rendus publics.

En définitive, le choix du concept graphique du billet commémoratif revient au ministre des Finances.

Depuis sa fondation, la Banque du Canada a émis deux billets commémoratifs : une coupure de 1 dollar pour souligner le centenaire du pays, en 1967, et une autre de 25 dollars, à l'occasion du 25e anniversaire du couronnement du roi George V, en 1935.

Gestion financière

En qualité d'agent financier et de banquier du gouvernement fédéral, la Banque du Canada s'attache à fournir des services bancaires et de gestion financière efficaces et efficients, en se conformant à un cadre de gestion des risques solide et résilient. La Banque gère la dette et les réserves du gouvernement fédéral et lui donne des conseils à ce sujet. Par ailleurs, elle collabore avec le ministère des Finances à l'élaboration des politiques et des programmes sur lesquels repose la gestion des opérations d'emprunt et de placement de l'État.

La Banque gère les soldes de trésorerie en dollars canadiens du gouvernement, procède à des adjudications de titres de la dette publique et gère les actifs du Compte du fonds des changes, réserves de liquidités internationales du Canada[8].

Les soldes de trésorerie du gouvernement fédéral et des institutions financières du pays ont avoisiné en moyenne 32 milliards de dollars en 2014.

La valeur marchande des réserves de liquidités détenues dans le Compte du fonds des changes totalisait 62,7 milliards de dollars É.-U. au 31 janvier 2014. Ces réserves sont investies dans des titres libellés en dollars É.-U., en euros, en yens et en livres sterling[9].

Durant l'exercice 2014-2015, les émissions de titres du gouvernement canadien devraient se chiffrer aux alentours de 95 milliards de dollars pour les obligations négociables et à environ 307 milliards de dollars pour les bons du Trésor. L'encours total de la dette contractée sur les marchés devrait s'élever à quelque 650 milliards de dollars en fin d'exercice.

La Banque gère aussi les risques liés à son propre bilan et, en tant qu'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, elle gère les actifs du Fonds de pension en fiducie.

En outre, l'institution mène des activités bancaires au nom d'autres banques centrales et d'organisations internationales, et elle offre des services bancaires aux institutions financières et aux systèmes désignés de compensation et de règlement des paiements.

Enfin, la Banque du Canada est le gardien, pour le compte des propriétaires, des soldes non réclamés de comptes bancaires. Ceux-ci sont des dépôts ou des instruments négociables, en dollars canadiens, détenus par des banques ou des sociétés de fiducie sous réglementation fédérale à l'égard desquels le propriétaire n'a effectué aucune activité pendant une période de dix ans.

Réalisations en 2014

En 2014, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %. L'infrastructure opérationnelle a encore été renforcée grâce à l'aboutissement de plusieurs projets d'envergure visant à améliorer les systèmes.

En 2014, la Banque du Canada a su maintenir ses rigoureuses normes d'excellence opérationnelle en matière de gestion financière, le système de paiement affichant un taux de disponibilité de 99,96 %.

Par ailleurs, la Banque est parvenue à réduire de façon notable sa dépendance à l'égard des agences de notation de crédit en développant et en mettant en œuvre des compétences internes pour procéder à ses propres évaluations de crédit. Cette mesure fait suite aux

8 À noter que les actifs détenus dans le Compte du fonds des changes appartiennent au gouvernement et ne sont donc pas inscrits au bilan de la Banque du Canada.

9 Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Compte du fonds des changes, consulter le site http://www.fin.gc.ca/purl/efa-fra.asp.

recommandations formulées en 2010 par le Conseil de stabilité financière selon lesquelles les banques devraient exercer leur propre jugement sur le risque de crédit associé aux instruments financiers qu'elles acceptent dans le cadre des opérations de marché, qu'il s'agisse de titres remis en garantie ou d'achats fermes. La réduction du recours mécanique aux notes attribuées par les agences de notation externes est considérée comme un moyen de favoriser la stabilité du système financier.

L'institution a aussi beaucoup progressé du côté de la gestion des réserves de change du pays. La Banque a adopté un indicateur de référence stratégique pour le Compte du fonds des changes. Cet indicateur, fondé sur le système de notation interne de la Banque, orientera les décisions en matière de répartition des actifs et l'évaluation du rendement.

En outre, la Banque a apporté la dernière main à la politique en matière de marges et de garanties applicable au portefeuille de swaps de devises. Certes, l'institution devra faire face à des coûts initiaux et récurrents pour mettre en œuvre cette politique, mais, une fois en place, cette dernière devrait mener à une réduction des risques et à une baisse des coûts de financement du gouvernement de l'ordre de 25 à 30 millions de dollars par an. À l'appui de cette initiative, la Banque s'exposera à des charges opérationnelles récurrentes et liées au projet.

Le Canada a émis des titres de créance à très long terme ayant une échéance à 50 ans pour un montant total de 3,5 milliards de dollars, et obtient ainsi un financement stable et à faible coût sur une période prolongée. Par ailleurs, les modalités applicables à la séance du matin pour l'adjudication des soldes de trésorerie du receveur général ont été modifiées de manière à assortir les dépôts auprès d'institutions financières d'une obligation de garantie à hauteur du montant total attribué, ce qui réduit le risque de crédit du gouvernement.

Activités à venir

En 2015, la Banque poursuivra ses travaux en vue d'accroître son niveau d'excellence relativement aux activités de gestion financière. Il est prévu d'apporter des modifications au modèle et à la feuille de route de prestation de services des Opérations bancaires, qui viseront à clarifier le cadre dans lequel s'inscrivent les services offerts aux clients. La Banque continuera également d'investir dans la mise à niveau technologique afin d'améliorer la fonctionnalité et la résilience des systèmes canadiens qui sous-tendent les services financiers et bancaires, la gestion des risques et les opérations de marché.

Les recherches se poursuivront dans les domaines de la gestion financière et des opérations bancaires, et comprendront des activités menées de concert avec d'autres organismes (par exemple, une étude effectuée en collaboration avec l'Association canadienne des paiements sur la prochaine génération de systèmes de paiement).

Renseignements complémentaires

On trouvera de plus amples renseignements sur la gestion financière à la Banque du Canada dans son site Web : http://www.banqueducanada.ca/grandes-fonctions/gestion-financiere/.

Recherches et publications connexes : http://www.banqueducanada.ca/recherches/parcourez/#topic%5B%5D=187&topic%5B%5D=774

Des renseignements sur les soldes non réclamés et sur la marche à suivre pour présenter une demande de remboursement sont consultables à l'adresse suivante : http://www.banqueducanada.ca/soldes-non-reclames.

ADMINISTRATION DE LA BANQUE DU CANADA

La Banque du Canada accorde une grande priorité à l'excellence opérationnelle. Il s'agit d'un élément important de sa vision, qui consiste à être « une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur ». La Banque vise à offrir des programmes et des services efficaces, efficients et novateurs sur lesquels ses partenaires internationaux et la population canadienne peuvent compter.

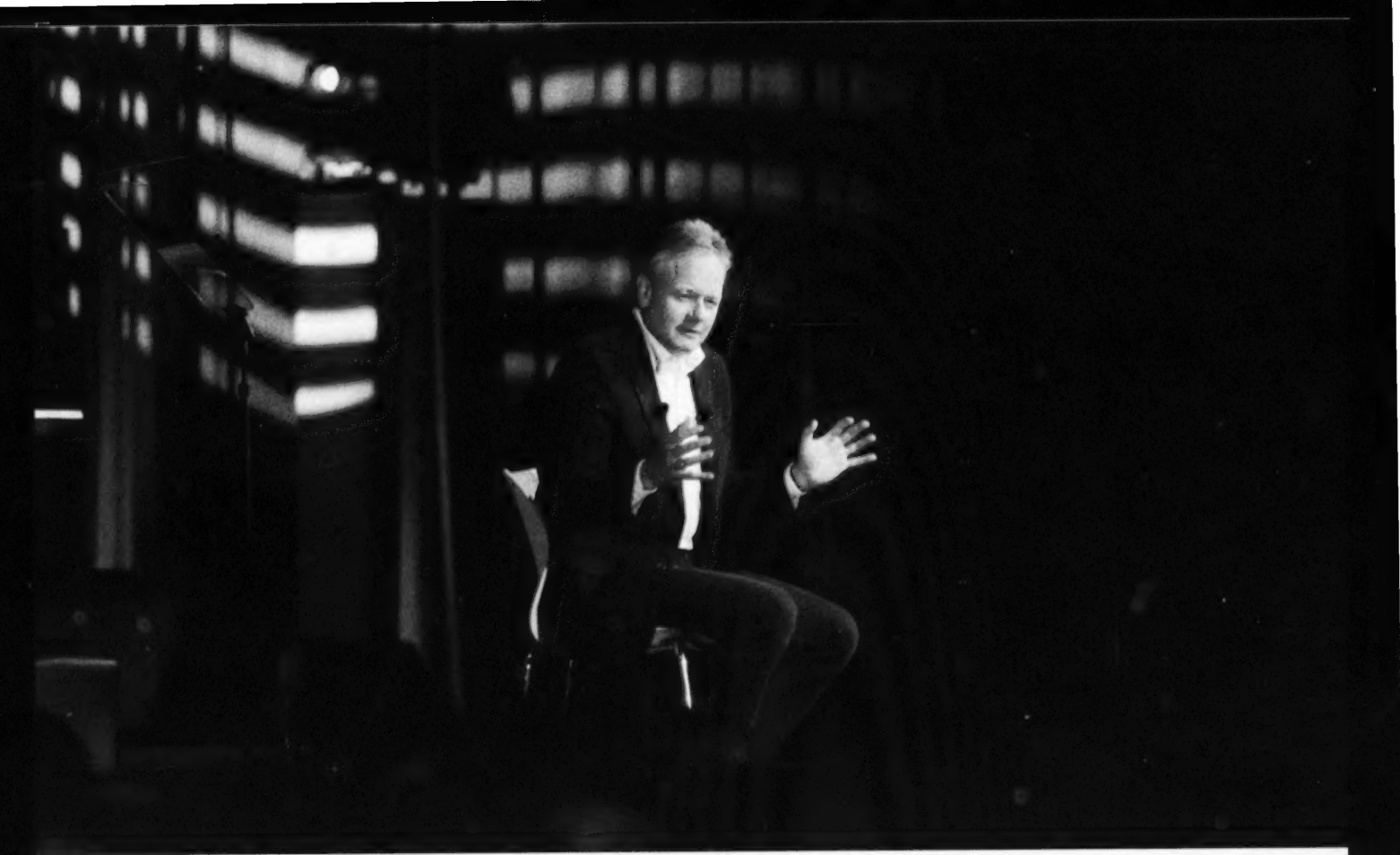

Lors de la toute première Conférence des employés, en mai 2014, le gouverneur Poloz a dévoilé l'énoncé de vision de l'institution : « Une banque centrale influente — dynamique, engagée et digne de confiance — mobilisée pour un Canada meilleur ».

Les départements relevant de la fonction Administration générale sont indispensables à la réalisation du mandat de l'institution. Ils appuient, au moyen d'un large éventail de programmes et de services, la gestion des effectifs, des opérations et des projets stratégiques ainsi que l'intendance des biens matériels, informationnels et technologiques.

De plus, ces départements gèrent, à l'échelle de la Banque, d'importants éléments de coûts centralisés tels que les baux, les impôts, les services publics, le recrutement et la formation, l'acquisition de l'information et des données, les technologies et les licences, ainsi que les contrats d'entretien et de soutien.

La structure de gouvernance de la Banque a fait l'objet de modifications en 2014. Deux entités ont été formées, le Conseil de direction institutionnelle et le Conseil supérieur de gestion, afin d'améliorer la supervision de la gestion des activités de l'institution et de veiller à l'harmonisation continue des ressources de l'Administration générale avec celles des grandes fonctions de la Banque.

Un poste de chef de l'exploitation a été créé dans le but de superviser les activités des départements de l'Administration générale et la planification opérationnelle; le titulaire fait partie du Conseil de direction institutionnelle. Par ailleurs, les responsabilités des principaux comités à vocation opérationnelle relevant du Conseil supérieur de gestion ont été clarifiées. Ces comités sont chargés de la surveillance de la modernisation du siège, de l'examen des projets, de la sécurité, des ressources humaines, des finances et des contrats, ainsi que de la surveillance des risques.

Les employés

En 2014, la Banque du Canada comptait environ 1 600 employés[10] dans l'ensemble du pays. Près de 90 % d'entre eux travaillent à Ottawa; le reste de l'effectif est réparti dans les bureaux régionaux et les centres des opérations de Halifax, Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver et New York.

Le personnel de la Banque est composé d'économistes et de spécialistes du système financier ainsi que de professionnels issus de divers domaines (technologies de l'information, services financiers, audit, communications, sécurité, gestion de l'information et du savoir, données et statistiques, services juridiques et ressources humaines) qui offrent des conseils et un soutien essentiels.

Les efforts de recrutement de la Banque ont pour but d'attirer les meilleurs candidats dans les domaines d'expertise requis. Savant dosage de recrutement externe et de dotation interne, le cadre de recrutement a été conçu pour aider la Banque à réaliser son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques.

La Banque a recours à diverses méthodes d'embauche, y compris le recrutement général, le recrutement universitaire, les stages pour étudiants à la maîtrise et au doctorat et les programmes de stage coopératif et d'emplois d'été. La campagne annuelle de recrutement universitaire vise à recruter de nouveaux diplômés qui sont titulaires d'un baccalauréat, d'une maîtrise ou d'un doctorat en économie ou en finance. Ces diplômés sont appelés à occuper, respectivement, des postes d'adjoints aux recherches, d'économistes ou d'analystes et d'analystes principaux.

La Banque favorise la mobilisation des employés en offrant un milieu de travail exceptionnel à son personnel.

À ce titre, en 2014, la Banque s'est de nouveau classée parmi les 100 meilleurs employeurs au pays et les 25 meilleurs employeurs dans la région de la capitale nationale, et ce, pour la cinquième année d'affilée.

La Banque a tenu sa première Conférence des employés en mai 2014. Plus de 1 150 employés de tous les départements et de tous les secteurs y ont assisté. Le gouverneur a profité de l'occasion pour présenter au personnel le nouvel énoncé de vision de l'institution.

C'est également en 2014 qu'a eu lieu la première cérémonie de remise des Prix d'excellence de la Banque. Ces prix viennent souligner la contribution notable d'employés et d'équipes à l'atteinte des objectifs de l'institution. En tout, 56 employés ont été récompensés dans trois différentes catégories, à savoir l'innovation, le milieu de travail et la collaboration.

La Banque sonde périodiquement ses employés sur leur engagement (envers leur emploi et envers leur organisation) dans le cadre d'une enquête triennale appelée « Bilan de santé du milieu de travail » (BSMT). Au total, 87 % des employés ont participé au BSMT de 2014. Les

Répartition de l'effectif, par catégorie

Décembre 2014

Résultats du BSMT

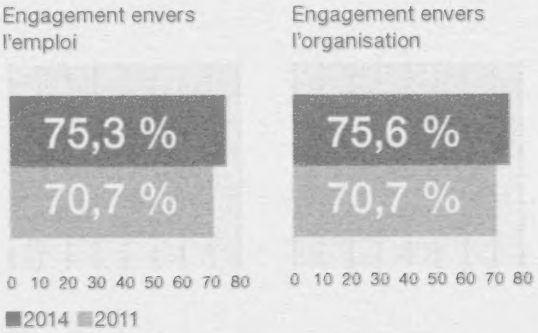

10 Le nombre d'employés tient compte des employés réguliers et temporaires.

résultats étaient très positifs : le niveau de l'engagement général a augmenté de 5 points par rapport à celui de 2011, et dépassé la cible de 70 %.

En 2014, la Banque a mis l'accent sur le développement des compétences en leadership; un peu plus de cinquante dirigeants et gestionnaires ont pris part aux séances de formation. Consciente de l'importance d'assurer une continuité dans la direction de tous les programmes et services, la Banque s'est dotée d'un processus détaillé et complet de planification de la relève. Les employés peuvent se prévaloir de différentes occasions de perfectionnement professionnel, par exemple : rotations d'emploi, mutations latérales, affectations provisoires au sein de la Banque, détachements ainsi que formation et études offertes à l'extérieur.

La Banque déploie des efforts considérables pour fournir à ses employés l'information et les outils nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions et se sentir appréciés dans leur milieu de travail. La Banque a comme priorité de communiquer clairement et ouvertement avec les membres de son personnel.

À cette fin, de nombreux moyens de communication servent à combler les besoins en information des employés. Le site intranet de l'institution, Banque centrale, est enrichi quotidiennement de renseignements pratiques et de nouvelles qui leur sont destinés. Tous les trois mois, la Banque publie également un magazine, *Les Carnets de la Banque*, qui met en valeur le travail passionnant et exceptionnel qu'accomplit son personnel.

D'importantes améliorations ont été apportées en 2014 afin de moderniser et de renforcer les processus des Ressources humaines. Ces mesures comprennent l'utilisation de nouveaux outils électroniques pour le recrutement, la dotation et la gestion de cas RH.

La modernisation du siège de la Banque

La Banque du Canada s'est engagée à mener à bien la modernisation du complexe de son siège, situé au 234, rue Wellington, avec le souci de préserver le patrimoine architectural et l'intégrité des immeubles d'origine, tout en assurant une saine gestion des fonds publics.

Il est indispensable que la Banque dispose d'installations de travail résilientes pour continuer à exécuter son mandat, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du pays. Le complexe du siège devait être rénové en profondeur pour répondre aux exigences et aux normes actuelles en matière de santé et de sécurité ainsi que de structure et pour satisfaire les besoins évolutifs de la Banque en ce qui a trait à la sécurité et aux opérations.

La Banque modernise le siège de manière à pouvoir bénéficier, durant de nombreuses décennies, d'un milieu de travail sûr, confortable et propice à la productivité, tout en mettant en valeur ses éléments distinctifs et en respectant la vision originelle des architectes. La modernisation offre aussi l'occasion de rendre le siège plus écoénergétique, efficient et durable sur le plan environnemental.

La Banque poursuit ses consultations auprès des parties prenantes qui s'intéressent au dossier de la modernisation, notamment la Commission de la capitale nationale et la Ville d'Ottawa. Des responsables de la Banque, accompagnés des architectes retenus pour réaliser le projet, ont rencontré des représentants de sociétés d'histoire et des architectes de l'extérieur en 2014 afin de recueillir leurs points de vue sur la préservation du patrimoine architectural des immeubles du complexe, et ce, dans le but de respecter la vision de l'architecte Arthur Erickson, qui a conçu les tours modernes en verre.

Les coûts de construction sont estimés à 460 millions de dollars. Le projet est géré par un comité de surveillance formé de cadres supérieurs de la Banque et fait aussi l'objet d'un suivi étroit par les membres du Conseil d'administration de l'institution. On trouvera une description des objectifs du projet ainsi que des renseignements détaillés sur celui-ci dans le site Web de la Banque, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/modernisation-siege/.

Ci-contre : Les travaux de modernisation du complexe de la Banque se sont déroulés selon l'échéancier prévu en 2014, tant du côté de la conception que de la construction. La page suivante montre un rendu d'architecture de la terrasse adjacente à la tour Est, qui sera achevée en 2017.

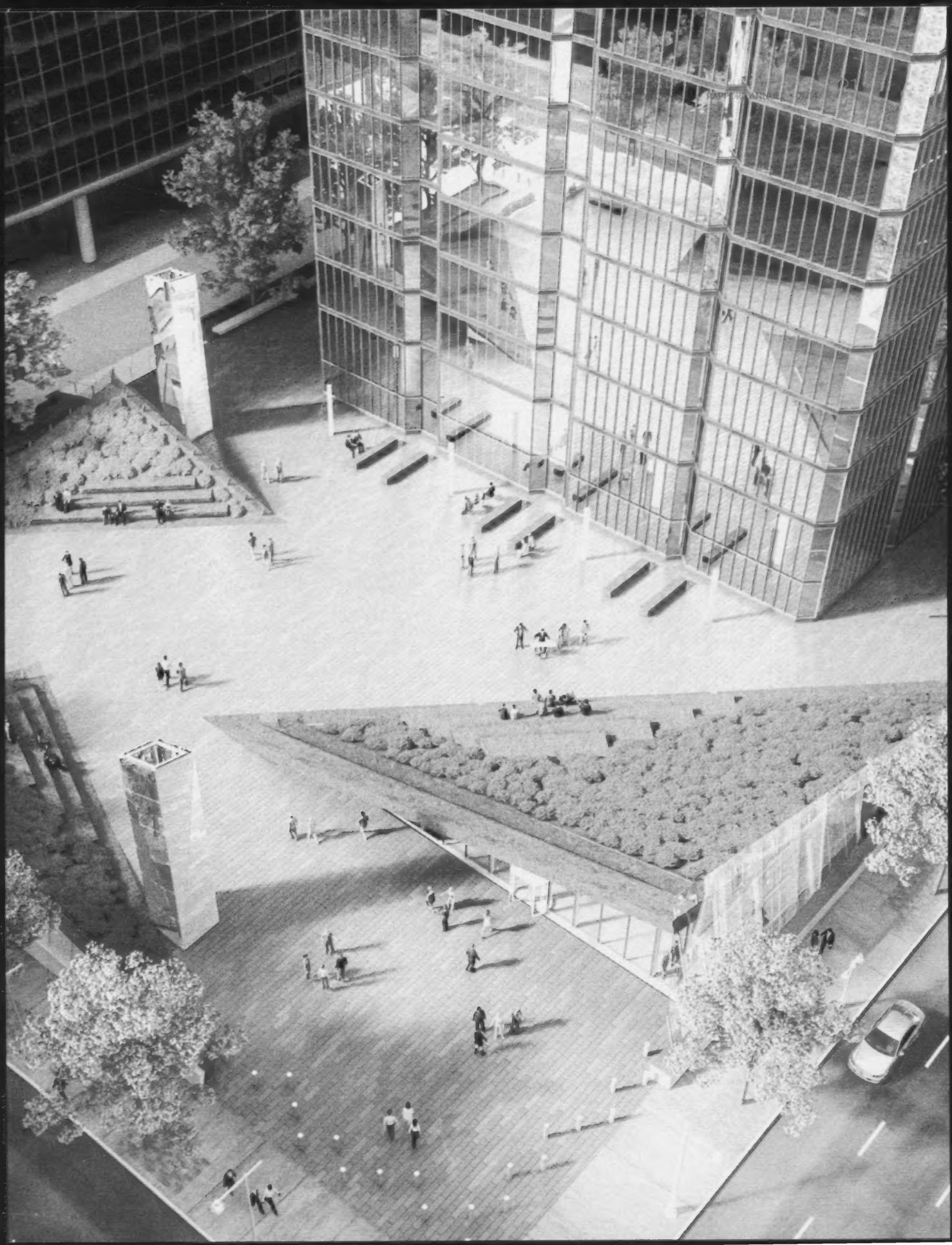

L'année 2014 a été marquée par l'achèvement des travaux de démolition et le début de la construction. Les travaux ont bien avancé tout au long de l'année et se déroulent selon le calendrier prévu. La version définitive des plans relatifs aux espaces communs a été établie, et les efforts portent maintenant sur l'organisation des aires de travail. La direction et les employés participent au processus pour veiller à ce que l'aménagement et les technologies proposés conviennent aux activités du personnel et au travail en collaboration. Les plans d'aménagement des locaux seront terminés en 2015.

La Banque prévoit d'importantes dépenses en immobilisations en 2015 en raison des travaux de construction, qui seront axés sur les éléments mécaniques, électriques et structurels du complexe. Les travaux de construction devraient être achevés d'ici la fin de 2016.

Le projet respecte l'échéancier établi, et les employés commenceront à réintégrer les locaux modernisés du siège au début de 2017.

L'infrastructure opérationnelle

Le rythme rapide des progrès technologiques et les besoins opérationnels en constante évolution incitent la Banque à continuellement améliorer son infrastructure opérationnelle.

Les technologies jouent un rôle crucial dans tout milieu professionnel moderne et contribuent grandement à la réussite des activités de la Banque du Canada. Cette dernière assure le maintien des systèmes principaux et essentiels qui servent, entre autres, à l'analyse des politiques macroéconomiques et au traitement des transactions financières effectuées quotidiennement à l'échelle nationale et internationale, pour une clientèle composée d'environ 8 500 utilisateurs internes et externes.

En 2014, la Banque a revu sa stratégie TI, qui sera mise en œuvre au cours des quatre prochaines années. Cette stratégie privilégie l'adoption d'une architecture et de systèmes TI novateurs, résilients et sécuritaires pour les secteurs d'activité, le tout soutenu par des politiques et une gouvernance actualisées.

La stratégie TI s'inscrit en complément du Programme de modernisation du siège. Les nouveaux locaux permettront une meilleure intégration des systèmes, favorisant du coup la création d'un milieu de travail plus flexible. Les employés pourront adapter leurs méthodes de travail au gré des tâches et des circonstances, mettre en commun leurs connaissances de manière plus productive, et saisir, stocker et diffuser l'information qui est importante pour la Banque.

Les cyberattaques constituent un risque grandissant en raison de la complexité et de l'interdépendance des réseaux et autres systèmes de la Banque. En 2014, celle-ci a évalué sa capacité à détecter et à affronter ce type de risque, et a élaboré une approche coordonnée et consolidée en matière de cybermenaces, d'évaluation des risques et d'élaboration de politiques.

La Banque joue un rôle actif dans l'établissement de liens importants sur le plan de la sécurité avec les institutions financières et divers organismes gouvernementaux canadiens dans le but d'accroître la résilience du secteur financier dans son ensemble. En novembre 2014, elle a organisé une simulation de cyberattaque de grande envergure réunissant des acteurs du système financier. L'objectif visé : mettre à l'épreuve les procédures de transmission aux échelons supérieurs, la prise de décisions stratégiques et la circulation de l'information. Les discussions auprès des fournisseurs externes d'électricité et de services de télécommunication se sont également poursuivies afin d'échanger des renseignements sur les vulnérabilités potentielles du secteur financier.

COMMUNICATIONS ET OBLIGATION D'INFORMATION DU PUBLIC

Une communication efficace est essentielle à la réalisation du mandat de la Banque, qui consiste à favoriser la prospérité économique et financière du Canada. Elle assure la transparence dont l'institution a besoin pour s'acquitter de son obligation d'information du public canadien et pour bien se faire comprendre de ce dernier. De plus, en fournissant des renseignements sur ses politiques et sur l'atteinte de ses objectifs, la Banque aide les Canadiens à prendre des décisions financières en toute confiance.

À la Banque du Canada, les communications sont bidirectionnelles. En demeurant à l'écoute des particuliers et des entreprises, l'institution enrichit ses connaissances sur l'économie canadienne, ce qui l'aide à élaborer et à mettre en œuvre une politique monétaire efficace.

Communication de la politique monétaire de la Banque du Canada

Des changements ont été apportés en 2014 afin d'accroître la transparence du processus décisionnel se rapportant à la politique monétaire de la Banque.

Huit fois par année, la Banque communique sa décision relative au taux directeur. À chaque annonce, elle explique l'analyse qu'elle fait des principales forces à l'œuvre au sein de l'économie et des risques liés aux perspectives d'inflation, afin de mettre en contexte ses décisions de politique monétaire. Le *Rapport sur la politique monétaire*, publié tous les trois mois au même moment que quatre des annonces du taux directeur, renferme une analyse plus approfondie, qui inclut notamment les prévisions de croissance et d'inflation. Afin de refléter l'incertitude associée à l'analyse de l'économie canadienne, les prévisions de croissance et d'inflation sont maintenant présentées sous forme de fourchettes plutôt que de points. En se concentrant davantage sur l'incertitude et les risques, la Banque a affiné son cadre de conduite de la politique monétaire axé sur la gestion des risques[11].

La Banque a également réévalué le rôle des indications prospectives, à savoir les renseignements qu'elle fournit quant à la trajectoire probable de son taux directeur. Puisque l'utilisation de cet outil comporte des coûts en plus de ses avantages, le Conseil de direction a décidé de le réserver pour les moments où les seconds l'emportent sur les premiers, c'est-à-dire en périodes de tensions sur les marchés, ou lorsque le recours aux instruments de politique monétaire traditionnels est limité.

Enfin, la structure de la *Revue du système financier* a été modifiée afin de mieux décrire les vulnérabilités financières et les risques qui guettent le pays, et des mesures visant à augmenter la visibilité de cette publication ont été prises en 2014. Tout comme dans le cas du *Rapport sur la politique monétaire*, la parution de la *Revue du système financier* est maintenant accompagnée d'un communiqué et suivie d'une conférence de presse, donnée par le gouverneur et la première sous-gouverneure[12].

11 Voir la section « Politique monétaire », page 13.

12 Voir la section « Système financier », page 17.

Interventions publiques et rencontres

La Banque communique avec les Canadiens au moyen de discours prononcés d'un bout à l'autre du pays et ailleurs dans le monde, de témoignages devant le Parlement, de conférences de presse et d'entrevues avec les médias. En 2014, les membres du Conseil de direction ont prononcé 17 discours publics.

Au cours de la dernière année, le gouverneur et la première sous-gouverneure ont témoigné à deux reprises devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes et devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Ils ont en outre tenu douze conférences de presse et participé à de nombreuses entrevues avec les médias.

En plus de ses outils de communication de la politique monétaire, la Banque dispose d'un programme de rayonnement régional. Les sous-gouverneurs se rendent régulièrement en région, accompagnés de membres du Conseil d'administration, pour présenter des exposés sur les fonctions de la Banque, rencontrer des intervenants locaux et réaliser des entrevues avec les médias. Trois de ces activités de rayonnement régional ont eu lieu en 2014.

Les cinq bureaux régionaux de la Banque, situés à Vancouver, Calgary, Toronto, Montréal et Halifax, jouent un rôle essentiel de liaison avec les entreprises, les organisations et les citoyens de partout au pays. Ils se tiennent au courant des enjeux et des intérêts locaux et régionaux, et contribuent à l'analyse que fait la Banque des tendances économiques et sectorielles. Les bureaux régionaux collaborent également avec des organismes partenaires, des entreprises et des citoyens en vue de promouvoir un système monétaire efficace. La Banque compte aussi un bureau à New York, qui lui permet de rester en contact avec des organismes partenaires aux États-Unis.

Le programme de consultation du gouverneur constitue un volet fondamental du dialogue continu de la Banque avec le public. Il s'agit d'une série de rencontres réunissant des chefs d'entreprise et des responsables d'organisations et portant sur des questions liées au mandat de l'institution. Ces activités permettent au gouverneur d'obtenir des points de vue extérieurs sur les enjeux auxquels sont confrontés les secteurs économique et financier du Canada. En 2014, le gouverneur a tenu onze de ces consultations à Ottawa et à d'autres endroits.

Enquêtes auprès des Canadiens

La Banque a des contacts informels et réguliers avec des partenaires et des intervenants ayant un lien avec les secteurs d'activité névralgiques et les opérations de l'institution.

Par ailleurs, la Banque fait un suivi des points de vue des Canadiens et les évalue de façon formelle. Des enquêtes annuelles ou périodiques lui permettent de recueillir auprès du public un large échantillon d'opinions sur des questions importantes. Citons notamment l'enquête sur les perspectives des entreprises et l'enquête auprès des responsables du crédit, réalisées trimestriellement.

D'autres enquêtes sont menées périodiquement à l'appui de certaines activités de la Banque. En 2014, cette dernière a commandé un sondage téléphonique et en ligne administré à l'échelle nationale pour mesurer la connaissance et la compréhension que les Canadiens ont de l'institution, de son mandat et de ses politiques.

Les questions, le format et la période de réponse étaient conformes à ceux des enquêtes effectuées en 1999 et en 2010, ce qui a permis à la Banque de suivre l'évolution de l'opinion publique.

À l'automne 2014, la Banque a convié les Canadiens à remplir un questionnaire en ligne pour accroître la participation du public au processus de conception des prochains billets de banque. Les répondants étaient invités à s'exprimer sur les principes qui guident l'élaboration des billets de banque du pays; la consultation a permis de recueillir les observations de 1 972 personnes[13].

Les Canadiens ont également participé à un sondage en ligne réalisé en décembre 2014 dans lequel ils ont proposé des thèmes en vue de la conception d'un billet de banque commémoratif soulignant le 150e anniversaire du pays.

13 http://www.banqueducanada.ca/principes-conception-billets-banque

Musée de la Banque du Canada

Le Musée de la Banque du Canada (anciennement appelé Musée de la monnaie) rouvrira en 2017 dans de nouveaux locaux. Il sera investi d'une nouvelle mission : sensibiliser les Canadiens au travail de la Banque. Entre-temps, il offre à la population un site Web remis à neuf et une série d'expositions itinérantes. La toute dernière, *La gravure : un art à découvrir*, a été lancée en novembre 2014 et elle parcourra le pays jusqu'en 2016. Pour de plus amples renseignements, voir www.museedelabanqueducanada.ca.

Communications en ligne

La Banque tire pleinement parti des outils de communication en ligne et multimédias afin de renforcer son rayonnement auprès des Canadiens.

Elle gère un site Web dynamique, lequel a enregistré 910 000 visites en moyenne par mois en 2014. Le site contient des renseignements clés relatifs aux marchés financiers — tels que le taux de change et les taux d'intérêt — de même que des documents d'information, des publications, des travaux de recherche et des discours, qui fournissent le contexte scientifique et technique à l'appui des politiques et des opérations de la Banque. Les visiteurs ont aussi accès à un vaste contenu éducatif sur l'institution, son histoire, les billets de banque et la monnaie, ainsi qu'à des statistiques utiles.

En 2014, la Banque a remanié son site Web afin de mettre l'accent sur ses travaux de recherche, d'en rendre le contenu facilement accessible à partir d'appareils mobiles et d'améliorer l'expérience globale des internautes. Elle a reçu le prix du meilleur site Web de banque centrale décerné par CentralBanking.com[14].

Les discours, les conférences de presse et les principaux exposés donnés par le gouverneur sont diffusés sur le Web afin de faciliter l'accès du public aux annonces et aux renseignements importants de la Banque, de même que pour aider les Canadiens à comprendre des questions économiques et financières complexes.

La Banque a recours à d'autres outils en ligne répandus pour que les Canadiens puissent recevoir de l'information, fournir de la rétroaction et contribuer à ses activités. Outre son site Web et sa chaîne YouTube, la Banque compte des abonnés sur Twitter et LinkedIn, et utilise le courrier électronique, les fils RSS ainsi que Flickr.

70 123 abonnés Twitter

8 027 abonnés LinkedIn

128 556 visionnements YouTube

910 000 visiteurs en moyenne par mois dans le site Web de la Banque

14 http://www.centralbanking.com/central-banking-journal/feature/2388605/website-of-the-year-bank-of-canada (en anglais seulement)

ACTIVITÉS INTERNATIONALES

En collaborant avec d'autres banques centrales et des organisations financières internationales, la Banque du Canada promeut une croissance économique vigoureuse, soutenue et équilibrée à l'échelle du globe et un système financier international plus résilient.

La Banque entretient un dialogue régulier avec des organismes internationaux, comme le Comité monétaire et financier international, qui s'est réuni à Washington en octobre 2014. Photo : FMI

Le gouverneur — de même que la première sous-gouverneure, les sous-gouverneurs et d'autres cadres de l'institution — maintient tout au long de l'année un dialogue sur l'évolution de la conjoncture économique et financière mondiale auprès d'instances comme le Groupe des sept (G7), le Groupe des Vingt (G20), le Conseil de stabilité financière (CSF), le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Comité de Bâle), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Fonds monétaire international (FMI).

D'autres cadres de la Banque et des membres de son personnel coopèrent également avec leurs homologues à l'extérieur du pays pour favoriser l'innovation et l'excellence sur le plan des politiques et des opérations de banque centrale au Canada et à l'étranger. À cette fin, ils mènent des recherches conjointes et mettent en commun de l'information sur des sujets tels que la politique monétaire, les marchés des produits de base, la stabilité financière, la monnaie et les billets de banque ainsi que la gestion des réserves de change.

Durant l'année 2014, les discussions internationales sur l'économie mondiale se sont déroulées sur fond de reprise décevante à l'échelle du globe après la crise financière de 2008. Malgré des mesures de relance monétaire exceptionnelles et des conditions financières avantageuses dans le monde, des vents contraires ont continué de brider la croissance économique et les dépenses d'investissement. Une évolution notable au quatrième trimestre a été la baisse marquée des prix du pétrole, qui a été considérée comme susceptible de bénéficier à l'économie mondiale dans son ensemble malgré ses retombées néfastes sur le Canada et les autres pays exportateurs de pétrole.

Lors des réunions du G20 de 2014, les représentants du Canada ont fait valoir l'adoption de politiques propres à soutenir la demande, conjuguées à des réformes structurelles qui renforcent la croissance potentielle. Les pays membres se sont engagés à élaborer des stratégies de croissance de vaste portée, dont la mise en œuvre intégrale ferait augmenter, d'ici 2018, le produit intérieur brut (PIB) collectif du G20 de 2,1 % par rapport à la trajectoire prévue selon les politiques énoncées au Sommet de Saint-Pétersbourg. Le personnel de la Banque a en outre pris part aux discussions de divers groupes de travail qui s'emploient à concrétiser d'importants éléments de la stratégie du G20, entre autres le groupe de travail sur le Cadre du G20, le groupe de travail sur l'investissement et les infrastructures, et le groupe de travail sur la durabilité de l'énergie.

Les activités dans la sphère financière mondiale

La Banque du Canada collabore avec ses partenaires au pays et à l'étranger à des mesures destinées à rendre le système financier international plus résilient.

L'institution a joué un rôle de premier plan en 2014 dans le parachèvement du ratio structurel de liquidité à long terme — une des principales réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer la résilience du secteur bancaire. L'imposition de ce ratio obligera les banques à maintenir un profil de financement stable en ce qui a trait à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. L'objectif est de réduire la probabilité qu'une perturbation des sources de financement régulières d'une banque érode sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, d'engendrer des tensions susceptibles de s'étendre à tout le système. Les travaux menés à l'international autour de ce ratio étaient dirigés par la première sous-gouverneure de la Banque du Canada, avec l'appui des employés participant au Comité de Bâle ainsi qu'au Groupe de travail sur la liquidité (un sous-groupe du Comité du Bâle), au groupe de travail du Comité économique consultatif (CEC) sur les cadres de conduite de la politique monétaire des banques centrales et les projets de réglementation en cours, et au Groupe de développement des politiques prudentielles du Comité de Bâle. De plus, la Banque préside les travaux du Comité de Bâle sur la mise en œuvre du volant de fonds propres contracyclique de Bâle III, un mécanisme macroprudentiel visant à accroître la résilience du système bancaire mondial.

L'institution a joué un rôle de premier plan en 2014 dans le parachèvement du ratio structurel de liquidité à long terme — une des principales réformes élaborées par le Comité de Bâle pour renforcer la résilience du secteur bancaire.

Au nom des organismes de réglementation financière du pays, la Banque a piloté la participation du Canada à plusieurs activités de surveillance organisées par le Conseil de stabilité financière (CSF). Elle a travaillé de concert avec l'industrie et les autorités de réglementation pour résoudre les difficultés soulevées par l'application au Canada des exigences de notification des transactions sur dérivés de gré à gré et par l'agrégation de ces données à l'échelle mondiale. Elle a notamment participé à l'élaboration d'une stratégie assurant l'accès des autorités à ces données. En effet, grâce à ces données, qui sont recueillies conformément aux engagements pris par le G20 pour rendre les marchés des dérivés plus transparents et plus résilients, les autorités du Canada et d'autres pays pourraient être mieux renseignées sur ces marchés et seraient ainsi en mesure de détecter de façon précoce l'apparition d'un risque systémique.

La Banque a joué un rôle majeur dans la mise au point d'un cadre de réglementation international portant sur l'application de décotes minimales aux opérations de financement par titres; dans l'examen de la mise en œuvre des normes internationales en matière de marges applicables aux dérivés non compensés par une contrepartie centrale; et dans la réforme des indices financiers de référence.

En 2014, le Canada a apporté une riche contribution à la formulation de recommandations visant à améliorer la résilience des taux de référence et l'efficacité des règles encadrant ces instruments, qui sont établis et utilisés par les marchés des titres à revenu fixe et les marchés des changes. Ainsi, le Canada a activement participé aux travaux de l'Official Sector Steering Group du CSF, lequel a élaboré des recommandations sur la réforme des principaux taux d'intérêt de référence, de même qu'aux discussions du Groupe du CSF chargé des taux de référence du marché des changes, qui a préparé des recommandations du même ordre.

Des infrastructures des marchés financiers (IMF) sûres et efficientes constituent un pilier de la stabilité financière. La Banque concourt aux efforts déployés dans le monde pour raffermir ces entités, notamment en participant aux travaux du Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPIM). En 2014, elle a contribué aux discussions du groupe de direction du CPIM et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) sur le suivi de la mise en

œuvre des normes pour les IMF et dirigé une des équipes chargées d'évaluer si les mesures prises par les différents pays étaient suffisantes et concordaient avec les Principes. De plus, la Banque a coopéré à la préparation de rapports du CPIM sur la cyberrésilience, le redressement des IMF, les services de gestion de sûretés et les systèmes de paiement de détail.

Les examens par les pairs jouent un rôle non négligeable pour assurer la conformité des différents pays aux normes internationales et favoriser la stabilité financière mondiale. Parmi les contributions de la Banque à ce titre, il convient de souligner l'apport d'un de ses sous-gouverneurs, qui a présidé l'examen par les pairs mené par le CSF à l'égard des Pays-Bas — examen axé sur le cadre et les outils de la politique macroprudentielle de ce pays ainsi que sur la gestion de crise et la résolution de la défaillance des établissements bancaires.

Les accords de swap avec les banques centrales de Chine et d'autres pays

En novembre, le premier ministre du Canada a annoncé la signature d'un accord avec le gouvernement chinois pour soutenir l'utilisation du renminbi dans les échanges commerciaux entre les deux pays. Ce projet fait partie d'une initiative plus globale visant à stimuler les échanges et les investissements entre le Canada et la Chine. Il représente aussi une étape en vue de l'internationalisation du renminbi, laquelle devrait au bout du compte favoriser une croissance stable et équilibrée de l'économie mondiale.

Un élément essentiel du cadre envisagé est un nouvel accord bilatéral de swap réciproque de liquidités en dollars canadiens et en renminbis, convenu entre la Banque du Canada et la Banque populaire de Chine. Les deux institutions ont en outre signé un protocole d'entente, afin d'instituer un dialogue régulier sur l'évolution des activités menées dans la devise chinoise et les conditions de liquidité du renminbi sur le marché canadien, et également pour faciliter l'établissement au Canada d'une banque de compensation en renminbis.

La Banque est déjà partie à des accords permanents de swaps de devises avec plusieurs autres banques centrales. En 2014, pour mettre à l'essai l'état de préparation opérationnelle d'un de ces mécanismes, elle a procédé à une opération de faible valeur en dollars canadiens avec la Banque centrale européenne, retirant des euros contre des dollars canadiens. La Banque a l'intention d'effectuer des essais similaires à l'avenir dans le cadre d'une planification prudente.

Le Canada est aussi l'un des premiers pays souverains à avoir mis à jour les textes régissant ses transactions effectuées sur le marché des dérivés de manière à assurer la circulation des sûretés dans les deux sens, dans le but d'améliorer le fonctionnement du système financier et d'abaisser le coût de financement de l'État. Les méthodes de modélisation dont se sert l'institution pour gérer le portefeuille de la dette publique intérieure demeurent à la fine pointe, et plusieurs autres banques centrales sollicitent l'avis et l'assistance technique du Canada dans ce domaine.

Des monnaies sûres à l'échelle mondiale

Le Canada coopère avec d'autres banques centrales et des organismes de recherche à travers le monde à l'élaboration de stratégies et d'outils visant à assurer un approvisionnement en billets de banque sûrs à l'échelle mondiale.

À cette fin, le Canada effectue tout un éventail de recherches novatrices sur des sujets tels que la sécurité et la conception des billets, la qualité et l'état des coupures en circulation, l'utilisation de l'argent comptant et l'avenir des billets de banque. En 2014, la monnaie électronique et les monnaies virtuelles ont aussi été des thèmes importants de recherche et de coopération avec d'autres banques centrales.

Pour contrer le danger de contrefaçon que présentent les numériseurs, les logiciels de traitement de l'image et diverses autres technologies nouvelles, la Banque prend part aux activités du Groupe de dissuasion de la contrefaçon des banques centrales, une association qui réunit 34 de ces institutions. Le Groupe conseille les fabricants du secteur privé pour qu'ils produisent du

Le ministre des Finances, Joe Oliver, et le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen S. Poloz, ont rencontré leurs homologues du Groupe des Vingt (G20) à Washington, en octobre 2014. Le G20 est la principale instance de coopération économique internationale. Les pays membres, responsables de 85 % de la production mondiale, représentent les deux tiers de la population du globe. Photo : FMI

matériel et des logiciels capables de reconnaître l'apparence visuelle des billets de banque et d'enrayer leur reproduction.

Le Groupe des quatre nations — dont font partie les banques centrales du Mexique, du Royaume-Uni, de l'Australie, des États-Unis et du Canada — facilite l'échange d'informations sur les statistiques relatives à la contrefaçon, sur les techniques utilisées et sur les recherches liées aux éléments de sécurité des billets. La Banque du Canada est aussi l'une des quatorze banques centrales membres du Reproduction Research Centre, institut d'avant-garde qui regroupe des spécialistes des arts et techniques graphiques et dont les bureaux sont situés à la Banque nationale du Danemark.

La coopération internationale

La Banque du Canada, d'autres banques centrales, des organisations financières internationales et des universités mettent en commun des idées dans le cadre d'une collaboration qui rapproche des économistes et des chercheurs de premier plan du monde entier. À la faveur de ces activités, les employés de la Banque peuvent obtenir une rétroaction constructive sur leurs recherches, profiter de l'expérience et des connaissances de leurs pairs, créer des réseaux et nouer des relations pour mener des projets conjoints.

La Banque fournit une aide technique à certaines de ses homologues et à des organismes internationaux susceptibles de tirer parti de son expertise, que ce soit dans des domaines liés à ses grandes fonctions, comme l'économie ou la monnaie, ou dans des secteurs de nature administrative ou technique comme la planification stratégique ou les technologies de l'information. Ces activités aident la Banque à maintenir des liens solides à l'étranger et à rehausser la réputation d'institution dynamique dont elle jouit parmi les banques centrales.

Les institutions avec lesquelles la Banque entretient des relations peuvent lui envoyer des délégations, la consulter en lui soumettant des questionnaires et tenir des discussions par vidéo ou téléconférence. À l'occasion, des membres du personnel de la Banque se rendent aussi dans ces institutions, généralement dans le cadre d'activités de plus grande ampleur financées à l'externe. En 2014, la Banque du Canada a donné suite à 64 demandes d'assistance technique, allant de la sollicitation de conseils et de savoir-faire sur la conception de sites Web au partage d'informations en passant par la prestation de formations sur les dimensions de la monnaie relatives aux communications, aux opérations et à la distribution.

Les opérations de banque centrale

Le Canada préconise des pratiques optimales concernant les opérations de banque centrale, et il collabore à cette fin avec des organismes internationaux.

En 2014, la Banque a accueilli des spécialistes de la vérification interne des banques centrales de quinze pays francophones, pour aborder avec eux les pratiques exemplaires et les défis actuels et futurs associés à cette importante fonction institutionnelle.

Les responsables des technologies de l'information de la Banque entretiennent des liens étroits avec leurs homologues étrangers en participant à des instances internationales, notamment le Groupe des experts informaticiens, que la Banque a consulté au moment de préparer sa stratégie TI en 2014. La Banque est en outre un membre actif du Groupe d'étude sur les questions de sécurité, lieu d'échange international où les participants mettent en commun des informations et discutent de leurs préoccupations et de leurs expériences dans le domaine crucial de la sécurité TI.

GOUVERNANCE DE LA BANQUE DU CANADA

La Loi sur la Banque du Canada établit les pouvoirs et le cadre relatifs à la gouvernance de l'institution.

Le gouverneur

Le gouverneur de la Banque du Canada est le premier dirigeant de l'institution et le président du Conseil d'administration de celle-ci.

Le gouverneur a compétence expresse sur les activités de la Banque et il en assume la responsabilité. Ces activités consistent notamment à formuler et à mettre en œuvre la politique monétaire, à faire office d'agent financier du gouvernement canadien, à émettre des billets de banque, à approvisionner le système financier en liquidités et, conformément à la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, à exercer la surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement au Canada.

En sa qualité de président, le gouverneur dirige le Conseil en ce qui a trait aux responsabilités de surveillance qu'exerce ce dernier en matière de finances et d'administration à la Banque.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque du Canada est composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur ainsi que de douze administrateurs indépendants[15].

Les administrateurs indépendants sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans par le gouverneur en conseil (le Cabinet). Le sous-ministre des Finances y siège en qualité de membre d'office n'ayant pas droit de vote.

Le Conseil a des responsabilités précises pour ce qui concerne la planification stratégique, les finances et la comptabilité, la gestion des risques, les ressources humaines et les autres politiques internes. Il ne voit pas à la formulation ni à la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil et la Banque revoient périodiquement les pratiques optimales en vigueur dans d'autres institutions publiques semblables, banques centrales et organismes du secteur privé en matière de gouvernance et d'administration afin que les processus de la Banque répondent aux normes les plus élevées.

Les membres du Conseil renseignent aussi la Banque sur la conjoncture économique de la région qu'ils représentent.

15 Au 31 décembre 2014, il y avait un poste vacant au Conseil.

Changements apportés à la composition du Conseil en 2014

Nominations	Départs
Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure et membre du Conseil, mai 2014	Tiff Macklem, premier sous-gouverneur, avril 2014
Alan Borger, juillet 2014	Richard McGaw, juillet 2014
Norman Betts, juillet 2014	Leo Ledohowski, juillet 2014
Greg Stewart, octobre 2014	Doug Emsley, octobre 2014
Wes Scott, octobre 2014	Philip Deck, octobre 2014
Martin Sullivan, décembre 2014	Brian Henley, décembre 2014
Changements de responsabilités des membres	

Administrateur principal : Derek D. Key succède à Philip Deck en avril 2014.

Président, Comité des ressources humaines et de la rémunération : Monique Jérôme-Forget succède à Philip Deck en juillet 2014.

Président, Comité des pensions : Carolyn Wilkins succède à Tiff Macklem en mai 2014.

Conseil d'administration

Stephen S. Poloz[2*]
Gouverneur

Carolyn Wilkins[2, 7**]
Première sous-gouverneure

Norman M. Betts[4, 7]
Fredericton
(Nouveau-Brunswick)

Alan Andrew Borger[3, 5]
Winnipeg (Manitoba)

Phyllis Clark[2, 4*, 5]
Edmonton (Alberta)

Colin Dodds[6, 7, 8]
Halifax (Nouvelle-Écosse)

Monique
Jérôme-Forget[2, 3, 6*]
Montréal (Québec)

Claire Kennedy[3*, 4, 6]
Toronto (Ontario)

Derek D. Key[1, 2, 3, 5]
Summerside
(Île-du-Prince-Édouard)

Hassan Khosrowshahi[4, 5]
Vancouver
(Colombie-Britannique)

Wes Scott[4, 7]
Toronto (Ontario)

Greg Stewart[5, 6]
Regina (Saskatchewan)

Martin Sullivan[5, 6**]
Calvert
(Terre-Neuve-et-Labrador)

Paul Rochon
Sous-ministre des Finances
Membre d'office

1. Administrateur principal
2. Membre du Comité de direction
3. Membre du Comité de gouvernance
4. Membre du Comité de la vérification et des finances
5. Membre du Comité des projets d'immobilisations
6. Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération
7. Membre du Comité des pensions
8. Président du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche

* Assure la présidence du Comité

** Nomination aux comités après la fin de l'exercice

Les réunions du Conseil et de ses comités

Le Conseil d'administration et ses comités se réunissent périodiquement tout au long de l'année, à Ottawa. Le Conseil tient une réunion à l'extérieur de la capitale dans le cadre du programme de rayonnement régional de la Banque. En 2014, les membres du Conseil se sont rencontrés neuf fois, et la réunion externe s'est déroulée à Edmonton.

De plus, en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution est dotée d'un comité de direction ayant qualité pour agir en lieu et place du Conseil. En 2014, les membres du Comité de direction se sont réunis une fois pour recevoir le *Rapport sur la dotation des postes de cadres supérieurs et la planification de la relève* de la Banque, publié annuellement.

Le Conseil d'administration compte cinq comités permanents. Chaque comité est doté d'un mandat énonçant ses responsabilités et celles de son président, et adopte un plan de travail pour l'année.

En février, un comité spécial d'administrateurs indépendants a été formé afin de diriger le processus qui a mené à la nomination de Carolyn Wilkins au poste de première sous-gouverneure, pour une période de sept ans commençant en mai 2014. Des membres du Conseil ont par ailleurs participé au processus de sélection de Lynn Patterson à titre de sous-gouverneure.

Un administrateur indépendant assume la présidence du Comité de nomination du Programme de bourses de recherche de la Banque. Ce rôle revenait à Colin Dodds en 2014.

Comités permanents du Conseil d'administration

Comité	Président	Mandat	Nombre de réunions en 2014[a]
Comité de la vérification et des finances	Phyllis Clark	Assurer, au nom du Conseil, la supervision des questions financières au sein de l'institution, notamment à l'égard du Plan à moyen terme, du budget annuel et des dépenses, ainsi que des activités d'audit internes et externes.	7
Comité des ressources humaines et de la rémunération	Monique Jérôme-Forget[b]	Assumer le rôle de surveillance dévolu au Conseil en ce qui touche les politiques et pratiques en matière de ressources humaines, les politiques de rémunération, la planification de la relève et le rendement des cadres supérieurs. Formuler des recommandations sur la rémunération du gouverneur et du premier sous-gouverneur en fonction des échelles établies par le gouverneur en conseil et sous réserve de son approbation.	4
Comité de gouvernance	Claire Kennedy	Superviser les politiques et les pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne l'efficacité du Conseil, la formation de ses membres, les mandats du Conseil et de ses comités, et la composition de ces derniers.	3
Comité des projets d'immobilisations	Brian Henley[c]	Exercer, au nom du Conseil, une surveillance des projets d'immobilisations d'envergure entrepris par l'institution, notamment du Programme de modernisation du siège.	4
Comité des pensions[d]	Carolyn Wilkins[e]	Soumettre au Conseil ses recommandations à l'égard des responsabilités de l'institution à titre de répondant et d'administrateur du Régime de pension de la Banque du Canada, y compris en ce qui a trait aux politiques de placement, à l'administration du Régime, aux communications et aux relations avec les parties prenantes.	4

a. Le registre des présences aux réunions du Conseil peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse http://www.banqueducanada.ca/sujet-banque/conseil-dadministration.
b. À compter de juillet 2014
c. Jusqu'en décembre 2014
d. Le Comité des pensions est constitué de trois administrateurs indépendants, du premier sous-gouverneur et de trois autres membres de la direction.
e. À compter de mai 2014

Indépendance du Conseil

Le gouverneur exerce la double fonction de président du Conseil d'administration et de premier dirigeant de la Banque; c'est pourquoi les administrateurs indépendants (c'est-à-dire qui ne font pas partie de la direction) élisent, pour un mandat renouvelable de deux ans, un administrateur principal chargé de représenter leurs intérêts et d'assurer la liaison entre eux et le gouverneur. Derek Key a entamé son mandat de deux ans en qualité d'administrateur principal en avril 2014.

Le Conseil et ses comités tiennent régulièrement séance sans la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants. À l'exception du Comité des pensions, tous les comités permanents du Conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants.

Le Comité de la vérification et des finances assure, au nom du Conseil, la surveillance du travail des vérificateurs internes et gère la relation avec les auditeurs externes de l'institution, qui sont nommés par le gouverneur en conseil. Le Comité rencontre périodiquement à huis clos les coauditeurs, le vérificateur interne en chef, de même que le chef des finances et chef comptable.

Le Conseil et ses comités sont autorisés à retenir les services de conseillers indépendants aux frais de la Banque.

Conduite du Conseil, efficacité et formation

Le Conseil effectue régulièrement une évaluation de son efficacité en recueillant les avis des administrateurs sur différents aspects de son fonctionnement, de sa gouvernance et de ses activités. Les nouveaux administrateurs prennent part à un programme d'orientation complet. De plus, le Conseil a mis en place un programme de formation continue à l'intention des administrateurs, et il revoit périodiquement ses besoins en la matière.

La *Loi sur la Banque du Canada* précise les exigences requises pour être membre du Conseil, y compris les règles à observer pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil a également adopté un code de conduite professionnelle et d'éthique pour les administrateurs indépendants.

Rémunération des administrateurs

Les administrateurs indépendants sont rémunérés en fonction des échelles prévues dans les lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État, qui sont administrées par le Bureau du Conseil privé.

Rémunération des membres du Conseil

- Provision annuelle : 8 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les membres du Comité de direction : 3 000 dollars
- Provision supplémentaire pour les présidents des comités (à l'exclusion du président du Comité de gouvernance) : 1 000 dollars
- Provision supplémentaire pour le président du Comité de gouvernance : 2 000 dollars
- Indemnité quotidienne pour la participation aux réunions : 625 dollars

La Banque rembourse tous les administrateurs indépendants pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas qu'occasionne leur participation aux réunions du Conseil ou de ses comités, ou à d'autres activités se rapportant à leurs fonctions.

Le gouverneur, le premier sous-gouverneur et le sous-ministre des Finances ne sont pas rémunérés en leur qualité de membres du Conseil.

La direction de la Banque du Canada

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur

Le gouverneur et le premier sous-gouverneur sont nommés par les administrateurs indépendants pour un mandat de sept ans, avec l'approbation du gouverneur en conseil (le Cabinet). La durée de ce mandat permet aux titulaires de ces postes d'adopter les perspectives à moyen et à long terme indispensables à la mise en œuvre d'une politique monétaire efficace.

Les salaires du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont fixés par le Conseil à l'intérieur d'échelles établies par le Comité consultatif sur le maintien en poste et la rémunération du personnel de direction, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Ils sont soumis à l'approbation du gouverneur en conseil.

Les autres composantes de la rémunération globale du gouverneur et du premier sous-gouverneur sont liées à leur participation aux régimes de pension et de soins médicaux et dentaires de la Banque. Comme le prévoit la *Loi sur la Banque du Canada*, leur salaire ne comporte aucun élément de rémunération au rendement.

Le Conseil de direction

Le gouverneur peut compter sur l'aide des autres membres du Conseil de direction pour ce qui est des fonctions de formulation des politiques par la Banque, notamment en ce qui a trait à :

- la conduite de la politique monétaire;
- la promotion d'un système financier fiable et efficient.

Le Conseil de direction est formé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs.

Deux comités sont en place pour faire des recommandations au Conseil de direction :

1. **Le Comité d'examen de la politique monétaire**
   Les membres du Comité se rencontrent régulièrement pour échanger des renseignements et faire des recommandations au Conseil de direction relativement à la politique monétaire. Ce comité joue un rôle important dans l'évaluation de la situation économique.

   Le Comité regroupe les membres du Conseil de direction, l'avocat général et secrétaire général, les conseillers, les chefs des départements d'analyse économique et de celui des Communications, et les directeurs (Marchés financiers) des bureaux de Montréal et de Toronto ainsi que le représentant principal de la Banque à New York. Le Comité est présidé par le gouverneur, ou par le premier sous-gouverneur en l'absence du gouverneur.

2. **Le Comité d'examen du système financier**
   Ce comité constitue la principale tribune de présentation et de discussion des questions touchant le système financier.

   Il réunit de nombreux membres, dont tous ceux du Comité d'examen de la politique monétaire ainsi que le chef du département de la Monnaie. Le Comité d'examen du système financier est présidé par le gouverneur, ou par le premier sous-gouverneur en l'absence du gouverneur.

La Banque compte également cinq conseillers et un conseiller spécial, qui donnent des avis et apportent une expertise sur des sujets spécialisés présentant un intérêt pour le Conseil de direction et le Conseil de direction institutionnelle.

Structure de direction de la Banque du Canada

La Banque a apporté certains changements à la structure et au personnel de direction en 2014, afin de s'adapter à l'évolution de ses besoins et de ses priorités.

Un poste de chef de l'exploitation a été créé en 2014 afin de superviser la planification stratégique et opérationnelle, l'administration et les opérations. Filipe Dinis est entré en fonction à la Banque à ce titre en mai 2014.

La structure des comités de direction de l'institution a également subi des changements, qui sont entrés en vigueur le 1er octobre 2014. En plus du Comité de leadership existant, la structure modifiée comporte maintenant le Conseil de direction institutionnelle et le Conseil supérieur de gestion. Les responsabilités des comités actuels sont les suivantes :

1. Le Conseil de direction institutionnelle est le principal organe de discussion et de décision sur l'orientation stratégique de la Banque. Il est composé des membres du Conseil de direction et du chef de l'exploitation.
2. Le Comité de leadership se penche sur les enjeux stratégiques de la Banque et l'établissement d'une culture de leadership. La mise en commun de l'information s'effectue principalement dans le cadre

Les membres du Conseil de direction institutionnelle en 2014 (de gauche à droite) : Agathe Côté, sous-gouverneure; Carolyn Wilkins, première sous-gouverneure; Filipe Dinis, chef de l'exploitation; Stephen S. Poloz, gouverneur; Lawrence Schembri, sous-gouverneur; Timothy Lane, sous-gouverneur; Lynn Patterson, sous-gouverneure

de comptes rendus de réunions du Conseil d'administration, de séminaires et d'autres rencontres. Le Comité de leadership est constitué des membres du Conseil de direction ainsi que des conseillers et des chefs des départements de la Banque.

3. Le Conseil supérieur de gestion, qui remplace le Conseil de gestion, apporte son soutien au Conseil de direction institutionnelle en surveillant les dossiers d'ordre opérationnel, les programmes de la Banque, les initiatives stratégiques, la présentation de l'information financière, la planification annuelle et les risques connexes.

Le Conseil supérieur de gestion se compose du premier sous-gouverneur (président), du chef de l'exploitation (coprésident), de l'avocat général et secrétaire général, du chef de la gestion des risques, du chef des finances et chef comptable, du chef des Ressources humaines, du chef des Services généraux, ainsi que de quatre autres chefs de département, y siégeant par roulement tous les 18 mois. En 2014, ces quatre sièges ont été occupés par les chefs des départements de la Gestion financière et des Opérations bancaires, des Analyses de l'économie internationale, de la Stabilité financière et des Communications.

La Banque compte treize départements, y compris un nouveau département des Ressources humaines (auparavant une section du département des Services généraux), créé en février 2014. Les autres départements sont les suivants : Analyses de l'économie canadienne, Analyses de l'économie internationale, Communications, Gestion financière et Opérations bancaires, Marchés financiers, Monnaie, Services à la Haute Direction et Services juridiques, Services des technologies de l'information, Services financiers, Services généraux, Stabilité financière, et Vérification.

Conformité et éthique

La Banque impose à tous ses employés l'obligation de se conformer aux normes d'éthique professionnelle les plus élevées. À cette fin, elle a mis en place en 2013 le Code de conduite professionnelle et d'éthique, un recueil actualisé des politiques antérieures régissant la conduite personnelle et professionnelle des employés de la Banque.

Le Code sert de guide quant à l'éthique professionnelle attendue des employés de la Banque. Il aborde les questions liées aux conflits d'intérêts, au comportement dans le milieu de travail, à la confidentialité, à la

conduite des transactions financières personnelles et au traitement de l'information. Des restrictions de négociation rigoureuses s'appliquent aux cadres supérieurs et aux employés ayant accès à certains renseignements confidentiels.

Une fois l'an, les employés de la Banque, les personnes en détachement auprès de l'institution ainsi que certains consultants doivent confirmer qu'ils ont pris connaissance du Code et qu'ils s'y conforment.

Cadre de divulgation d'information concernant des actes répréhensibles

La Banque a une politique et des procédures en place visant à appuyer la divulgation d'information concernant les actes répréhensibles; notamment, elle fournit des renseignements aux employés sur la façon de signaler un acte de ce genre. Les procédures expliquent également le rôle que joue la direction dans les divulgations, les enquêtes et les rapports.

Cadres supérieurs de la Banque du Canada

Conseil de direction

Gouverneur
Stephen S. Poloz

Première sous-gouverneure
Carolyn Wilkins

Sous-gouverneurs
Agathe Côté
Timothy Lane
Lynn Patterson
Lawrence Schembri

Chef de l'exploitation
Filipe Dinis

Chef de bureau du gouverneur et de la première sous-gouverneure
Rosemarie Boyle

Avocat général et secrétaire général
Jeremy S. T. Farr

Conseillers
Don Coletti, Janet Cosier[16], *Dale Fleck, Sharon Kozicki, Colleen Leighton*

Chef de la gestion des risques
Sheila Vokey

Conseillère spéciale
Line Rivard

Analyses de l'économie canadienne
Stephen Murchison, chef

Analyses de l'économie internationale
Eric Santor, chef

Communications
Jill Vardy, chef

Gestion financière et Opérations bancaires
Grahame Johnson, chef

Marchés financiers
Paul Chilcott, chef

Monnaie
Richard Wall, chef

Ressources humaines
Alexis Corbett, chef

Services à la Haute Direction et Services juridiques
Jeremy S. T. Farr, avocat général et secrétaire général

Services des technologies de l'information
Sylvain Chalut, chef

Services financiers
Carmen Vierula, chef des finances et chef comptable

Services généraux
Dinah Maclean, chef

Stabilité financière
Ron Morrow, chef

Vérification
Julie Champagne, vérificatrice interne en chef

16 Également présidente du Conseil d'administration de l'Association canadienne des paiements

BANQUE
DU
CANADA

GESTION DES RISQUES

La Banque du Canada accorde une importance prioritaire à la gestion des risques financiers, des risques liés aux activités et des risques d'entreprise qui peuvent influer, directement ou non, sur sa capacité à s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Les risques liés aux activités et les risques d'entreprise englobent les risques stratégiques et les risques opérationnels.

La surveillance et le cadre de gouvernance des risques

La Banque a mis en place un cadre de gestion des risques d'entreprise permettant de circonscrire, d'évaluer et de gérer ces risques au besoin. Au sein de ce dispositif :

- les sous-gouverneurs, le chef de l'exploitation et les chefs de département rendent compte au gouverneur et au premier sous-gouverneur de la gestion des risques rattachés à leurs champs de responsabilité respectifs;
- le chef de la gestion des risques, qui préside le Comité de surveillance des risques et qui est aussi membre du Conseil supérieur de gestion, fournit des conseils sur la gestion des risques;
- le département de la Vérification examine périodiquement les opérations de l'institution, notamment les processus de gestion des risques, et évalue le caractère adéquat et l'efficacité des mesures d'atténuation des risques en place afin de fournir une assurance raisonnable que les objectifs seront atteints.

Tous les trimestres, les cadres supérieurs entreprennent une démarche d'autoévaluation pour cerner et évaluer les principaux risques liés à chacune des fonctions : Politique monétaire, Système financier, Monnaie, Gestion financière et Administration générale.

Les résultats de ces évaluations sont transmis aux membres du Comité de surveillance des risques, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil de direction institutionnelle, afin qu'ils y joignent leurs points de vue. Ces personnes sont en outre informées de toute modification notable du niveau des risques existants ainsi que de tout nouveau risque décelé pendant l'année. S'il y a lieu, des changements sont apportés aux stratégies de gestion des risques.

En cours d'année, le Conseil d'administration reçoit des rapports semestriels sur les risques ainsi que des comptes rendus approfondis abordant les risques propres aux différentes fonctions de la Banque. Tout changement important du niveau ou de la nature d'un risque est aussi porté à son attention au besoin.

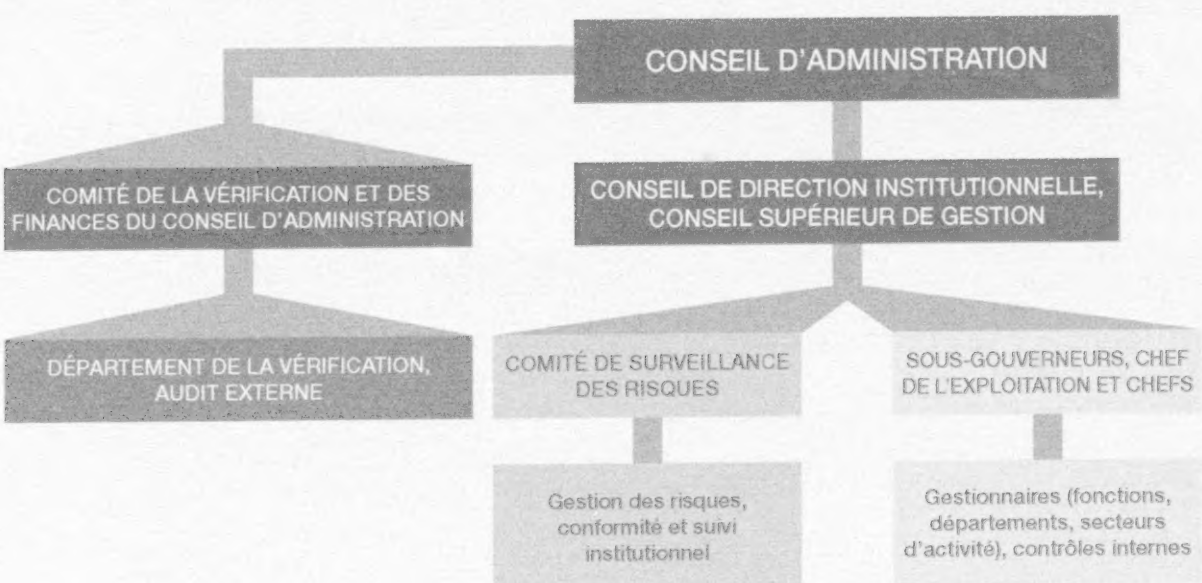

Le profil de risque de la Banque

Le profil de risque de la Banque témoigne de la présence d'un certain nombre de défis et d'incertitudes à court et à moyen terme dans ses environnements externe et interne. Les réalisations marquantes de l'institution en 2014 sur le plan de la gestion des risques comprennent notamment :

- l'établissement d'un nouveau cadre destiné à faciliter la surveillance et la gestion des risques découlant des opérations sur les marchés, ainsi que la communication de l'information sur ces risques;
- l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement des billets de banque et de la planification de la continuité des opérations au sein du Système de distribution des billets de banque;
- le perfectionnement de la stratégie d'amélioration de la sûreté et de la résilience de l'architecture et des systèmes TI, y compris la prise de mesures d'atténuation des cyberrisques;
- la prise de mesures visant à stabiliser d'autres secteurs de l'Administration générale, compte tenu de la réinstallation des employés du siège en 2013 et des changements à la prestation des services qui en ont résulté;
- l'amélioration du Programme de continuité des opérations.

Le cadre de gestion des risques de la Banque s'articule autour des trois catégories de risque suivantes :

1. les risques financiers;
2. les risques liés aux activités (qui comprennent les risques stratégiques);
3. les risques d'entreprise.

Risques financiers

La Banque est exposée aux risques financiers suivants : le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité[17].

Le portefeuille d'actifs de la Banque est constitué principalement de titres représentatifs d'engagements directs du gouvernement du Canada, lesquels exposent le bilan de l'institution aux risques de crédit, de marché et de liquidité. Le niveau de ces risques financiers est cependant faible, compte tenu de la stabilité propre à ces titres et de la façon dont ils sont gérés.

La direction a mis en place un système de contrôles internes qu'elle surveille activement. Des examens visant à apprécier le caractère approprié et l'efficacité de ces contrôles sont effectués périodiquement. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions indépendamment des opérations de l'institution, suit de près les risques financiers associés au bilan de la Banque et rend compte de ses observations. Les politiques en matière de garanties qui concernent les opérations d'octroi de liquidités sont examinées et mises à jour régulièrement.

17 Pour de plus amples renseignements sur les risques financiers auxquels la Banque est exposée, se reporter à la note 7 des états financiers.

Risque de crédit

L'exposition maximale de la Banque au risque de crédit correspond à la valeur comptable de son portefeuille d'actifs. Les avances et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont couverts par des actifs acceptés en garantie conformément aux politiques en la matière publiées par la Banque.

D'autres risques peuvent surgir lorsque la Banque procède à des opérations exceptionnelles d'injection de liquidités à l'appui de la stabilité du système financier et de la conduite de la politique monétaire. Il peut s'agir notamment d'opérations exceptionnelles de rachat, d'achats d'un éventail élargi de titres ou du versement d'une aide d'urgence[18] à des institutions solvables membres de l'Association canadienne des paiements. Les modalités de ces opérations sont approuvées par le Conseil de direction.

Risque de marché

L'exposition de la Banque au risque de marché découle principalement de ses placements disponibles à la vente, notamment des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des actions de la Banque des Règlements

18 La dernière intervention de ce type remonte à 1986.

Internationaux (BRI). Le placement en actions de la BRI est soumis au risque de change et au risque de prix du fait que la juste valeur de ces titres est estimée en fonction de la valeur de l'actif net convertie en dollars canadiens à la date de clôture. Ces variations ne nuiraient pas à la capacité de la Banque de s'acquitter de ses obligations, étant donné que ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Risque de liquidité

Principal élément de passif de la Banque, les billets de banque en circulation ne produisent pas d'intérêts et n'ont pas d'échéance fixe. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

Risques liés aux activités

Les risques liés aux activités découlent de questions internes ou de facteurs externes qui ont une influence directe sur la capacité de la Banque à exercer ses quatre grandes fonctions : Politique monétaire, Système financier, Monnaie et Gestion financière.

Politique monétaire

Les risques proviennent de différentes sources, dont l'incertitude entourant les perspectives économiques mondiales et nationales et le système financier international, le niveau du taux d'intérêt neutre et le mécanisme de transmission, la complexité des analyses nécessaires ainsi que la difficulté à attirer des employés compétents et expérimentés en nombre suffisant.

Système financier

Des risques liés aux politiques, à la surveillance, aux communications et aux opérations découlent des importants programmes de réforme lancés à l'échelle nationale et mondiale et de leurs effets cumulatifs sur les marchés, du niveau élevé d'endettement des ménages, des exigences de la communication visant à tenir les publics concernés informés des politiques, des risques et des vulnérabilités touchant le système financier, ainsi que de la difficulté à attirer et à retenir un nombre suffisant d'employés possédant les compétences requises.

Monnaie

Les risques sont en grande partie liés aux opérations, à la contrefaçon de billets de banque des anciennes séries et, à plus long terme, à l'incertitude entourant l'utilisation des espèces et de la monnaie électronique. Le niveau de risque a diminué à la suite de l'émission réussie de toutes les coupures de la série de billets en polymère et grâce au faible taux de contrefaçon (0,56 faux billet pour chaque million de billets authentiques en circulation) et à la durabilité des billets de cette série, à la proportion décroissante de billets des séries précédentes en circulation ainsi qu'à la diminution du risque pesant sur le Système de distribution des billets de banque, induite par une automatisation accrue.

Gestion financière

Les risques sont principalement liés aux opérations du système de compensation et de règlement des paiements, à la gestion des réserves de change et à la prestation de services de garde.

Les risques liés à la politique monétaire, au système financier et à la gestion financière ont été jugés préoccupants en 2014, compte tenu de l'incertitude économique mondiale et de l'évolution du contexte intérieur et international dans lequel s'inscrit la gestion des fonds et de la trésorerie de l'État. Les risques liés à la fonction Monnaie ont été considérés comme acceptables.

Pour analyser, surveiller et gérer les risques, la Banque s'appuie sur des cadres stratégiques bien établis, un vaste programme d'analyse et de recherche ainsi que sur la collaboration et la mise en commun de l'information avec d'autres banques centrales et ses partenaires responsables de la réglementation du secteur financier au Canada et à l'étranger.

Enfin, des efforts de communication tous azimuts sont déployés pour renseigner les Canadiens sur les décisions stratégiques que prend la Banque et les sensibiliser aux vulnérabilités potentielles du système financier.

Risques d'entreprise

Les risques d'entreprise concernent plusieurs fonctions à la fois et se manifestent dans des activités de soutien ainsi que dans les grandes fonctions. La Banque classe ces risques dans les secteurs clés suivants :

Risques liés au personnel et à la capacité fonctionnelle

Ces risques sont associés à l'ampleur des mouvements de personnel, à la complexité croissante du travail accompli par la Banque, à l'offre restreinte d'économistes et de spécialistes du secteur financier et de certaines autres professions et à la vive concurrence que l'institution doit affronter pour attirer les candidats de ces segments, ainsi qu'aux pressions s'exerçant sur les capacités dans le cadre du développement de systèmes TI.

La Banque gère ces risques en continuant de renforcer sa stratégie de recrutement et en concentrant ses efforts sur le perfectionnement en leadership et la planification de la relève.

Risques liés aux projets

Ces risques sont liés à l'ampleur des projets en cours et à leurs interdépendances, ainsi qu'à la capacité des ressources humaines de rester en mesure de répondre à l'évolution des besoins opérationnels de la Banque.

La Banque atténue ces risques au moyen d'une structure de gouvernance TI bien conçue, du suivi des projets et de l'établissement de rapports sur ceux-ci, ainsi que par la gestion des portefeuilles, par une attention soutenue accordée à la mise à exécution des projets, par le renforcement des partenariats entre les secteurs clients et les secteurs responsables de la réalisation des projets et, enfin, par le recours à des compétences externes au besoin.

Continuité des processus opérationnels essentiels

Ces risques tiennent à l'incapacité dans laquelle la Banque pourrait se trouver de mener à bien ses processus opérationnels essentiels en cas d'indisponibilité du personnel, de l'information, des systèmes informatiques et d'autres infrastructures.

La Banque met régulièrement à l'essai son plan antisinistre afin d'améliorer sa réactivité en cas de sinistre. Les mesures de gestion des risques comprennent aussi la formation continue sur les processus et les systèmes opérationnels, la fragmentation des opérations essentielles ainsi que l'adoption d'une approche concertée à l'égard des menaces pesant sur la sécurité, de l'évaluation des risques et de l'élaboration des politiques.

Programme de modernisation du siège

En 2014, les risques avaient trait surtout à l'achèvement de la phase de conception du nouveau complexe du siège, à la démolition et aux premières étapes de la construction.

La Banque dispose d'un cadre de gouvernance et de surveillance détaillé pour gérer cette initiative. Elle a retenu les services de spécialistes externes pour appuyer les travaux et fournir des conseils indépendants. Les dispositions contractuelles applicables à ces services limitent expressément les risques financiers supportés par la Banque. Celle-ci tient régulièrement des ateliers sur les risques avec les principales parties prenantes pour évaluer et gérer les risques persistants ou naissants.

Même si en 2014, comme en 2013, la situation dans ces secteurs commandait encore la prudence, certaines pressions liées aux risques ont été atténuées. Ces réductions des pressions sont attribuables à la stabilisation des opérations découlant des changements notables apportés en 2013, à l'achèvement de la phase de conception du nouveau complexe du siège, à la démolition et à la réalisation des premières étapes de la construction, de même qu'à l'avancement d'initiatives d'infrastructure majeures et à l'exécution des projets.

RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2014

La taille du bilan de la Banque s'est accrue de 46 % depuis 2011, et de 3 % en 2014.

La hausse enregistrée depuis 2011 s'explique principalement par la décision du gouvernement fédéral de constituer, à concurrence de 20 milliards de dollars, un dépôt tenu à la Banque du Canada aux fins de gestion de la liquidité prudentielle. Ce dépôt a crû de 10 milliards de dollars en 2012 et d'autant en 2013, ce qui a contribué à l'essentiel de l'expansion du bilan de l'institution au cours de ces exercices et entraîné une progression des revenus de la Banque en 2014 en raison de l'incidence de l'élargissement du portefeuille d'actifs sur l'ensemble de l'exercice.

Cette année, les changements dans le bilan de la Banque sont liés à la demande de billets de banque. La valeur des billets en circulation a augmenté de 5 % en 2014, ce qui correspond en gros au taux de croissance du PIB nominal.

L'institution a investi le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada. Le portefeuille de placements de la Banque a donc affiché un taux de croissance de 2,5 % en 2014.

Situation financière en 2014

L'actif ainsi que le passif et les capitaux propres de la Banque ont crû de 2 806,4 millions de dollars depuis le 31 décembre 2013 et de 827,4 millions de dollars depuis la publication du dernier rapport financier intermédiaire.

Actif

Les placements ont enregistré une hausse de 2 249,3 millions de dollars (2,5 %). Les bons du Trésor du gouvernement du Canada ont accusé un recul de 2 199,9 millions de dollars, tandis que les obligations du gouvernement du Canada ont affiché une progression de 4 431,1 millions de dollars. Le reste de l'écart est attribuable à l'augmentation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Au 31 décembre 2014, les prêts et créances se composaient principalement de prises en pension conclues à des fins de gestion générale du bilan (en lien avec la variation saisonnière de la demande de billets de banque pendant la période intensive des Fêtes). Les prises en pension qui restaient à la fin de l'exercice 2013 sont arrivées à échéance en janvier 2014.

La variation des immobilisations tient en majeure partie aux dépenses en immobilisations qui découlent du Programme de modernisation du siège de la Banque.

La valeur des autres éléments d'actif a baissé de 42,9 millions de dollars depuis le 31 décembre 2013, en raison surtout de la diminution de l'actif net au titre des prestations définies lié au Régime de pension agréé de la Banque, laquelle découle d'un recul du taux d'actualisation[19] (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global). Cette variation a été compensée en partie par la hausse des avances relatives au Programme de modernisation du siège et des stocks de billets de banque.

Passif

Le passif associé aux billets de banque en circulation représente environ 75 % du total du passif et des capitaux propres de la Banque. Ce passif croît avec le temps, parallèlement à l'augmentation de la demande de billets de banque, et enregistre des variations saisonnières[20]. Les billets de banque en circulation se sont accrus de 5 % depuis le 31 décembre 2013.

19 L'actif net et le passif net au titre des prestations définies sont évalués au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,0 % au 31 décembre 2014 (contre 4,9 % au 31 décembre 2013).

20 Généralement, le passif associé aux billets de banque en circulation affiche un creux à la fin du premier trimestre et atteint des sommets aux deuxième et quatrième trimestres, aux alentours des périodes de vacances.

Points saillants de l'état de la situation financière
(En millions de dollars canadiens)

	Au 31 décembre	
	2014	2013
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	8,4	5,0
Prêts et créances	2 768,4	2 214,9
Placements	90 826,4	88 577,1
Immobilisations[a]	327,7	284,6
Autres éléments d'actif	181,2	224,1
Total de l'actif	94 112,1	91 305,7
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation	70 023,5	66 615,9
Dépôts	23 195,6	23 823,5
Autres éléments de passif	443,7	431,1
Capitaux propres	449,3	435,2
Total du passif et des capitaux propres	94 112,1	91 305,7

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le second passif en importance se compose des dépôts détenus pour le compte du gouvernement du Canada et d'institutions financières. Les principaux éléments comptabilisés au passif en tant que dépôts sont le dépôt de 1 526,6 millions de dollars correspondant aux soldes de fonctionnement détenu pour le compte du gouvernement du Canada[21] et le dépôt de 20 000,0 millions de dollars détenu pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement. Les soldes de fonctionnement du gouvernement du Canada ont diminué de 803,3 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2013.

Les autres éléments de passif se composent principalement des bénéfices à transférer au receveur général du Canada et du passif au titre des prestations définies pour les régimes d'avantages du personnel futurs de la Banque.

Les variations du passif au titre des bénéfices à transférer découlent de l'échéancier des sommes versées au receveur général du Canada. Le résultat net tiré des actifs de la Banque, déduction faite des charges opérationnelles et des sommes affectées à ses réserves, est versé chaque année au receveur général.

Au 31 décembre 2014, la somme à verser s'élevait à 150,4 millions de dollars[22] (153,7 millions de dollars au 31 décembre 2013).

Les hausses du passif au titre des régimes à prestations définies[19] découlent d'une baisse du taux d'actualisation utilisé pour évaluer ce passif (comme il est mentionné dans l'analyse des autres éléments du résultat global).

Depuis le 31 décembre 2013, les capitaux propres de la Banque ont enregistré une progression de 14,1 millions de dollars, qui s'explique essentiellement par l'augmentation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI. La variation de la juste valeur liée au placement de la Banque en actions de la BRI et au portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et ajoutée à la réserve disponible à la vente dans les capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2014, cette réserve s'établissait à 319,3 millions de dollars et était principalement constituée d'une somme correspondant à la variation de la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI.

21 La part des dépôts se rapportant au fonctionnement est tributaire des besoins en trésorerie du gouvernement du Canada, et les fluctuations qui surviennent sont imputables aux décisions de celui-ci en matière de gestion des flux de trésorerie.

22 Pour la période de douze mois close le 31 décembre 2014, la Banque a versé au receveur général une somme de 153,7 millions de dollars liée au résultat net de 2013 et une somme de 875,0 millions de dollars liée au résultat net de 2014 (contre une somme de 82,2 millions de dollars liée au résultat net de 2012 et une somme de 1 077,0 millions de dollars liée au résultat net de 2013 pour la période de douze mois close le 31 décembre 2013).

Points saillants de l'état du résultat net

Produits

Les produits de 2014 totalisaient 1 604,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 24,6 millions de dollars (1,5 %) comparativement à l'exercice précédent.

Les produits d'intérêts de la Banque proviennent pour l'essentiel des intérêts générés par les bons du Trésor et les obligations. En 2014, les produits d'intérêts de la Banque découlant de ces titres se sont établis à 1 808,6 millions de dollars, soit 37,9 millions de dollars de plus qu'à l'exercice précédent.

L'augmentation des produits d'intérêts tient surtout aux placements plus élevés, qui ont été partiellement contrebalancés par les rendements plus faibles des obligations nouvellement acquises, comparativement aux rendements que procuraient les placements arrivés à échéance. La dernière composante englobe les intérêts issus des prises en pension et les dividendes tirés du placement de la Banque en actions de la BRI, éléments dont le niveau respectif est légèrement inférieur, dans les deux cas, à celui enregistré en 2013.

Les produits de la Banque sont comptabilisés déduction faite des intérêts versés sur les dépôts du gouvernement du Canada. La hausse des dépôts du gouvernement du Canada[23] en 2014, comparativement à 2013, a entraîné un accroissement des charges d'intérêts sur les dépôts de 7,6 millions de dollars. Les taux d'intérêt appliqués aux dépôts sont calculés en fonction des taux du marché, qui ont peu varié par rapport à 2013.

Les produits que tire la Banque d'autres sources[24] ont légèrement reculé comparativement à 2013.

23 Le plan de gestion de la liquidité prudentielle du gouvernement a atteint son montant maximal prévu de 20,0 milliards de dollars en septembre 2013, et est demeuré à ce niveau depuis.

24 Les autres sources de revenus dont dispose la Banque sont notamment les intérêts qu'elle tire de ses facilités de prêt et des dépôts de ses clients ainsi que les droits de garde.

Points saillants de l'état du résultat net
(En millions de dollars canadiens)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Produits d'intérêts	1 814,6	1 779,5
Charges d'intérêts	(218,2)	(210,6)
Autres produits	8,2	11,1
Total des produits	**1 604,6**	**1 580,0**
Frais de personnel (y compris les salaires et les avantages du personnel)	191,3	213,6
Billets de banque – Recherche, production et traitement	99,6	158,8
Autres charges	186,9	201,6
Total des charges	**477,8**	**574,0**
Résultat net	**1 126,8**	**1 006,0**

Charges

Les charges opérationnelles ont cadré avec les attentes pour 2014 et ont diminué de 96,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des coûts associés à la production des billets de banque en polymère.

Comparativement à l'exercice précédent, les coûts associés à la production des billets de banque étaient inférieurs de 59,2 millions de dollars. Ces coûts dépendent du volume de billets livrés par les imprimeurs. En 2014, 458 millions de billets en polymère ont été reçus, contre 733 millions de billets en 2013. Comme les billets en polymère devraient durer au moins deux fois et demie plus longtemps que les anciens billets en papier de coton, la quantité de billets que la Banque a eu à produire a été moindre en 2014.

Exception faite de l'incidence des nouveaux billets de banque, la baisse des charges se chiffre à 37,0 millions de dollars et se répartit essentiellement entre les frais de personnel, les coûts afférents à la technologie et aux immeubles, ainsi que les amortissements. Les frais de personnel ont diminué de 22,3 millions de dollars en 2014 par rapport à 2013. Ce recul s'explique principalement par la réduction des coûts liés aux régimes à prestations définies de la Banque, qui sont déterminés par les variations des taux d'actualisation[25]. Les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel sont de 23,7 millions de dollars inférieurs à ce qu'ils étaient à la même période en 2013.

Le reste des charges (coûts afférents aux immeubles, technologie, amortissements et autres charges opérationnelles) représente 39 % de la totalité des charges opérationnelles de la Banque. Ces coûts ont diminué de 14,7 millions de dollars au total par rapport à 2013.

La hausse de 12,7 millions de dollars des coûts afférents aux immeubles découle des coûts de démolition liés au Programme de modernisation du siège de la Banque.

Charges de la Banque du Canada

En millions de dollars CAN

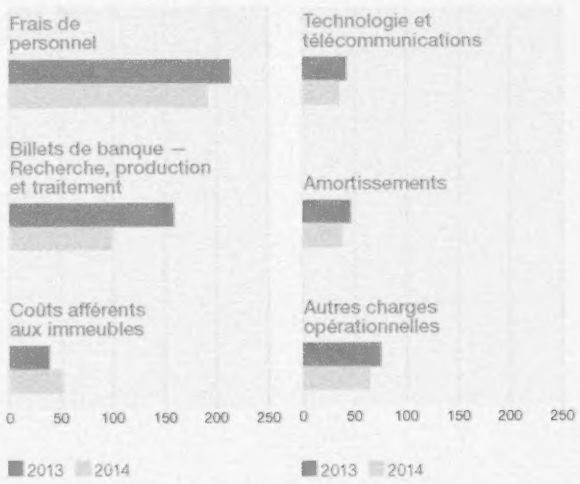

25 Les charges associées aux régimes à prestations définies sont évaluées au moyen du taux d'actualisation en vigueur à la fin de l'exercice précédent. Les charges de 2014 sont fondées sur un taux d'actualisation de 4,9 % (contre 4,0 % pour les charges de 2013).

Les coûts associés à la technologie et aux télécommunications ont enregistré une baisse de 7,5 millions de dollars par suite de l'achèvement de plusieurs projets d'investissements stratégiques de la Banque en 2013. Les charges d'amortissement ont augmenté en 2013 en raison de l'amortissement des bâtiments du 234, rue Wellington[26].

Autres éléments du résultat global, capitaux propres et réserves, et versements

Le résultat net s'établissait à 1 126,8 millions de dollars au 31 décembre 2014, contre 1 006,0 millions de dollars au 31 décembre 2013. Cette progression tient en grande partie à la baisse des coûts en 2014.

Les autres éléments du résultat global, qui se chiffrent à (87,3) millions de dollars, consistent en une perte de 101,4 millions de dollars attribuable à la réévaluation du passif et de l'actif de la Banque au titre des régimes à prestations définies et en une hausse de 14,1 millions de dollars de la juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Les réévaluations du passif et de l'actif au titre des régimes à prestations définies découlent du rendement des actifs des régimes et des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies. Les réévaluations enregistrées en 2014 sont imputables à la diminution de 90 points de base, compensée par de solides rendements sur les actifs des régimes, du taux d'actualisation servant à calculer la valeur du passif/actif net au titre des prestations définies[27]. Cette baisse du taux d'actualisation reflète la variation du rendement des obligations de sociétés notées AA observée au cours des douze derniers mois.

Les actifs disponibles à la vente comprennent les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI détenues par la Banque. Les variations cumulatives de la juste valeur sont comptabilisées dans la réserve d'actifs disponibles à la vente comme élément des capitaux propres (voir la note 16 afférente aux états financiers). Au 31 décembre 2014, la juste valeur du placement de la Banque en actions de la BRI s'établissait à 355,2 millions de dollars, ce qui correspond à une hausse de 18,1 millions de dollars par rapport à la fin de l'exercice 2013. Le reste de l'écart est attribuable à une réduction de la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque.

Transfert au receveur général du Canada

Conformément aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada*, l'institution verse ses revenus excédentaires, après financement de ses activités, au receveur général du Canada et ne détient pas de résultats non distribués.

La Banque mène ses activités sans subir les contraintes normalement imposées par les flux de trésorerie ou les avoirs liquides, ses recettes étant prévisibles et supérieures à ses charges. Le solde, dont est soustrait le montant des réserves et prélèvements autorisés, est remis au receveur général du Canada. En 2014, la Banque a versé à ce titre 1 025,4 millions de dollars.

Aux termes de l'accord de versement conclu avec le ministère des Finances, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes à verser au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs disponibles à la vente, aux pertes de réévaluation non réalisées au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie. Les sommes retenues sont versées ultérieurement, au moment de la comptabilisation des gains non réalisés.

En raison des pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies en 2014, la Banque a retenu 101,4 millions de dollars sur ses transferts au receveur général.

26 À la suite de l'approbation du Programme de modernisation du siège, l'amortissement des bâtiments a été ajusté en fonction du début prévu des travaux de construction en 2014.

27 Le passif/actif net au titre des prestations définies est fondé sur le taux d'actualisation en vigueur à la fin de la période, soit 4,0 % au 31 décembre 2014 (contre 4,9 % au 31 décembre 2013).

Résultat net et versements au receveur général du Canada
(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2014	2013
Résultat net	**1 126,8**	**1 006,0**
Autres éléments du résultat global (perte)	**(87,3)**	**221,4**
Résultat global	**1 039,5**	**1 227,4**

Capitaux propres

Les capitaux propres de base de la Banque sont formés d'un capital-actions autorisé de 5 millions de dollars et d'une réserve légale de 25 millions de dollars.

La Banque compte également une réserve spéciale de 100 millions de dollars destinée à compenser les pertes de réévaluation découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente (voir la note 16 afférente aux états financiers). Depuis sa création, cette réserve n'a enregistré aucune variation.

La réserve disponible à la vente (dont il a été question précédemment) est la réserve la plus importante de la Banque.

Capitaux propres de la Banque

En millions de dollars CAN

Perspectives pour 2015

Les prévisions de la Banque à l'égard de ses opérations ne comportent pas de projections relatives au résultat net et à la situation financière. Ces projections nécessiteraient la formulation d'hypothèses sur les taux d'intérêt, lesquelles pourraient être interprétées comme des indications quant à l'orientation future de la politique monétaire.

Le plan financier pour 2013-2015 prévoit une cible de 363 millions de dollars au titre des charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme pour 2015, ce qui représente une hausse de 2 % par rapport au budget de 356 millions de dollars en 2014.

Les charges opérationnelles totales devraient décroître de 9 millions de dollars en 2015 par rapport à leur niveau de 2014. Les charges relatives à la production des billets de banque seront inférieures à ce qu'elles étaient en 2014, en raison d'une baisse des volumes de production. Les charges opérationnelles afférentes au Programme de modernisation du siège diminueront également en 2015, car les coûts liés au projet seront pour la plupart des dépenses en immobilisations.

En 2015, la Banque prévoit en outre engager des dépenses en immobilisations de 208 millions de dollars, dont la majorité est liée au Programme de modernisation du siège.

Plan de la Banque pour 2015
(En millions de dollars canadiens)

	Prévisions pour 2015	Résultats réels pour 2014
Charges opérationnelles relevant du Plan à moyen terme	363	348
Production des billets de banque	73	96
Avantages du personnel futurs ne se rapportant pas à l'exercice courant	14	(3)
Programmes du Plan à moyen terme, y compris la modernisation du siège	19	37
Total des charges	469	478

Questions relatives à la comptabilité et aux contrôles

La Banque est une entreprise publique, selon la définition du *Manuel du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public*, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque doit remettre au ministre des Finances ses états financiers audités pour l'exercice clos le 31 décembre, accompagnés d'un rapport sommaire, et ce, au plus tard à la fin de février de l'exercice suivant. Le ministre dépose le *Rapport annuel* devant le Parlement, et les états financiers sont publiés dans la *Gazette du Canada*.

Capitalisation des régimes d'avantages du personnel futurs

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension agréé), qui vise à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. La Banque a également instauré un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé[28] et d'autres régimes d'avantages non capitalisés. Ces régimes sont capitalisés conformément aux lois fédérales applicables régissant les régimes de retraite et aux normes de pratique actuarielle du Canada pour assurer le financement adéquat des obligations au titre des avantages du personnel.

Régime de pension agréé

Depuis 2008, la Banque effectue, aux fins de la capitalisation, des évaluations actuarielles annuelles du Régime, la dernière remontant au 31 décembre 2013. Selon le principe de continuité d'exploitation (qui consiste à évaluer le Régime à long terme en prenant pour hypothèse qu'il durera indéfiniment), le Régime affichait un ratio de capitalisation de 120 % au 31 décembre 2013. Selon l'approche de solvabilité (qui consiste à évaluer le Régime en supposant sa terminaison à la date d'évaluation), le Régime affichait un ratio de solvabilité de 104 %.

Les exigences de capitalisation du Régime sont déterminées en fonction de l'évaluation selon l'approche de continuité. En outre, depuis 2009, la Banque a versé des cotisations additionnelles pour combler le déficit de solvabilité. L'exigence de capitalisation de la Banque pour 2015 est estimée à 22 millions de dollars, ce qui équivaut aux cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période. Pour 2015, on estime qu'il ne sera pas nécessaire de verser des cotisations additionnelles, les projections faisant état d'un excédent de solvabilité moyen sur trois ans.

Contrôles financiers

La Banque dispose d'un cadre de contrôle interne pour évaluer la conception et l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, de même que des contrôles et procédures de communication de l'information, et ainsi fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers.

Contrats et accords importants

La Banque du Canada et la Banque populaire de Chine ont conclu un accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis pour une durée de trois ans. Celui-ci porte sur un montant maximal de 30 milliards de dollars canadiens, lorsque la Banque populaire de Chine y a recours, ou de 200 milliards de renminbis, lorsque la Banque du Canada y fait appel. L'accord vise à favoriser les échanges commerciaux et les investissements entre le Canada et la Chine ainsi qu'à fournir des liquidités dans chacun des deux pays si les conditions du marché le justifient.

28 Le Régime de pension complémentaire a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux membres du personnel de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension agréé, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Aperçu des opérations financières de la Banque

La Banque du Canada est une société d'État qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et qui est responsable devant le ministre des Finances. Tout au long de l'année, elle collabore étroitement avec le ministère des Finances et d'autres organismes de réglementation financière fédéraux et provinciaux pour favoriser une économie vigoureuse et assurer la surveillance des systèmes financiers du Canada.

La structure financière de la Banque est de nature à favoriser son indépendance à l'égard du gouvernement dans la conduite de la politique monétaire. La Banque dispose d'une source indépendante de revenus pour financer ses activités et opérations; le reste des revenus nets est versé au gouvernement du Canada. L'institution ne reçoit pas de crédits budgétaires du gouvernement.

Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de son mandat premier et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits.

La Banque est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens. La valeur nominale des billets en circulation constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle.

Le portefeuille de placements de la Banque est constitué principalement de titres d'État dans des proportions reflétant en gros la structure de la dette intérieure négociable du gouvernement fédéral. Le bilan de la Banque constitue donc un facteur neutre dans les activités relatives à la gestion de la dette et à la planification budgétaire du gouvernement.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable de financement des opérations de la Banque.

Incidence des grandes fonctions sur les résultats financiers

Politique monétaire

La politique monétaire de la Banque du Canada vise à garder l'inflation près d'une cible qui favorise une croissance économique durable, au sens où l'entend l'accord officiel conclu avec le gouvernement du Canada. La cible actuelle de maîtrise de l'inflation est fixée à 2 %, soit au point médian d'une fourchette qui va de 1 à 3 %.

La Banque influe sur les taux d'intérêt à court terme en apportant des ajustements au taux du financement à un jour, à des dates d'annonce préétablies. D'autres mécanismes servant à maintenir le taux du financement à un jour près du niveau visé ont une incidence sur les résultats financiers de la Banque, comme l'explique le tableau ci-dessous.

Mécanisme utilisé par la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Les membres adhérents de l'Association canadienne des paiements (ACP) ont le droit de tenir des dépôts en excédent à la Banque (appelés « soldes de règlement ») au taux cible minoré de 25 points de base et d'obtenir d'elle des avances garanties à un jour au taux cible majoré de 25 points de base.	La Banque vise actuellement une cible de 150 millions de dollars pour les soldes de règlement nets, mais elle peut modifier ce montant afin d'injecter, en cas de besoin, des liquidités dans le système financier de façon presque illimitée. Ces soldes de règlement ont une incidence sur les états financiers de la Banque.
Au besoin, la Banque procède, avec des contreparties désignées, à des prises en pension à plus d'un jour ou à des cessions en pension.	Ces conventions sont comptabilisées en tant que prêts[a] ou emprunts[b] garantis, selon le coût d'acquisition ou de vente des titres majoré de l'intérêt couru.
Le placement des soldes de trésorerie du receveur général se fait dans le cadre d'un processus d'adjudication tenu avec les institutions financières participantes et administré par la Banque.	Les soldes de trésorerie du receveur général détenus à la Banque sont comptabilisés au bilan dans les éléments de passif[c].

a. Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les prêts et créances.
b. Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les autres éléments de passif.
c. Les soldes du receveur général sont comptabilisés à l'état de la situation financière dans les dépôts du gouvernement du Canada.

Système financier

La Banque du Canada travaille de concert avec d'autres organismes et acteurs du marché afin de promouvoir le fonctionnement sûr et efficient des principaux éléments du système financier canadien : institutions financières, marchés financiers et systèmes de paiement. Elle assume également des responsabilités particulières à l'égard des infrastructures de marchés financiers qui facilitent la compensation, le règlement ou l'enregistrement des opérations de paiement, des transactions sur titres et sur dérivés et d'autres transactions financières entre les entités participantes.

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* définit les responsabilités de la Banque à l'égard des systèmes de paiement, de compensation et de règlement au Canada. Les systèmes assujettis à la surveillance de la Banque aux termes de cette loi sont le Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), le système CDSX, la CLS Bank, le Service canadien de compensation de produits dérivés et SwapClear.

Les actifs financiers de la Banque sont également utilisés pour appuyer la fonction Système financier, comme l'indique le tableau ci-dessous. Les institutions financières prêtent habituellement des fonds sans faire un usage abondant des facilités d'avances garanties et de dépôt offertes par la Banque. Cependant, dans des circonstances exceptionnelles, la Banque peut être appelée à fournir une aide d'urgence à des institutions financières aux prises avec des problèmes de liquidité.

Services fournis par la Banque du Canada	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Soldes de règlement Habituellement, les participants au STPGV règlent quotidiennement leurs positions nettes entre eux. Au besoin, ils peuvent laisser des sommes en dépôt à la Banque ou obtenir d'elle une avance par l'intermédiaire du mécanisme permanent d'octroi de liquidités.	Les soldes de règlement sont inscrits au bilan de la Banque sous les éléments de passif[a] ou d'actif[b].
Mécanisme permanent d'octroi de liquidités Ce mécanisme couramment utilisé permet d'accorder des avances aux institutions financières à un taux de 25 points de base supérieur au taux cible. Le cadre de mise en œuvre du taux cible du financement à un jour incite les intermédiaires financiers à se prêter des fonds entre eux de sorte qu'ils n'aient pas à faire un usage abondant des facilités de dépôt et d'avances garanties offertes par la Banque.	Ces avances[c] sont des éléments d'actif pour la Banque. Les intérêts générés sont inscrits sous les produits de l'institution.
Programme de prêt de titres La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir l'efficience du marché des effets émis par le gouvernement du Canada; ce programme l'amène à devenir temporairement une source secondaire de titres. Lorsque des émissions particulières de bons du Trésor ou d'obligations du gouvernement du Canada se font rares sur le marché secondaire, la Banque prête à un jour jusqu'à 50 % de son portefeuille de titres de ces émissions en échange d'autres instruments.	Ces opérations de prêt sont entièrement garanties par des titres. Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les actifs de la Banque. Les commissions de prêt[d] sont imputées aux produits de la Banque.
Titres achetés ou vendus dans le cadre de conventions de revente ou de rachat Dans ses activités courantes de gestion de bilan, la Banque doit parfois procéder à des opérations de revente ou de rachat. Ces opérations visent le plus souvent à faire contrepoids aux variations saisonnières du flux des billets de banque, mais elles peuvent aussi servir à d'autres fins temporaires.	On trouvera des précisions au sujet de l'incidence de ces transactions sur les résultats financiers à la section « Politique monétaire », en page 13.
Aide d'urgence La Banque est en mesure de fournir une aide d'urgence à un participant considéré comme solvable, mais ayant besoin de liquidités à court terme. Aux termes de la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque peut accorder une aide d'urgence garantie à un membre de l'ACP. En vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, elle peut également octroyer des liquidités sous forme de prêts à une chambre de compensation ou à une contrepartie centrale.	L'aide d'urgence serait comptabilisée en tant que prêt garanti. Les intérêts seraient comptabilisés dans les produits.

a. Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les dépôts des membres de l'ACP.
b. Ces sommes sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les avances aux membres de l'ACP.
c. Ces avances sont comptabilisées à l'état de la situation financière dans les avances aux membres de l'ACP.
d. Les commissions de prêt sont imputées aux autres produits dans l'état du résultat global.

Monnaie

La Banque est seule habilitée à fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance.

Incidence sur les résultats financiers de la Banque	
Les billets en circulation constituent l'élément le plus important du passif de la Banque. Cet élément croît avec le temps, parallèlement à l'augmentation de la demande de billets de banque, et enregistre en outre de fortes variations saisonnières (affichant généralement un creux à la fin du premier trimestre et atteignant des sommets aux deuxième et quatrième trimestres, aux alentours des périodes de vacances).	Les coûts de production des billets de banque sont passés en charges au moment où les billets sont fabriqués et reçus, sous forme de produits finis, par la Banque. Les matières premières achetées par la Banque pour fabriquer des billets de banque sont imputées aux stocks dans le bilan de l'institution jusqu'à leur utilisation aux fins de la production des billets.

Gestion financière

La Banque du Canada gère les éléments d'actif et de passif inscrits à son bilan et effectue, en tant qu'administrateur de son Régime de pension, les placements du Fonds de pension en fiducie.

À titre d'agent financier du gouvernement du Canada, la Banque exerce les fonctions de banquier et de trésorier du pays. Elle gère les comptes du receveur général ainsi que les transactions relatives à la dette intérieure et les réserves de change du Canada.

La Banque assure des services limités de gestion financière, notamment des services de règlement d'opérations sur titres et des services de garde, pour le compte d'autres banques centrales et d'organisations internationales.

Services fournis par la Banque	Incidence sur les résultats financiers de la Banque
Agent financier du gouvernement du Canada	La Banque veille à ce que les comptes du receveur général soient suffisamment provisionnés pour répondre aux besoins quotidiens du gouvernement et investit tout excédent dans des dépôts à terme. Les comptes du receveur général sont comptabilisés au passif du bilan de la Banque[a]. Les coûts associés à la prestation des services d'agent financier au gouvernement du Canada sont pris en compte dans les charges de la Banque. Aucun droit n'est perçu pour ces services.
La Banque offre des conseils stratégiques au gouvernement et gère la dette publique du pays. Elle vend des titres d'État à des distributeurs du marché financier par voie d'adjudication. Elle administre le Programme de placement de titres sur le marché de détail, notamment celui des Obligations d'épargne du Canada.	Le passif de la dette publique est comptabilisé dans les Comptes publics du Canada et ne figure pas dans les états financiers de la Banque.
Les réserves de change du Canada sont détenues dans le Compte du fonds des changes.	La Banque n'inscrit pas de réserves de change à son bilan et ne détient que des soldes de trésorerie minimes en monnaies étrangères. Les réserves de change du gouvernement du Canada sont comptabilisées dans les Comptes publics du Canada.
Administration du Régime de pension de la Banque du Canada	L'actif du Régime de pension de la Banque du Canada est détenu séparément dans un fonds de pension en fiducie[b].
Services internationaux de garde et de règlement de titres	Les actifs détenus aux termes des accords de garde pour le compte des clients de la Banque ne sont pas comptabilisés à l'actif du bilan; cependant, les droits perçus à cet égard sont inclus dans les résultats de l'institution.

a. Les montants sont comptabilisés à l'état de la situation financière dans les dépôts du gouvernement du Canada.
b. Pour en savoir plus sur les opérations comptables de la Banque en tant que promoteur du Régime de pension de la Banque du Canada, voir la note 15 afférente aux états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2014

Responsabilité à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Banque du Canada (la Banque), qui sont joints à la présente déclaration, ont été préparés par la direction de la Banque selon les Normes internationales d'information financière et renferment certains éléments qui reflètent les estimations et jugements les plus justes possible de cette dernière. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données contenues dans les états financiers et veille à ce que les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* concordent avec les états financiers.

À l'appui de sa responsabilité au regard de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ainsi que du système comptable grâce auquel ils sont produits, la direction a élaboré et mis en place un système de contrôles internes qui lui permet de fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et comptabilisées correctement, que les données financières sont fiables, que l'actif est bien protégé, que le passif est constaté et que les opérations sont efficaces. La Banque est dotée d'un département de vérification interne, qui est notamment chargé d'examiner les mécanismes de contrôle interne, y compris de contrôle comptable et financier, et leur mise en application.

Il incombe au Conseil d'administration de veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont il s'acquitte par l'entremise de son comité de la vérification et des finances. Les membres de ce comité ne sont ni cadres ni membres du personnel de la Banque, et ils possèdent des connaissances financières appropriées. Le Comité de la vérification et des finances a donc les compétences nécessaires pour examiner les états financiers annuels de la Banque et en recommander l'approbation par le Conseil d'administration. Il rencontre au besoin les membres de la direction, le vérificateur interne en chef et les auditeurs indépendants de la Banque, lesquels sont nommés par décret. Il a en outre établi des processus visant à mesurer l'indépendance des auditeurs indépendants de la Banque et supervise tous les services que ceux-ci fournissent. Enfin, le Comité est chargé d'étudier les principes et procédures comptables dont l'adoption, ou la modification, a un effet significatif sur les états financiers et de passer en revue et d'évaluer les principaux jugements et estimations de la direction qui sont significatifs pour la présentation de l'information financière.

Les états financiers ont été audités en 2014 par les auditeurs indépendants de la Banque, les cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport figure ci-après. Les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été audités par les cabinets Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les auditeurs indépendants ont eu un libre accès au Comité de la vérification et des finances pour discuter de leur travail et des résultats y afférents.

Stephen S. Poloz,
gouverneur

Carmen Vierula, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable

Ottawa (Canada)
13 février 2015

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada (la « Banque »),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états du résultat net et des autres éléments du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Autre point

Les états financiers de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., qui ont exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 13 février 2014.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)
13 février 2015

État de la situation financière

(En millions de dollars canadiens)

	31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Actif		
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères (note 4)	**8,4**	5,0
Prêts et créances		
Titres achetés dans le cadre de conventions de revente (note 5)	**2 764,8**	2 205,9
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 5)	**-**	-
Autres créances	**3,6**	9,0
	2 768,4	2 214,9
Placements (notes 6, 7 et 8)		
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**19 386,5**	21 586,4
Obligations du gouvernement du Canada	**71 084,7**	66 653,6
Autres placements	**355,2**	337,1
	90 826,4	88 577,1
Immobilisations corporelles (note 9)	**283,9**	232,4
Immobilisations incorporelles (note 10)	**43,8**	52,2
Autres éléments d'actif (note 11)	**181,2**	224,1
Total de l'actif	**94 112,1**	91 305,7
Passif et capitaux propres		
Billets de banque en circulation (notes 7 et 12)	**70 023,5**	66 615,9
Dépôts (notes 7 et 13)		
Gouvernement du Canada	**21 526,6**	22 329,9
Membres de l'Association canadienne des paiements	**150,1**	186,7
Autres dépôts	**1 518,9**	1 306,9
	23 195,6	23 823,5
Autres éléments de passif (note 14)	**443,7**	431,1
	93 662,8	90 870,5
Capitaux propres (note 16)	**449,3**	435,2
Total du passif et des capitaux propres	**94 112,1**	91 305,7

Engagements, éventualités et garanties (notes 17 et 18)

Stephen S. Poloz,
gouverneur

Carmen Vierula, CPA, CA,
chef des finances et chef comptable

Derek D. Key,
administrateur principal du Conseil d'administration

Phyllis Clark,
présidente du Comité de la vérification et des finances

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État du résultat net et des autres éléments du résultat global

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits		
Produits d'intérêts		
Intérêts acquis sur les placements	**1 808,6**	1 770,7
Dividendes	**3,3**	4,7
Intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente	**2,5**	3,8
Autres produits d'intérêts	**0,2**	0,3
	1 814,6	1 779,5
Charges d'intérêts		
Charges d'intérêts sur les dépôts	**(218,2)**	(210,6)
Produits d'intérêts nets	**1 596,4**	1 568,9
Autres produits	**8,2**	11,1
Total des produits	**1 604,6**	1 580,0
Charges		
Frais de personnel	**191,3**	213,6
Billets de banque – Recherche, production et traitement	**99,6**	158,8
Coûts afférents aux immeubles	**51,0**	38,3
Technologie et télécommunications	**34,6**	42,1
Amortissements	**37,6**	46,2
Autres charges opérationnelles	**63,7**	75,0
Total des charges	**477,8**	574,0
Résultat net	**1 126,8**	1 006,0
Autres éléments du résultat global (perte)		
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	**(101,4)**	224,7
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	**14,1**	(3,3)
Autres éléments du résultat global (perte)	**(87,3)**	221,4
Résultat global	**1 039,5**	1 227,4

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

État des variations des capitaux propres

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre					
	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2014	**5,0**	**25,0**	**100,0**	**305,2**	**-**	**435,2**
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	**1 126,8**	**1 126,8**
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	**(101,4)**	**(101,4)**
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	**18,1**	-	**18,1**
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	**(4,0)**	-	**(4,0)**
	-	-	-	**14,1**	**1 025,4**	**1 039,5**
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	**(1 025,4)**	**(1 025,4)**
Solde au 31 décembre 2014	**5,0**	**25,0**	**100,0**	**319,3**	**-**	**449,3**

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale	Réserve disponible à la vente	Résultats non distribués	Total
Solde au 1er janvier 2013	5,0	25,0	100,0	308,5	-	438,5
Résultat global pour la période						
Résultat net	-	-	-	-	1 006,0	1 006,0
Réévaluations du passif/actif net au titre des prestations définies	-	-	-	-	224,7	224,7
Variation de la juste valeur des actions de la BRI	-	-	-	(5,6)	-	(5,6)
Variation de la juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	-	-	2,3	-	2,3
	-	-	-	(3,3)	1 230,7	1 227,4
Transfert au receveur général du Canada	-	-	-	-	(1 230,7)	(1 230,7)
Solde au 31 décembre 2013	5,0	25,0	100,0	305,2	-	435,2

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des flux de trésorerie

(En millions de dollars canadiens)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts reçus	**1 870,1**	1 817,0
Dividendes reçus	**3,3**	4,7
Autres produits reçus	**13,0**	7,3
Intérêts versés	**(218,2)**	(210,6)
Sorties de trésorerie destinées aux membres du personnel et fournisseurs ou pour leur compte ainsi qu'aux membres de l'Association canadienne des paiements	**(482,7)**	(515,7)
Diminution nette des avances aux membres de l'Association canadienne des paiements	**-**	61,8
Augmentation (diminution) nette des dépôts	**(627,9)**	10 532,2
Produit de l'arrivée à échéance de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	**21 321,1**	57 969,7
Acquisition de titres achetés dans le cadre de conventions de revente	**(21 878,4)**	(58 337,3)
Remboursement de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	**(229,9)**	(3 653,9)
Produit de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	**229,9**	3 653,9
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	**0,3**	11 329,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Diminution (augmentation) nette des bons du Trésor du gouvernement du Canada	**2 180,4**	(2 582,0)
Achat d'obligations du gouvernement du Canada	**(18 109,8)**	(18 213,5)
Produit de l'arrivée à échéance d'obligations du gouvernement du Canada	**13 634,0**	7 780,0
Entrées d'immobilisations corporelles	**(76,8)**	(66,3)
Entrées d'immobilisations incorporelles	**(3,9)**	(6,0)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	**(2 376,1)**	(13 087,8)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation nette des billets de banque en circulation	**3 407,6**	2 915,9
Remise de l'excédent constaté au receveur général du Canada	**(1 028,7)**	(1 159,2)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**2 378,9**	1 756,7
Effet des variations des cours de change sur les dépôts en monnaies étrangères	**0,3**	0,2
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères	**3,4**	(1,8)
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères au début de l'exercice	**5,0**	6,8
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères à la fin de l'exercice	**8,4**	5,0

(Voir les notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(Sauf indication contraire, les montants inscrits dans les notes afférentes aux états financiers de la Banque du Canada sont exprimés en millions de dollars canadiens.)

1. Fonctions de la Banque du Canada

La Banque du Canada (la Banque) est la banque centrale du pays. Il s'agit d'une société régie par la *Loi sur la Banque du Canada*, qui appartient en propriété exclusive au gouvernement du Canada et est exonérée d'impôts sur le résultat. La Banque est une entreprise publique, selon la définition des normes comptables canadiennes pour le secteur public, et, à ce titre, elle doit respecter les normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) s'appliquant aux entreprises ayant une obligation d'information du public.

Le siège de la Banque est situé au 234, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario).

Les responsabilités de la Banque sont axées sur la réalisation des objectifs suivants : un taux d'inflation bas et stable, la stabilité du système financier, une monnaie sûre, et la gestion efficiente des fonds de l'État et de la dette publique. La Banque s'acquitte de ces responsabilités dans le cadre des grandes fonctions décrites ci-après.

Politique monétaire
La politique monétaire a pour objet de contribuer à la bonne tenue de l'économie et à l'amélioration du niveau de vie des Canadiens en maintenant l'inflation à un taux bas, stable et prévisible.

Système financier
Cette fonction vise la promotion de la stabilité et de l'efficience du système financier canadien, au pays et dans le monde.

Monnaie
La Banque conçoit, produit et distribue les billets de banque canadiens et les remplace lorsqu'ils sont usés. Elle prévient la contrefaçon en créant des billets à la fine pointe de la technologie, en informant le public et en collaborant avec les organismes d'application de la loi.

Gestion financière
La Banque offre au gouvernement du Canada des services de gestion financière efficaces et efficients. Elle administre en outre la dette publique et les réserves de change et fournit des conseils à cet égard. Enfin, elle assure la prestation de services bancaires à des banques centrales étrangères et à des systèmes essentiels de compensation et de règlement des paiements.

Les activités et les opérations de la Banque appuient la réalisation de son mandat premier et n'ont pas pour objet de générer des revenus ou des profits. L'institution n'offre aucun service bancaire au public. Elle est seule habilitée à émettre les billets de banque canadiens, et la valeur nominale de ces billets constitue l'élément le plus important du passif de son bilan. La Banque investit le produit de l'émission des billets de banque dans des titres du gouvernement du Canada dont elle fait l'acquisition sur une base non concurrentielle. Ces actifs lui permettent d'exercer ses responsabilités au regard de ses fonctions Politique monétaire et Système financier.

Les intérêts générés par les titres du gouvernement du Canada constituent la principale source de revenu annuel de la Banque. Déduction faite des coûts de production et de distribution des billets, les produits d'intérêts sur les actifs sous-jacents aux billets de banque en circulation constituent ce qu'on appelle les « recettes de seigneuriage », et fournissent une source stable et constante de financement des opérations de la Banque qui lui permet de remplir son mandat sans avoir à dépendre des crédits publics. Une partie de ces produits sert à financer les opérations et réserves de la Banque, et le reste du résultat net est versé au receveur général du Canada conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*.

2. Référentiel comptable

Conformité aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les présents états financiers ont été préparés selon les IFRS, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et satisfont aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et des statuts administratifs de la Banque en matière de comptabilité et d'informations à fournir.

Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers le 13 février 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, sauf pour les actifs financiers disponibles à la vente, qui sont évalués à la juste valeur, et le passif/actif net au titre des prestations définies des régimes d'avantages du personnel, qui est comptabilisé comme le solde net de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Estimations et jugements comptables importants dans l'application des méthodes comptables

Pour établir les états financiers, la direction doit formuler des jugements et faire des estimations et des hypothèses, en s'appuyant sur les informations disponibles à la date des états financiers, qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges, et sur les informations connexes. Les hypothèses et estimations de la Banque se fondent sur les renseignements qui étaient disponibles au moment où les présents états financiers ont été préparés. La conjoncture actuelle et les hypothèses à l'égard de l'évolution future pourraient toutefois changer en raison des fluctuations des marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'institution. Dans ce cas, l'incidence sera constatée dans les états financiers d'un exercice ultérieur.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont passées en revue de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle elles ont lieu et dans toutes les périodes ultérieures affectées. Les estimations importantes concernent principalement la juste valeur de certains instruments financiers et actifs reçus en garantie (note 8) et les avantages du personnel (note 15).

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Banque est le dollar canadien.

Activités d'agent financier et activités de garde

La responsabilité de la gestion opérationnelle des actifs et passifs financiers du gouvernement du Canada est assumée conjointement par la Banque (à titre d'agent financier du gouvernement) et par le ministère des Finances. En sa qualité d'agent financier, la Banque fournit un soutien transactionnel et administratif au gouvernement du Canada dans certains domaines. Les actifs, les passifs, les dépenses et les revenus visés par ce soutien sont ceux du gouvernement du Canada et ne figurent pas dans les états financiers de la Banque.

La Banque offre un service de garde de titres et d'or à d'autres banques centrales et à des organisations internationales. Les actifs correspondants et les produits en découlant sont exclus des présents états financiers, puisqu'ils ne constituent pas des actifs ou des produits de la Banque.

3. Principales méthodes comptables

La présente section est consacrée aux méthodes comptables de la Banque s'appliquant à l'ensemble des états financiers. Les méthodes comptables importantes propres à une note en particulier sont décrites dans cette dernière. Les méthodes qui concernent des éléments non significatifs ne sont pas incluses dans les présents états financiers.

Durant l'exercice 2014, la Banque n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée ayant eu une incidence significative sur ses états financiers.

Conversion des monnaies étrangères

Le produit des placements et les charges connexes libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments à la juste valeur libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'évaluation à la juste valeur. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains ou les pertes qui découlent de ces conversions sont imputés aux autres produits. Les gains ou les pertes sur les instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente, ainsi que les gains ou les pertes de change connexes, sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente parmi les autres éléments du résultat global.

Dépréciation d'actifs financiers

Dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indications objectives d'une perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs. S'il y a perte de valeur, les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont réévalués à la valeur recouvrable nette, et le montant de la perte de valeur est comptabilisé en résultat net. Les pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente dépréciés sont comptabilisées en résultat net au moment de la dépréciation.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers, y compris les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation chaque année et dès lors que des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

Les immobilisations incorporelles en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation annuellement.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts provenant des bons du Trésor et des obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes tirés des actions de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

Les gains (pertes) réalisés sur la vente de bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui correspondent à l'excédent du produit sur le coût amorti à la date de transaction, sont constatés en résultat net au moment de la vente en tant que reclassement des autres éléments du résultat global.

Les intérêts acquis sur les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits, qui pour l'essentiel comprennent les intérêts acquis sur les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (ACP), sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Changements futurs de méthodes comptables

Les nouvelles normes qui suivent, publiées par l'IASB, pourraient avoir des répercussions sur la Banque dans l'avenir. Celle-ci évalue actuellement l'incidence de ces normes sur ses états financiers.

IFRS 9 Instruments financiers *(IFRS 9)*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui regroupe les phases classement et évaluation, dépréciation, et comptabilité de couverture de son projet visant à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

IFRS 9 élimine les catégories d'actifs financiers existantes et adopte une approche logique pour le classement des actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit l'actif détenu.

IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation unique s'appliquant à l'ensemble des instruments financiers. Ce nouveau modèle relatif aux pertes attendues exigera une comptabilisation plus rapide des pertes sur créances attendues.

IFRS 9 prévoit également un nouveau modèle de comptabilité de couverture et exige des entités qui ont recours à la comptabilité de couverture qu'elles fournissent des informations sur leurs activités de gestion des risques. Le nouveau modèle, issu d'une vaste refonte de la comptabilité de couverture, permettra aux entités de rendre plus fidèlement compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers. Les améliorations les plus importantes touchent les entités qui mènent des activités de couverture du risque non financier.

L'IASB a fixé au 1er janvier 2018 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 9, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 9 sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients *(IFRS 15)*

IFRS 15, publiée en mai 2014, porte sur la comptabilisation des produits s'appliquant à tous les contrats conclus avec des clients (à l'exception des contrats s'inscrivant dans le champ d'application des normes relatives aux contrats de location, aux contrats d'assurance et aux instruments financiers).

IFRS 15 établit un modèle en cinq étapes pour comptabiliser les produits tirés de contrats ainsi que des obligations d'information détaillées relativement à ces produits. La norme porte également sur la comptabilisation et l'évaluation des gains et des pertes découlant de la vente de certains actifs non financiers qui ne constituent pas des unités produites dans le cadre des activités ordinaires de l'entité.

L'IASB a fixé au 1er janvier 2017 la date d'adoption obligatoire d'IFRS 15, mais une application anticipée est autorisée. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura IFRS 15 sur ses états financiers.

4. Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères se composent des fonds en caisse ainsi que des dépôts à vue très liquides en monnaies étrangères auprès d'autres banques centrales ou d'institutions financières internationales. Le solde comprend des dépôts en monnaies étrangères d'une valeur de 7,9 millions de dollars canadiens (4,6 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2013). Le risque de crédit associé à ces dépôts en monnaies étrangères est présenté à la note 8.

5. Prêts et créances

Les prêts et créances englobent principalement les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et, le cas échéant, les avances aux membres de l'ACP. Ces transactions sont entièrement garanties, conformément aux exigences rendues publiques à l'égard de l'admissibilité des actifs affectés en garantie et des marges. Les risques financiers associés à ces instruments sont présentés à la note 8.

Méthode comptable

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance d'un jour ouvrable sont acquis afin de renforcer le taux cible du financement à un jour. Ils sont acquis au moyen d'opérations de pension auprès de négociants principaux, dans le cadre desquelles les contreparties peuvent accepter un montant jusqu'à concurrence d'une limite qu'elles établissent au préalable.

Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente assorties d'une échéance de plus d'un jour ouvrable sont acquis dans le cadre d'un processus d'adjudication. La Banque annonce à l'avance les modalités régissant ces adjudications. Les soumissions sont présentées sur la base du taux de rendement, et les fonds sont alloués par ordre décroissant de taux de rendement.

Les achats de titres dans le cadre de conventions de revente sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque achète des titres à des contreparties désignées en s'engageant à les leur

revendre à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des prêts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût d'acquisition initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Titres achetés dans le cadre de conventions de revente

Au 31 décembre 2014, l'encours se composait de contrats assortis d'une échéance initiale de 24 jours. (Au 31 décembre 2013, l'encours se composait de contrats dont l'échéance initiale était de 21 jours.)

Avances aux membres de l'ACP

Les avances aux membres de l'ACP comprennent, en règle générale, des prêts consentis dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Ces avances arrivent à échéance le jour ouvrable suivant. Les intérêts sur les avances à un jour sont calculés au taux officiel d'escompte. Le taux officiel d'escompte, ou taux d'escompte, est le taux d'intérêt auquel la Banque accorde des prêts à un jour aux principales institutions financières.

6. Programme de prêt de titres

La Banque administre un programme de prêt de titres afin de soutenir la liquidité du marché des titres du gouvernement du Canada en fournissant une source secondaire et temporaire de titres. Ces opérations sont entièrement garanties par des titres, et il s'agit généralement de prêts assortis d'une échéance d'un jour ouvrable.

Méthode comptable

Les titres prêtés continuent d'être comptabilisés dans les placements de la Banque. Les commissions de prêt imposées par cette dernière sont imputées aux autres produits à la date d'échéance de l'opération.

Prêts de titres

Au 31 décembre 2014, les placements de la Banque comprenaient des titres prêtés dont la juste valeur marchande s'établissait à 185,8 millions de dollars (129,7 millions de dollars au 31 décembre 2013), et le coût amorti, à 175,0 millions de dollars (119,5 millions de dollars au 31 décembre 2013). À la date de clôture, les actifs détenus en garantie des placements prêtés dans le cadre d'opérations de prêt de titres étaient sous forme de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. La juste valeur de ces actifs détenus en garantie totalisait 190,5 millions de dollars, soit 102 % de la juste valeur marchande des titres prêtés.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Banque comprennent la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, les avances aux membres de l'ACP, les autres créances, les placements (bons du Trésor du gouvernement du Canada, obligations du gouvernement du Canada et autres placements), les billets de banque en circulation, les dépôts et les autres éléments de passif (exclusion faite du passif net au titre des prestations définies des régimes de pension et des autres régimes d'avantages du personnel).

Les autres placements comprennent 9 441 actions de la BRI (9 441 actions de la BRI au 31 décembre 2013) que la Banque détient dans le but de participer aux activités de cette dernière. Seules les banques centrales peuvent détenir des actions de la BRI et elles ne peuvent en acquérir de nouvelles que lorsqu'elles sont invitées à en souscrire par le conseil d'administration de l'institution. Ces actions ne peuvent être transférées sans le consentement écrit préalable de la BRI. La juste valeur des actions de la BRI totalisait 355,2 millions de dollars (337,1 millions de dollars au 31 décembre 2013).

Méthode comptable

La Banque comptabilise tous les instruments financiers selon le mode de comptabilisation à la date de règlement. Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction (le cas échéant), pour tous les actifs financiers qui ne sont

pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés selon leur classement.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur selon les prix cotés sur un marché, à l'exception des actions de la BRI, qui sont évaluées au moyen de données d'entrée non observables importantes. Les variations non réalisées de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente évalués à leur juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et accumulées dans la réserve disponible à la vente en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou qu'il se déprécie. Le cumul des gains ou des pertes latents auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors reclassé de capitaux propres en résultat net. Les actifs financiers de la Banque classés comme disponibles à la vente sont constitués des bons du Trésor du gouvernement du Canada et des autres placements, qui comprennent les actions de la BRI.

Les actifs financiers que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode fait appel au taux inhérent à un instrument financier, qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à comptabiliser les intérêts sur la base d'un rendement constant. Les obligations du gouvernement du Canada sont classées dans les placements détenus jusqu'à leur échéance.

La Banque n'a classé aucun de ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, à part la trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères.

Tous les autres actifs financiers sont classés en prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti, moins les pertes de valeur, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration. Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et de celle à recevoir est comptabilisée en résultat net.

La Banque a classé ses passifs financiers en autres éléments de passif. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale. La Banque n'a classé aucun de ses passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations sont éteintes, sont annulées ou expirent. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la somme de la contrepartie payée et de celle à payer, y compris, s'il y a lieu, les actifs non monétaires transférés ou les passifs assumés, est comptabilisée en résultat net.

Les ventes de titres dans le cadre de conventions de rachat sont des opérations de pension en vertu desquelles la Banque vend des titres du gouvernement du Canada à des contreparties désignées en s'engageant à les leur racheter à un prix fixé à l'avance à une date convenue. Sur le plan comptable, ces conventions sont considérées comme des emprunts garantis et sont comptabilisées dans l'état de la situation financière selon le coût de vente initial des titres majoré de l'intérêt couru.

Évaluation d'instruments financiers

La trésorerie et les dépôts en monnaies étrangères, les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les actions de la BRI sont évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exclusion des billets de banque en circulation, qui sont évalués à leur valeur nominale.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 – des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – des données d'entrée autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 – des données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

La hiérarchie des justes valeurs exige l'utilisation de données de marché observables dans la mesure où de telles données existent. L'instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée d'entrée importante a été prise en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2014				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**19 386,5**	-	-	**19 386,5**
Actions de la BRI	-	-	**355,2**	**355,2**
	19 386,5	-	**355,2**	**19 741,7**
Actifs financiers à la juste valeur au 31 décembre 2013				
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	21 586,4	-	-	21 586,4
Actions de la BRI	-	-	337,1	337,1
	21 586,4	-	337,1	21 923,5

En 2014, aucun montant n'a été transféré entre les niveaux.

La juste valeur des actions de la BRI est jugée équivaloir à 70 % de la participation de la Banque à la valeur de l'actif net de la BRI à la date de clôture. Cette formule correspond à la méthode utilisée par la BRI pour déterminer le cours de toute nouvelle action émise. Bien que la Banque soit d'avis que la décote de 30 % appliquée à la valeur de l'actif net de la BRI demeure la base d'évaluation appropriée, les données d'évaluation ne sont pas considérées comme étant observables, et une variation de 5 % de la décote appliquée à la valeur de l'actif net n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des actions de la BRI. Aucun changement n'a été apporté à la technique d'évaluation au cours de l'exercice.

Le tableau suivant présente le rapprochement de la juste valeur estimée des actions de la BRI, déterminée au moyen des évaluations à la juste valeur du Niveau 3 :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Solde d'ouverture au début de la période	**337,1**	342,7
Variation de la juste valeur comptabilisée par le biais des autres éléments du résultat global	**18,1**	(5,6)
Solde de clôture à la fin de la période	**355,2**	337,1

Instruments financiers non évalués à la juste valeur

La juste valeur des obligations du gouvernement du Canada est déterminée au moyen des prix non ajustés cotés sur un marché actif (Niveau 1). Elle s'établissait à 75 630,7 millions de dollars au 31 décembre 2014 (68 622,2 millions de dollars au 31 décembre 2013).

8. Gestion du risque financier

La Banque dispose d'un cadre bien établi pour identifier, gérer et surveiller les secteurs de risque qui la concernent. Ce cadre est appuyé par le Conseil d'administration, qui veille à ce qu'un processus rigoureux de gestion des risques soit en place. La Banque est exposée au risque financier (c'est-à-dire le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité) lié à la gestion de ses actifs et passifs financiers. Le Bureau de surveillance des risques financiers, qui exerce ses fonctions de façon indépendante, suit de près les risques financiers associés à l'état de la situation financière de l'institution et rend compte de ses observations à cet égard. Les paragraphes qui suivent décrivent ces risques et la manière dont la Banque les gère.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat financier ne s'acquitte pas de ses obligations suivant les modalités convenues.

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la trésorerie et des dépôts en monnaies étrangères, de son portefeuille de placements et des avances aux membres de l'ACP ainsi que de sa participation à des opérations sur le marché sous forme d'achats de titres dans le cadre de conventions de revente et de prêts de titres. On estime que l'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des éléments indiqués ci-dessus. Aucun actif financier n'est en souffrance ni déprécié.

Les avances aux membres de l'ACP, les titres achetés dans le cadre de conventions de revente et les titres prêtés sont entièrement garantis. Les actifs affectés en garantie sont acceptés conformément aux critères d'admissibilité et aux exigences à l'égard des marges de la Banque diffusés dans son site Web. Tous les actifs affectés en garantie sont soumis à des critères d'admissibilité rigoureux, et la Banque exige une garantie supérieure à la taille du prêt consenti.

Dans le cas improbable où une contrepartie manquerait à ses obligations, les actifs détenus en garantie pourraient être liquidés pour couvrir l'exposition au risque de crédit. La qualité de crédit des actifs reçus en garantie est assujettie à diverses restrictions fondées sur la nature de ces actifs, leur échéance et leur notation.

Concentration du risque de crédit

Le portefeuille de placements de la Banque, qui représente 97 % de la valeur comptable du total de son actif (97 % en 2013), présente un faible risque de crédit, puisque les titres détenus sont principalement des engagements directs du gouvernement du Canada, qui a une note de crédit AAA. Les avances octroyées par la Banque aux membres de l'ACP et les titres achetés dans le cadre de conventions de revente, qui représentent 3 % de la valeur comptable du total de son actif (2 % en 2013), sont des engagements garantis de diverses institutions financières établies au Canada.

Les actifs détenus en garantie des titres achetés dans le cadre de conventions de revente à la date de clôture étaient sous forme de titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada. La juste valeur de ces actifs détenus en garantie totalisait 2 868,4 millions de dollars, soit 104 % du coût amorti de 2 764,8 millions de dollars (2 250,6 millions de dollars, soit 102 % du coût amorti au 31 décembre 2013).

La Banque est exposée au risque de crédit par le biais de la garantie à l'égard du Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) et par le biais de l'exécution des contrats de monnaies étrangères. L'exposition maximale aux termes des garanties et des contrats de monnaies étrangères est décrite à la note 18.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les bons du Trésor et les obligations du gouvernement du Canada que détient la Banque servent de contrepoids à son passif associé aux billets de banque en circulation ne portant pas intérêt et l'aident à jouir d'une indépendance d'action dans la conduite de la politique monétaire. Ces actifs sont acquis dans des proportions se rapprochant globalement de la structure de l'encours de la dette intérieure du gouvernement du Canada, de façon à réduire le risque de taux d'intérêt du point de vue de ce dernier.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur découle principalement de ses placements en bons du Trésor du gouvernement du Canada, qui sont de brève échéance, et en obligations du gouvernement du Canada. La juste valeur des bons du Trésor du gouvernement du Canada détenus par la Banque est exposée à des fluctuations causées par des variations des taux d'intérêt du marché. Les gains et les pertes non réalisés sur les bons du Trésor du gouvernement du Canada sont comptabilisés dans la réserve disponible à la vente sous la rubrique des capitaux propres de l'état de la situation financière jusqu'à ce que les titres arrivent à échéance ou soient vendus. Les obligations du gouvernement du Canada sont comptabilisées au coût amorti, et la Banque acquiert ces titres dans l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance. Tous les autres actifs financiers ou passifs financiers assortis d'une composante de taux d'intérêt sont comptabilisés au coût amorti ou à la valeur nominale.

Les produits de la Banque varieront au fil du temps sous l'effet de l'évolution future des taux d'intérêt; ces variations ne compromettront toutefois pas la capacité de l'institution de s'acquitter de ses obligations, puisque ses produits dépassent de beaucoup ses charges.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une (augmentation) et d'une diminution des taux d'intérêt de 25 points de base sur la juste valeur du portefeuille de bons du Trésor du gouvernement du Canada et les autres éléments du résultat global.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**(17,5) / 16,9**	(17,6) / 17,0

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt sous forme de fluctuations des flux de trésorerie futurs des instruments financiers existants est limitée aux dépôts du gouvernement du Canada ainsi qu'à la trésorerie et aux dépôts en monnaies étrangères, puisque ces instruments sont soumis à des taux d'intérêt variables. Les autres actifs financiers et passifs financiers de la Banque sont assortis de taux d'intérêt fixes ou ne portent pas intérêt.

Les chiffres ci-dessous illustrent l'incidence, au 31 décembre, d'une augmentation et d'une (diminution) des taux d'intérêt de 25 points de base sur les charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Charges d'intérêts sur les dépôts du gouvernement du Canada	**57,1 / (57,1)**	51,3 / (51,3)

Pour l'ensemble des instruments financiers, sauf les billets de banque en circulation, les flux de trésorerie futurs de la Banque sont tributaires du taux d'intérêt du marché en vigueur au moment du renouvellement.

Le tableau suivant illustre le risque de taux d'intérêt associé aux flux de trésorerie futurs en tenant compte des dates d'échéance ou de refixation prévues des actifs et passifs financiers existants.

	Au 31 décembre 2014				
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	-	8,4	-	-	8,4
Prêts et créances[1]	3,6	2 764,8	-	-	2 768,4
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	19 386,5	-	-	19 386,5
Obligations du gouvernement du Canada[2]	-	12 031,7	35 162,0	23 891,0	71 084,7
Actions de la BRI	355,2	-	-	-	355,2
	358,8	34 191,4	35 162,0	23 891,0	93 603,2
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	70 023,5	-	-	-	70 023,5
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	21 526,6	-	-	21 526,6
Membres de l'ACP	-	150,1	-	-	150,1
Autres dépôts	577,3	941,6	-	-	1 518,9
Autres passifs financiers	238,9	-	-	-	238,9
	70 839,7	22 618,3	-	-	93 458,0
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(70 480,9)	11 573,1	35 162,0	23 891,0	145,2

	Au 31 décembre 2013				
	Non sensible aux taux d'intérêt	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	-	5,0	-	-	5,0
Prêts et créances[1]	9,0	2 205,9	-	-	2 214,9
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	21 586,5	-	-	21 586,5
Obligations du gouvernement du Canada[2]	-	13 706,3	32 040,8	20 906,5	66 653,6
Actions de la BRI	337,1	-	-	-	337,1
	346,1	37 503,7	32 040,8	20 906,5	90 797,1
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	66 615,9	-	-	-	66 615,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	-	22 329,9	-	-	22 329,9
Membres de l'ACP	-	186,7	-	-	186,7
Autres dépôts	532,7	774,2	-	-	1 306,9
Autres passifs financiers	254,4	-	-	-	254,4
	67 403,0	23 290,8	-	-	90 693,8
Écart dû à la sensibilité aux taux d'intérêt	(67 056,9)	14 212,9	32 040,8	20 906,5	103,3

1. Les titres achetés dans le cadre de conventions de revente sont des actifs portant intérêts. Les autres créances ne sont pas sensibles aux taux d'intérêt.
2. Les intérêts sur les obligations du gouvernement du Canada sont classés en fonction de la date où ils sont versés.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Étant donné que la position de change nette de la Banque est peu élevée par rapport à son actif total, le risque de change n'est pas considéré comme important.

La Banque est exposée au risque de change surtout du fait qu'elle détient des actions de la BRI. Ces actions sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS). Le DTS est l'unité de compte du Fonds monétaire international (FMI), et sa valeur est déterminée en fonction d'un panier composé de quatre grandes monnaies, soit l'euro, le dollar américain, la livre sterling et le yen. Les DTS sont convertis à leurs équivalents en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur est déterminée.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des mouvements de taux d'intérêt et de taux de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

La Banque est exposée à l'autre risque de prix par le biais de sa participation dans la BRI. Sur le plan comptable, la Banque considère les actions de la BRI comme étant disponibles à la vente, et leur juste valeur est estimée en fonction de la valeur de l'actif net de la BRI, moins une décote de 30 %. Ces actions sont donc réévaluées pour tenir compte des variations de la valeur de l'actif net de la BRI et du dollar canadien. L'autre risque de prix auquel sont exposées les actions de la BRI est lié aux motifs

généraux pour lesquels elles sont détenues et ce risque est négligeable par rapport aux autres risques de marché auxquels la Banque doit faire face.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Les passifs sans échéance fixe comprennent les billets de banque en circulation et les dépôts du gouvernement du Canada. L'expérience démontre que les billets de banque en circulation représentent une source de financement stable à long terme pour la Banque. Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent les dépôts détenus par la Banque en sa qualité d'agent financier du gouvernement du Canada. En contrepartie de cet élément non productif d'intérêts, sans échéance fixe, la Banque détient un portefeuille de titres très liquides portant intérêt. Dans l'éventualité d'un rachat imprévu de billets de banque ou du retrait d'une somme importante sur le dépôt du gouvernement du Canada lié au plan de gestion de la liquidité prudentielle, la Banque est en mesure d'éteindre l'obligation à l'aide de plusieurs outils.

À titre de banque centrale du pays, la Banque est la source ultime de liquidités pour le système financier canadien et possède le pouvoir et les capacités opérationnelles de créer en tout temps une quantité illimitée de liquidités en dollars canadiens. Elle exerce ce pouvoir dans le cadre de l'engagement qu'elle a pris de maintenir l'inflation à un niveau bas, stable et prévisible.

La Banque est exposée au risque de liquidité par le biais de la garantie à l'égard du STPGV. L'exposition maximale aux termes de cette garantie est décrite à la note 18.

Le tableau qui suit présente les résultats d'une analyse des échéances des actifs et passifs financiers de la Banque. Les soldes indiqués ci-après ne correspondent pas à ceux qui figurent dans l'état de la situation financière, car le tableau rend compte de tous les flux de trésorerie sur une base non actualisée.

Lorsque les contreparties aux achats de titres dans le cadre de conventions de revente substituent des actifs affectés en garantie après l'entrée en vigueur de la convention, certaines parties des valeurs comptables présentées peuvent arriver à échéance avant le moment indiqué dans le cas où le montant qui vient à échéance plus tôt que prévu dépend de la valeur des actifs affectés en garantie faisant l'objet de la substitution. Lorsqu'il y a substitution, la convention est habituellement rétablie selon les mêmes modalités. Les informations présentées dans le tableau suivant sont préparées en fonction des conventions en vigueur au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2013, respectivement.

	Au 31 décembre 2014				
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	8,4	-	-	-	8,4
Prêts et créances	-	2 768,4	-	-	2 768,4
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	19 450,0	-	-	19 450,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	11 986,8	35 040,0	23 123,8	70 150,6
Actions de la BRI	355,2	-	-	-	355,2
	363,6	34 205,2	35 040,0	23 123,8	92 732,6
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	70 023,5	-	-	-	70 023,5
Dépôts					
Gouvernement du Canada	21 526,6	-	-	-	21 526,6
Membres de l'ACP	-	150,1	-	-	150,1
Autres dépôts	1 518,9	-	-	-	1 518,9
Autres passifs financiers	-	238,9	-	-	238,9
	93 069,0	389,0	-	-	93 458,0
Écart de financement net	(92 705,4)	33 816,2	35 040,0	23 123,8	(725,4)

	Au 31 décembre 2013				
	Sans échéance fixe	Dans les 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts en monnaies étrangères	5,0	-	-	-	5,0
Prêts et créances	-	2 214,9	-	-	2 214,9
Placements					
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	-	21 650,0	-	-	21 650,0
Obligations du gouvernement du Canada	-	13 634,0	31 971,8	20 158,8	65 764,6
Actions de la BRI	337,1	-	-	-	337,1
	342,1	37 498,9	31 971,8	20 158,8	89 971,6
Passifs financiers					
Billets de banque en circulation	66 615,9	-	-	-	66 615,9
Dépôts					
Gouvernement du Canada	22 329,9	-	-	-	22 329,9
Membres de l'ACP	-	186,7	-	-	186,7
Autres dépôts	1 306,9	-	-	-	1 306,9
Autres passifs financiers	-	254,4	-	-	254,4
	90 252,7	441,1	-	-	90 693,8
Écart de financement net	(89 910,6)	37 057,8	31 971,8	20 158,8	(722,2)

9. Immobilisations corporelles

Méthode comptable

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les constructions, le matériel informatique, tout autre équipement et les projets en cours connexes. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, moins le cumul des amortissements (à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis), et sont diminuées de toute perte de valeur connexe. Les projets en cours sont évalués au coût, mais ne sont amortis qu'à partir du moment où l'actif est prêt à être utilisé. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif.

Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes (principaux composants). Au remplacement d'une partie importante d'une immobilisation corporelle, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée, et tout gain ou toute perte est comptabilisé en amortissement.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Constructions	de 25 à 65 ans
Matériel informatique	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Les améliorations locatives (incluses dans la catégorie « Autre équipement ») sont amorties sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat de location.

Valeur comptable des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2014				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2013	221,4	35,8	80,5	337,7
Entrées	70,1	3,4	3,3	76,8
Sorties	-	-	(4,6)	(4,6)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	0,1	(0,1)	-
Soldes au 31 décembre 2014	291,5	39,3	79,1	409,9
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2013	(72,4)	(11,4)	(21,5)	(105,3)
Charge d'amortissement	(5,9)	(5,3)	(14,0)	(25,2)
Sorties	-	-	4,5	4,5
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(78,3)	(16,7)	(31,0)	(126,0)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2013	149,0	24,4	59,0	232,4
Au 31 décembre 2014	213,2	22,6	48,1	283,9

Les terrains et les constructions incluent les activités relatives au Programme de modernisation du siège. En décembre 2013, la Banque a conclu avec l'entreprise chargée des travaux de construction un protocole d'entente établissant un coût maximum garanti pour la modernisation des installations du

siège. Les engagements au 31 décembre 2014 sont principalement associés au Programme de modernisation du siège.

La catégorie « Autre équipement » comprend les appareils d'inspection des billets de banque obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 17).

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
Projets en cours en 2014				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	**89,4**	**5,1**	**0,4**	**94,9**
Entrées en 2014	**69,7**	**3,4**	**0,3**	**73,4**
Engagements au 31 décembre 2014	**199,5**	**0,3**	**1,0**	**200,8**

Les projets en cours consistent principalement en des investissements de 89,4 millions de dollars dans le Programme de modernisation du siège (31 décembre 2013 – 19,7 millions de dollars) et de 5,1 millions de dollars dans le Programme de renouvellement de l'environnement à haute disponibilité (31 décembre 2013 – 1,8 million de dollars). Le Renouvellement du Système de base de données tripartite a été mis en service en 2014 et retiré des projets en cours.

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Autre équipement	Total
2013				
Coût				
Soldes au 31 décembre 2012	240,7	27,2	95,7	363,6
Entrées	20,8	7,4	50,6	78,8
Sorties	(37,8)	(1,1)	(65,8)	(104,7)
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	(2,3)	2,3	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	221,4	35,8	80,5	337,7
Amortissement				
Soldes au 31 décembre 2012	(89,4)	(7,1)	(76,7)	(173,2)
Charge d'amortissement	(13,8)	(4,9)	(9,8)	(28,5)
Sorties	30,8	0,6	65,0	96,4
Transferts vers d'autres catégories d'actifs	-	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	(72,4)	(11,4)	(21,5)	(105,3)
Valeurs comptables				
Au 31 décembre 2012	151,3	20,1	19,0	190,4
Au 31 décembre 2013	149,0	24,4	59,0	232,4
Projets en cours en 2013				
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2013	19,7	2,0	0,1	21,8
Entrées en 2013	17,8	1,8	0,4	20,0
Engagements au 31 décembre 2013	41,4	0,1	5,7	47,2

10. Immobilisations incorporelles

Méthode comptable

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations incorporelles de la Banque comprennent les logiciels développés en interne ou acquis à l'extérieur.

Les coûts directement liés au développement en interne d'un logiciel identifiable qui, selon la meilleure estimation de la direction, peut techniquement être achevé et générera un avantage économique futur pour la Banque sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif seulement lorsqu'elles accroissent les avantages économiques futurs compris dans l'actif auquel elles se rapportent.

Les actifs logiciels acquis par la Banque dont la durée d'utilité est limitée sont évalués au coût après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée des actifs, qui peut varier de 3 à 15 ans. La durée d'utilité estimée et le mode d'amortissement sont revus à la fin de chaque exercice, l'effet des changements d'estimations, s'il y a lieu, étant comptabilisé prospectivement.

Valeur comptable des immobilisations incorporelles

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2014			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2013	43,2	61,4	104,6
Entrées	2,7	1,2	3,9
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	45,9	62,6	108,5
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2013	(33,8)	(18,6)	(52,4)
Charge d'amortissement	(4,7)	(7,6)	(12,3)
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2014	(38,5)	(26,2)	(64,7)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2013	9,4	42,8	52,2
Au 31 décembre 2014	7,4	36,4	43,8
Projets en cours en 2014			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2014	2,7	0,5	3,2
Entrées en 2014	2,7	0,5	3,2
Engagements au 31 décembre 2014	-	-	-

	Logiciels développés en interne	Autres logiciels	Total
2013			
Coût			
Soldes au 31 décembre 2012	42,8	55,8	98,6
Entrées	0,4	5,6	6,0
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	43,2	61,4	104,6
Amortissement			
Soldes au 31 décembre 2012	(29,7)	(13,3)	(43,0)
Charge d'amortissement	(4,1)	(5,3)	(9,4)
Sorties	-	-	-
Soldes au 31 décembre 2013	(33,8)	(18,6)	(52,4)
Valeurs comptables			
Au 31 décembre 2012	13,1	42,5	55,6
Au 31 décembre 2013	9,4	42,8	52,2
Projets en cours en 2013			
Compris dans les valeurs comptables au 31 décembre 2013	-	4,1	4,1
Entrées en 2013	-	2,7	2,7
Engagements au 31 décembre 2013	-	-	-

11. Autres éléments d'actif

Méthode comptable

Les stocks de billets de banque sont constitués du matériel de production, y compris du support d'impression en polymère et de l'encre, et sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de production des billets de banque neufs est passé en charges au moment où il est engagé.

Composition des autres éléments d'actif

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Stocks de billets de banque	**17,2**	11,9
Actif net au titre des prestations définies (note 15)	**134,8**	197,7
Tous les autres éléments d'actif	**29,2**	14,5
Total des autres éléments d'actif	**181,2**	224,1

L'avance de 15,0 millions de dollars accordée à CBRE Limited dans le cadre du Programme de modernisation du siège, qui devrait rester en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction, est comptabilisée dans tous les autres éléments d'actif (néant au 31 décembre 2013). Cette avance vise à assurer le paiement des contrats de sous-traitance dans les délais.

12. Billets de banque en circulation

Conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, la Banque est seule habilitée à émettre des billets de banque au pays. La répartition des billets en circulation est indiquée ci-dessous.

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
5 $	**1 188,0**	1 103,4
10 $	**1 275,6**	1 263,8
20 $	**17 801,4**	17 229,7
50 $	**11 233,9**	10 744,3
100 $	**37 323,9**	35 039,3
Autres billets de banque	**1 200,7**	1 235,4
Billets de banque en circulation	**70 023,5**	66 615,9

Les autres billets de banque comprennent les coupures qui ne sont plus émises mais qui continuent d'avoir cours légal. Les billets de banque en circulation constituent des passifs ne portant pas intérêt et sont payables à vue.

13. Dépôts

Les éléments de passif compris dans les dépôts sont constitués de 23 195,6 millions de dollars de dépôts à vue en dollars canadiens (23 823,5 millions de dollars au 31 décembre 2013). La Banque verse sur les dépôts du gouvernement du Canada, des banques et des autres institutions financières des intérêts calculés en fonction des taux du marché à court terme, et la charge d'intérêts sur les dépôts figure dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global.

Les dépôts du gouvernement du Canada comprennent 1 526,6 millions de dollars pour les soldes de fonctionnement et 20 000,0 millions de dollars pour le plan de gestion de la liquidité prudentielle (2 329,9 millions de dollars et 20 000,0 millions de dollars, respectivement, au 31 décembre 2013).

14. Autres éléments de passif

Méthode comptable

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Composition des autres éléments de passif

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Versement au receveur général du Canada comptabilisé d'avance	**150,4**	153,7
Passif net au titre des prestations définies (note 15)		
Régime de pension	**32,0**	16,8
Autres régimes	**172,8**	159,9
Ensemble des autres éléments de passif et provisions (note 17)	**88,5**	100,7
Total des autres éléments de passif	**443,7**	431,1

Versement comptabilisé d'avance

La somme de 150,4 millions de dollars (31 décembre 2013 – 153,7 millions de dollars) au titre du versement au receveur général du Canada comptabilisé d'avance est prise en compte dans le transfert de 1 025,4 millions de dollars au receveur général pour l'exercice présenté dans l'état des variations des capitaux propres (31 décembre 2013 – 1 230,7 millions de dollars).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, une somme de 153,7 millions de dollars liée au résultat net de 2013 et une somme de 875,0 millions de dollars liée au résultat net de 2014 ont été versées au receveur général du Canada (contre une somme de 82,2 millions de dollars liée au résultat net de 2012 et une somme de 1 077,0 millions de dollars liée au résultat net de 2013 versées en 2013).

Autres éléments de passif et provisions

Par suite du programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège, des provisions totalisant 15,1 millions de dollars pour la dernière année du contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans et pour la remise en état du site ont été comptabilisées en 2012 et sont incluses dans les autres éléments de passif. Ceux-ci sont composés de provisions, de l'obligation liée aux contrats de location-financement, de comptes créditeurs et de charges à payer.

15. Avantages du personnel

Méthode comptable

Avantages à court terme

Les avantages à court terme englobent le salaire en trésorerie, les primes, les congés annuels, les prestations pour soins de santé et soins dentaires ainsi que les avantages prévus par la loi. Ils sont évalués sur une base non actualisée.

Avantages à long terme

La Banque a instauré un régime d'invalidité de longue durée.

Le passif constaté à l'égard de ce régime correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Cette valeur est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée à la fin de la période comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier, les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations du régime sont établis par calcul actuariel selon une méthode comptable fondée sur la date d'occurrence des événements. Les gains et pertes de réévaluation et le coût des services passés découlant de modifications du régime sont constatés immédiatement dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

La Banque a instauré un régime de pension à prestations définies capitalisé (le Régime de pension de la Banque du Canada) et un régime de pension complémentaire à prestations définies capitalisé (le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada), qui visent à fournir des prestations de retraite aux membres du personnel admissibles. Le Régime de pension de la Banque du Canada a été créé en vertu des dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada* (1934) et est demeuré conforme à la *Loi* au fil des modifications apportées à cette dernière. Ce régime constitue un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu. Le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada a été créé pour permettre le versement de prestations de retraite aux employés de la Banque dont les revenus annuels dépassent le montant prévu par le Régime de pension de la Banque du Canada, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ce régime est une convention de retraite au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les prestations versées dans le cadre de ces régimes sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du salaire à temps plein moyen des cinq meilleures années consécutives et sont indexées de façon à tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation à la date où les versements commencent à être effectués et le 1er janvier de chaque année par la suite. La Banque est l'administrateur des régimes de pension. Le Conseil d'administration de la Banque a mis sur pied le Comité des pensions, auquel il a délégué la responsabilité de s'acquitter des fonctions de la Banque à titre d'administrateur des régimes, y compris celle d'assurer la conformité à l'Énoncé des politiques et

procédures en matière de placement, que le Conseil d'administration approuve chaque année. Un fonds en fiducie distinct a été établi pour chaque régime afin de recevoir et d'investir les cotisations et de verser les prestations payables aux termes des régimes.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2014 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2015.

La Banque a instauré également d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies non capitalisés, à savoir un régime d'assurance vie, un régime de soins médicaux et de soins dentaires pour les membres du personnel admissibles, ainsi qu'un programme d'indemnités pour longs états de service à l'intention des membres du personnel embauchés avant le 1er janvier 2003.

L'actif ou le passif net de ces régimes est comptabilisé dans l'état de la situation financière. L'actif ou le passif net constaté à la fin de la période à l'égard de ces régimes se compose de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs des régimes (s'il en existe). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à partir des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité ayant une échéance proche de la durée estimée de l'obligation. La charge constatée pour la période de présentation de l'information financière comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, les intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies, les gains ou pertes sur liquidation (s'il y a lieu) et les frais d'administration. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation au passif/actif net au titre des prestations définies.

Le coût des services rendus au cours de la période et les obligations au titre des prestations des régimes sont déterminés par calcul actuariel selon la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations englobent les écarts actuariels, le rendement des actifs des régimes et l'effet du plafond de l'actif (s'il y a lieu). Elles excluent les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif/actif net au titre des prestations définies. Les réévaluations sont constatées dans les autres éléments du résultat global immédiatement dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Le coût des services passés est comptabilisé à la première des dates suivantes : la date de modification ou de réduction du régime ou la date à laquelle l'entité comptabilise les coûts de restructuration correspondants ou les indemnités de cessation d'emploi correspondantes. Les actifs des régimes capitalisés sont déterminés selon leur juste valeur à la date de clôture.

Indemnités de cessation d'emploi

Un passif est comptabilisé au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date à laquelle l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnité de cessation d'emploi ou la date à laquelle elle comptabilise les coûts de restructuration correspondants.

Passif/actif net au titre des prestations définies

Les variations des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies pour l'exercice se résument comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	**1 404,9**	1 266,5	**-**	-
Produit d'intérêts	**68,6**	50,7	**-**	-
Gains de réévaluation				
Rendement des actifs des régimes[1]	**105,0**	84,3	**-**	-
Cotisations de la Banque	**28,3**	41,3	**-**	-
Cotisations des membres du personnel	**11,8**	10,2	**-**	-
Versements et transferts de prestations	**(47,7)**	(46,6)	**-**	-
Frais d'administration	**(1,7)**	(1,5)	**-**	-
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	**1 569,2**	1 404,9	**-**	-
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	**1 224,0**	1 285,8	**159,9**	182,7
Coût des services rendus au cours de la période	**25,9**	33,2	**6,0**	7,5
Coût financier	**60,1**	52,7	**7,7**	7,2
Cotisations des membres du personnel	**11,8**	10,2	**-**	-
(Gains) pertes de réévaluation				
Découlant de l'évolution démographique	**(3,3)**	66,1	**(3,1)**	6,6
Découlant de changements dans les hypothèses financières	**195,6**	(179,0)	**12,9**	(34,9)
Coût des services passés	**-**	1,6	**-**	-
Versements et transferts de prestations	**(47,7)**	(46,6)	**(10,6)**	(9,2)
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	**1 466,4**	1 224,0	**172,8**	159,9
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**102,8**	180,9	**(172,8)**	(159,9)
Actif net au titre des prestations définies	**134,8**	197,7	**-**	-
Passif net au titre des prestations définies	**(32,0)**	(16,8)	**(172,8)**	(159,9)
Actif (passif) net au titre des prestations définies	**102,8**	180,9	**(172,8)**	(159,9)

1. Le rendement des actifs des régimes exclut les intérêts nets.

Régimes de pension – Composition de l'actif

L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement relatif aux régimes précise que le portefeuille doit se composer d'un ensemble diversifié de types d'actifs, et établit également les critères d'admissibilité des placements. La diversification de l'actif permet d'atténuer les variations du rendement attendu du portefeuille. La pratique actuelle consiste à mener une étude sur l'appariement de l'actif et du passif tous les trois ans. Cette étude permet au Comité des pensions de répartir les actifs d'une manière qui concorde avec les objectifs des régimes et la tolérance au risque de la Banque.

Les placements des régimes sont exposés au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité des actifs, puisque les passifs des régimes sont calculés au moyen d'un taux d'actualisation fixé en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Ainsi, si les actifs des régimes affichent un rendement inférieur à celui de ces obligations, un déficit sera créé. Les exigences relatives à la diversification de l'actif et à l'admissibilité des placements constituent les principaux outils de gestion des risques de l'ensemble du portefeuille de placements.

Les actifs des régimes de pension comprennent les éléments suivants :

	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Instruments du marché monétaire	13,7	-	13,7	0,9	11,2	-	11,2	0,8
Instruments de capitaux propres								
Fonds d'actions de sociétés canadiennes	324,7	-	324,7	20,7	310,0	-	310,0	22,1
Fonds d'actions de sociétés étrangères	576,8	-	576,8	36,7	517,4	-	517,4	36,8
Instruments d'emprunt[1]								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	209,0	-	209,0	13,3	171,3	-	171,3	12,2
Autres titres	343,2	-	343,2	21,9	295,0	-	295,0	21,0
Fonds immobiliers	-	70,0	70,0	4,5	-	69,1	69,1	4,9
Dépôt réglementaire	-	31,8	31,8	2,0	-	30,9	30,9	2,2
	1 467,4	101,8	1 569,2	100,0	1 304,9	100,0	1 404,9	100,0

1. Les instruments d'emprunt sont constitués de titres à revenu fixe et d'actifs indexés sur l'inflation.

Obligations au titre des prestations définies et charges au titre des régimes

L'obligation au titre des prestations définies, présentée selon les types de participants, s'établit comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Participants actifs	**591,3**	476,5	**88,7**	89,4
Retraités	**788,3**	675,7	**84,1**	70,5
Participants titulaires de droits à prestations différées	**86,8**	71,8	**-**	-
Obligation au titre des prestations définies	**1 466,4**	1 224,0	**172,8**	159,9

Les charges au titre des régimes comptabilisées dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global sont composées des éléments suivants :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Coût des services rendus au cours de la période, déduction faite des cotisations des membres du personnel	**25,9**	33,2	**6,0**	7,5
Coût des services passés	**-**	1,6	**-**	-
Charge d'intérêts nette	**(8,5)**	2,0	**7,7**	7,2
Gains actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	**-**	-	**(4,3)**	(0,8)
Frais d'administration	**1,7**	1,5	**-**	-
Charges au titre des régimes comptabilisées dans le résultat net	**19,1**	38,3	**9,4**	13,9
Réévaluation du passif/actif net au titre des prestations définies				
Rendement des actifs des régimes (à l'exclusion des intérêts nets)	**(105,0)**	(84,3)	**-**	-
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de l'évolution démographique	**(3,3)**	66,1	**1,2**	6,6
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	**195,6**	(179,0)	**12,9**	(34,1)
(Gains) pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**87,3**	(197,2)	**14,1**	(27,5)

Les gains et pertes de réévaluation qui se rapportent aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés en capitaux propres dans la réserve pour réévaluations.

Les pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées au début de l'exercice	**(133,4)**	(330,6)	**(12,0)**	(39,5)
Gains (pertes) de réévaluation comptabilisés au cours de l'exercice considéré	**(87,3)**	197,2	**(14,1)**	27,5
Pertes de réévaluation cumulatives comptabilisées à la fin de l'exercice	**(220,7)**	(133,4)	**(26,1)**	(12,0)

Total des sorties de trésorerie

La réglementation régissant les régimes de retraite fédéraux impose à ces derniers certaines exigences en matière de solvabilité qui supposent la liquidation du régime à la date d'évaluation. Aux termes de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, des évaluations actuarielles doivent être effectuées chaque année aux fins de la capitalisation. L'évaluation actuarielle du Régime de pension effectuée en date du 1er janvier 2014 faisait état d'un excédent de solvabilité de 48,7 millions de dollars et d'un déficit de solvabilité moyen de 24,4 millions de dollars sur trois ans. La Banque verse des cotisations additionnelles afin d'éliminer sur cinq ans ce déficit de solvabilité. En 2014, ces cotisations additionnelles se sont établies à 4,9 millions de dollars.

Le montant des cotisations pour 2015 sera établi en fonction de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 1er janvier 2015. Ce montant, estimé à 22,0 millions de dollars, consiste uniquement en cotisations ordinaires au titre des services rendus au cours de la période. Pour 2015, on estime qu'il ne sera pas nécessaire de verser des cotisations additionnelles, les projections faisant état d'un excédent de solvabilité moyen sur trois ans.

Hypothèses

Le coût des régimes de pension à prestations définies et des autres régimes ainsi que la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation nécessite la formulation de diverses hypothèses qui peuvent différer des évolutions futures. Ces hypothèses se rapportent à la détermination du taux d'actualisation, des taux de mortalité, de même que des augmentations à venir des salaires et des prestations de retraite. Compte tenu de la complexité de l'évaluation et de son horizon à long terme, l'obligation au titre des prestations définies est très sensible aux variations de ces hypothèses.

L'évaluation actuarielle la plus récente du Régime de pension aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 1er janvier 2014 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 1er janvier 2015.

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	Régimes de pension		Autres régimes	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	**4,00 %**	4,90 %	**3,99 %**	4,79 %
Taux d'inflation[1]	**2,00 %**	2,00 %	**s.o.**	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	**3,20 % + mérite**	3,30 % + mérite	**3,20 % + mérite**	3,30 % + mérite
Charges au titre des régimes				
Taux d'actualisation	**4,90 %**	4,00 %	**4,79 %**	3,86 %
Taux d'inflation[1]	**2,00 %**	2,00 %	**s.o.**	s.o.
Taux de croissance de la rémunération	**3,20 % + mérite**	3,30 % + mérite	**3,30 % + mérite**	3,30 % + mérite
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux	**s.o.**	s.o.	**6,01 % - 4,50 %**	6,31 % - 4,50 %
Année où le taux devrait se stabiliser	**s.o.**	s.o.	**2029**	2029

1. La catégorie « Autres régimes » ne fait pas l'objet d'un rajustement en fonction du taux d'inflation, puisqu'elle est une composante du taux d'évolution des coûts médicaux.

Le paramètre le plus susceptible de changer est le taux d'actualisation, lequel est déterminé en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA ayant une échéance rapprochée de la durée de l'obligation.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est d'environ 17 ans pour les régimes de pension et de 6 à 21 ans pour les autres régimes.

Les hypothèses de mortalité servant à l'évaluation des régimes sont formulées à partir des tables publiées par l'Institut canadien des actuaires. Les ajustements actuariels apportés aux tables sont appliqués lorsqu'ils sont recommandés par les actuaires des régimes. En 2014, l'hypothèse relative à l'espérance de vie utilisée pour l'évaluation des régimes postule que le participant qui atteint l'âge de 60 ans vivra environ 27 ans (2013 : 27 ans), et la participante, environ 29 ans (2013 : 29 ans).

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant décrit l'incidence possible de modifications apportées à certaines hypothèses clés servant à évaluer les obligations au titre des prestations définies et les coûts liés aux régimes d'avantages du personnel.

	Variation de l'obligation	
	Régimes de pension	Autres régimes
Taux d'actualisation	**4,00 %**	**3,99 %**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**(23,7)**	**(3,0)**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**24,2**	**3,1**
Taux de croissance de la rémunération	**3,20 %**	**3,30 %**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**3,8**	**0,4**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**(3,7)**	**(0,4)**
Taux de mortalité		
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**(28,8)**	**(3,0)**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**31,9**	**3,5**
Taux d'inflation	**2,00 %**	**s.o.**
Effet d'une augmentation de 0,10 point de pourcentage	**21,9**	**s.o.**
Effet d'une diminution de 0,10 point de pourcentage	**(21,3)**	**s.o.**
Taux d'évolution des coûts médicaux	**s.o.**	**6,01 %**
Effet d'une augmentation de 1,00 point de pourcentage	**s.o.**	**29,0**
Effet d'une diminution de 1,00 point de pourcentage	**s.o.**	**(22,4)**

L'analyse de sensibilité présentée dans ce tableau est de nature hypothétique et doit être utilisée avec prudence. L'analyse est fondée sur une modification des hypothèses effectuée en maintenant constantes toutes les autres hypothèses. En pratique, cette situation est peu susceptible de se produire, et les modifications apportées à certaines hypothèses pourraient être corrélées. La méthode et les types d'hypothèses utilisés dans la préparation de l'analyse sont les mêmes que pour l'exercice précédent.

16. Capitaux propres

La Banque gère son capital en conformité avec la *Loi sur la Banque du Canada*. À la date de clôture, la Banque n'était soumise à aucune autre exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de capitaux propres :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital social	**5,0**	5,0
Réserve légale	**25,0**	25,0
Réserve spéciale	**100,0**	100,0
Réserve disponible à la vente	**319,3**	305,2
Résultats non distribués	**-**	-
Total des capitaux propres	**449,3**	435,2

Capital social

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 dollars chacune. Les actions ont été payées intégralement et ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

Réserve légale

Des prélèvements sur le résultat net de la Banque ont été versés à la réserve légale jusqu'à ce que son solde atteigne, en 1955, le montant maximal prévu, soit 25,0 millions de dollars.

Réserve spéciale

La réserve spéciale a été créée en 2007 par suite d'une modification de la *Loi sur la Banque du Canada* visant à permettre à la Banque de compenser les éventuelles pertes de réévaluation non réalisées découlant de variations de la juste valeur de ses actifs disponibles à la vente. Le montant détenu dans la réserve spéciale fait régulièrement l'objet d'un examen, à l'aide d'une analyse de la valeur à risque et de simulations fondées sur des scénarios, et peut être modifié par résolution du Conseil d'administration. L'analyse de la valeur à risque est effectuée au moyen de données historiques afin d'estimer l'étendue maximale possible des pertes de réévaluation non réalisées du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. Les simulations fondées sur des scénarios permettent d'évaluer l'incidence d'une hausse rapide des taux d'intérêt sur la valeur du portefeuille de bons du Trésor de la Banque. La réserve spéciale est assujettie à un plafond de 400 millions de dollars; une somme initiale de 100 millions de dollars y a été versée en septembre 2007.

Réserve disponible à la vente

La réserve disponible à la vente rend compte des variations cumulatives de la juste valeur des portefeuilles d'actifs disponibles à la vente de la Banque, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Bons du Trésor du gouvernement du Canada	**2,2**	6,2
Actions de la BRI	**317,1**	299,0
Réserve disponible à la vente	**319,3**	305,2

Résultats non distribués

Le résultat net de la Banque, déduction faite des sommes affectées aux réserves, est considéré comme un excédent constaté et est versé au receveur général du Canada, conformément à l'exigence de l'article 27 de la *Loi sur la Banque du Canada*.

L'accord relatif aux sommes à verser au receveur général que la Banque a conclu avec le ministère des Finances vise à permettre à l'institution de gérer ses besoins en capitaux propres compte tenu de la volatilité découlant des variations et des réévaluations de la juste valeur (qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global). Aux termes de cet accord, la Banque est autorisée à prélever sur les sommes versées au receveur général et à imputer aux résultats non distribués un montant égal aux pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente, aux réévaluations non réalisées du passif/actif net au titre des prestations définies sur les régimes à prestations définies et aux autres pertes non réalisées ou hors trésorerie découlant de modifications aux normes comptables ou aux dispositions légales ou réglementaires.

En 2014, la Banque a retenu 101,4 millions de dollars sur les sommes à verser (224,7 millions de dollars versés en 2013) et, au 31 décembre 2014, une somme retenue de 127,0 millions de dollars (25,5 millions de dollars au 31 décembre 2013) restait à verser.

17. Contrats de location

Méthode comptable

La Banque agit à titre de preneur

Les contrats de location d'équipement dans le cadre desquels la Banque assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif au commencement du contrat, à la plus faible de la juste valeur de l'actif loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les

obligations locatives correspondantes, déduction faite des charges financières, sont incluses dans les autres éléments de passif. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre le passif et les charges financières en vue d'atteindre un taux de rendement constant sur l'obligation au titre des contrats de location-financement en cours. L'équipement acquis en vertu des contrats de location-financement est amorti sur la plus courte de la durée d'utilité de l'actif et de la durée du contrat.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont inscrits à l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

La Banque agit à titre de bailleur

Les contrats de location de biens de la Banque ont été évalués et classés comme contrats de location simple, car les risques et les avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés au preneur. Les revenus tirés de contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat.

Engagements au titre des contrats de location simple

La Banque loue des locaux pour ses bureaux d'Ottawa, Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les paiements minimaux sont établis au début de la période de location et peuvent varier pendant la durée du contrat. Le loyer conditionnel relatif à la location de locaux est fondé sur les charges opérationnelles des immeubles; celui qui concerne la location de matériel de bureau est déterminé en fonction de l'utilisation. Les contrats de location prendront fin à différentes dates entre août 2014 et octobre 2025.

Par suite du lancement du programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège, la Banque a signé en 2012 un contrat de location de locaux temporaires d'une durée de cinq ans.

Au 31 décembre 2014, les paiements minimaux futurs exigibles au titre du loyer, de l'impôt foncier et de l'exploitation des immeubles s'élevaient à 58,7 millions de dollars. Les paiements au titre de la location passés en charges au cours de la période se chiffraient à 15,8 millions de dollars (12,2 millions de dollars au 31 décembre 2013).

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
À payer dans un délai de 1 an	**16,0**	16,0
À payer dans un délai de 1 à 5 ans	**40,5**	55,8
À payer dans plus de 5 ans	**2,2**	3,3
Total des engagements au titre des contrats de location de locaux	**58,7**	75,1

Engagements au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2014, les paiements minimaux futurs au titre de la location s'élevaient à 9,3 millions de dollars (12,0 millions de dollars au 31 décembre 2013) et concernaient des appareils obtenus en vertu d'un contrat de location-financement (note 9). La valeur comptable nette de ces appareils au 31 décembre 2014 s'établissait à 8,8 millions de dollars (11,3 millions de dollars au 31 décembre 2013). L'obligation liée aux contrats de location-financement se chiffrait à 9,0 millions de dollars au 31 décembre 2014 (11,5 millions de dollars au 31 décembre 2013) et est comptabilisée dans les autres éléments de passif (note 14).

18. Engagements, éventualités et garanties

Contrats à long terme autres que des contrats de location

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme visant le soutien des services relatifs aux titres destinés aux particuliers, contrat qui arrivera à échéance en 2021. Au

31 décembre 2014, des sommes fixes totalisant 132,2 millions de dollars restaient à verser, ainsi que des sommes variables qui sont fonction du volume des transactions traitées.

La Banque a conclu avec un fournisseur externe un contrat à long terme concernant des services relatifs aux centres de données, contrat qui expirera en 2025. Au 31 décembre 2014, des sommes fixes totalisant 14,1 millions de dollars restaient à verser.

Les engagements relatifs au programme de remise à neuf et de modernisation de l'immeuble du siège sont inclus dans les engagements au titre des immobilisations corporelles présentés à la note 9.

Le total des paiements annuels minimaux au titre des contrats à long terme, autres que des contrats de location et des immobilisations corporelles et incorporelles, est réparti comme suit :

À payer dans un délai de 1 an	**22,1**
À payer dans un délai de 1 à 3 ans	**44,2**
À payer dans un délai de 3 à 5 ans	**44,2**
Par la suite	**35,8**
Total des paiements annuels minimaux	**146,3**

Contrats de monnaies étrangères
La Banque est partie aux accords de swap de monnaies étrangères suivants :

	Maximum disponible
Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales	
Banque du Japon (libellé en yens)	**Illimité**
Banque nationale suisse (libellé en francs suisses)	**Illimité**
Banque d'Angleterre (libellé en livres sterling)	**Illimité**
Banque centrale européenne (libellé en euros)	**Illimité**
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	**Illimité**
Banque populaire de Chine (libellé en renminbis)	**200 000,0**
Autres accords de swap	
Compte du fonds des changes du Canada (libellé en dollars canadiens)	**Illimité**
Banque fédérale de réserve de New York (libellé en dollars américains)	**2 000,0**
Banque du Mexique (libellé en dollars canadiens)	**1 000,0**

Aucun des accords de swap de liquidités ou des autres accords de swap n'a été utilisé par l'une ou l'autre partie en 2014 ou en 2013. Il n'y avait aucun engagement découlant de ces contrats au 31 décembre 2014 (néant au 31 décembre 2013).

Accords bilatéraux de swap de liquidités avec des banques centrales

La Banque et d'autres banques centrales ont établi des accords bilatéraux de swap de monnaies afin que des liquidités puissent être fournies dans chaque territoire dans chacune de leurs monnaies respectives si les conditions des marchés le justifient.

Les accords de swap intervenus avec la Banque du Japon, la Banque nationale suisse, la Banque d'Angleterre, la Banque centrale européenne et la Banque fédérale de réserve de New York ont été convertis en facilités permanentes en janvier 2014. La Banque du Canada et la Banque populaire de Chine ont conclu, en novembre 2014, un accord bilatéral de swap réciproque de dollars canadiens contre des renminbis pour une durée de trois ans.

Chacun de ces contrats peut prendre la forme d'un mécanisme de swap de liquidités en dollars canadiens ou en monnaies étrangères, et peut être utilisé à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Le taux de change applicable aux accords de swap se fonde sur le cours du change au comptant en vigueur convenu entre les parties.

Autres accords de swap

Les autres accords de swap conclus avec la Banque fédérale de réserve de New York et la Banque du Mexique, qui expirent le 11 décembre 2015, sont d'une durée indéfinie et font l'objet d'un renouvellement annuel.

La Banque a également conclu un accord de swap de monnaies étrangères permanent avec le Compte du fonds des changes du Canada. Cet accord ne comporte pas de montant maximal.

Éventualités

La Banque détient 9 441 actions de la BRI. La valeur nominale de chacune d'entre elles correspond à un capital de 5 000 DTS, dont 25 % (soit 1 250 DTS) est libéré. Le capital restant de 3 750 DTS peut être appelé moyennant un avis de trois mois à la suite d'une décision du conseil d'administration de la BRI. La valeur en dollars canadiens de ce passif éventuel était de 59,5 millions de dollars au 31 décembre 2014 (58,0 millions de dollars au 31 décembre 2013), selon les taux de change en vigueur à cette date.

Garanties

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut certaines garanties, décrites ci-après.

Garantie relative au STPGV

Le STPGV est un système de traitement de gros paiements, détenu et exploité par l'ACP. Toute institution de dépôt membre de l'ACP peut participer au STPGV, à condition d'avoir un compte de règlement à la Banque du Canada, de disposer de facilités qui lui permettent d'affecter des actifs en garantie dans le cadre du système et de remplir certaines conditions techniques. Les mesures de contrôle des risques prévues dans le STPGV, dont la limitation des positions débitrices nettes et l'affectation d'actifs en garantie à l'égard du crédit pour découvert, suffisent pour permettre au système d'obtenir les liquidités nécessaires au règlement des opérations en cas de défaillance du participant affichant la position débitrice la plus grande. La Banque donne l'assurance qu'elle fournira ces liquidités et, dans l'éventualité de la défaillance de ce participant, le prêt serait entièrement garanti. Dans le cas, hautement improbable, où plus d'une institution manquerait à ses obligations le même jour durant les heures d'ouverture du STPGV, pour une somme globale dépassant la position débitrice la plus grande affichée par un même participant, les actifs affectés en garantie seraient vraisemblablement insuffisants pour couvrir le montant des liquidités que la Banque devrait accorder pour assurer le règlement des transactions dans le système. Cette dernière pourrait ainsi avoir, à l'égard des défaillants, des créances ordinaires dont le montant excéderait celui des titres reçus en garantie des prêts. La Banque aurait le droit, à titre de créancier non garanti, de recouvrer toute partie impayée de ses prêts. Le montant visé par cette garantie est impossible à déterminer, puisque celle-ci ne serait invoquée qu'au terme d'une série d'événements extrêmement peu susceptibles de se produire. Aucun montant n'a jamais été prévu dans le passif de la Banque et aucune somme n'a jamais été versée au titre de cette garantie.

Autres conventions d'indemnisation

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque conclut des conventions d'indemnisation avec diverses contreparties à des transactions comme des conventions de services, des licences d'utilisation de logiciels, des contrats de location et des achats de biens. Aux termes de ces conventions, la Banque s'engage à indemniser la contrepartie de la perte ou de la dette découlant de ses propres actes ou omissions relativement à la convention. La nature des conventions d'indemnisation empêche la Banque d'effectuer une estimation raisonnable de la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser à ces contreparties. Aucune somme n'a jamais été versée au titre de ces conventions d'indemnisation.

Assurance

La Banque ne s'assure normalement pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Toutefois, dans le cadre du Programme de modernisation du siège, la Banque a contracté une assurance la couvrant, au cours de la période de construction, contre les risques auxquels ses biens pourraient être directement exposés.

Les coûts découlant des risques non assurés sont inscrits aux comptes si, par suite d'un événement passé, la Banque a une obligation actuelle juridique ou implicite qui peut être estimée de manière fiable à la date de l'état de la situation financière et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

19. Parties liées

La Banque est liée, en propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Pour réaliser ses objectifs en matière de politique monétaire, la Banque maintient une position d'indépendance structurelle et fonctionnelle par rapport au gouvernement du Canada, grâce à sa capacité de financer ses propres activités sans aide de l'extérieur et à ses structures de gestion et de gouvernance.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions avec des parties liées, et les transactions et soldes significatifs figurent dans les présents états financiers. Ainsi que le permet l'exemption partielle accordée aux entités appartenant en propriété exclusive à une autorité publique, prévue dans la Norme comptable internationale 24 *Information relative aux parties liées* (IAS 24), la Banque n'a pas publié toutes les transactions qu'elle a conclues avec des entités liées à une autorité publique.

La Banque fournit au gouvernement du Canada des services de gestion financière et d'agent financier ainsi que des services bancaires, qui sont prescrits par la *Loi sur la Banque du Canada* et dont le coût n'est pas recouvré.

Régimes de pension de la Banque du Canada

La Banque assure la gestion du Régime de pension de la Banque du Canada, en gère les placements et accomplit les tâches administratives connexes. Le coût des services fournis, qui se chiffre à 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars en 2013), a été entièrement recouvré auprès du Régime en 2014.

Principaux dirigeants et rémunération

Les principaux dirigeants chargés de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque comprennent les membres du Conseil de direction institutionnelle, du Conseil supérieur de gestion et du Conseil d'administration. Au 31 décembre 2014, la Banque comptait 29 principaux dirigeants (21 en 2013).

La rémunération des principaux dirigeants figure dans le tableau suivant :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Avantages à court terme	**3,7**	3,0
Avantages postérieurs à l'emploi	**1,0**	0,9
Honoraires des administrateurs	**0,2**	0,3
Total de la rémunération	**4,9**	4,2

Les avantages à court terme et les avantages postérieurs à l'emploi s'appliquent uniquement aux membres du personnel de la Banque.

En 2014, il n'y a eu aucune dépense liée aux autres avantages à long terme ou aux indemnités de cessation d'emploi pour les principaux dirigeants.

Bureaux de la Banque du Canada

Siège

Banque du Canada
234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Canada

Bureaux régionaux

Provinces de l'Atlantique
1701, rue Hollis, 13e étage
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3M8

Québec
1501, avenue McGill College,
bureau 2030
Montréal (Québec) H3A 3M8

Ontario
150, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ontario) M5H 1J9

Provinces des Prairies,
Nunavut et Territoires du Nord-Ouest
308–4th Avenue S.W., bureau 2411
Calgary (Alberta) T2P 0H7

Colombie-Britannique et Yukon
200, rue Granville, bureau 2710
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1S4

Bureau de New York
Consulat général du Canada
1251 Avenue of the Americas
New York, NY 10020-1175
États-Unis

Site Web

Accès rapide aux communiqués et aux discours du gouverneur, aux principales publications de la Banque ainsi qu'à des données financières à jour
www.banqueducanada.ca

Information publique

Le Service d'information publique répond aux demandes de renseignements généraux relatives à la Banque du Canada.
Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca

Renseignements sur les soldes non réclamés

Téléphone : 1 800 303-1282
Télécopieur : 613 782-7713
Courriel : info@banqueducanada.ca